canada 1972

édition française

STATISTICS CANADA
STATISTIQUE CANADA
c·1
JAN 4 2001
NOT FOR LOAN
NE S'EMPRUNTE PAS
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

STATISTICS CANADA
STATISTIQUE CANADA
MAR 10 1972
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

canada 1972

La revue annuelle
des conditions actuelles
et des progrès récents

Préparée à la
Division de l'Annuaire

Statistique Canada | Statistics Canada

Publication autorisée par
l'hon. Jean-Luc Pepin
Ministre de l'Industrie et du Commerce

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies d'Information Canada.

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
Édifice AEterna-Vie, 118 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix $1.50 N° de catalogue CS11-203/1972F

Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada
Ottawa, 1971

avant-propos

Canada 1972 est la 41e livraison de la publication *Canada*. Ce document propose au lecteur un aperçu de la vie dans notre pays ainsi qu'une rétrospective des événements survenus dans les divers domaines de l'activité économique, sociale et culturelle. Le texte et les chiffres qu'il renferme ont été fournis par diverses divisions de Statistique Canada, certains autres services de l'État et divers collaborateurs spéciaux. Les articles sur la géographie, le climat, l'Arctique, l'histoire, le gouvernement, la religion et l'économie ont été préparés spécialement pour la présente livraison. Les illustrations proviennent de nombreuses sources gouvernementales, commerciales, journalistiques et privées. La couverture a été conçue et exécutée par la Section des arts graphiques de Statistique Canada, sous la direction de M. Denis Laframboise, et les graphiques ont été établis à la Section du dessin, sous la direction de M. Laurent Tessier.

La mise au point de *Canada 1972* est l'oeuvre de Mme Constance McFarland, rédactrice, et du personnel de la Division de l'Annuaire du Canada, sous la direction de M. Pierre Joncas, directeur de la Division. La version française a été établie par le Service des traductions à Statistique Canada, sous la direction de M. Laurent Marion du Bureau des traductions du Secrétariat d'État.

Le statisticien en chef du Canada,

Walter E. Duffett.

Septembre 1971

table des matières

Le pays et l'environnement 1

Géographie 1
Climat 14
L'Arctique canadien 21

Le peuple et son héritage 28

Histoire 29
Les peuples indigènes 37
Les Arts 47
Activités scientifiques 63
Religion 77
Loisirs 81
La population 88

Les pouvoirs publics et leurs services 98
Le gouvernement 99
Citoyenneté 109
Éducation 111
Services de santé 119
Travail et main-d'oeuvre 138
Expansion économique régionale 147
Consommation et corporations . 148
Relations extérieures 150

L'économie 172
L'économie 173
La croissance économique 180
Croissance industrielle 186
Le Conseil économique du Canada 192

Les richesses naturelles 197
Agriculture 197
Forêts 218
Pêcheries 224
Minéraux et énergie 228

Commerce, finances et industrie .. 246
Investissements 246
Habitation 249
Finances publiques 252
Banque et épargne 259
Assurances 262
Travail 263
Rémunération et heures de travail 266
Les industries manufacturières . 267
Commerce intérieur 272
Les transports 282
Commerce international 298

Mass media et communications .. 314
Téléphones et télécommunications 314
Les Postes 318
La presse 318
Cinématographie 319
Radiodiffusion 322
Bibliothèques 327
Archives 328

Remerciements 330

Index 333

le pays et l'environnement

Géographie

De répartition compacte, les quelque 3,852,000 milles carrés du territoire canadien s'étendent sur une distance de 3,223 milles d'est en ouest, et sur 2,875 milles du nord au sud. Montagnes et plaines d'envergure continentale se partagent cette immense superficie, où le climat et la flore offrent de vifs contrastes.

La physiographie générale du pays est simple. L'intérieur revêt l'aspect d'une immense plaine bornée à l'est et à l'ouest d'imposantes chaînes de montagnes, tandis qu'aucun relief marqué ne s'observe ni au nord ni au sud. Des Rocheuses aux Appalaches, la plaine se déroule sur environ 1,900 milles pour se rétrécir à 1,000 milles le long de la Plaine côtière de l'Arctique. Au nord, elle se termine dans les îles de l'océan Arctique, mais se prolonge vers le sud jusqu'aux États-Unis, déborde la rivière Missouri et les Grands lacs et atteint le golfe du Mexique. Au Canada même, cette plaine se compose de roches anciennes et érodées portant le nom de Bouclier; elle est bordée au nord, à l'ouest et au sud par des couches sédimentaires légèrement chevauchantes de l'ère paléozoïque auxquelles succèdent, à l'ouest, des sédiments mésozoïques qui s'étendent jusqu'aux Rocheuses. Monts et plateaux alternent dans certaines parties de cette région, tandis qu'ailleurs les terres se situent au-dessous du niveau de la mer et forment la baie d'Hudson, ainsi

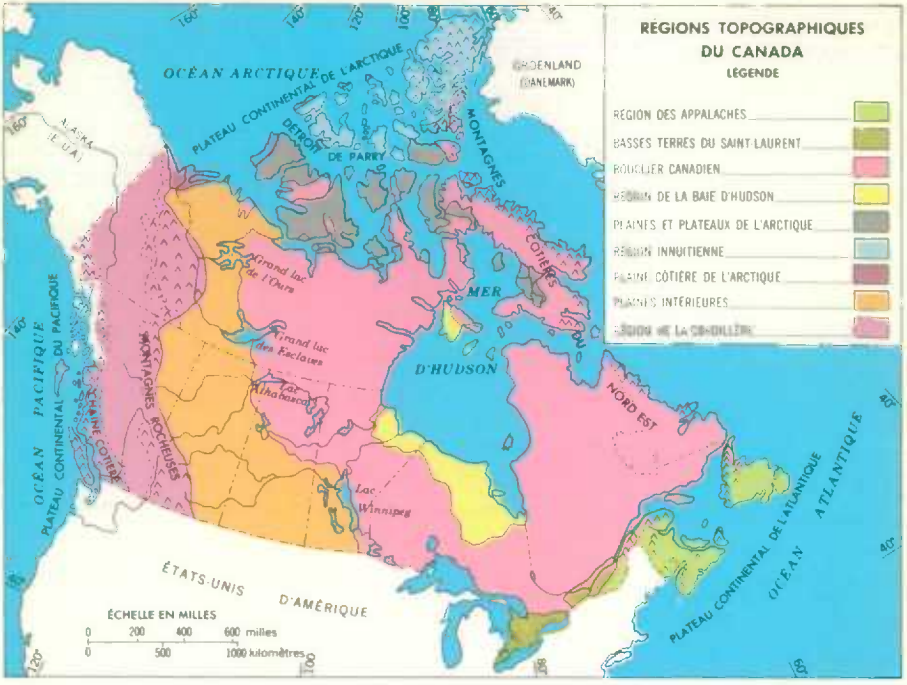

que les détroits qui séparent les îles de l'Arctique. Sur la côte est, de hautes terres composent un immense promontoire qui, s'avançant dans l'Atlantique, culmine dans l'île de Terre-Neuve. En direction sud-ouest–nord-est ce promontoire étend un bras qui forme la chaîne des Appalaches bornée par l'Atlantique d'une part, et les Basses terres du Saint-Laurent d'autre part. Le prolongement sud-est–nord-ouest de ce promontoire, soit les montagnes du littoral nord-est, s'amorce sur la côte du Labrador et gagne en hauteur vers le nord, pour engendrer les îles Baffin, Axel Heiberg et Ellesmere. Cette bordure orientale de hautes terres qui va des Cantons de l'Est jusqu'à l'île Ellesmere en passant par la Nouvelle-Écosse est entrecoupée de trois importants bras de mer: le golfe Saint-Laurent, le détroit d'Hudson et le détroit de Lancaster. A la limite ouest du Canada s'élève l'autre zone montagneuse, c'est-à-dire la région cordillère. Il s'agit d'une chaîne de montagnes et de plateaux beaucoup plus considérable, élevée et continue que la bordure orientale, et où nul inlet important ne pénètre.

Au cours du dernier million d'années, environ 97% de la superficie du Canada étaient couverts de glaces, dont la physionomie des plaines et des montagnes porte l'empreinte. Il y a 17,000 ans, la glaciation occupait encore la majeure partie du pays, si bien que le retrait des glaces est un phénomène géologique fort récent. Approximativement 1% du Canada demeure recouvert de glaciers, soit au sein des îles arctiques et, surtout, dans les montagnes des îles Ellesmere, Axel Heiberg, Devon et Baffin, de même que dans la région cordillère. Nombre de montagnes de la Cordillère doivent leur aspect anguleux au travail de la glaciation alpine. Les

Appalaches ont aussi connu la glaciation, mais elles n'étaient pas assez élevées pour que les glaciers y façonnent les crêtes dentelées et les aiguilles caractéristiques des hautes chaînes soumises aux effets de la glaciation alpine classique. Les grandes plaines intérieures portent les traces plus atténuées de l'avance et de la fonte des immenses champs de glace continentaux. Des matériaux de surface et même des lits de roches ont été entraînés par les glaces pour former des dépôts d'argile à blocaux appelés till. L'eau glaciaire a également arraché aux marges des glaces divers matériaux qui, charriés par les courants, se sont déposés sous forme de sables et de graviers. Au moment de la fonte des glaciers, il existait sur leurs bords des lacs où de grandes quantités de matériaux, généralement de texture fine, ont été abandonnés. Une fois les glaces retirées, bon nombre de ces lacs se sont asséchés, laissant apparaître de vastes plaines d'argile. Par érosion, l'eau glaciaire s'est creusé dans les roches sédimentaires tendres d'immenses lits où coulent maintenant des rivières à faible débit. Ainsi la glaciation a modelé les plaines de maintes manières, déterminant l'usage que l'homme peut faire de telle ou telle région.

Bien que trois océans — l'Atlantique, l'Arctique et le Pacifique — baignent le littoral canadien, l'immensité du territoire et la présence des montagnes formant barrière le long de la côte du Pacifique et empêchant l'air tiède de gagner l'intérieur, font régner dans la majorité du pays un climat continental. Compris entre le 41°41′ et le 83°07′ de latitude Nord, presque tout le Canada se situe à de hautes altitudes; sauf dans quelques régions côtières du Pacifique; les hivers y sont donc rigoureux. Forêts et herbages abondent dans le sud, mais vers le nord les arbres se raréfient puisque les hivers sont plus longs et les températures plus froides. La ligne de

Ce glacier fait partie de la calotte du Columbia en Alberta et en Colombie-Britannique.

transition entre l'arborescence et la toundra part de la côte du Labrador, longe la baie d'Ungava et traverse le nord-est du Québec, s'incline vers le sud en longeant la baie d'Hudson puis, à partir de Churchill, s'oriente vers le nord-ouest jusqu'au rivage de l'Arctique près de l'embouchure du Mackenzie. Au nord s'étend la toundra, composée de mousses, de joncs, de lichens, ainsi que d'arbustes rabougris dans les basses terres abritées des vents.

Région des Appalaches

Le système de montagnes appalachien se termine dans l'Atlantique en un ensemble épars de péninsules, d'îles, de golfes, de baies et de détroits. Le détroit de Belle-Isle, le détroit de Cabot et le golfe Saint-Laurent font partie de la région autant que les péninsules de Gaspé et de la Nouvelle-Écosse, l'île de Terre-Neuve et les monts des Cantons de l'Est. Le système appalachien, d'orientation sud-ouest–nord-est, mesure environ 360 milles de large.

Pour les Indiens, ces terres boisées sillonnées de nombreuses rivières étaient un paradis de la chasse et de la pêche. Les premiers colons européens y ont trouvé des ressources primaires qui leur étaient familières; poisson, forêts, terres arables, climat comparable à celui de l'Europe et un minéral, le charbon. Il suffisait de traverser l'océan pour accéder à ces richesses, mais d'autres régions du Nouveau Monde, dont certaines au climat plus attrayant, invitaient aussi les colonisateurs; c'est pourquoi la région appalachienne se développa lentement.

La roche aux environs de Peggy's Cove est du granite formé il y a 350 à 400 millions d'années au cours de la période dévonienne.

Port de Grave et Ship Cove sur la baie Conception, à Terre-Neuve.

L'exploitation des pêcheries ne posait pas de problème. Les immenses bancs de poissons au large des côtes attiraient les pêcheurs européens depuis au moins du début du XVIe siècle, et demeure encore aujourd'hui une importante ressource de base. Le climat favorisait l'agriculture mais le sol ne s'y prêtait que dans certaines régions des basses terres; dans l'Île-du-Prince-Édouard cependant, les superficies labourables étaient plus étendues. L'exploitation agricole ne présentait pas vraiment de difficultés techniques, mais la terre n'était guère généreuse. Les premiers cultivateurs européens, les Acadiens, décidèrent de ne pas défricher les forêts des vallées de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick mais d'assécher les platins de la baie de Fundy pour y établir leurs fermes. Plus tard, on défricha les basses terres et les vallées pour se tailler des îlots cultivables. C'est à cette tâche qu'on se consacra aux XVIIIe et XIXe siècles, et pourtant aujourd'hui encore la proportion des terres amendées est inférieure à 1% à Terre-Neuve, est de 3.6% en Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick et de 41% dans l'Île-du-Prince-Édouard. Au début du XIXe siècle, époque où l'on exportait du bois de charpente vers l'Europe, en particulier pour la construction des navires, la forêt devint une précieuse richesse pour la région, surtout au Nouveau-Brunswick. D'ailleurs elle continue d'être une source importante de matières premières pour la fabrication des pâtes et papiers. Vers la fin du XIXe siècle, les gisements miniers prirent aussi de l'importance: charbon en Nouvelle-Écosse, y compris dans l'île du Cap-Breton, et en d'autres endroits, et minerai de fer à Terre-Neuve. On extrait actuellement des métaux communs au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. La mise en valeur de ces diverses ressources naturelles n'était pas difficile en soi, mais l'existence de vastes quantités de ressources analogues dans d'autres régions du Nouveau Monde en a freiné le progrès. Aussi la région de l'Atlantique s'est-elle développée lentement, les colons européens s'étant déplacés vers d'autres lieux où les ressources naturelles, à l'exception du poisson, abondaient davantage.

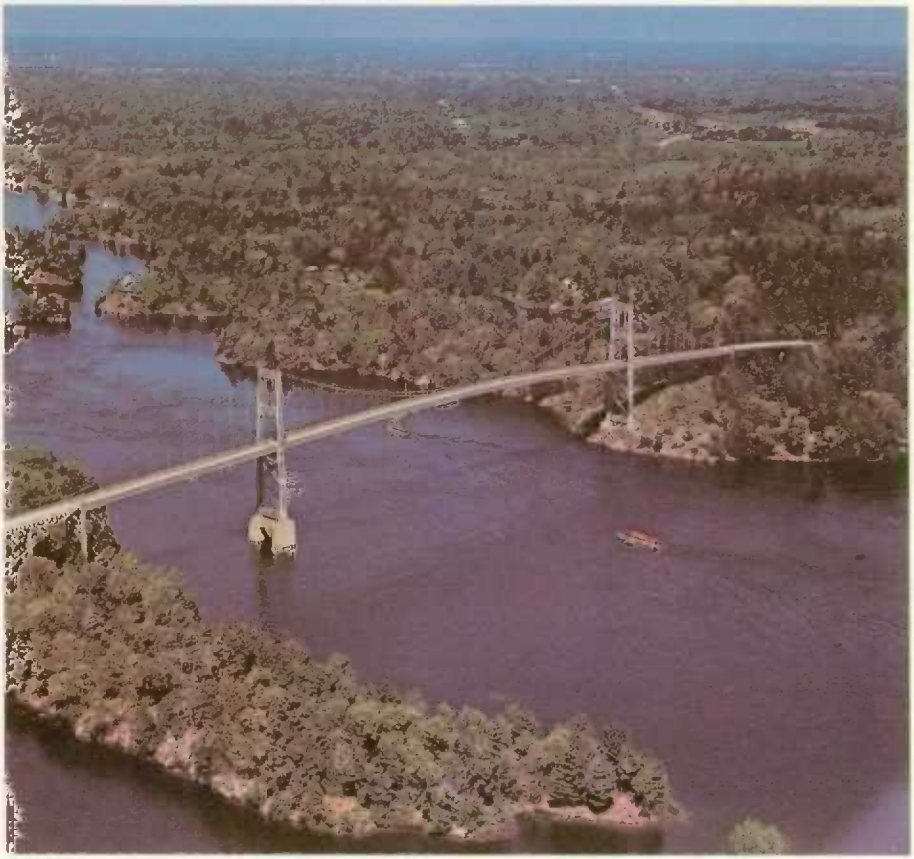

Pont des Mille îles reliant le Canada et les États-Unis, à Ivy Lea (Ont.).

De la région atlantique il est facile d'accéder au Québec par voie d'eau, mais quant aux communications terrestres elles ont été pendant longtemps coupées par les chaînes de montagnes de la Gaspésie. Dans les années 1870 néanmoins le Chemin de fer Intercolonial franchit le mont Notre-Dame en longeant la vallée de la Matapédia, qui n'est qu'à 751 pieds au-dessus du niveau de la mer; désormais le rail assurait à longueur d'année un lien sûr avec le reste du Canada.

Basses terres du Saint-Laurent

Entre les Appalaches et le Bouclier canadien s'étendent les Basses terres du Saint-Laurent qui relient les vastes plaines intérieures à l'océan Atlantique. Elles sont formées de roches paléozoïques presque horizontales datant de plus de 300 millions d'années. Il ne s'agit cependant pas d'une plaine continue: elle est inter-

Splendeur automnale dans la vallée de l'Assomption (Qué.).

rompue en aval du lac Ontario par une ceinture érodée de roches précambriennes d'une largeur de 30 milles (l'axe Frontenac) qui donne naissance aux Mille Îles dans le fleuve Saint-Laurent.

A l'est de l'axe Frontenac, les Basses terres mesurent environ 75 milles à Montréal mais rétrécissent en se rapprochant de Québec. Elles sont enchâssées entre le plateau Laurentien au nord, qui est le prolongement du Bouclier, et la faille de Logan et les Appalaches au sud, mais la plaine elle-même est dominée par le fleuve Saint-Laurent. Le territoire est essentiellement plat et se situe à moins de 500 pieds au-dessus du niveau de la mer.

A l'ouest de l'axe Frontenac, en Ontario, la plaine présente une largeur de plus de 150 milles. Les strates paléozoïques chevauchent quelque peu le Bouclier, et les points de jonction ne sont marqués que par un faible escarpement à quelques endroits. La plaine est bordée au sud et à l'ouest par les lacs Ontario, Érié et Huron.

Lorsque les Européens arrivèrent dans cette région au début du XVIIe siècle, ils constatèrent que les Indiens cultivaient la terre. Ils se lancèrent donc eux aussi dans l'agriculture, et n'eurent pas à modifier leurs techniques agricoles, car le sol et le climat ressemblaient à ceux de leur pays natal. Le grand défi consistait à défricher les luxuriantes forêts de bois dur et de bois tendre pour pouvoir semer. La tâche commença aux XVIIe et XVIIIe siècles dans le Québec pour finalement se terminer vers le milieu du XIXe siècle en Ontario. Ainsi devait naître une fertile région agricole. Toutefois, le défrichage provoqua à certains endroits des ravinements et de l'érosion fluviale; on entreprit donc au début du XXe siècle une campagne de préservation du sol. Les sols arables de l'Ontario et du Québec se situent pour la plupart dans les Basses terres du Saint-Laurent, et ce sont les fermes de cette région qui font de l'Ontario la première province agricole du Canada quant à la valeur de la production. D'autres ressources primaires comme le bois et le pétrole ont été exploitées au XIXe siècle et le sont encore aujourd'hui, mais l'agriculture a toujours été et demeure la principale activité primaire.

L'histoire du développement de la région n'est pas liée uniquement aux ressources primaires qu'elle recèle. Il ne faut pas oublier en effet l'importance du fleuve Saint-Laurent et des Grands lacs qui facilitent les communications avec le reste du continent et les marchés d'outre-mer. Peu à peu la région en cause est devenue la première zone commerciale et le principal centre industriel du Canada grâce à la production agricole locale, à ses richesses forestières et minières, à l'énergie hydro-électrique provenant du Bouclier situé tout près, aux avantages qu'offre la proximité des États industriels américains, et à la protection douanière. Elle renferme aujourd'hui la moitié environ de la population canadienne, et compte deux grandes métropoles.

Bouclier canadien et plaines et montagnes de la zone

Le nord du Canada est couvert en majeure partie par le Bouclier, ensemble morphologique composé de roches précambriennes dont l'âge varie entre plus de 4,000 millions et environ 570 millions d'années, et de formations sédimentaires associées de l'époque paléozoïque, dont certaines datent de 570 à 225 millions d'années et d'autres sont d'âge plus jeune. Le Bouclier est de loin l'élément structural le plus étendu et le plus ancien du Canada, et son évolution géologique est extrêmement complexe. Il constitue, avec les plaines et montagnes paléozoïques et mésozoïques du nord, une région distincte au sein du pays puisque, comparativement aux régions du sud, l'agriculture y est inexistante, et même impossible, en raison du climat et de l'insuffisance du sol. Il faut cependant excepter la Grande ceinture d'argile et la région du lac Saint-Jean. Il existe par ailleurs d'autres ressources primaires dont l'exploitation constitue un défi qu'il suffirait de relever. La moitié environ du Bouclier est recouverte de forêts boréales qui sont une ressource éventuelle, et à maints endroits, déjà rentable. Cependant, au nord des superficies boisées et à l'ouest de la baie d'Hudson s'étend la toundra ou Barren Ground, et les îles de l'Arctique sont surtout formées de plaines et de plateaux à peu près désertiques, emprisonnés sous la glace une bonne partie de l'année. L'évolution géologique complexe du Bouclier y a engendré une minéralisation importante. De nombreux gisements ont été découverts, et à mesure que se poursuivra la prospection on en découvrira sans doute bien d'autres. Il est fort possible que les plaines paléozoïques du Grand-Nord recèlent des nappes pétrolières.

Pour la majorité des Canadiens qui vivent dans les plaines sédimentaires situées au sud et à l'ouest du Bouclier, cette région apparaît comme une zone frontière et

Forêts et lacs couvrent de vastes étendues du Manitoba.

ils se demandent souvent ce qu'on pourrait en tirer. Les attitudes ont varié. Au XVIIe siècle, la faune du Bouclier représentait une source de richesse pour les Européens. Le trafic des fourrures s'est développé vers le nord et l'ouest à partir du Saint-Laurent et, simultanément, vers le sud-est, le sud et l'ouest à partir de la baie d'Hudson, jusqu'aux plaines intérieures et à la région cordillère. Puis, vers la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, l'abattage dans les forêts entrepris le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Outaouais offrit une autre ressource.

Plus au nord, aux XVIe et XVIIe siècles, les Européens cherchèrent un passage vers le nord-ouest parmi les détroits de l'archipel, mais sans grand succès. Les recherches ont été reprises au XIXe siècle et même si l'on parvint alors à cartographier presque toute la région, nul passage d'intérêt commercial ne fut découvert. A la même époque, Canadiens et autres intéressés conçurent l'idée d'un chemin de fer transcontinental qui irait du fleuve Saint-Laurent à l'océan Pacifique, mais le relief accidenté du Bouclier et les montagnes de la Cordillère constituaient de redoutables obstacles. Route magnifique pour les canoës des trafiquants de fourrures, les lacs et rivières du Bouclier, sans compter les marécages et les difficultés du terrain, rendaient le transport terrestre peu praticable. Il a fallu attendre jusqu'au milieu du XXe siècle pour que des routes soient construites dans le Bouclier; un

chemin de fer permettant de traverser cette région ardue avait cependant été achevé dans les années 1880, et deux autres devaient l'être au cours des deux premières décennies du XXe siècle. Désormais les Basses terres du Saint-Laurent étaient donc reliées aux plaines intérieures en dépit du Bouclier qui dressait une barrière de près de 1,000 milles de long. La région est toutefois demeurée fermée à l'agriculture; seuls quelques petits districts situés dans les zones argileuses ont été mis en exploitation.

L'extraction minière présente une autre histoire. Au milieu du XIXe siècle, on chercha à exploiter les gisements du Bouclier, et ces tentatives furent facilitées par la construction du chemin de fer et l'amélioration d'autres voies d'accès. Parallèlement, des usines de pâtes et papiers et des centrales hydro-électriques étaient aménagées; dès lors le Bouclier, avec toutes ses ressources et son immense richesse, apparut sous un nouveau jour.

Au XIXe siècle également le Bouclier est devenu l'une des grandes régions touristiques du continent, et les vacanciers poussent de plus en plus vers le nord, où le paysage magnifique a gardé tout son charme; il se peut même qu'il s'établisse dans l'avenir un lien plus étroit entre les terres colonisées du sud et cette région, car un nombre croissant de touristes visitent les montagnes des îles Baffin, Ellesmere et Axel Heiberg.

Champs de céréales en gerbes et feuillages d'automne près d'Edson (Alb.).

Plaines intérieures

Empiétant sur le Bouclier à l'ouest, les plaines intérieures se déploient entre le lac des Bois et l'océan Arctique, et s'étendent jusqu'à la région cordillère. C'est la plus jeune des grandes régions physiographiques du Canada, et la plus simple quant à la structure. Elle se compose de couches sédimentaires du paléozoïque datant de 500 à 225 millions d'années, recouvertes de roches mésozoïques et cénozoïques beaucoup plus jeunes, c'est-à-dire dont l'âge varie entre 225 et 1 millions d'années. Les plaines mesurent près de 800 milles de large au niveau du 49e parallèle, 600 au 56e, moins de 200 à la hauteur du 64e, où le Bouclier se rapproche des monts Franklin pour s'élargir de nouveau jusqu'à 500 milles environ près du littoral arctique.

Au sud s'étend la prairie, mais au nord de la rivière Saskatchewan-Nord la forêt prédomine. Entre les deux se trouve la tremblaie, zone de transition végétale. Les Européens, habitués à des climats plus humides, hésitaient à s'installer dans les prairies du sud à cause du faible niveau des précipitations qui varie de 12 à plus de 20 pouces par an. Les commerçants de fourrures les ont même surnommées *Barrens*, parce qu'elles étaient dépourvues d'arbres. Il ne faut cependant pas en conclure que la région manque de ressources. Même à l'époque de la traite des fourrures on y trouvait d'immenses troupeaux de bisons dont se nourrissaient les Indiens, les Métis et les courreurs des bois eux-mêmes. Puis les perspectives se modifièrent.

Au milieu du XIXe siècle, lorsque pour la première fois on envisagea la possibilité d'utiliser les plaines à des fins agricoles, on arriva à la conclusion qu'elles étaient le prolongement du «Grand désert américain» et qu'elles comportaient une «zone fertile» propice à l'agriculture dans la partie de la tremblaie longeant la Saskatchewan-Nord. Or, dans les années 1880, le Canadien Pacifique construisit une voie ferrée à travers les plaines du sud qui, à peine 20 ans plus tôt, avaient été considérées trop arides pour la culture, mais qui désormais étaient ouvertes à la colonisation. On y pratiquait déjà l'élevage du bétail; toutefois les cultivateurs nouvellement arrivés durent résoudre certains problèmes. A cette fin, ils employèrent de nouvelles techniques telles que la culture à sec et l'irrigation; ils plantèrent de nouvelles variétés de blé à croissance plus rapide et, ainsi, transformèrent progressivement ces terres en un riche domaine agricole. Toute difficulté n'avait cependant pas disparu pour autant. Désastreuses pour les agriculteurs, les sécheresses des années 1930 ont donné lieu à de nouveaux changements technologiques et institutionnels. Pour une population venue de régions humides, c'est un constant défi que de s'adapter à un milieu semi-aride. On assiste même à une transformation physique de la région: la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies prévoit en effet la construction de barrages sur certaines rivières et la création de nombreux lacs pour la conservation de l'eau et son utilisation quotidienne à des fins récréatives. Les résidents des prairies désireux de prendre des vacances prolongées peuvent facilement se rendre dans la région boisée des monts Riding et Duck et de Cypress Hills, dans le Bouclier à l'est et au nord, ou dans les montagnes de la Cordillère à l'ouest.

D'importants gisements miniers découverts dans les couches sédimentaires ajoutent au revenu agricole. On trouve du pétrole, du gaz naturel et de la potasse dans les plaines du sud, du pétrole et du gaz naturel au sein des formations sédimentaires de la région du fleuve Mackenzie et même plus au nord, ainsi que de gigantesques nappes de pétrole dans les sables bitumineux de l'Athabaska, dans le nord de l'Alberta.

Région de la Cordillère

La région de la Cordillère, qui mesure environ 500 milles de large sur 1,500 de long, constitue le plus grand ensemble de systèmes montagneux et de plateaux du Canada. L'âge des formations rocheuses y varie entre le précambrien et le cénozoïque. Deux systèmes montagneux prédominent: les Rocheuses, façade orientale du continent, à l'est et la Chaîne côtière à l'ouest. Les Rocheuses dépassent rarement 60 milles de large, mais, avec les monts Mackenzie, Selwyn et Richardson situés vers le nord, elles forment un ensemble presque continu de chaînes qui s'étendent du 49e parallèle jusqu'à l'Arctique; seules quelques failles peuvent y servir de passages.

Une région au terrain aussi varié renferme de multiples ressources. Les montagnes offrent de superbes forêts de bois tendre, en particulier les chaînes insulaires et côtières, où les précipitations sont exceptionnellement abondantes, atteignant 100 pouces ou plus chaque année. Par contre, les régions de l'intérieur sont arides, parfois même désertiques là où il ne pleut presque jamais. Outre la forêt, les ressources primaires comprennent des gisements miniers, des sites hydro-électriques et le poisson de l'océan Pacifique et des rivières locales; dans certaines vallées, par exemple celles d'Okanagan et du bas Fraser, il se fait aussi un peu d'agriculture.

Entre les pics montagneux de la Cordillère s'étalent des plaines et des vallées, comme celles-ci près de Creston sur la rivière Kootenay, en Colombie-Britannique.

Ensoleillement des cimes de Rogers Pass, dans les Rocheuses, en fin d'après-midi.

Au début du XIXe siècle, on vint de Montréal et de la baie d'Hudson d'abord pour faire le trafic des fourrures, puis au cours des années 1860 on assista à une ruée vers l'or dans la région du Fraser. Par rapport à leur poids, les fourrures et l'or sont des produits de valeur dont les frais d'expédition vers les marchés éloignés se justifiaient, mais, comme il n'en allait pas de même des autres matières brutes le développement de la région a retardé. L'histoire de l'exploitation de produits tels que les sciages, les pâtes et papiers, le poisson et les bas métaux traduit les qualités spéciales de cette région. La mise en valeur de ces denrées primaires, c'est-à-dire l'établissement de conserveries, l'ouverture de mines, de raffineries, de scieries et d'usines de pâtes, la nécessité de vaincre les difficultés internes de communication et les frais du transport vers des marchés éloignés, exigeait des investissements considérables afin que le volume de production puisse justifier de telles dépenses. Toutefois l'abondance des ressources naturelles motivait l'énorme coût de leur exploitation commerciale. Le tourisme constitue une autre industrie d'importance. La Cordillère, avec son panorama d'une beauté grandiose et sauvage, est devenue l'un des grands centres de villégiature du continent, tant en été qu'en hiver. Et sur la côte, le climat est assez doux pour que chaque année de nombreux Canadiens à la retraite viennent s'installer à Victoria et à Vancouver.

JOHN WARKENTIN

Climat

Alors que le temps représente l'ensemble des conditions météorologiques à un moment donné, le climat peut être défini comme l'état général ou moyen du temps. Dans un pays aussi vaste que le Canada, il existe divers climats car les conditions diffèrent beaucoup d'une région à l'autre. Les renseignements à ce sujet proviennent des observations enregistrées pendant des années par des milliers d'observateurs dans des centaines d'endroits au Canada. Certaines stations météorologiques ne sont dotées que d'un pluviomètre, c'est-à-dire d'un entonnoir de forme et de grosseur standard, pour recueillir la pluie et en mesurer la quantité; d'autres possèdent en outre une paire de thermomètres montés sur un écran à interstices standard, qui enregistrent les températures maximales et minimales quotidiennes. Les aéroports et les stations agronomiques expérimentales, munis d'un équipement d'observation complexe, emploient des techniciens spécialement formés pour observer et enregistrer, outre les températures et les précipitations, le vent, l'humidité, la radiation, la pression et la nébulosité. Il existe au Canada plus de 2,300 stations météorologiques, dont 250 environ sont de type complexe.

Comme le temps varie d'une année à l'autre, il faut maintenir des stations météorologiques pendant longtemps dans le plus grand nombre d'endroits possible de sorte que les observations enregistrées ne soient pas faussées par une ou deux années exceptionnelles. Dans les zones tempérées du Canada, 30 ans suffisent à

L'arc-en-ciel apparaît lorsque le soleil frappe par derrière les gouttes d'eau en suspension devant l'observateur. Les rayons solaires lui sont renvoyés par un phénomène de réfraction et de réflexion à l'intérieur des gouttes. Plus grosses sont les gouttes plus large est l'arc-en-ciel.

établir la variation normale du climat. Néanmoins, des observations prolongées peuvent être révélatrices et permettent de déterminer l'évolution du climat. Chaque année le Service météorologique canadien reçoit les résultats de deux à trois millions d'observations individuelles effectuées dans tout le pays. Grâce à l'application de méthodes appropriées, cette masse imposante de données permet de dresser un tableau précis des climats canadiens.

La source d'énergie de tous les mouvements atmosphériques est en définitive la radiation solaire absorbée par l'atmosphère et, dans une plus grande mesure, par la surface de la terre. L'énergie terrestre se communique ensuite à l'air par conduction, par convection et par radiation sur grandes ondes. En hiver, le Canada reçoit du soleil moins d'énergie qu'il n'en donne, et en été on peut en dire autant des îles du Nord. Il y a compensation par transfert de chaleur en provenance des zones méridionales, l'air froid étant alors remplacé par de l'air chaud. Ce phénomène est dû à la circulation en sens contraire des aiguilles d'une montre autour des zones de basse pression, lesquelles se déplacent à leur tour dans un mouvement ondulatoire (et généralement d'ouest en est).

En raison du mouvement de ces bandes de basse pression, la provenance de l'air à différents endroits du Canada varie tous les deux ou trois jours, ce qui explique les fluctuations météorologiques constantes auxquelles les Canadiens sont accoutumés. Les valeurs moyennes ne sont donc pas des mesures absolues et, de fait, il ne faut pas oublier que la variation est un élément essentiel du climat. A Calgary, la température moyenne en janvier est de 14.2°F mais, au cours des quelque 90 années d'observation, des maximums de 61°F et des minimums de −48°F ont été enregistrés.

Côte de la Colombie-Britannique

A cause du mouvement général de l'air d'O. en E. au-dessus de la côte, et des barrières montagneuses qui traversent la province du nord au sud, l'air froid de l'intérieur atteint rarement la côte de la Colombie-Britannique. Par conséquent, les températures accusent des variations saisonnières relativement faibles caractéristiques des grandes masses d'eau; les hivers sont doux et les étés frais. En été, l'extension vers l'est de la zone semi-permanente de haute pression qui règne au-dessus du Pacifique apporte généralement du beau temps. En hiver, des zones profondes de basse pression provenant du golfe de l'Alaska balaient la côte, de sorte que le gros des précipitations tombe durant cette saison. Les vents du littoral poussés vers les versants exposés des montagnes provoquent de fortes pluies le long de la côte. Certains endroits de l'Île Vancouver reçoivent les plus grandes quantités de pluie au Canada, soit en moyenne plus de 200 pouces par an. Dans la partie nord du littoral, une bonne proportion des précipitations hivernales tombe sous forme de neige, et le total pour la saison atteint facilement 200 à 300 pouces. A Kildala Pass, il est tombé en moyenne 765 pouces de neige par an sur une période de cinq ans.

Intérieur de la Colombie-Britannique

Lorsqu'ils atteignent l'intérieur de la Colombie-Britannique, les vents pluvieux du Pacifique ont perdu beaucoup de leur humidité par suite de leur ascension forcée au-delà des montagnes; aussi les vallées intérieures sont-elles relativement sèches. Si on traverse la province en direction de l'est, on constate que les précipitations augmentent à l'ouest des chaînes de montagnes et diminuent à l'est.

Le printemps à Minnedosa, au Manitoba.

Comme l'air froid de l'Arctique arrive souvent à franchir les montagnes en provenance du nord et de l'est, les températures d'hiver sont beaucoup plus froides à l'intérieur que sur le littoral et, comme les montagnes font obstacle à l'influence modératrice de la mer, les températures sont élevées en été, le maximum atteignant en bien des endroits une moyenne quotidienne de 80°F ou plus. En hiver, les températures minimales varient entre 20°F dans le sud et bien au-dessous de zéro dans le nord de la province.

Provinces des Prairies

Aucune barrière montagneuse ne protège les provinces des Prairies contre l'air froid se déplaçant vers le sud en provenance de l'Arctique, ou contre l'air chaud qui monte des plaines centrales des États-Unis. Aussi enregistre-t-on dans cette région du Canada les plus grands écarts annuels de température entre l'été et l'hiver; de plus, la variabilité d'un jour à l'autre peut y être plus accentuée que dans n'importe quelle autre partie du pays. En hiver, les températures descendent souvent au-dessous de zéro, l'humidité absolue est faible et les précipitations généralement peu abondantes.

Les blizzards sont caractéristiques des hivers des Prairies. Il s'agit de vents glacials et violents accompagnés de tempêtes de neige durant lesquelles la visibilité est parfois presque nulle à cause de la neige qui s'amoncelle et tourbillonne. Il peut tomber moins d'un pouce de neige mais, comme elle est charriée par des vents violents, elle bouleverse les activités de l'homme plus que tout autre phénomène météorologique. Un autre élément du climat de la région albertaine située

tout près des contreforts est le chinook d'hiver, caractérisé par des vents chauds et secs qui soufflent des montagnes et produisent une augmentation spectaculaire de température, celle-ci pouvant passer de −20°F à +35°F. Les vents du chinook sont habituellement violents, se déplaçant à une vitesse de 25 à 50 milles à l'heure, et les rafales qu'ils provoquent peuvent atteindre ou dépasser 100 milles à l'heure. L'air étant sec, la couche de neige disparaît très rapidement et le vent charrie parfois de la terre. Le chinook balaie la région en direction de l'est sur une distance d'environ 100 milles à partir des contreforts, mais plus à l'est il perd rapidement de son intensité.

En été l'air des Prairies est beaucoup plus humide qu'en hiver, et bien que les systèmes météorologiques traversant la région soient relativement faibles, ils provoquent souvent des orages accompagnés de fortes pluies et de grêle. Le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan ont le climat le plus sec des Prairies, et les précipitations augmentent généralement d'O. en E. à mesure que le reste de la Saskatchewan et du Manitoba subit l'influence des courants chauds et humides originaires du centre des États-Unis. D'autre part, les précipitations sont relativement abondantes dans certains secteurs des contreforts et dans le nord de l'Alberta, où les masses d'air sont soulevées dans un mouvement giratoire se dirigeant vers l'ouest.

L'été au Yukon. Crève-z-yeux en fleurs en bordure de la route Dempster.

Ontario

Le climat de la majeure partie du sud de l'Ontario et de la région du nord de la province située à l'est du lac Supérieur est sensiblement influencé par la présence des Grands lacs. En outre, les masses d'air qui circulent dans le nord de l'Ontario sont généralement plus nordiques que celles qui se déplacent au-dessus des provinces des Prairies, et c'est pourquoi les printemps y sont plus tardifs que dans les Prairies. Les hivers sont froids et secs à cause de l'air arctique. En été, une succession de cyclones produit d'abondantes précipitations dans la région, bien que les étés soient chauds pour une telle latitude: bon nombre de stations ont enregistré au moins une fois 100°F.

Le sud de l'Ontario est protégé des vents de l'ouest par les Grands lacs; aussi les étés sont-ils plus frais et les hivers plus doux que dans l'est de la province ou aux États-Unis, à l'ouest des Grands lacs. En juillet, par exemple, les températures moyennes s'échelonnent entre 64°F et 70°F en Ontario, tandis qu'au Minnesota à pareille latitude la moyenne est d'environ 72°F. En janvier, la température moyenne varie entre 18°F et 24°F en Ontario, et se situe à 11°F au Minnesota. L'influence des lacs se fait surtout sentir le long du rivage, en particulier en été où par temps ensoleillé une brise fraîche tend à réduire la température maximale. Le sud de l'Ontario, cependant, reçoit parfois durant l'été des vagues d'air chaud et humide

L'automne en Ontario.

L'hiver dans le nord de l'Ontario.

provenant du sud des lacs. Les précipitations sont réparties uniformément au cours de l'année: bourrasques fréquentes en hiver, tempêtes moins violentes et orages dans l'atmosphère chaud et humide de l'été. Les précipitations annuelles varient entre 30 et 40 pouces.

Québec

Le Québec connaît, du fait de son étendue, un grand éventail de climats. Dans le nord et le centre de la province les hivers sont froids et les étés, bien que relativement courts, sont chauds. Dans le sud, en particulier le long de la rive nord du golfe Saint-Laurent, les chutes de neige sont assez abondantes, la moyenne annuelle dépassant 100 pouces. Dans les basses terres de la vallée du Saint-Laurent le climat ressemble beaucoup à celui du sud de l'Ontario, bien que les températures soient plus extrêmes parce que l'influence modératrice des Grands lacs ne se fait guère sentir dans la région. Il s'agit donc d'un climat plus continental, où les températures estivales sont à peu près analogues à celles de l'Ontario, mais les hivers un peu plus froids.

La neige y est plus abondante et persistante parce que les hivers sont plus froids; en effet, la température moyenne de janvier est de 15°F à Montréal, 10°F à Ottawa et 24°F à Toronto.

Provinces de l'Atlantique

Les climats de la côte atlantique du Canada sont de caractère plus continental que ceux de la côte du Pacifique en raison des déplacements d'air en provenance de l'ouest qui amènent souvent des masses d'air continental. Un couloir parallèle à la côte de l'Atlantique est couramment emprunté par les tempêtes qui, lorsqu'elles sont bien formées, peuvent produire des vents violents et déverser d'abondantes précipitations sur les régions côtières. En hiver, les précipitations tombent souvent sous forme de pluie le long de la côte de la Nouvelle-Écosse, et en neige au Nouveau-Brunswick; des pluies verglaçantes se produisent parfois dans les zones intermédiaires. Les étés sont généralement frais, bien qu'on puisse enregistrer des températures dans les 90°, en particulier au Nouveau-Brunswick, la plus continentale des provinces Maritimes.

L'île de Terre-Neuve et la côte du Labrador sont parfois envahies par des masses d'air humide provenant de la mer et entraînant d'abondantes chutes de neige ou de pluie. Pour ce qui est du climat, Terre-Neuve est la plus maritime des provinces de l'Atlantique, particulièrement par ses printemps et ses étés qui sont très frais par rapport au reste du Canada. Les tempêtes qui se dirigent vers le nord en longeant la côte de l'Atlantique traversent souvent l'est de Terre-Neuve et s'accompagnent de vents violents en direction du nord-est, de pluie ou de neige. Au Labrador, comme ailleurs dans la région, le climat est généralement de type analogue à celui de la côte est, mais les températures sont plus basses et une plus grande proportion des précipitations se déverse sous forme de neige, car on est plus au nord. Les masses d'air de l'Arctique qui descendent vers le sud-est en passant par le Labrador ne subissent pas de modifications; les températures hivernales sont donc très froides.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

La latitude élevée du Nord canadien, situé pour une bonne part au-delà du cercle polaire, est le principal facteur qui détermine la température. C'est ainsi qu'une grande partie de la région connaît la nuit polaire. Même en été où les jours sont longs, les rayons du soleil de midi frappent la terre à un angle tellement faible qu'ils ne produisent pas la même chaleur que plus au sud. Durant l'hiver, la couche de neige ou de glace qui recouvre le sol et l'insuffisance de la radiation solaire contribuent à produire de très basses températures. Il se forme donc de vastes zones de haute pression empêchant l'air chaud du sud de s'infiltrer. Dans une grande partie du Nord la température reste au-dessous de zéro pendant toute la durée du long hiver, la moyenne descendant jusqu'à −35°F en février dans le nord de l'archipel arctique. Les températures moyennes les plus basses se produisent dans les îles nordiques, mais les plus fortes extrêmes sont ordinairement enregistrées au Yukon; c'est en effet à Snag qu'a été observée la plus basse température jamais enregistrée en Amérique du Nord (−81°F).

L'Arctique canadien

La région équivaut au «Grand-Nord» et à l'«Extrême-Nord» du pays, suivant les définitions données dans *Canada 1970* (Ottawa, 1969); ces expressions simples mais significatives qualifient les parties les plus rudes du pays. Il n'est donc point étonnant que le chiffre total de la population civile atteint à peine 20,000.

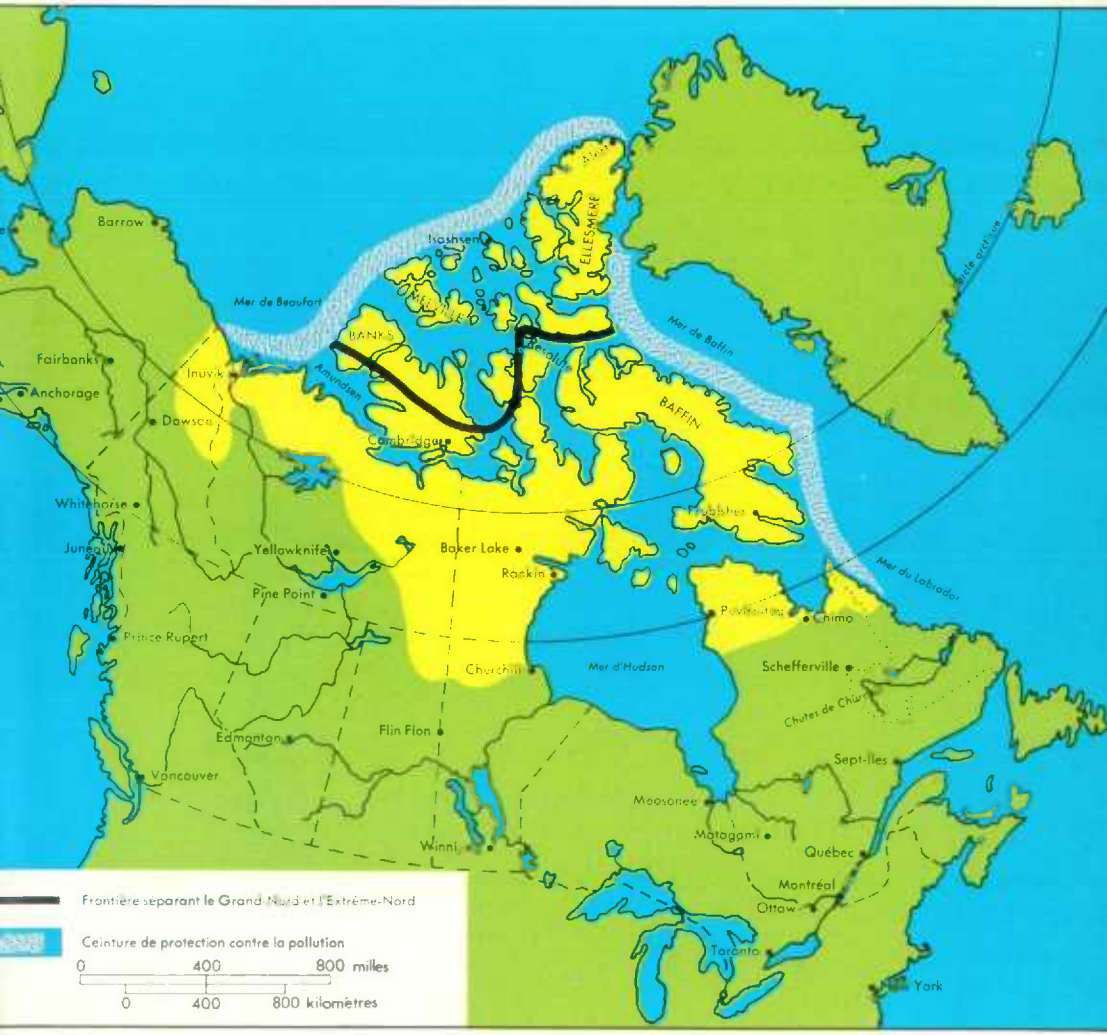

Petit iceberg dans la baie Frobisher.

Chasse printanière, en traîneau à chiens, sur les glaces submergées de l'inlet Bathurst.

Situation

Cette vaste partie du Nord canadien est limitée par les mers de Labrador et de Baffin, l'océan Arctique, l'Alaska, les grands lacs du Mackenzie et le nord de quatre provinces. A l'intérieur de ces frontières géographiques s'étendent non seulement les plus vastes îles (Baffin, Ellesmere) du Canada mais la plus grande étendue marine de n'importe quel pays. Le territoire, guère plus terrestre que marin, représente près de 40% du Canada (terre et eau). Les chenaux de l'archipel arctique et l'Hudsonie créent des problèmes de propriété ou de juridiction en ce qui concerne non seulement la navigation mais la pêche, la chasse et l'exploitation minière des fonds. La pénétration marine constitue l'un des traits les plus originaux de l'Arctique du Canada.

Par définition, la limite méridionale de l'Arctique correspond à l'isoligne de 500 unités polaires ou VAPO (valeurs polaires). Ce trait ne suit pas la frontière politique des Territoires du Nord-Ouest; il s'en écarte particulièrement dans la vallée du Mackenzie qui, par suite du climat de l'été, appartient plutôt à la zone subarctique. C'est donc vers le centre et l'Est du Canada que les conditions polaires «descendent» le plus vers le sud.

La distance du Canada de base est l'un des plus grands inconvénients de l'Arctique. Alert est situé à plus de 2,500 milles (4,000 km) de Toronto. Heureusement, le transport aérien a annulé en grande partie l'inconvénient «temps» et le réacteur fait franchir, suivant des horaires réguliers, la distance de Montréal à Resolute en 6 heures. Cependant, l'inconvénient «coût» demeure et il faudra débourser environ $2.000.00 pour aéroporter jusqu'à Baffin une maison préfabriquée dans la vallée du Saint-Laurent. En dehors des agglomérations pouvant être approvisionnées par bateau, l'envoi dans l'Arctique d'un gallon de mazout pourra coûter deux fois plus que le combustible lui-même.

Vastitude, éloignement du Canada de base, forte proportion des eaux et morcellement des terres composent les premières caractéristiques de l'Arctique canadien.

Traits climatiques

Sous diverses formes, la glace témoigne du climat arctique; les glaces sont permanentes ou non, visibles ou non. Au Canada, la glace sur terre – les glaciers – est beaucoup moins répandue qu'au Groenland voisin et elle n'existe qu'en montagne, surtout au sommet des îles Ellesmere et Baffin; leur inconvénient est limité. Les localisations des deux autres types de glace sont opposées; alors que les parties terrestres sont envahies par la glace dans le sol, les chenaux sont encombrés de glaces flottantes.

La glace dans le sol comprend divers types à partir des pingos (collines à coeur de glace, Mackenzie) jusqu'au ciment de glace qui soude entre elles les particules minérales (c'est le pergélisol). Dans l'île Melville, le sol est gelé jusqu'à environ 1,600 pieds de la surface alors qu'en Sibérie centrale, la colonne permagelée atteint des profondeurs trois fois plus considérables. Durant l'été, fond la tranche supérieure du pergélisol qui atteint de quelques pouces à quelques pieds; par suite de ce changement saisonnier, les fondations des maisons et des routes perdent de leur solidité; des techniques spéciales de construction ont dû être mises au point; par exemple dans les bases de radar et à Inuvik. En outre, le gélisol empêche les habitants d'enterrer leurs conduites d'eau; aussi ont-ils inventé le système de l'«utilidor», sorte de caissons montés sur pilotis et comportant à l'intérieur les tuyaux qui transportent les eaux propres ou usées; le caisson est bien isolé et chauffé au

L'école et les pensions de Pond Inlet, dans le nord de l'île Baffin.

besoin. L'alternance du gel et du dégel à la surface du sol crée des microformes de relief très curieuses tels des cercles parfaits de pierres et d'innombrables mares. Ces figurations montrent la forte sensibilité saisonnière de la couche mince du sol qui, naturellement, vit en équilibre avec son couvert végétal, également délicat. Perturber cette surface fragile, c'est déclencher des mécanismes incontrôlables de fusion ou de regel. A la lumière de ce danger, il a paru souhaitable de faire circuler les véhicules pendant l'hiver alors que le sol gelé est protégé par un peu de neige.

Entre les parties terrestres s'étend un volume considérable de glaces flottantes. En dehors des bandes côtières où la surface des eaux gèle sur place, la banquise ou *pack* se construit par l'immigration de morceaux de glace libres; ces glaçons et ces *floes* indépendants, peuvent être soudés entre eux par une glace nouvelle, le tout formant une admirable mosaïque de couleurs et de formes différentes. Sur les côtes basses se produit un impressionnant chevauchement des blocs les uns sur les autres. Le déglacement se fait tardivement mais il réussira partout à l'exception des chenaux de l'Extrême-Nord, bien ouverts sur la calotte polaire; c'est ainsi qu'en 1969, le *Manhattan* a été bloqué au nord de l'Île Banks. Pour faciliter la navigation, deux indices glaciologiques ont été mis au point; l'un renseigne le capitaine du navire sur la quantité des glaces et l'autre sur la dimension des floes. Dans l'Arctique canadien, les trois principales voies maritimes de fin d'été sont celles du détroit d'Hudson vers Churchill, celle de Baffin vers Resolute et celle d'Amundsen au nord-ouest du Mackenzie.

La froidure de l'air caractérise l'Arctique, le minimum enregistré ayant été de moins 81°F (−62, 8°C) à Snag au Yukon. Mais le froid est à voir relativement. Le minimum mondial serait à Vostok, en Antarctique, où les Soviétiques ont connu −126.9°F (−88.3°C). Par rapport à l'homme, les dispositions mentales, le vent, l'humidité de l'air, l'auto-production de chaleur par métabolisme, la protection fournie par les vêtements et le chauffage modifient les conditions du froid effectif. Le froid n'est pas un élément que les individus partagent également; le Sudiste de passage dans le Nord en souffre davantage que le résident, que ce dernier soit Amérindien ou Blanc.

L'on retrouve partout l'impact du froid. Les masses d'air froides et sèches de caractère anticyclonal s'opposent à la pénétration de cellules plus humides; c'est ainsi que le froid fait de l'Arctique un désert où le lichen est lent à croître. Par rapport au déficit de chauffe de Montréal, celui du nord de l'Arctique est trois fois plus élevé; d'où la nécessité d'adopter pour l'habitation les meilleures techniques d'isolement. A cause du froid, l'eau libre cause de nombreux problèmes; son approvisionnement est difficile et les incendies composent un danger sérieux. Dans l'aménagement des terrains et des routes, les ingénieurs doivent savoir chasser l'eau qui, les saisons suivantes, pourrait être prise par le cycle engel-dégel-regel. Au contact d'une source d'humidité, le froid peut englacer fenêtres, cordages de navire, tours de mines, ailes d'avion et vêtements de visage. Les appareils mécaniques, n'étant pas créés pour le climat arctique, ne résistent pas toujours à la contraction gélivale et les bris sont fréquents. Le froid gène aussi la lubrification des pièces.

Comme ailleurs au Canada, le régime climatique saisonnier est fort accentué. Les moments les plus pénibles sont la période sans soleil (au nord du cercle arctique), les demi-saisons et les tempêtes.

Organisation du territoire

Même si le pouvoir politique est chose récente, il est en voie de restructuration. D'abord, la canadianisation des terres s'est faite au cours du dernier siècle, vers 1870 pour le domaine de la baie d'Hudson et vers 1880 pour la plus grande partie

Ours polaires, formations glaciaires (à droite), et boeufs musqués.

de l'archipel; des îles ont été découvertes par W. Stefansson en 1916, d'autres ont été achetées à la Norvège vers 1930; à la fin de la Seconde Guerre, la photographie aérienne a permis de préciser le trait des côtes. La découverte est maintenant terminée.

Plusieurs structures politiques se retrouvent dans l'Arctique. Par exemple, au nord du 60e degré de latitude (en dehors du Yukon et de la péninsule du Québec-Labrador), il s'agit du gouvernement central et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Depuis 1967, un important transfert de responsabilité administrative et législative s'est fait au profit de ce dernier. Le Conseil législatif des Territoires du Nord-Ouest comprend maintenant 14 membres, dont 10 sont élus. Au total, un ministère fédéral (assisté de d'autres), un député à la Chambre des communes, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et certaines administrations locales assurent en collaboration les fonctions politiques de cette partie du Nord canadien.

L'équipement administratif ne veut pas dire qu'il s'agit d'un espace structuré à la façon d'un pays développé. Au contraire, le territoire reste légèrement organisé. Les habitants sont en très faible nombre et répartis dans près de 50 agglomérations; 60% des foyers de peuplements n'ont pas 300 personnes. Les centres les plus peuplés, Inuvik à l'ouest, Frobisher Bay à l'est, ne dépassent pas 3,000 âmes. D'immenses môles répulsifs ou non-attractifs séparent donc les hameaux: 400 milles

Magnifique exemple de sculpture esquimaude, par un artiste de Povungnituk (Qué.).

(640 km) entre Baker Lake et Snowdrift sur le Grand lac des Esclaves. Dans ces conditions, la présence politique vient donc peu de la résidence ou de l'exploitation; elle est davantage liée aux fonctions de liaison: parcours aériens, services sociaux, télécommunications (conventionnels, radars ou satellites). Pour une bonne part, la canadianité du Nord est fonction de ces moyens modernes.

Vie économique

Les activités économiques ne sont pas inexistantes. Les Esquimaux ont vécu d'auto-consommation, à partir d'une faune marine, terrestre, ailée ou fluviale. Au début du siècle, le gouvernement canadien émettait des permis de chasse à la baleine. La Compagnie de la Baie d'Hudson maintient quelques dizaines de postes de commerce. L'élevage commercial du renne se fait dans le delta du Mackenzie. Du nickel a été extrait du Keewatin et l'on envisage l'exploitation du même minerai sur les rives québécoises du détroit d'Hudson. Des capitaux privés et publics ont facilité la découverte de pétrole et l'on discute d'un oléoduc qui, par le Mackenzie, permettrait au combustible de l'Alaska de rejoindre le marché principal des États-Unis. Des coopératives de sculpture, d'artisanat, de pêche ou d'estampes ont vu le jour dans divers postes dont à Cape Dorset et Povungnituk (Puvirnituq). Rankin possède une conserverie. Le soleil de minuit, les Esquimaux, le contact d'une nature forte et la chasse à l'ours blanc attirent les touristes. En certains endroits, la région est bien pourvue en équipement. Pendant quelques semaines, les ports de Tuktoyaktuk et de Resolute sont fort actifs.

L'Arctique connaît tous les types d'animation économique. Un sous-développement existe là où les richesses naturelles ne sont que partiellement exploitées. Par contre, chaque fois que la chasse sportive met en cause les réserves fauniques il s'agit de surdéveloppement. Dans ce pays presque vide, il est paradoxal de rencontrer des cas de mauvais développement; il en est aussi quand se produit une dégradation inutile des terrains ou des cultures indigènes. Heureusement, l'on a pu réaliser dans certains milieux un développement harmonieux ou maximal. Mais c'est le non-développement qui domine, l'Arctique n'étant pas encore révélé sur le plan des ressources; de plus, les problèmes économiques et sociaux de la planification régionale n'ont reçu que rarement des solutions appropriées. Dans l'Extrême-Nord surtout, l'état d'inanimation se prolonge. Aussi l'Arctique compte-t-il très peu dans la production nationale; le bilan économique est très déficitaire. Une partie importante des revenus doit venir des salaires ou des allocations versés par les gouvernements. Dans ces conditions, la région est peu en mesure de combattre le chômage dont le taux est très élevé.

L'Arctique est un monde à part; la plus grave erreur serait de lui appliquer sans adaptation les pensées et gestes qui ont cours dans le Canada de base. Pour les Sudistes, s'adapter au Nord reste un objectif presque neuf.

LOUIS-EDMOND HAMELIN

le peuple et son héritage

Histoire

Le Canada est un pays indépendant composé de deux principaux groupes linguistiques et culturels: français et anglais. A ces deux groupes et à la petite population indigène d'Indiens et d'Esquimaux se sont ajoutés au cours du dernier siècle plusieurs milliers d'immigrants représentant les principales cultures européennes. Pour la plupart, ces immigrants se sont intégrés à la communauté anglophone, tout en conservant maints aspects de leurs cultures. Le Canada n'a donc jamais été un creuset homogène, mais plutôt une mosaïque où dominent les cultures française et anglaise.

En grande partie, l'histoire du Canada est celle d'une recherche constante d'accommodement et de collaboration entre deux grandes communautés culturelles, et de l'intégration des nouveaux venus dans ce cadre d'ensemble. Au même moment où s'accomplissait cet accommodement interne, le Canada subissait une double évolution par rapport au monde extérieur. D'abord, il passait du statut de colonie de l'Empire britannique à celui de pays indépendant au sein du Commonwealth. Ensuite, – processus plus subtil et souvent plus difficile, – il cherchait à se définir et à défendre son indépendance par rapport à la puissance et au prestige de son immense voisin, les États-Unis. Ces deux thèmes, – de l'accommodement biculturel à l'intérieur et de l'auto-définition face à l'extérieur, – ont toujours été

présents et ont profondément marqué tous les autres développements au Canada: modes de colonisation, développement des institutions, croissance économique, politique étrangère et évolution culturelle.

L'exploration et la colonisation de l'Amérique du Nord par les Européens ont commencé pour de bon au début du XVIIe siècle. Évidemment, il y avait déjà eu les voyages des Vikings, mais ce n'est qu'avec l'émergence de puissants États-nations en Europe qu'ont été déployés les premiers efforts sérieux dans ces domaines. Dès les débuts, Français et Anglais avaient établi des centres de colonisation et de commerce en concurrence. Les Anglais sont arrivés par le nord, par la baie d'Hudson, vers 1670, mais les Français avaient déjà pénétré le continent par le Saint-Laurent, plus d'un demi-siècle auparavant. Au sud, sur l'Hudson, les Hollandais furent bientôt chassés par les Britanniques et les colonies puritaines s'enracinèrent en Nouvelle-Angleterre. A mesure que ces colonies grandissaient, la concurrence s'intensifiait pour la possession de l'arrière-pays. Les Français poussaient vers le nord et vers l'ouest pour faire échec aux Anglais dans la baie d'Hudson. Les commerçants des deux groupes, avec leurs alliés indiens, se disputaient la riche vallée de l'Ohio. Cette concurrence et les rivalités entre la France et la Grande-Bretagne en Europe ont, en définitive, provoqué la guerre et la chute de

L'Habitation à Port Royal (N.-É.) a été construite en 1605 par Champlain et Du Gua de Monts.

l'empire français en Amérique du Nord. Mais, déjà, la Nouvelle-France était solidement enracinée le long du Saint-Laurent et en Acadie.

Le premier demi-siècle d'existence de la Nouvelle-France, jusqu'en 1663, avait été caractérisé par un échec quasi total sur tous les plans: colonisation, activité missionnaire et commerce. Pourtant, ce fut cette période de lutte qui procura aux générations suivantes le sentiment d'un passé héroïque, lorsque pour survivre la petite colonie dut lutter contre les éléments, les Iroquois et les Anglais. Cette époque est celle des «héros» et «martyrs», religieux et laïcs: Brébeuf et ses compagnons morts dans leurs efforts pour évangéliser les Indiens; Dollard et ses jeunes camarades morts en défendant la colonie et son commerce au Long-Sault en 1660.

Pourtant, en 1663, le nombre total des colons n'atteignait pas 2,500 et l'avenir était sombre. La colonie ne fut sauvée que par la décision de Louis XIV d'exercer l'autorité directe sur ses possessions en Amérique du Nord. L'établissement du gouvernement royal a amené de nouveaux colons, des fonctionnaires de métier avec des projets de développement économique et des troupes pour défendre la colonie. Bien que l'économie de la colonie soit devenue un peu plus diversifiée, elle dépendait toujours de la France d'une part et du commerce des fourrures d'autre part. Vers les années 1740, la rivalité franco-anglaise en Europe, en Amérique

Le vieux manoir-presbytère de Batiscan (Qué.) est l'un des plus remarquables exemples du bâtiment canadien au XVIIe siècle.

du Nord et dans d'autres parties du monde provoqua une guerre qui devait entraîner la fin de la Nouvelle-France. La dernière étape commença en 1754 et prit fin avec le Traité de Paris en 1763; les principales possessions françaises en Amérique du Nord furent alors cédées aux Britanniques.

La conquête du Canada par les Britanniques, événement majeur dans l'histoire du Canada, unifia provisoirement toute l'Amérique du Nord sous le drapeau britannique. En moins de 20 ans, cette unité fut rompue pour toujours par le succès de la Guerre d'indépendance des États-Unis. Dans l'intervalle, les habitants francophones du Canada, au nombre d'environ 70,000 au moment de la Conquête, prouvèrent une fois encore leur capacité de survivre. Face à l'agitation croissante dans les treize colonies, les autorités britanniques au Canada abandonnèrent l'idée d'assimiler leurs nouveaux sujets et reconnurent, par l'Acte de Québec de 1774, les principales institutions de la communauté francophone: son droit civil, son système seigneurial, son organisation religieuse catholique. Les colonies en révolte tentèrent en vain de persuader le Canada et la Nouvelle-Écosse à se solidariser avec elles. Pendant et après la guerre, toutefois, des milliers de Loyalistes ont fui vers le nord pour s'établir en Nouvelle-Écosse, dans la partie qui allait devenir plus tard le Nouveau-Brunswick, et au Canada, dans les Cantons de l'Est et dans la région ouest de la colonie, au nord du lac Ontario. C'est ainsi que le premier groupe important de colons anglophones s'est établi dans la colonie britannique à prédominance francophone. Les grandes lignes du développement futur du Canada étaient tirées.

L'arrivée des Loyalistes a commandé de nouveaux aménagements constitutionnels. L'Acte constitutionnel de 1791 divisa l'ancienne province du Québec en deux colonies, le Haut-Canada et le Bas-Canada, et accorda à chacune sa première assemblée élective, institution qui existait en Nouvelle-Écosse depuis 1758. C'est dans le contexte de cette constitution que la colonie commença à se développer économiquement et démographiquement. C'est aussi dans ce contexte que se fit la lutte pour un gouvernement autonome ou responsable, lequel sera accordé en 1849, mais seulement après les rébellions avortées de 1837 dans les deux Canadas et la réunification des deux colonies en 1841.

Dès le milieu du XIXe siècle, les colonies britanniques de l'Amérique du Nord – Canada, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve – étaient prêtes à entreprendre prudemment une nouvelle étape dans leur évolution constitutionnelle. Chaque colonie faisait face à des dépenses publiques accrues à cette époque de construction de canaux et de chemins de fer. Chacune, également, trouvait ses marchés limités par l'avènement du libre-échange en Grande-Bretagne qui marquait la fin de son traitement préférentiel au sein de l'Empire. Dans les deux Canadas s'ajoutaient le problème de l'impasse politique croissante et la menace d'un conflit culturel à l'intérieur d'une union fondée sur la représentation égale des deux parties. Enfin, dans les années 1860, pesait la menace toujours croissante des États-Unis qui sortaient à peine de leur sanglante guerre civile. Cette situation, jointe à l'influence de la Grande-Bretagne désireuse de réduire ses engagements en Amérique du Nord, devait aboutir en 1865 à la décision d'acheminer vers une fédération toute l'Amérique du Nord britannique.

En 1870, Winnipeg (Man.) comptait 215 habitants et 18 commerces.

Cette fédération se réalisa partiellement le 1er juillet 1867, lorsque les deux Canadas, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick se réunirent à l'occasion de la Confédération, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cette constitution était l'oeuvre d'un groupe dynamique d'hommes politiques, dont John A. Macdonald, George Brown, George-Étienne Cartier et Alexander Galt tous du Canada, Charles Tupper de la Nouvelle-Écosse, et Leonard Tilley du Nouveau-Brunswick. Leurs aptitudes politiques et leurs talents juridiques furent mis à rude épreuve dans la création de la «nouvelle nation». La constitution établissait une structure fédérale très centralisée où dominait nettement le gouvernement central, mais où les affaires considérées d'intérêt purement local étaient laissées aux provinces. Le français et l'anglais étaient reconnus langues officielles au Parlement fédéral, dans ses archives et devant ses tribunaux, et la province de Québec était reconnue comme province officiellement bilingue. La nouvelle nation était une monarchie constitutionnelle fonctionnant suivant les principes bien compris du gouvernement par cabinet. Le Parlement du Canada à Ottawa se composait du représentant de la Couronne, le Gouverneur général, et d'une législature bicamérale comprenant la Chambre des communes et le Sénat.

Au début, le projet était incomplet, puisque le territoire de la nouvelle nation devait s'étendre d'un littoral à l'autre. Le premier pas vers sa réalisation fut l'acquisition des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans l'Ouest. Cela se fit rapidement, mais la première province nouvelle, le Manitoba, ne fut créée qu'après la défaite d'une rébellion à la rivière Rouge, dirigée par un jeune Métis, Louis Riel. La province fut établie en 1870. L'année suivante la province de la côte du Pacifique, la Colombie-Britannique, entre dans l'union avec la promesse qu'un chemin de fer transcontinental serait construit. Deux ans plus tard vint s'ajouter l'Île-du-Prince-Édouard. En 1874, les immenses terres situées entre le Manitoba et la Colombie-Britannique furent organisées en tant que Territoires du nord-ouest. En 1885, cette région fut la scène d'un second soulèvement de Métis et d'Indiens,

dirigé encore une fois par Louis Riel. L'achèvement du chemin de fer Pacifique-Canadien, la même année, permit aux autorités canadiennes de vaincre les rebelles, et cette fois Riel fut pris, jugé et pendu pour trahison. Vingt ans plus tard, en 1905, les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta furent ajoutées à l'union. La dernière des dix provinces à se joindre au Canada fut Terre-Neuve en 1949.

Une fois la structure de base établie, le gouvernement fédéral conservateur, dirigé par Sir John A. Macdonald, s'appliqua à combler les vides. La construction du chemin de fer pour lier entre elles les diverses régions éloignées fut la première politique de développement. Elle s'accompagna de programmes d'immigration pour coloniser les vastes territoires, et d'une politique de protection tarifaire, annoncée en 1879, pour développer un système industriel canadien. Le gouvernement Macdonald avait pris la résolution de bâtir, sur un axe est-ouest, une économie nationale indépendante des États-Unis.

Bien que l'opposition libérale eût critiqué nombre de ces politiques, elle n'y apporta que quelques modifications lorsqu'elle fut portée au pouvoir sous la direction de Wilfrid Laurier en 1896. La principale différence est que, sous Laurier, ces politiques ont connu plus de succès en raison d'abord des conditions favorables de l'économie mondiale qui ont amené au Canada des fonds d'investissement, en raison ensuite des marchés pour la production croissante de céréales et de minéraux canadiens, et de l'arrivée de milliers de nouveaux immigrants de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'Europe. Lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale, le Canada était en bonne voie de réaliser le destin que les Pères de la Confédération lui avaient prédit.

La colonisation de l'Ouest canadien au XIXe et au début du XXe siècle a été relativement pacifique, grâce notamment à la présence de la Gendarmerie royale du Canada.

L'époque de Laurier, malgré toute sa prospérité, vit les débuts de conflits sérieux entre différentes cultures, régions et classes. Les relations entre anglophones et francophones s'étaient détériorées après la pendaison de Louis Riel, auquel les Canadiens français s'étaient identifiés. Puis sont venues les attaques contre la langue française et les écoles catholiques séparées au Manitoba et dans le Nord-Ouest, dans les années 1890. Laurier réussit à résoudre ce problème, mais les relations culturelles furent également tendues sur la question de la participation du Canada à la guerre des Boers et à l'occasion du long débat d'avant-guerre sur le rôle du Canada dans les affaires de l'Empire. Dans l'ensemble, les Canadiens français répugnaient à l'idée que le Canada se mêlât des affaires de l'Empire, alors que de nombreux Canadiens anglais identifiaient les intérêts canadiens à ceux de l'Empire, surtout en raison du fait que celui-ci servait de rempart contre les États-Unis. Cette évolution atteignit son point culminant en 1917 lorsque le pays, uni au moment d'entrer en guerre, se divisa suivant les lignes des cultures sur la question de la conscription pour le service outre-mer.

Le mécontentement régional se manifesta surtout dans les prairies de l'Ouest. Cette région, presque exclusivement agricole, sentait que les politiques économiques du Canada étaient conçues avant tout en fonction des régions industrielles du centre du pays. L'échec aux élections de 1911 de l'accord de réciprocité projeté avec les États-Unis laissa dans l'Ouest un sentiment de mécontentement qui ne se manifesta qu'après la fin des hostilités avec le Parti progressiste des cultivateurs. Les tensions entre classes étaient évidentes dans la croissance d'un mouvement ouvrier organisé, sous la direction du Conseil des métiers et du travail du Canada. A la fin de la guerre, un conflit ouvrier dégénéra en grève générale à Winnipeg au printemps de 1919.

Le Canada sortit de la guerre, dans laquelle il avait joué un rôle important, avec un sentiment nouveau de fierté nationale. Cette fierté donna naissance à la recherche d'un statut d'égalité au sein du nouveau Commonwealth britannique. Sir Robert Borden, Premier ministre durant la guerre, fut à l'origine de ce mouvement poursuivi par les gouvernements libéral et conservateur de W. L. M. King et R. B. Bennett. En 1931, le Statut de Westminster donna à l'autonomie canadienne son expression juridique.

La Grande Dépression a secoué sérieusement l'économie canadienne, amené beaucoup de chômage et suscité de nouveaux mouvements de protestation sociale. Au Québec, ce mécontentement s'exprima par la formation d'un nouveau parti, l'Union nationale, pendant qu'ailleurs au Canada, et notamment dans l'Ouest, le Crédit social et la C.C.F. firent d'importantes trouées. Au cours de ces années, le problème majeur du gouvernement fédéral tenait à sa position constitutionnelle affaiblie, les provinces ayant reçu ou gagné la responsabilité pour certains domaines, comme le bien-être social et l'exploitation des ressources naturelles. En 1940, une Commission royale d'enquête recommanda la révision des accords constitutionnels afin de permettre au gouvernement fédéral d'exercer son autorité sur les principaux programmes économiques, sociaux et fiscaux. Les recommandations de la Commission ne furent jamais exécutées, mais les exigences de la guerre redonnèrent au gouvernement fédéral une position dominante.

Les années de guerre et d'après-guerre ont été une période de grande prospérité et de croissance économique pour les Canadiens. Encore une fois, le Canada joua un rôle important et son unité ne fut menacée que brièvement, toujours à propos de la conscription. La retraite de W. L. M. King en 1949, et son remplacement par Louis St-Laurent marqua une transition facile vers la prospérité d'après-guerre. La nouvelle croissance fut financée en grande partie par des investissements directs en provenance des États-Unis; la prospérité se payait au prix d'une domination

Fort Langley, dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique, fut établi par la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1827. James Douglas y a prêté le serment de gouverneur de la colonie de la Colombie-Britannique en 1858.

américaine croissante sur l'économie canadienne. Comme cela se passait au moment où le Canada consolidait ses alliances militaires avec les États-Unis, tant en Europe (OTAN) qu'en Amérique du Nord (NORAD), certains Canadiens commencèrent à s'inquiéter de l'avenir de leur pays. Cette inquiétude et une insatisfaction croissante dans plusieurs provinces face aux politiques centralisatrices d'Ottawa, portèrent le conservateur John Diefenbaker au pouvoir en 1957.

Le régime Diefenbaker fut marqué par un débat croissant sur les relations canado-américaines et, plus particulièrement, par la renaissance du nationalisme au Québec avec la «révolution tranquille». Celle-ci engloba toute une série de mesures destinées à moderniser la société québécoise, désormais transformée par l'industrialisation accélérée. Avec une fréquence et une intensité accrues, de nombreux Canadiens français bien en vue exprimèrent leur insatisfaction à l'égard de leur statut au sein de la Confédération et se mirent à réclamer une plus grande autonomie pour la province de Québec et la reconnaissance du français partout au Canada. En 1963, le gouvernement libéral minoritaire de M. Lester Pearson créa la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour étudier cette question. Quatre ans plus tard, après les Fêtes du Centenaire, M. Pearson proposa la tenue d'une série de discussions fédérales-provinciales pour étudier et refondre la constitution dans son ensemble. Cette tâche se poursuit présentement sous la direction de son successeur, Pierre Elliott Trudeau, dont le parti libéral a obtenu la majorité des sièges aux élections générales de 1968.

C'est ainsi que le Canada, après plus de trois siècles et demi d'existence, et avec ses 21 millions d'habitants, a évolué et prospéré. Son statut de puissance dite moyenne dans le monde est bien établi.

G. Ramsay Cook

Les peuples indigènes

Les Indiens

Avant la fin de la dernière période glaciaire, des migrations successives de nomades ont traversé les steppes de la Sibérie pour se rendre en Alaska, en empruntant l'isthme qui existait alors. Au cours des siècles qui ont suivi, les bandes migrantes se sont déplacées, elles ont établi des droits territoriaux, pris de l'expansion et diversifé leurs modes de vie en fonction de leur environnement. A la longue, les revendications territoriales de ces bandes et tribus se sont relativement stabilisées.

C'est dans la situation géographique et non dans la langue qu'il a fallu chercher l'origine des cultures. On a découvert six groupes culturels plus ou moins distincts: les nomades des terres boisées de l'Est, les agriculteurs des terres boisées de l'Est, les tribus des plaines, les nomades du Nord-Ouest, les habitants des montagnes et des plateaux et les tribus de la côte ouest.

Le groupe linguistique algonquin qui occupait les terres boisées de l'Est était nomade car il se nourrissait de gibier, de poisson et de fruits sauvages. Comme il se déplaçait constamment il lui a fallu mettre au point des moyens de transport très perfectionnés; c'est ainsi que les canots, les raquettes, les tobogans et les abris portatifs (wigwams) constituaient une partie intégrante de sa culture matérielle. Ces objets, et bien d'autres encore, étaient faits d'écorce de bouleaux, de peaux d'animaux et d'autres matériaux naturels qui abondaient dans cette région du Canada. Affrontant un milieu plus hostile, les nomades du Nord n'ont pu se multiplier ni se doter de structures sociales plus cohérentes comme leurs homologues du Sud, les Iroquois.

Les agriculteurs des terres boisées de l'Est appartenaient au groupe linguistique iroquois. Leur vie agraire leur a permis de former des colonies sédentaires et d'instituer un ordre social plus complexe comportant des sociétés religieuses et une structure politique plus élaborée. Leur mode de vie sédentaire était propice au développement de la poterie et de l'art décoratif. Leurs longues maisons d'écorce, outre qu'elles abritaient des familles nombreuses pluricellulaires, étaient le centre de toutes les activités sociales et religieuses.

Les groupes linguistiques algonquin, athabasque et sioux représentaient les tribus des Plaines. Extrêmement mobiles, ces tribus se déplaçaient à travers les vastes étendues des Prairies canadiennes, suivant les troupeaux de buffles dont elles tiraient nourriture, vêtement et abri; leur culture, matérielle, religieuse et sociale, était donc axée sur la chasse. Leurs coiffures à plumes et les splendides joyaux portés lors des célébrations religieuses ou profanes, ont fait d'eux l'un des groupes culturels les plus pittoresques du continent.

Le groupe linguistique athabasque a peuplé le bassin du fleuve Mackenzie et les terres boisées au nord de la rivière Churchill. L'économie de ces nomades du Nord-Ouest s'appuyait sur le caribou, l'orignal, le lièvre, le poisson et les baies. Comme les Algonquins, ils faisaient grand usage des canots et des raquettes pour voyager. A cause des habitudes migratoires du caribou et de l'orignal, ils devaient utiliser des tentes faciles à transporter pendant l'été; l'hiver, les athabasques vivaient dans des abris plus permanents faits d'écorce et de rondins. Comme ces groupes nomades étaient mobiles et épars, ils ne ressentaient pas le besoin d'établir des liens politiques entre tribus.

Les habitants des montagnes et des plateaux étaient composés de quatre groupes linguistiques: l'Athabasque, le Salishan, le Kootenayen et le Tlingit. Le plateau intérieur de la Colombie-Britannique et le Yukon se prêtaient à une économie basée sur la pêche, la chasse et la cueillette. Des cages en vannerie et des carrelets ser-

vaient à capturer le saumon migrateur, et on utilisait des corbeilles en racine de sapin pour la cueillette des racines et des baies. L'habitat comprenait des tentes en peau et en jonc, des maisons semi-souterraines et des huttes rectangulaires en rondins ou en écorce. Il n'existait que peu de conventions sociales, politiques et économiques, mais l'Indien de cette région avait tendance à adopter l'organisation sociale propre au groupe culturel de la côte du Pacifique.

Les tribus de la côte ouest étaient nombreuses: les Tsimishian, les Haida, les Salishan, les Kwakiutl, les Bella Coola et les Nootka. Leur environnement les pourvoyait abondamment en nourriture et en matières brutes, si bien que, leurs besoins essentiels étant faciles à satisfaire, ces tribus ont pu développer tout à loisir l'art totémique, dans lequel elles excellaient, la vannerie, le tissage et la peinture. Les réalisations artistiques des Indiens de la côte ouest sont d'une beauté inégalée. Leur culture matérielle procédait de l'utilisation du cèdre géant qui atteint des hauteurs majestueuses dans les forêts humides de la région. Les fibres du cèdre servaient à la fabrication des vêtements, des nattes et des cloisons, et les racines étaient employées en vannerie. On utilisait le bois pour les constructions massives, la fabrication des canots, minutieusement taillés dans les troncs évidés, des totems et des ustensiles d'usage courant. Les tribus de la côte ouest sont les seules au Canada à avoir eu une société stratifiée se composant de nobles, de plébéiens et d'esclaves. Les cérémonies du Potlatch n'étaient pas seulement un signe de noblesse; elles avaient pour objet de garantir que la famille du noble ne soit pas dans le besoin en cas de décès ou d'invalidité. Une des caractéristiques principales du Potlatch était de favoriser le commerce et l'échange de connaissances entre les différentes tribus.

Chef de la tribu des Assiniboines au Stampede de Calgary. Par certains éléments, son costume rappelle celui des Pieds noirs.

Totem élevé dans l'île Cormorant (C.-B.) à la mémoire du célèbre sculpteur et conteur indien de la tribu des Kwakiutl, Mungo Martin. →

Dans toutes les tribus, la religion était liée au respect de la nature qui leur fournissait si généreusement la nourriture et toutes les autres nécessités de la vie. A l'adolescence, le jeune Indien se retirait seul dans la nature pour jeûner et attendre la visite de l'esprit qui serait son gardien pour la vie: oiseau, bête sauvage, poisson, tonnerre, esprit des rocs ou des cascades, c'est-à-dire l'un des innombrables demi-dieux, ou une manifestation des grandes divinités – Manitou, Oiseau-du-Tonnerre, Soleil ou quelque homme-bête-oiseau aux puissants pouvoirs magiques. La plupart des bandes avaient un sorcier qui veillait à leurs besoins tant spirituels que temporels. Il possédait des connaissances médicales d'origine séculaire, notamment en neurochirurgie et en traitement des maladies psychosomatiques.

Toutes ces cultures ont été sapées par les colonisateurs européens qui ne prirent ni la peine ni le temps de comprendre les premiers occupants du pays. Leur principale préoccupation était d'acquérir des terres, des richesses et la liberté. Les armes et les techniques nouvelles, les valeurs économiques différentes, l'alcool, les maladies européennes qui se sont répandues d'un bout à l'autre du continent, autrement dit tous ces apports de la colonisation ont anéanti le régime tribal. Aux environs de 1880, le buffle ayant disparu des Prairies et la population ayant diminué de moitié, les Indiens avaient atteint leur plus sombre moment.

Aujourd'hui, la plupart des Indiens sont organisés en 556 bandes et vivent dans 2,263 réserves occupant six millions d'acres du vaste territoire canadien. La Direction des affaires indiennes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est chargée d'assurer, en collaboration avec les dirigeants indiens élus, le fonctionnement efficace du système d'enseignement, le développement économique, le développement communautaire, la gestion des ressources, l'assistance sociale et la réalisation des ouvrages de technogénie dans les différentes réserves du Canada.

Silos à céréales de la réserve des Indiens du Sang à l'ouest de Lethbridge (Alb.).

Les Esquimaux

Les 16,000 Esquimaux du Canada passent actuellement de leur mode de vie ancestral, axé sur la chasse, la pêche et le piégeage, à une économie de salariés sédentaires. L'image de l'Esquimau vêtu de fourrure et se nourrissant de graisse dans son iglou évoque un passé définitivement révolu. Certes, bien des Esquimaux vivent encore surtout de chasse, de pêche et de piégeage, mais leurs traditions séculaires n'en sont pas moins en voie de disparaître.

Certes est-ce là un phénomène quelque peu attristant car, au fil d'innombrables générations, le monde esquimau avait acquis, face aux dures exigences de l'Arctique, une culture admirablement adaptée qui lui a permis de vivre et de prospérer dans l'une des régions les plus hostiles de l'univers habité.

Les ancêtres de l'Esquimau, probablement d'origine mongole, sont venus d'Asie jusqu'en Amérique du Nord après la dernière période glaciaire, il y a quelque 6,000 à 8,000 ans. Les anthropologues donnent à la plus ancienne culture esquimaude connue le nom de Complexe du silex taillé du cap Denbigh. Partant de l'Alaska, les Denbighiens ont progressé en direction de l'est, le long du littoral arctique, pour finalement atteindre le nord-est du Groenland vers l'an 2000 av. J.-C.

Question intrigante: pourquoi les hommes du Denbigh sont-ils allés vers l'est, affrontant ainsi le redoutable climat arctique, au lieu de descendre vers le sud? L'explication la plus plausible est sans doute que les régions plus clémentes du sud étaient déjà occupées par des tribus indiennes dont les ancêtres avaient atteint

La plupart des Esquimaux vivent dans des maisons modernes, mais en voyage de chasse ils se construisent encore des igloos. Cette photographie a été prise dans l'île Ellesmere.

Debout sur le bord d'une banquise dans l'île Jens Munk, au large de l'île Baffin, le chasseur scrute la mer à la recherche du phoque.

l'Amérique du Nord bien avant l'apparition des Protoesquimaux. Il se peut aussi que les ancêtres des Esquimaux aient été attirés par les richesses de la faune arctique. Aujourd'hui le Grand Nord ne recèle plus que des vestiges de cette abondance; sauf quelques espèces de phoques, il n'y subsiste en effet que le dixième des immenses troupeaux de mammifères marins et terrestres dont l'Esquimau tirait jadis sa subsistance.

Vers 800 av. J.-C., une nouvelle culture émergea du Complexe du silex taillé, vraisemblablement dans la région du bassin Foxe, au nord de la baie d'Hudson. Comme les premiers vestiges de cette société furent trouvés dans la zone du cap Dorset, au sud de la terre de Baffin, on lui a donné le nom de culture Dorset. Elle s'étendait presque jusqu'au delta du Mackenzie à l'ouest, jusqu'au Groenland à l'est, et au sud, elle longeait la côte du Labrador jusqu'au nord de Terre-Neuve, par-delà le détroit de Belle-Isle.

Les Dorsetiens ont dominé la majeure partie de l'Arctique pendant près de deux millénaires. De type nettement esquimau, ils utilisaient des embarcations de peau et chauffaient leurs habitations avec des lampes à l'huile de phoque en forme de croissant. Il se peut même qu'ils aient inventé l'iglou. Les hommes du Dorset continuent de vivre dans les légendes et le folklore esquimaux, où ils sont devenus les Tunit, race de géants d'une force surhumaine.

Les esquimaux de culture Thulé ont envahi l'Arctique en partant de l'Alaska vers l'an 900 de notre ère et ont exterminé ou absorbé le Dorset dans l'avance qui les mena, en moins de 300 ans, jusqu'au Groenland et au Labrador. Les hommes

du Thulé n'étaient peut-être pas aussi puissants que ceux du Dorset, mais ils étaient d'habiles et courageux chasseurs. Ils pourchassaient le caribou, le boeuf musqué et tous les mammifères marins, même l'énorme baleine du Groenland.

Chasser ce gigantesque animal pesant jusqu'à 60 tonnes, au moyen de harpons en os ou de lances à pointe d'os ou d'ardoise dans des canots de peau, était une entreprise hasardeuse mais extrêmement rentable. Avec sa couche de graisse de près de deux pieds, une seule baleine fournissait autant de nourriture que mille phoques, ce qui permettait à ces amateurs de matières grasses de festoyer longuement. Grâce à cette abondance, les hommes du Thulé purent former, dans certaines régions, des villages permanents comptant jusqu'à 30 demeures.

Au début du XVIIIe siècle, la chasse à la baleine déclina, et avec elle le mode de vie distinctif des Thulés. Ceux-ci se dispersèrent peu à peu et, se faisant davantage nomades, ils amorcèrent la phase moderne de la civilisation esquimaude, caractérisée par la formation de petits groupes disséminés dans l'immensité arctique. Jamais peuple n'a occupé un territoire aussi vaste que celui des Esquimaux, qui s'étendait de l'est de la Sibérie à la côte est du Groenland et du nord de cette île jusqu'au golfe du Saint-Laurent, soit 6,000 milles d'ouest en est et 2,000 milles du nord au sud. Cependant, la densité moyenne de la population esquimaude n'a jamais dépassé un habitant par 250 milles carrés (comparativement à plus de 818 habitants par mille carré dans la Belgique d'aujourd'hui).

En voyage de chasse printanière, cet Esquimau de Grise Fjord revient à son traîneau avec un phoque.

Les enfants de Grise Fjord passent leur recreation à l'extérieur de l'école.

Contrairement à celle de la faune arctique, la physiologie de l'Esquimau n'a subi aucune adaptation climatique, du moins pas à un degré perceptible. S'il a survécu, c'est grâce à une adaptation de type culturel. Même les techniques les plus modernes ne permettent pas de fabriquer un vêtement aussi chaud et aussi léger que le costume en peau de caribou de l'Esquimau d'antan; ce costume, qui ne pesait que 10 livres malgré ses deux épaisseurs de fourrure, ses moufles et ses bottes, assurait une chaleur confortable même par −30 ° F et en plein vent.

L'Arctique est une région non seulement glaciale et hostile, mais dépourvue de maintes ressources que bien des sociétés estiment indispensables. Les Esquimaux ne disposaient que d'os, de pierre, d'ivoire, et, dans certaines régions, de fanons de baleine et de bois flotté. Les outils et les armes qu'ils réussissaient à en faire sont des chefs-d'oeuvre d'habileté, d'ingéniosité et de patience. Ainsi, il leur fallait au moins un mois de travail pour confectionner une marmite de stéatite, en creusant le bloc avec une hache de pierre pour ensuite en polir les parois avec une pierre plus dure. D'autre part, certains groupes partaient quelquefois jusqu'à un an à la recherche du bois nécessaire à l'armature des kayaks et des traîneaux à chiens.

La société esquimaude reposait sur le principe de l'égalité. Elle n'avait ni chefs ni dirigeants; pareils mots n'existaient même pas dans sa langue. Le vocable le plus proche «ishumata» – celui qui pense – s'appliquait au chasseur respecté de chacun pour sa science et son succès. La terre et ses ressources appartenaient à tous, et les membres d'un même camp se partageaient la nourriture disponible. Les Esquimaux étaient unis par des liens de parenté ou de connaissance plutôt que

par un tribalisme rigoureux. D'ailleurs, le suffixe «-miut», très fréquent dans leur langue (Sadlermiut, Iglulingmiut, Netsilingmiut) ne signifie pas «appartenance à une tribu», mais simplement «les gens de» tel endroit, comme le suffixe «ais» dans Montréalais ou New-Yorkais.

Le cycle des saisons réglait la vie esquimaude. L'hiver, certains groupes s'installaient dans des villages d'iglous loin des terres, sur la banquise, et chassaient le phoque aux endroits où celui-ci faisait surface pour respirer. L'été, la plupart des Esquimaux du littoral chassaient ce même animal en kayak, tandis que leurs frères de l'intérieur poursuivaient au loin le caribou. L'automne, c'était la pêche à l'omble et, à l'intérieur des terres, la chasse au caribou – source de viande, de graisse et de fourrure pour les vêtements d'hiver. Cette vie d'errance sans fin conduisait l'Esquimau de région en région où, selon la saison, il trouvait sa subsistance. A bien des égards, il menait néanmoins une vie paisible et heureuse.

Ce bonheur tranquille, l'Esquimau le devait sans aucun doute à la simplicité fondamentale de ses habitudes de vie et de ses aspirations. Il se contentait de peu et ne conservait pour ainsi dire que des objets indispensables. Du reste, pour des nomades, l'accumulation de biens superflus eut été plus nuisible qu'utile. Les Esquimaux ignoraient la guerre; parfois certains groupes combattaient les Indiens du voisinage, mais entre eux l'harmonie régnait. A peine arrivait-il que dans un mouvement de colère un individu en tuât un autre. Par dessus tout, l'Esquimau possédait l'heureuse faculté de vivre le présent et d'en tirer pleine satisfaction. Il prenait la vie telle quelle, acceptant avec sérénité ce que chaque jour lui apportait de joies et d'épreuves.

La conserverie de Rankin Inlet offre de l'emploi aux Esquimaux du village.

Un sculpteur esquimau dégrossit son morceau de talc au maillet avant de commencer à le sculpter.

La venue de l'homme blanc et de ses produits a transformé la fragile texture de cette culture de chasseurs ancienne et autonome. Les baleiniers ont décimé la faune arctique, fondement de l'existence esquimaude. Ils ont communiqué aux Esquimaux des maladies contre lesquelles ceux-ci étaient sans défense et dont un grand nombre moururent. Pour se procurer les armes et les outils perfectionnés de l'homme blanc, la plupart des Esquimaux devinrent trappeurs. Leur autarcie séculaire diminua peu à peu, tandis que leur dépendance s'accroissait et que leur vieille culture s'éteignait.

De nos jours, au moins 95% des Esquimaux du Canada habitent des villages. Ils y disposent du confort et de la sécurité que les techniques venues du sud leur ont apportés sous forme de grandes maisons bien chauffées, de machines à laver, de congélateurs et même de supermarchés. Pourtant, beaucoup d'entre eux éprouvent de la nostalgie pour la simplicité, la sécurité émotionnelle et la liberté que leur assurait la vie d'autrefois. Le défi de l'avenir, c'est de veiller à ce que les Esquimaux puissent devenir des partenaires à part entière dans le Grand Nord moderne et participer pleinement à son essor, tout en conservant leur identité propre et la fierté qui les fait s'appeler Innuit, c'est-à-dire «les hommes».

FRED BRUEMMER

Les Arts

Le gouvernement et les arts

Le gouvernement fédéral finance certaines activités culturelles canadiennes par l'intermédiaire d'organismes indépendants qui, en général, font rapport au Parlement par l'entremise du secrétaire d'État. La Société Radio-Canada, l'Office national du film, les Musées nationaux, le Conseil des Arts, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques, le Conseil de la radiotélévision canadienne et la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne entrent tous dans cette catégorie. En 1971-1972, les crédits votés pour ces neuf organismes se sont élevés à 246 millions de dollars, dont 181 millions pour la seule Société Radio-Canada. Le total des subventions accordées par le Conseil des Arts en 1969-1970 s'est chiffré à $9,435,000 dont $5,022,000 représentent l'aide octroyée à 41 organismes de spectacle. L'aide accordée à ces mêmes organismes par les autres échelons du gouvernement a atteint $2,780,000 dont $2,681,000 en dons privés.

Théâtre

Le théâtre canadien possède maintenant son centre longtemps attendu. A Ottawa, le Centre national des Arts offre une scène nationale à diverses troupes canadiennes. S'y sont produites celles du Théâtre national de Stratford, du Théâtre du Nouveau Monde, du Théâtre du Rideau Vert, du *Vancouver Playhouse*, du Festival de Charlottetown, du Festival Shaw ainsi que d'autres troupes moins connues comme celles du *Théatre Calgary*, du *Canadian Mime Theatre* et du Cercle Molière de Saint-Boniface. En mai 1971, le Centre national des Arts accueillait le Festival d'art dramatique du Canada, qui pour la première fois ne prenait pas la forme d'une compétition. Sous le nouveau nom de Théâtre Canada, ce festival a invité tous les groupes canadiens d'art dramatique à participer dans la capitale aux assises nationales du théâtre canadien. Des troupes venues d'aussi loin que Labrador City, Sault-Sainte-Marie et Victoria ont répondu à l'invitation.

Parallèlement, sous les auspices du Service de la jeunesse du C.N.A., s'est organisée, en 1970, en collaboration avec le Conseil scolaire d'Ottawa, une jeune troupe d'étudiants qui a connu un vif succès. Sous la direction de Ron Singer, ils ont joué *The Serpent*, de Jean-Claude van Itallie et *A Comedy of Errors* (La Comédie des erreurs), qui ont été acclamées autant par les critiques que par le public étudiant.

Les auteurs dramatiques canadiens et le théâtre d'avant-garde trouvent en général un tremplin à Toronto aux *Factory Theatre Lab*, *Backdoor Theatre*, *Toronto Actors' Studio*, Théâtre Passe Muraille, *Toronto Workshop Productions*, *Studio Lab* et *Global Village*. Tous ont contribué à l'excellente santé du théâtre, comme l'observait, en décembre 1970, le critique théâtral Nathan Cohen, décédé depuis lors: des quatorze pièces à l'affiche à Toronto à ce moment-là, une seulement, au Centre O'Keefe, était jouée par des acteurs étrangers à la ville.

Depuis son inauguration en 1970, le *St. Lawrence Centre* constitue un nouveau foyer pour le théâtre d'animation de Toronto, ainsi qu'un forum pour les activités collectives. Sous la direction de Leon Major, le Centre a monté en 1970-1971 la première nord-américaine de la nouvelle pièce de Christopher Fry: *A Yard of Sun*. Parmi les autres titres à l'affiche, on peut citer la célèbre pièce de Zindel: *The Effect of Gamma Rays on Man-in-the-Moon Marigolds*, *Puntila and Matti, His Hired Hand* de Brecht, et *An Enemy of the People* d'Ibsen, dans une adaptation de Betty

Jane Wylie qui replace le sujet très à la mode de la pollution dans un contexte moderne en Saskatchewan. Cette pièce a pris l'affiche au Centre national des Arts en 1971.

Lors de sa seconde saison, le *St. Lawrence Centre* a changé d'orientation et a monté moins de productions canadiennes expérimentales que la première année. Toutefois, sous la direction de son dramaturge attitré John Douglas, le Centre a présenté, dans son *Town Hall*, une série de nouvelles oeuvres d'essai écrites par des auteurs canadiens.

En juillet 1970, grâce à l'aide du Conseil des Arts, Toronto a pu accueillir un festival de théâtre parallèle dont un des grands succès a été *Si Aurore m'était contée*, présentée par le Théâtre du Même Nom de Montréal. Également à Toronto, la comédie musicale rock, *Hair*, a quitté l'affiche après une année complète de représentations, établissant ainsi un nouveau record canadien de durée.

A Montréal, le spectacle du Théâtre du Nouveau Monde, *La Guerre, Yes Sir!*, première pièce du romancier bien connu, Roch Carrier, a été très bien reçu par les amateurs de théâtre. Cette oeuvre, ainsi que *Tartuffe*, faisait partie du répertoire de la troupe lors de sa tournée européenne au printemps de 1971. *Jeux de Massacre* d'Ionesco, présenté par le TNM durant la saison d'hiver 1970, était «une étude sur la mort qui semblait écrite pour les événements d'octobre», déclarait Zelda Heller,

Au *St. Lawrence Centre for the Arts* à Toronto (Ont.), Dawn Greenhalgh et Gale Garnett interprètent *The Effect of Gamma Rays on Man-in-the-Moon Marigolds*, dans la version originale.

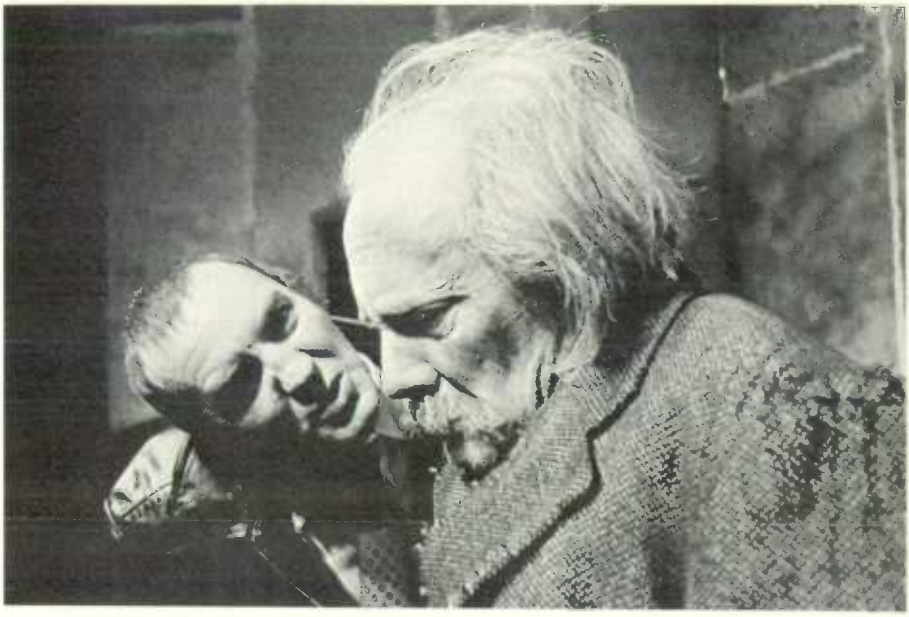

The Caretaker, d'Harold Pinter, présenté au Théâtre Neptune à Halifax (N.-É.).

Scène mouvementée de la pièce de Roch Carrier, *La Guerre, Yes Sir!*, présentée à salle comble au théâtre Port-Royal de Montréal (Qué.).

Le *Centennial Concert Hall* de Winnipeg (Man.) est le siège permanent du *Winnipeg Symphony* et du *Royal Winnipeg Ballet*.

critique de théâtre à Montréal. En avril, la troupe a joué le *Misanthrope* de Molière au Centre national des Arts.

En 1970-1971, le Théâtre du Rideau Vert, la troupe permanente la plus ancienne de Canada français, a présenté *La Dame de chez Maxim* de Feydeau, *La Cerisaie* de Tchékhov et *Ondine* de Giraudoux. La pièce spéciale *L'oiseau bleu* de Maurice Maeterlinck, montée par la troupe à l'occasion des Fêtes, a été jouée pour la première fois à Ottawa au Centre national des Arts en janvier 1971.

En 1970, John Juliani a mis en scène, pour le *Centaur Theatre* de Montréal, *The Great White Computer* de Peter Desbarats, oeuvre traitant des émeutes raciales à l'Université Sir George Williams. Au Théâtre de Quat'Sous, la pièce *Les effets des rayons gamma sur les vieux garçons*, d'après l'adaptation française de Michel Tremblay, a été le clou de la saison 1970-1971, et a fait salle comble.

La dynamique mais petite troupe du Théâtre du Même Nom, composée de cinq acteurs et d'un directeur artistique, tous diplômés de l'École nationale de Théâtre du Canada, a continué de se faire un nom, en improvisant, élaborant et créant des spectacles sous forme de pièces lyriques, tous irrévérencieux, tous d'actualité et tous teintés de ce qu'un critique a qualifié d'«engagement passionné à l'égard du monde d'aujourd'hui».

Le nouveau Théâtre du Trident, troupe professionnelle de la ville de Québec, a inauguré la saison de 1971 avec *0-71* de Jean Barbeau, au Studio du Grand Théâtre.

Une autre oeuvre originale, *Charbonneau et le Chef*, de John Thomas McDonough, a également été mise en scène au Studio. La province de Québec est bien desservie par deux troupes itinérantes créées par le gouvernement provincial: le Théâtre populaire du Québec et la Nouvelle Compagnie théâtrale. Le répertoire de cette dernière se compose des classiques français qui figurent au programme scolaire.

Les jeunes auteurs francophones bénéficient des subventions que le Conseil des Arts octroie au Centre d'Essai des Auteurs dramatiques; celui-ci imprime et diffuse des pièces, tient des séances de travail et organise des débats critiques. A mesure que le théâtre prend de l'importance, il a de plus en plus besoin d'acteurs, de décorateurs et de techniciens formés et entraînés dans les sections anglaise et française de l'École nationale de Théâtre. Diverses provinces participent maintenant au soutien financier de cette école; leurs contributions viennent grossir le montant appréciable des subventions du Conseil des Arts.

Le *Vancouver Playhouse* a affiché en 1970-1971 *Rosencrantz and Guildenstern are Dead*, qui a fait presque salle comble, et le célèbre *Joe Egg*. Il a également présenté *Othello* de Shakespeare, et un certain nombre de pièces jouées par le *Citadel Theatre* d'Edmonton et le *Centaur Theatre* de Montréal. Paxton Whitehead, qui a succédé à David Gardner au poste de directeur artistique, projetait d'inaugurer la saison 1971-1972 du *Vancouver Playhouse* avec *The Chemmy Circle* de Feydeau, pièce qu'il avait déjà mise en scène au Festival Shaw.

Le théâtre régional le plus prestigieux du Canada, le *Manitoba Theatre Centre*, a emménagé en novembre 1970 dans ses nouveaux locaux construits au coût de plusieurs millions de dollars. La saison inaugurale a vu le retour des metteurs en scène John Hirsch et Edward Gilbert, et la présentation de deux grandes premières canadiennes: *Salvation*, première comédie musicale rock de Winnipeg, qui a attiré plus de 16,000 spectateurs, et *War and Peace* de Tolstoï.

Le Centre des Arts de la Saskatchewan comprend un théâtre de 2,000 places, *Hanbridge Hall*, qui peut asseoir 1,600 personnes, et le *Jubilee Theatre* qui peut en accueillir 800.

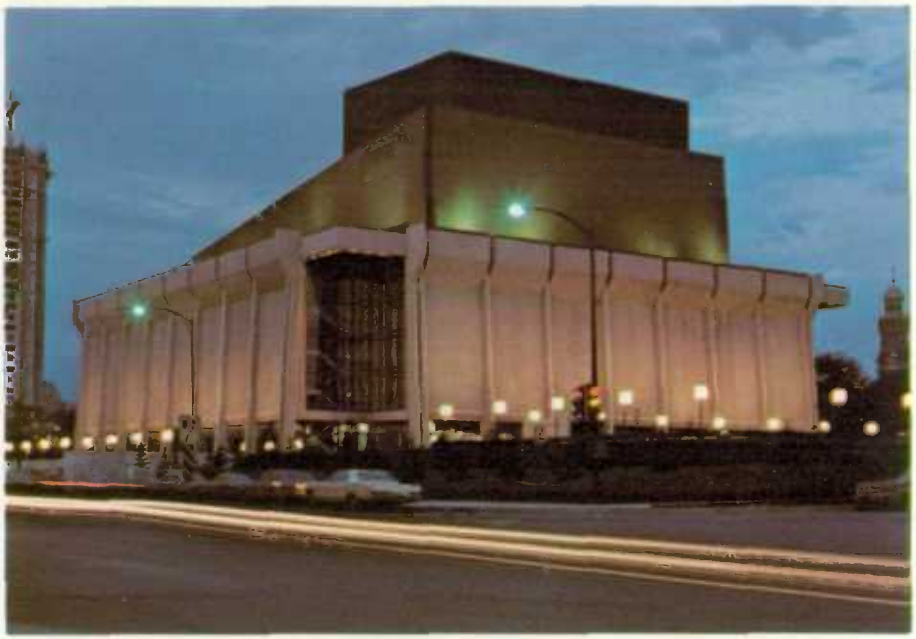

Inaugure au début de 1971, le Grand Théâtre de Québec renferme une salle de 1,800 places, un théâtre de 600 places, ainsi que les studios du Conservatoire, une bibliothèque et une discothèque.

En 1970, *le Globe Repertory Theatre* devenait la première troupe théâtrale permanente de Regina en 43 ans; elle a été accueillie par le *Theatre Jubilee* du nouveau Centre des Arts de la Saskatchewan. *Theatre Calgary*, qui en est maintenant à sa troisième saison dans un ancien entrepôt converti, a survécu à une crise financière en 1970 et a fait la joie des spectateurs au Centre national des Arts avec le documentaire régional de Christopher Newton, *You Two Stay Here, the Rest Come With Me*, présenté sous forme de comédie musicale. Une deuxième comédie musicale fort originale, *Trip*, également écrite et mise en scène par Newton, sur une musique d'Allan Rae, a été présentée par la même troupe. Au *Citadel Theatre* d'Edmonton, dont Sean Mulcahy est le directeur artistique, la pièce d'Arthur Miller, *The Price*, a remporté un très vif succès en 1970. Le *Citadel*, nommé d'après l'ancien centre de l'Armée du Salut qu'il occupe actuellement, est à la recherche d'un plus grand local. Il ne dispose en effet que de 300 places, et tous les abonnements pour la saison 1970-1971 ont été vendus; il s'est même fait un trafic de billets sur le marché noir dans le cas de certaines pièces comme *The Secretary Bird*, qui mettait en vedette Henry Comor et Jill Showell. Outre leurs activités habituelles, les membres de la troupe donnent des représentations dans toute la province sous le nom de *The Citadel-on-Wheels*. Une autre équipe, appelée *The Citadel-on-Wings* parce qu'elle se déplace par avion, a donné 22 représentations dans le Nord canadien en 1970; c'était le cadeau de la ville d'Edmonton aux Territoires du Nord-Ouest, à l'occasion de leur Centenaire.

L'unique troupe professionnelle à demeure sur le littoral de l'Atlantique, le *Neptune Theatre*, de Halifax, a inscrit au nombre de ses spectacles pour la saison 1970-1971, *The Caretaker* d'Harold Pinter, *A Long Day's Journey Into Night*, *The Fantasticks* et *Star-Spangled Girl* de Neil Simon. Après une rénovation complète du *Fredericton Playhouse*, l'auditorium du Théâtre du Nouveau-Brunswick doit rouvrir ses portes en janvier 1972, pour constituer un maillon neuf de la chaîne des théâtres régionaux.

Le *Canadian Mime Theatre*, troupe de six membres ayant établi son siège dans un ancien local de pompiers à Niagara-on-the-Lake, a reçu un accueil enthousiaste des critiques depuis sa fondation en 1969. En 1970, la troupe a fait le tour des Territoires du Nord-Ouest, avec l'aide financière du Conseil des Arts, et en 1971 elle a présenté au Centre national des Arts un drame mimé original d'une durée de deux heures, *The Lamplighter*. Au «Troisième Théâtre de Verdure» de Stratford, le *Canadian Mime Theatre* a présenté en août *Shapes and Shadows*.

Festivals

Chaque année le Festival de Stratford est un lieu de pèlerinage pour les amateurs de théâtre de tous les coins de l'Amérique du Nord. En 1971, Pat Galloway a joué le rôle titre dans *The Duchess of Malfi*, de John Webster, et elle a été la partenaire de Ian Hogg dans *Macbeth*. William Hutt a fait la mise en scène de *Much Ado About Nothing* et il a joué dans *Volpone* de Ben Jonson, avec Douglas Rain.

Une des attractions du festival printanier de Guelph en mai 1971 était le *Black Box Theatre*, qui offrait un spectacle de «musique mimée».

L'*Avon Theatre* a présenté deux farces françaises dans leur version anglaise: *Un Chapeau de paille d'Italie (An Italian Straw Hat)* et *Le Dindon (There's One in Every Marriage)*. La dernière mettait en vedette Martha Henry et Tony van Bridge.

Le Festival international du film de Stratford a repris en 1971 après une regrettable absence de dix ans; on y a présenté une large sélection de films du monde entier, sans qu'il s'agisse d'un concours. Au nouveau Troisième Théâtre de Verdure, on a présenté des pièces, ainsi que des spectacles de mime et de marionnettes en plein air.

Le Festival Shaw à Niagara-on-the-Lake a battu en 1970 tous les records antérieurs d'assistance en présentant *Candida*, avec Stanley Holloway dans le rôle du père, et *Forty Years On*, l'allégorie d'Alan Bennett portant sur la première moitié du XXe siècle; il s'agissait de la première pièce contemporaine réalisée dans le cadre du Festival. En 1971, le Festival Shaw a célébré son dixième anniversaire avec, au programme, des pièces de Shaw, Romain Weingarten, Max Beerbohm et Noel Coward. *The Philanderer* de Shaw a ouvert la saison en juin et *Happy Days of Summer* de Weingarten a été joué en première nord-américaine au Festival.

Au Festival de Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, *Anne of Green Gables*, jouée en 1970, a rempli la salle à 92%. Vingt-trois représentations en avait déjà été données à Osaka, où elle était la seule comédie musicale occidentale à l'affiche. *Jane Eyre*, classique de l'époque victorienne adapté en comédie musicale, avec passages mélodramatiques pertinemment insérés, a fait salle comble à Charlottetown. Ces pièces, ainsi que *Private Turvey's War*, dans laquelle Don Harron a réintroduit Turvey dans une mise en scène «résolument pacifique», ont été présentées au Centre national des Arts en 1971. *Mary*, d'après la vie de Marie Stuart, reine d'Écosse, fut jouée en première à Charlottetown en 1971 et *Anne of Green Gables* a été reprise, à la demande générale.

En Colombie-Britannique, *The Duchess of Malfi*, *Androcles and the Lion* et *Turcaret* ont été présentées à la Foire de Victoria en 1970.

Danse

L'année 1970 a été marquée par la présentation de deux ballets rock qui ont remporté un grand succès: *Ballet High*, exécuté par le *Royal Winnipeg Ballet* et *Tommy*, dansé par les Grands Ballets Canadiens. C'est cette même année que Radio-Canada gagnait un «Emmy» pour *Cendrillon*, interprété par le Ballet National du Canada.

Le seul corps de ballet qui se soit produit à Expo 70, le Ballet National, a présenté *Roméo et Juliette* et un programme d'oeuvres modernes à Osaka en mai 1970. Pour la saison de 1970, la troupe a fait revivre *Giselle*, qui n'avait pas été dansée depuis près de dix ans. Lynn Seymour et Egon Madsen étaient les principaux interprètes dans la nouvelle adaptation que Peter Wright a faite de la version parisienne créée en 1841. Également au répertoire le *Lac des Cygnes*, dans une chorégraphie d'Erik Bruhn, *Solitaire* de Kenneth MacMillan, *The Lesson* de Flemming Flindt et *Phases* de Grant Strate. Au printemps de 1970 à Toronto, l'assistance remplissait la salle à 80.2%.

En juillet 1970, Celia Franca, directrice artistique du Ballet National, faisait partie du jury international au Cinquième concours international annuel de ballet à Varna (Bulgarie), l'un des plus importants festivals de danse au monde. Les concurrents venaient de 17 pays différents; Nadia Potts et Clinton Rothwell, du Ballet National, ont remporté les honneurs de la meilleure exécution pour un magnifique pas de deux.

Les danseurs du *Royal Winnipeg Ballet* dans une scène de *5 over 13* de Brian MacDonald. L'oeuvre a été commandée pour cette troupe.

L'École nationale de ballet forme des jeunes chorégraphes canadiens et a déjà inscrit à son répertoire les oeuvres de l'un d'entre eux, Timothy Spain: *For International Use Only*, *The Journey Tree* et *Sagar*. Ailleurs dans la région de Toronto, l'Université York est le premier établissement du genre à offrir un cours de danse aux étudiants de la faculté des Beaux-Arts.

La saison 1970-1971 des Grands Ballets Canadiens a été inaugurée par *Tommy*, opéra de style rock, d'après une création du groupe anglais pop, *The Who*. Dansé sur un enregistrement de ces derniers, *Tommy* a eu sa première mondiale le 16 octobre à la Place des Arts de Montréal. Son chorégraphe, Fernand Nault, a également réalisé la *Symphonie de psaumes* et *Aurkhi*, oeuvre d'un compositeur polonais contemporain, Krystof Penderecki. Les Grands Ballets Canadiens sont allés en tournée aux États-Unis en mai 1971.

L'un des plus grands succès de la saison 1970 du *Royal Winnipeg Ballet* a été *Ballet High*, réalisation dans laquelle figurait le groupe rock *Lighthouse*. La première fut présentée au Centre national des Arts à la fin de juillet 1970, lors d'un programme comprenant également *The Shining People of Leonard Cohen* et «5 sur 13». La chorégraphie de ces trois oeuvres est de Brian MacDonald. *Ballet High* a fait salle comble à Toronto et il est resté à l'affiche une deuxième semaine complète au St. *Lawrence Centre*. Le *Royal Winnipeg Ballet* a joué *The Shining People* et une oeuvre intitulée *Canto Indio* à Paris, Vérone et Gênes en 1970. La compagnie passe une bonne partie de son temps en tournée, et va notamment aux États-Unis tous les ans. De janvier à mars 1971, elle s'est produite dans 40 villes américaines en huit semaines.

En 1970, le directeur artistique du *Royal Winnipeg Ballet*, Arnold Spohr, s'est vu remettre par le Gouverneur général, le jour de la Confédération, la Médaille pour services éminents de l'Ordre du Canada.

Dans le domaine de la danse moderne, le *Toronto Dance Theatre* et le Groupe de la Place Royale de Montréal ont tous deux donné des représentations au Centre national des Arts en 1970-1971. Le nouveau groupe professionnel du Manitoba, les *Contemporary Dancers*, a présenté des programmes à Winnipeg et dans toute la province.

Les Feux Follets, troupe folklorique nationale du Canada, ont fait des tournées dans tout le Canada, à leur retour d'Osaka, où ils s'étaient produits au pavillon du Canada pendant toute la durée d'Expo 70.

Musique

Bien que 1970-1971 ait été, dans l'ensemble, une année d'austérité, elle a vu néanmoins la création de deux nouveaux ensembles musicaux: l'Opéra du Québec, qui se produira surtout à Montréal et dans la ville de Québec à partir de 1971-1972, et l'Orchestre mondial des Jeunesses musicales, fondé à Mont-Orford en juillet 1970 pour marquer le vingtième anniversaire de la participation du Canada aux Jeunesses musicales.

Pour aider le nouvel orchestre, le gouvernement canadien lui a voté un crédit annuel de $35,000 pour les cinq premières années. En juillet 1970, vingt pays ont envoyé 100 musiciens, âgés de 16 à 23 ans, travailler sous la direction du chef d'orchestre Erich Leinsdorf. Quatorze de ces jeunes musiciens étaient des Canadiens. Après son premier concert au Festival d'Orford, en août, l'orchestre a eu sa première mondiale à Copenhague (Danemark) en août 1970. Ce concert a été enregistré et un documentaire télévisé sur la première saison de l'orchestre a passé aux réseaux français et anglais de Radio-Canada.

Deux élèves de violon étudient leur partition lors d'une séance de travail de l'Orchestre national des jeunes.

Le Québec a célébré en 1971 la formation de son propre corps d'opéra, avec comme directeur artistique Léopold Simoneau. Quatre opéras sont au programme de la première saison de l'Opéra du Québec: *Samson et Dalila* de Saint-Saëns, *Tryptich* de Puccini, *La Fille du Régiment* de Donizetti, et *La Traviata* de Verdi.

Citons parmi les spectacles donnés en 1970-1971 par la *Canadian Opera Company*, *Carmen* et *Don Giovanni*, qui tous deux ont été présentés au Centre national des Arts à l'automne.

L'Orchestre du Centre national des Arts, qui en est maintenant à sa troisième année d'existence et a pour chef d'orchestre et directeur musical Mario Bernardi, est une réussite artistique et connaît beaucoup de succès auprès du public. Son premier disque est sorti en 1970: la symphonie «Jupiter» de Mozart et *Five Songs for Dark Voice* d'Harry Somers, avec la contralto Maureen Forrester. En 1971, l'orchestre a commencé ses tournées canadiennes, impatiemment attendues, par des concerts à Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.

L'Orchestre symphonique de Montréal a été chaleureusement applaudi à Expo 70 d'Osaka. Plus tard, à Montréal, plus de 2,800 personnes ont assisté à chacun des 14 premiers Grands Concerts et aux 4 concerts de gala de la saison 1970-1971.

En décembre 1970, un accord d'échange a permis à l'Orchestre symphonique de Montréal de jouer au *Massey Hall* de Toronto et à l'Orchestre symphonique de Toronto de se faire entendre à la Place des Arts de Montréal, sous la direction de Karel Ancerl. En juin 1970, lors des célébrations en l'honneur du bicentenaire de la naissance de Beethoven, l'Orchestre symphonique de Toronto s'est surpassé, faisant salle comble à l'*O'Keefe Centre*.

L'Orchestre philharmonique de Calgary, dirigé par son nouveau chef d'orchestre Maurice Handford, s'est révélé plein de promesses en 1970. Pour sa part l'Orchestre philharmonique d'Hamilton, énergiquement conduit par Boris Brott, a fait une tournée des écoles et des centres commerciaux; il a aussi donné des concerts à la chandelle lors de soirées «vins-fromages», avec au programme des célébrités comme Pierre Berton, qui a narré l'*Histoire du Soldat* de Stravinsky. Le premier groupe «pop» à s'installer à demeure avec un orchestre symphonique, *Tranquility Base*, a commencé à jouer avec l'Orchestre philharmonique d'Hamilton au printemps de 1971. Il en a été de même pour le quatuor à cordes de l'Orchestre du Centre national des Arts, connu sous le nom de *Revolutionary Bow*, qui veut exprimer «les grands thèmes affectifs, sociaux et musicaux de la jeune génération dans un cadre classique».

Expression tangible du rapprochement des provinces Maritimes, l'Orchestre symphonique de l'Atlantique, dont c'est déjà la quatrième saison, a présenté en novembre 1970 un Festival Beethoven, avec le concours de l'Université Dalhousie et Radio-Canada.

En juillet 1970, l'Orchestre national de la jeunesse du Canada a célébré son dixième anniversaire au Centre national des Arts par l'exécution d'une oeuvre de Serge Garant, commandée par le Conseil des Arts et écrite expressément pour lui. Pour sa saison 1971, plus de 350 candidats ont été auditionnés dans tout le Canada en vue de combler les 110 places disponibles. Georg Tintner, bien connu en Australie et en Nouvelle-Zélande, a dirigé l'orchestre en 1971.

Fidèle à sa politique d'exécuter surtout des oeuvres de compositeurs canadiens, l'Orchestre symphonique de Québec a joué des compositions de Jacques Hétu, Clermont Pépin et Alain Gagnon au début de 1971. Gilles Vigneault s'est produit avec l'Orchestre symphonique de Québec lors du festival inaugural.

Les festivals d'été ont présenté en 1970 des oeuvres musicales variées et attrayantes. Le Festival d'Orford affichait le pianiste Marek Jablonski, l'orchestre de chambre Paul Kuentz de Paris et les solistes Elizabeth Benson-Guy et Maureen Forrester.

Concert de musique de la Renaissance offert par la Galerie nationale d'Ottawa, dans l'ambiance de sa collection de peintures de l'époque.

Le Festival de printemps de Guelph entreprenait sa quatrième année en 1971, avec pour thème l'évolution de la musique au Canada. Grâce à une subvention du Conseil des Arts, il a commandé deux oeuvres originales d'André Prévost et de Charles Wilson. En mai, Nicholas Goldschmidt a dirigé à Guelph la première production canadienne de *The Burning Fiery Furnace* par Benjamin Britten.

A Niagara-on-the-Lake, le Festival Shaw de 1970 s'est aventuré pour la première fois dans le domaine musical avec des concerts du Quatuor Orford. En 1971, le Festival de Stratford a offert des concerts, des récitals de musique de chambre et de la musique «pop», avec des solistes aussi variés que le violoncelliste Janos Starker, le flûtiste Jean-Pierre Rampal ou encore Melanie et B. B. King.

En 1970, les promoteurs de la Foire de Victoria ont commandé un drame lyrique qui a remporté un vif succès. Cette oeuvre, *The Ancient Wound*, écrite par Peter Garvie sur une musique de Wilfrid Mellers, a été radiodiffusée par Radio-Canada en janvier 1971 et jouée au Festival Aldeburgh de Benjamin Britten en juin 1971. Elle a également paru sous forme de livre de poche dans la collection des drames lyriques de la Foire de Victoria.

La Société de Musique contemporaine du Québec, l'un des principaux représentants de l'avant-garde musicale, a fait ses débuts torontois en janvier 1971 sous la direction de Serge Garant.

Les *Festival Singers* de Toronto ont inauguré leur tournée européenne de 1971 à Bruxelles, pour se produire ensuite à Londres, Cologne, Vienne, Bratislava, Veni-

se, Zagreb et Ljubljana. Leur fondateur et chef d'orchestre, Elmer Iseler, dirige également le choeur *Mendelssohn*, qui a connu un vif succès en 1970-1971; il présentera un concert promenade au *Royal Albert Hall* de Londres en août 1972.

Montréal a été en 1971 le cadre d'un grand concours international de piano, organisé par l'Institut international de musique du Canada.

Le Conseil canadien de la musique a lancé, avec l'aide du Conseil des Arts, une nouvelle revue intitulée *Cahiers canadiens de la musique/The Canada Music Book*, dans laquelle on publie des essais et des articles écrits par des compositeurs éminents, des musicologues et des critiques. Le Conseil a subventionné d'autre part la traduction en français de l'important ouvrage de M. Arnold Walter, *Aspects of Music in Canada*.

Arts plastiques

Si les arts en général portent tous les signes d'une période de transition, et inévitablement de confusion, c'est bien dans les arts plastiques que le phénomène est le plus apparent. Tandis que les jeunes artistes et exécutants dans divers domaines utilisent leurs talents particuliers pour exprimer une prise de position et un engagement au niveau social, nombre de leurs collègues en arts plastiques ne cherchent plus à créer de beaux objets d'art destinés au plaisir des yeux et à la contemplation. Ils se tournent plutôt vers la production d'objets perdus et manifestement invendables, ce qui est pour eux une forme d'expression des valeurs contemporaines et un rejet de la culture réservée à une élite.

Bien entendu, les artistes ne sont pas tous engagés dans cette voie. Il convient d'ajouter que cette période de transition est à la fois une période d'autodécouverte, car les artistes canadiens deviennent de plus en plus conscients de leurs racines régionales et distinctives. Dans le domaine des arts plastiques, comme dans celui de l'édition ou des arts d'interprétation, il existe un sentiment très fort d'identité régionale, qui se manifeste notamment à Halifax chez les artistes associés au *College of Art* de la Nouvelle-Écosse. On l'observe depuis dix ans chez les artistes de London (Ontario), dont Greg Curnoe et Jack Chambers sont des représentants bien connus. Il est déjà solidement implanté sur la côte ouest où la Galerie d'Art de Vancouver est un centre de rencontre important des diverses formes expérimentales d'expression artistique.

Cette galerie est devenue, selon les termes employés par un critique le «modèle de demain» car elle a fait tomber les barrières entre les différentes formes d'expression, ainsi qu'entre les artistes et le public. Sa *Racetrack Gallery* — expérience de participation du public aux multiples moyens d'expression de l'art plastique — ayant connu un très grand succès, elle a réalisé en 1971 *Satellite*, en collaboration avec Intermedia. La Galerie de Vancouver remplit non moins activement le rôle traditionnel des galeries d'art: son exposition de sculptures esquimaudes, *Les Chefs-d'oeuvre de l'Arctique*, a eu sa première mondiale en octobre 1971, puis elle devait se rendre successivement à Paris, Londres, Copenhague et dans diverses villes des États-Unis avant de rentrer au Canada pour être présentée à la Galerie nationale d'Ottawa.

Dans la capitale fédérale, la Galerie nationale a accueilli 156,971 visiteurs de juin à septembre 1970, c'est-à-dire durant la splendide exposition des oeuvres du Groupe des Sept. En 1971, la Galerie a exposé, entre autres, des dessins du célèbre artiste du XVIIIe siècle, Giambattista Tiepolo, des tableaux de la collection de Gertrude Stein, et elle a inauguré la veille du 1er juillet, Fête du Canada, *Un véritable amour patriotique* de Joyce Wieland.

En 1970, la Galerie nationale a reçu un don important de la collection Douglas M. Duncan, comportant 225 oeuvres de David Milne. Citons parmi ses autres acquisitions *Big Ear*, sculpture de Karel Appel et des peintures à l'huile de Marc Chagall, Piet Mondrian et Gustav Klimt.

L'exposition *Huit artistes du Canada* a été inaugurée à Tel-Aviv en novembre 1970; c'était la première fois que la Galerie nationale envoyait des oeuvres canadiennes au Moyen-Orient. En 1971, une exposition des oeuvres de Paul Kane, coparrainée par la Galerie nationale, a été montée à Fort Worth (Texas); elle offrait, sous forme de peintures à l'huile et d'aquarelles, une documentation absolument unique sur les Indiens de l'Ouest. L'exposition a voyagé aux États-Unis et dans l'Ouest du Canada avant d'être présentée à Toronto et Ottawa.

A la fin de 1970, la Galerie d'Art de l'Ontario a publié un ouvrage de référence complet intitulé *The Canadian Collection*. Le moment était tout à fait opportun, car jamais la Galerie n'a reçu autant de dons provenant de collections canadiennes qu'en 1970. Elle a acquis la collection Samuel et Ayala Zacks ainsi que des oeuvres des collections Charles S. Band, Douglas M. Duncan et J. S. McLean. Au cours de l'été 1971, 350 peintures du XXe siècle de la collection Zacks ont été exposées.

Dans les efforts qu'il déploie pour amener le public à s'intéresser à la vie de la collectivité, au sens large du terme, le Musée des Beaux-Arts de Montréal a prévu une série d'expositions de peintures et de sculptures dans les stations de métro de la ville. A l'extérieur même du Musée, rue Sherbrooke, on peut voir l'une de ses dernières acquisitions qui fait désormais partie du paysage de Montréal: *Four Elements Column* de Hugh A. Leroy. Les pièces de deux dessinateurs d'oeuvres graphiques de premier plan au Canada, Rolf Harder et Ernst Roch, ont été exposées au Musée de Montréal en novembre 1970; c'était là le point de départ d'une grande tournée internationale sous les auspices du Centre international des arts typographiques.

Arts-Canada, qui s'est acquis un respect croissant au pays et à l'étranger en tant que revue d'arts, a consacré son numéro d'octobre 1970 au dessin nord-américain, fournissant ainsi inspiration et documentation pour une exposition au Boston Institute *of Contemporary Art*. En 1970 également, l'Association internationale des critiques d'art a tenu son congrès annuel dans six villes canadiennes.

Les arènes de Lutèce, oeuvre de P.-É. Borduas récemment offerte par la Collection Douglas M. Duncan.

En 1969, la Galerie nationale faisait l'acquisition de *Vue du premier monastère des Ursulines de Québec*, tableau de Joseph Légaré, peintre du XIXe siècle.

Lettres

Si d'une part des craintes ont été formulées en 1970-1971 au sujet de la mainmise étrangère dans le domaine de l'édition, d'autre part la revue très respectée *Canadian Literature* parlait d'une révolution de l'édition au Canada, faisant ressortir le caractère dynamique de certaines maisons régionales d'édition qui prennent de plus en plus d'ampleur dans des centres comme Edmonton, Vancouver, Victoria, Fredericton, Ottawa, ainsi que Montréal et Toronto. Ce mouvement a été accompagné par l'élaboration d'une infrastructure de l'édition très puissante dont les pionniers ont été Raymond Souster et Louis Dudek; le phénomène le plus impressionnant à cet égard est l'apparition de la *House of Anansi* et de la *New Press* de Toronto. D'après *Canadian Literature*, ces deux sociétés sont dirigées par des écrivains jeunes et engagés, dont les méthodes d'écriture sont expérimentales et la vision de l'évolution sociale, révolutionnaire. *New Press* s'est intéressée essentiellement à la politique nouvelle et aux questions sociales connexes, tandis que *Anansi* a mis l'accent sur la poésie et le nouveau roman. Les réalisations de la maison *Anansi* pour 1970 comprennent notamment la traduction d'oeuvres de deux auteurs canadiens-français: les romans de Roch Carrier, *La Guerre, Yes Sir!* et *Floralie, où es-tu?* ainsi que *l'Antiphonaire* de Hubert Aquin.

Parmi les nouveaux centres d'édition du Canada, Fredericton, berceau du *Fiddlehead* depuis 26 ans, possède maintenant un certain nombre de petites imprimeries: *New Brunswick Chapbooks*, *Observatory Press*, et *Fiddlehead Poetry Books*. Le poète Alden Nowlan est toujours écrivain résident à l'Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton), où on trouve actuellement plus d'une douzaine de poètes venant des Maritimes, des États-Unis et de Grande-Bretagne. Leur doyen à tous, Fred Cogswell, vient de publier *One Hundred Poems of Modern Quebec*, qu'il a traduits du français.

Le Prix de littérature du Gouverneur général a été décerné en 1970 à bpNichol, poète expérimental qui écrit des vers concrets et robustes; cet événement marquait à la fois la reconnaissance d'un nouveau genre littéraire au Canada et l'importance des nouvelles petites maisons d'édition. Trois des livres primés de Nichol ont été publiés par des imprimeries situées à Vancouver, Toronto et Ottawa: *Still Water* (Talonbooks), *The True Eventual Story of Billy the Kid* (Weed/Flower Press), et *the cosmic chef: an evening of concrete* (Oberon Press).

Quatre autres écrivains canadiens ont mérité en 1970 le Prix de littérature du Gouverneur général. Ce sont: Dave Godfrey, pour son roman *The New Ancestors;* Michael Ondaatje, pour un recueil de prose et de poésie, *The Collected Works of Billy the Kid;* la romancière Monique Bosco pour *La femme de Loth,* et l'auteur dramatique Jacques Brault pour *Quand nous serons heureux.* Les livres primés ont été choisis parmi quelque trois cents oeuvres littéraires publiées par des Canadiens en 1970. Des prix en argent, de $2,500 chacun, accompagnaient les récompenses décernées à Ottawa, le 18 mai 1971, par le Gouverneur général, Son Excellence le très hon. Roland Michener. Un autre prix a été refusé par Fernand Ouellette, dont le recueil d'essais, *Les actes retrouvés,* avait été retenu par le jury.

Bien d'autres oeuvres intéressantes ont vu le jour en 1970-1971. Le roman d'Anne Hébert, *Kamouraska,* a gagné le Prix des libraires à Paris en mars 1971; le même mois, Gaston Miron recevait le Grand prix littéraire de la ville de Montréal pour son recueil de poèmes *L'Homme rapaillé.* Miron, dont les oeuvres lui avaient déjà valu le dixième Prix France-Canada en novembre 1970, est représentatif d'un bon nombre d'écrivains québécois qui prennent de plus en plus position face aux événements politiques de la province.

Le prix de la revue «Études françaises» est allé au poète d'origine marocaine Juan Garcia, dont le recueil *Corps de gloire* a été publié par les Presses de l'Université de Montréal en 1971. Gabrielle Roy a gagné en 1970 le Prix David pour son roman *La rivière sans repos.*

Chaque année les prix Molson sont décernés par le Conseil des Arts en reconnaissance de contributions particulièrement valables dans le domaine des arts, des lettres, des sciences sociales, ou de l'unité nationale. Northrop Frye a gagné un Prix Molson en 1971 pour le rôle qu'il a joué dans l'expression du sentiment culturel canadien. Son nouvel ouvrage, *The Bush Garden: Essays on the Canadian Imagination,* est sorti en 1971. Yves Thériault, romancier canadien-français lu par un vaste public et souvent traduit, a reçu également un Prix Molson. Son livre le plus récent est *Le dernier havre.*

Parmi les autres oeuvres importantes parues en 1970 et 1971 on peut citer: *The Journals of Susanna Moodie* et *Procedures for Underground* de Margaret Atwood; *Butterfly on Rock* de D. G. Jones; l'oeuvre controversée de Donald Creighton *Canada's First Century,* et l'oeuvre à très fort tirage de Pierre Berton qui relate l'histoire du CP, *The National Dream.* Farley Mowat, qui a publié *Sibir* en 1970, a reçu le Prix Stephen Leacock de l'humour pour son livre précédent, *The Boat Who Wouldn't Float.*

On a déjà parlé de la traduction en anglais d'ouvrages canadiens-français. A Québec, la revue littéraire *Liberté* a consacré un numéro entier aux romanciers canadiens-anglais traduits en français. L'intérêt croissant des Canadiens français pour la littérature canadienne-anglaise se reflète dans les critiques des nouveaux ouvrages qui paraissent maintenant régulièrement dans *Le Soleil,* ainsi que dans *La Presse* et *Le Devoir.* Autre preuve de cette tendance, la traduction de l'importante *Literary History of Canada* de Carl Klinck, présentement sous presse à l'Université Laval.

Activités scientifiques

Recherche et développement scientifiques

Depuis quelques années, le monde entier se rend compte que la science et la technique sont devenues des forces redoutables. Si elles offrent de nombreux avantages, elles peuvent aussi dévaster notre milieu naturel et social. Cette prise de conscience a amené le public à s'intéresser à des problèmes immédiats comme la pollution, les drogues et les ressources nationales, pour ne citer que les plus importants. L'opinion publique réclame un redressement de la situation actuelle notamment par l'intensification de la recherche et du développement dans ces domaines. Dans bien des cas il s'agirait de réunir une documentation de base qui permettrait de légiférer afin de maîtriser la situation. Les controverses ne manquent pas, mais on connaît maintenant les risques inhérents à la libre exploitation de la science et de la technique et il est certain que toute innovation de taille sera désormais subordonnée à une étude très fouillée de ses conséquences éventuelles. Ainsi, la politique scientifique a pris tout à coup une importance considérable, à l'échelon national et international.

Une fusée de sondage *Black Brant* quitte la rampe de lancement Auroral au polygone de recherches de Churchill. Dans le cadre d'un programme établi par le Conseil national de recherches, la recherche relative à la haute atmosphère s'effectue tant dans les universités que dans plusieurs organismes gouvernementaux.

Politique scientifique du gouvernement fédéral

C'est le Cabinet qui détient tous les pouvoirs en matière de politique scientifique fédérale; les ministères et organismes qui s'occupent des sciences lui prodiguent leurs conseils. Le Bureau du Conseil privé comporte un secrétariat de la politique scientifique et de la technologie chargé de s'assurer que la science et la technique servent du mieux possible les intérêts nationaux. Il existe aussi un Conseil des sciences, organisme indépendant qui relève directement du Premier ministre et dont le rôle est de faire des recommandations sur les besoins à long terme et sur le potentiel des ressources techniques et scientifiques du Canada.

En novembre 1967, le Sénat créait un comité spécial pour étudier la politique scientifique du gouvernement fédéral et en évaluer les priorités, le budget et l'efficacité. Le premier volume du rapport, publié en 1970, est une étude critique de la situation scientifique au Canada. Le second présente des recommandations.

Activités de recherche du gouvernement fédéral

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) est un organisme fédéral responsable du développement, du soutien et de la mise en application des sciences. Bien que ses laboratoires fassent de la recherche pure, les programmes de recherche sont en général orientés vers l'industrie. Depuis quelque temps, il se consacre également à d'importants problèmes régionaux et nationaux.

Visualisation, par émissions colorées, au tunnel hydrodynamique, du vent sur la maquette d'une ville. Laboratoires d'aérodynamique des basses vitesses à l'Établissement national d'aéronautique.

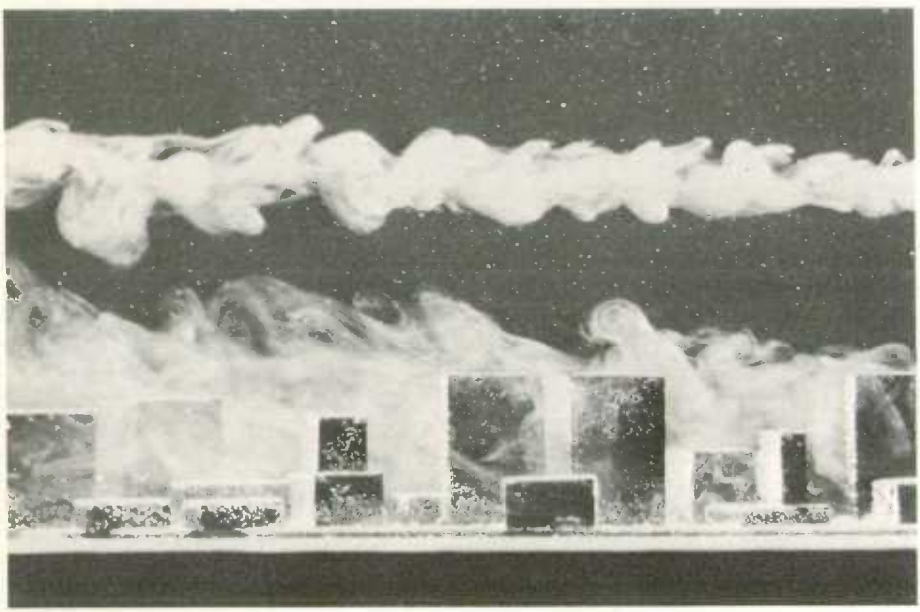

Le Conseil national de recherches a par exemple mis au point un agent de refroidissement du sang, qui a permis le progrès de la chirurgie cérébrale, une technique de conservation prolongée du boeuf frais en cours de transport, une nouvelle famille de fongicides pour lutter contre le mildiou, et un instrument grâce auquel on peut mesurer constamment la teneur en eau du beurre durant la fabrication; il contribue à l'agrandissement d'un port à Visakhapatnam, en Inde, et à la mise au point d'un avion à décollage et atterrissage vertical à l'aide de sa nouvelle soufflerie de 30 pi. à faibles vitesses et de son simulateur de vol; il participe à l'élaboration de méthodes didactiques axées sur l'usage de l'ordinateur, à la création d'un indicateur de vitesse des fluides applicable à l'océanographie, et il étudie la culture des algues comme source d'alimentation. Un autre programme intéressant porte sur l'utilisation des souffleries en architecture et en urbanisme.

Le CNRC a constitué un certain nombre de comités consultatifs qui oeuvrent auprès des gouvernements fédéral et provinciaux, des universités et de l'industrie, dans certains cas particuliers. Le dernier-né de ces comités travaille à définir des critères scientifiques de la qualité de l'environnement.

Plusieurs ministères et organismes d'État font aussi des recherches dans le cadre de leurs propres objectifs, notamment le ministère de l'Agriculture, l'Office des recherches sur les pêcheries, dont il sera question plus loin, et ceux qui suivent:

L'Énergie Atomique du Canada Limitée a mis au point un petit réacteur nucléaire appelé «Slowpoke», source peu coûteuse de neutrons thermiques pour l'analyse par activation et la production d'isotopes. Parmi ses autres recherches on peut citer l'étude de la texture et des propriétés mécaniques des alliages de zirconium pour le gainage des combustibles et les tubes à compression des réacteurs, et la simulation de dommages causés par la fission dans les combustibles pour réacteurs expérimentaux.

Le ministère des Communications. Les recherches sur les communications et domaines connexes sont effectuées au Centre de recherches sur les communications. A l'heure actuelle, les travaux sont pour la plupart orientés vers les télécommunications par satellite à la suite du succès remporté par le programme Alouette/ISIS. Le Centre se consacre aussi aux premières étapes de la réalisation d'un satellite de télécommunications en collaboration avec les États-Unis.

Le Conseil de recherches pour la défense (ministère de la Défense nationale). Le C.R.D. apporte son appui scientifique et technique aux Forces armées canadiennes et fait de la recherche dans sept établissements au Canada. Ses travaux portent en majeure partie sur l'Arctique, mais il vaut la peine de citer deux autres de ses réalisations. Une nouvelle technique a permis la mise au point d'un prototype de laser au bioxyde de carbone fonctionnant sous pression atmosphérique; fait de matériaux peu coûteux, il est environ 100 fois plus puissant que le laser ordinaire au gaz. Deux sociétés canadiennes ont obtenu l'autorisation de fabriquer cet appareil. Par ailleurs, le C.R.D. a étudié la dérive des glaces dans le golfe du Saint-Laurent au moyen de balises à moulinets prises dans la glace. On a enregistré régulièrement le mouvement des balises et la force du courant, et on espère que les résultats permettront d'accroître l'activité des ports du Saint-Laurent et de réduire le coût de l'assurance maritime.

Maquette miniature à lit mobile, fabriquée par le ministère des Transports et reproduisant la partie du fleuve Saint-Laurent qui s'étend du lac Saint-Pierre à l'Île-aux-Coudres.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien effectue des recherches sociales économiques et techniques dans le Nord et, par des subventions, il encourage les universités canadiennes à faire des recherches sur le Nord. Un programme important actuellement en cours vise à établir un règlement efficace régissant l'utilisation des terres.

Le ministère des Transports. Une grande partie de la recherche effectuée par ce ministère porte sur la voie navigable du Saint-Laurent. On essaie actuellement des modèles de reproducteurs hydrauliques à échelle extrêmement réduite, et on a obtenu de précieux renseignements de celui qui reproduit environ 180 milles du fleuve sur 100 pieds. Ces informations permettront de jeter les bases d'un projet en vue d'approfondir la voie navigable en aval de Québec pour ouvrir le Saint-Laurent aux pétroliers de 100,000 tonnes. Un autre projet qui a donné de bons résultats est l'utilisation d'estacades flottantes, particulièrement efficaces pour empêcher la formation de glace et d'embâcles.

Programmes d'aide du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a mis sur pied certains programmes en vue de stimuler la recherche et l'esprit d'innovation au sein de l'industrie canadienne.

Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Appliquée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, cette loi vise à stimuler de façon générale l'expansion de la recherche et du développement dans l'industrie. Les sociétés canadiennes peuvent demander une subvention ou bénéficier d'un dégrèvement de l'impôt fédéral sur le revenu en fonction de leurs dépenses d'investissement et d'exploitation pour la recherche et le développement scientifiques au Canada.

Programme d'aide à la recherche industrielle. Ce programme, administré par le Conseil national de recherches du Canada, a pour objet de promouvoir la formation de nouveaux groupes de recherche industrielle et l'expansion des groupes existants. Des subventions servent à rémunérer le personnel scientifique et technique (nouveau ou supplémentaire) affecté à des projets de recherche approuvés.

Programme de recherche industrielle pour la défense. Depuis son inauguration en 1961 par le Conseil de recherches pour la défense, ce programme a permis de subventionner plus de 300 projets de recherche concernant la défense.

Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. Ce programme appuie le programme canado-américain de production de défense et vise

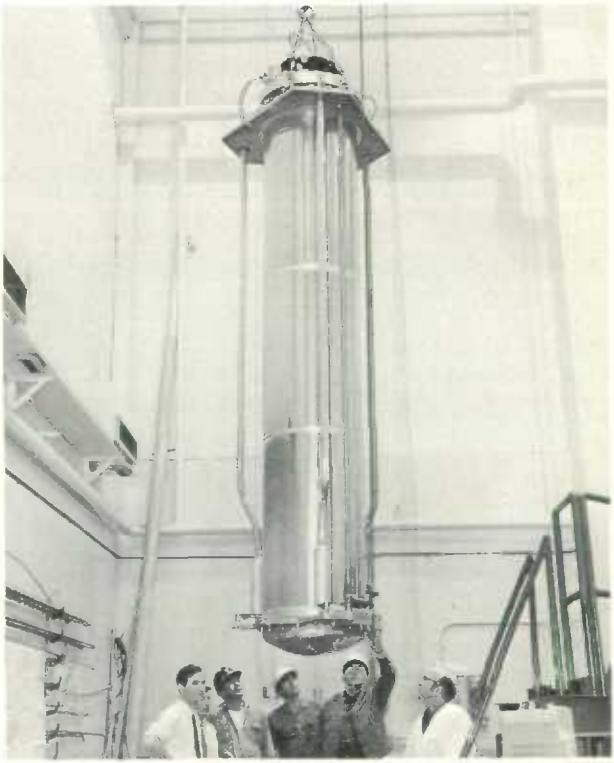

SLOWPOKE, le petit réacteur nucléaire fabriqué par l'Énergie Atomique du Canada Limitée est immergé dans une baie avant sa mise en opération aux laboratoires nucléaires de Chalk River.

à accroître la compétence technique de l'industrie canadienne. Administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce, il aide l'industrie à créer des produits d'exportation et à acquérir des machines et des outils modernes ainsi que du matériel de fabrication perfectionné. Il a expressément pour objectif d'assurer le maintien des normes de fabrication et d'aider financièrement les entreprises qui veulent établir au Canada de nouvelles installations manufacturières pour le marché d'exportation.

Programme pour l'avancement de la technologie industrielle. Également administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce, ce programme a été mis sur pied pour stimuler la croissance de l'industrie canadienne grâce à des subventions destinées à la mise au point de produits et de procédés nouveaux et améliorés mettant en oeuvre de nouvelles techniques et se prêtant à l'exploitation commerciale. Il finance notamment des projets concernant les aéroglisseurs, les systèmes d'extraction du pétrole sous-marin et l'équipement mécanographique périphérique.

Instituts de recherche industrielle. Ce programme, qui relève aussi du ministère de l'Industrie et du Commerce, a pour objectifs 1° de favoriser le resserrement des liens entre les universités et l'industrie pour permettre aux universités de mieux comprendre les problèmes de l'industrie et à celle-ci de se familiariser avec les plus récents progrès de la science et de la technologie; 2° de faciliter le transfert des connaissances scientifiques et techniques à l'industrie et 3° de fournir des services scientifiques aux entreprises industrielles n'ayant pas les moyens d'affecter des installations et un personnel à la recherche.

Cette aide revêt la forme de subventions pour couvrir les dépenses en traitements et services administratifs. Des instituts ont été créés à l'Université de Windsor, à l'Université McMaster, à l'Université de Waterloo, au Collège technique de la Nouvelle-Écosse et à l'Université McGill. D'autres universités canadiennes étudient actuellement la question.

Comité interministériel de l'innovation. Composé des principaux participants aux programmes d'aide à l'industrie, notamment du ministère de l'Industrie et du Commerce, du Conseil de recherches pour la défense, du Conseil national de recherches du Canada, du ministère des Finances et du Conseil du Trésor, ce comité a été institué dans le dessein d'améliorer la coordination entre les divers ministères et organismes publics intéressés. La mise en commun des expériences de ces divers organismes permet aux membres du comité d'élaborer des programmes d'encouragement plus au point. A la suite de réunions avec des chercheurs canadiens, les problèmes que soulèvent la recherche et le progrès industriels au Canada sont apparus de façon beaucoup plus nette.

Conseils provinciaux de recherche

Ces conseils sont situés dans huit provinces: Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec et Saskatchewan; ils se consacrent principalement à la recherche appliquée qu'ils effectuent en corrélation avec les projets des provinces et les besoins de l'industrie locale. De façon générale, les recherches portent sur une vaste gamme de sujets.

Recherche universitaire

Si l'on veut que les universités continuent de dispenser un enseignement supérieur et de former du personnel de recherche, il est indispensable que les professeurs d'université se tiennent à l'avant-garde du savoir dans leurs disciplines respectives. Les intellectuels ont de tout temps favorisé la recherche pure, et les universités sont devenues le principal foyer de cette activité. La recherche effectuée dans une université particulière reflète ordinairement les aspirations de ses administrateurs et les désirs personnels du corps enseignant. Toutefois, c'est le gouvernement fédéral, par l'entremise du Conseil national de recherches et du Conseil des recherches médicales, qui fournit la majeure partie des fonds nécessaires aux recherches en sciences naturelles et en génie. Les programmes de ces deux organismes se ressemblent en ce qu'ils accordent des bourses aux chercheurs en tenant compte surtout du mérite du candidat et de la valeur de son projet.

Le Laboratoire régional de l'Atlantique du Conseil national de recherches et la Division des algues marines de la *Nova Scotia Research Foundation* ont entrepris des recherches sur la culture des plantes marines en prévision de l'aménagement, en Nouvelle-Écosse, de fermes sous-marines destinées à accroître la production des extraits d'algues marines à valeur commerciale.

Recherche en sciences de la santé

La recherche en sciences de la santé au Canada se distingue de la plupart des autres sphères de recherche en ce qu'elle s'effectue, à quelques exceptions près, dans les universités et les établissements et hôpitaux qui leur sont associés. L'industrie n'en assume qu'une très faible part. Certains organismes publics, dont le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil de recherches pour la défense exécutent dans leurs propres laboratoires, des recherches reliées à leurs fonctions, et le ministère des Affaires des anciens combattants effectue de modestes travaux de recherches dans ses hôpitaux dispersés à travers le pays. Il existe également à l'échelon provincial des programmes centrés sur la solution des problèmes de santé locaux. On ne trouve cependant pas, comme en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, des grands laboratoires centraux affectés à la recherche médicale.

Les scientifiques de la santé au Canada comprennent donc essentiellement des professeurs d'université et certains de leurs collègues. Il y a actuellement quelque 1,800 directeurs de recherche, répartis pour la plupart dans les 16 universités du Canada possédant des facultés de médecine, de chirurgie dentaire et de pharmacie. Bon nombre de ces chercheurs dispensent également des soins ou enseignent au personnel des professions sanitaires; cette juxtaposition de la recherche et de la pratique contribue à maintenir la qualité des soins et facilite grandement l'adaptation aux problèmes canadiens des résultats de la recherche réalisée au Canada et à l'étranger.

Le financement de la recherche est une responsabilité partagée. Les universités elles-mêmes, subventionnées par les provinces et le fédéral, fournissent les locaux et l'équipement de laboratoire et payent une grande partie des traitements des chercheurs. Les fonds provenant de sources canadiennes extra-muros affectés à l'exécution de la recherche ont été estimés à $56,500,000 pour l'année financière 1970-1971. Sur ce total, $9,400,000 provenaient d'organismes bénévoles tels que l'Institut national canadien du cancer, la Fondation canadienne du coeur, la Société canadienne contre l'arthrite et le rhumatisme, et d'un certain nombre d'autres organismes s'intéressant à des maladies déterminées ou à des questions d'intérêt plus général. Une somme supplémentaire de $4,800,000 a été offerte par des fondations ou des organismes provinciaux. Le Conseil de la recherche médicale du Québec, par exemple, contribue pour une part importante à lancer dans la recherche les nouveaux professeurs des facultés universitaires de la province. L'Ontario subventionne la recherche universitaire par le truchement d'organismes provinciaux et de programmes divers. Cependant, la principale source extérieure de fonds demeure le gouvernement fédéral qui, au cours de l'année financière 1970-1971, a octroyé près de $42,300,000, dont $33,900,000 par l'entremise du Conseil des recherches médicales. Après 10 ans d'existence comme organisme autonome au sein du Conseil national de recherches du Canada, le C.R.M. devenait en 1969 une corporation de département responsable devant le Parlement par voie du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les crédits consentis au Conseil par le Parlement sont consacrés exclusivement à l'encouragement de la recherche extra-muros, au soutien du personnel chargé de la formation à la recherche postuniversitaire, et à d'autres programmes connexes.

Parmi les découvertes récentes faites au Canada, on peut signaler la mise au point, par deux chercheurs de l'Hôpital Général de Montréal, en 1970, d'un test sanguin pour la détection précoce du cancer du gros intestin. Cette même année,

Dans ses laboratoires de biogénie, le Conseil national de recherches s'occupe de chirurgie expérimentale. Entre autres sujets étudiés, il évalue les dangers de certains appareillages électriques.

le C.R.M. achevait un essai d'utilisation thérapeutique de l'hormone de croissance humaine dans le traitement du nanisme hypophysaire; un groupe de 90 sujets dans tout le Canada a reçu le traitement pendant une période de cinq ans, et les résultats se sont avérés satisfaisants.

Comme dans tous les domaines scientifiques au Canada, on cherche de plus en plus à suivre une politique déterminée concernant les sciences de la santé et l'administration des soins, et à réunir des données permettant d'évaluer les besoins futurs. Une enquête complète a été effectuée en 1967 sous l'égide du Conseil des recherches médicales et bon nombre des recommandations formulées à l'époque sont actuellement mises en pratique. Le rapport d'une autre étude sur la recherche médicale, au Québec cette fois-ci, a été publié en 1970. Cette même année paraissaient les résultats d'une enquête définitive sur les stagiaires à plein temps en sciences de la santé au Canada. Enfin, il est à prévoir que les travaux de la Commission LeDain sur l'utilisation des drogues à des fins non médicales influera dans les prochaines années sur l'évolution de la recherche en sciences de la santé.

Recherche agricole

Au Canada, plus de la moitié de la recherche est assurée par la Direction de la recherche du ministère de l'Agriculture, qui administre plus de 50 établissements d'un océan à l'autre et dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Les programmes englobent tous les maillons de la chaîne alimentaire: sols, végétaux, animaux, produits végétaux et animaux, et les micro-organismes qui leur sont associés, les insectes et les maladies, ainsi que le conditionnement et le stockage des aliments.

La Division de la pathologie vétérinaire de la Direction de l'hygiène vétérinaire effectue des recherches sur les maladies du bétail et de la volaille et offre des services élaborés de diagnostic. La Division des recherches de la Direction de l'économie étudie la gestion des fermes, l'utilisation des ressources, le revenu agricole, la structure des marchés, la productivité agricole, et l'évolution des entreprises et de la commercialisation. De son côté, le laboratoire de la Commission des grains du Canada exécute des recherches sur la qualité des céréales et des oléagineux.

Progrès récents en agriculture

Deux scientifiques fédéraux ont mis au point une technique qui permet de transformer le bois du peuplier en une provende dont la valeur énergétique équivaut à celle du foin de qualité moyenne. Cette réalisation offrira, semble-t-il, une nouvelle possibilité d'utiliser les déchets des usines de pâtes et papiers ou de contreplaqué.

Les zones tachetées de cette photo prise près de Hensall, en Ontario, révèle la présence de brûlure bactérienne dans des champs de haricots.

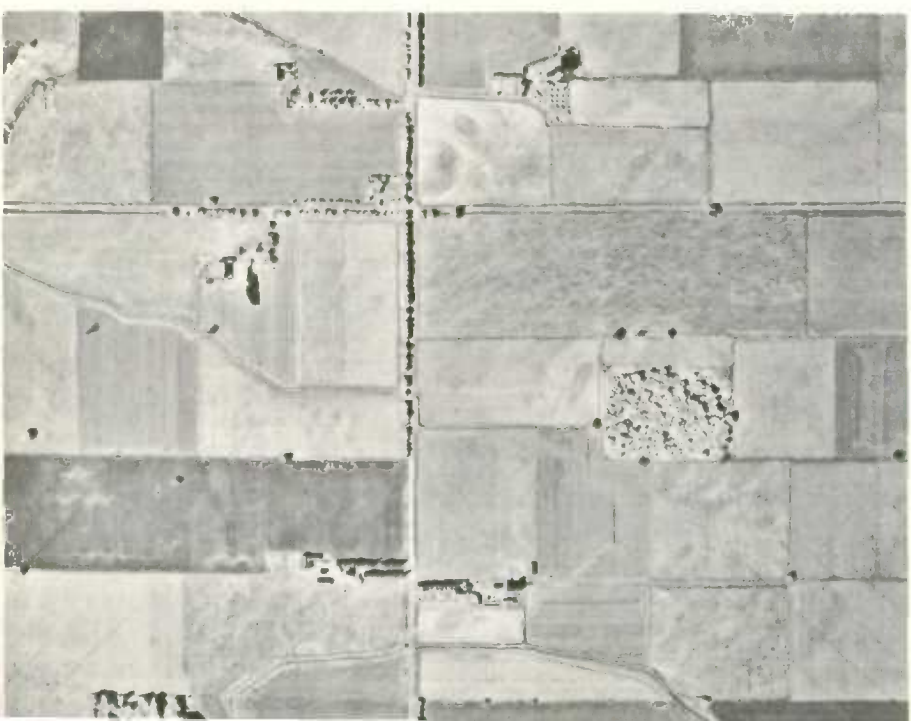

La Station de recherches de Summerland a élaboré un nouveau procédé de fabrication d'essences aromatiques en poudre à partir de fruits. Le parfum, enfermé dans un enrobage de sucres, se libère sous l'action de l'eau. Cette technique permettra désormais d'écouler de grandes quantités de pommes et de baies.

Grâce à l'Institut de recherches sur les aliments d'Ottawa, on trouvera peut-être bientôt dans les supermarchés, à côté des autres produits laitiers, des flans au lait frais prêts à manger. L'Institut a aussi mis au point plusieurs nouveaux produits à base d'oeufs congelés et de lait nature, en utilisant l'azote liquide. Les oeufs congelés ressemblent à du maïs soufflé et dégèlent rapidement. Toujours à Ottawa, une nouvelle poudre alimentaire provenant d'un mélange de soya et de lait écrémé en poudre ou de petit lait a été confectionnée. Il se peut que ce produit constitue un débouché pour les excédents de lait en poudre et de petit lait et qu'il se vende comme aliment protéique dans diverses régions du monde.

En août 1970, les quatre provinces de l'Atlantique étaient déclarées exemptes de brucellose, et la Colombie-Britannique suivait quelques mois plus tard. Ce sont les premières provinces à être ainsi déclarées exemptes depuis la mise en oeuvre du programme fédéral-provincial d'enraiement de la brucellose en 1957. Cette affection se caractérise par une fièvre ondulante chez l'homme et provoque l'avortement chez les bovins, ainsi qu'une diminution de leur rendement laitier.

La Direction de la recherche a récemment annoncé la création de plusieurs nouvelles variétés de plantes: Mini-Rose, tomate rose cerise précoce; Totem, grosse fraise ferme à rendement élevé; Martin Frobisher, rosier sarmenteux à fleur rose, vivace; Melrose, première variété canadienne de sainfoin qui constitue une nouvelle culture fourragère; Trapper, pois de champ à fort rendement; et Kay, variété de dactyle pelotonné vivace à rendement élevé.

Office de recherches sur les pêcheries du Canada

L'Office de recherches sur les pêcheries du Canada est le plus ancien organisme scientifique d'État à régie indépendante de toute l'Amérique du Nord. Il a pour rôle de seconder le ministère des Pêches et Forêts dans son travail de gestion et de mise en valeur des ressources. Il procède directement d'un organisme national de recherches fondé en 1898 avec pour mandat de mener des recherches fondamentales et appliquées sur toutes les ressources aquatiques du Canada, leur habitat et leur utilisation.

L'un des principaux programmes actuels de l'Office consiste en recherches approfondies sur la pollution des eaux. Le centre de l'activité en ce domaine est l'Institut des eaux douces à Winnipeg où sont rassemblées les données recueillies dans les nombreux laboratoires régionaux du Conseil. Celui-ci possède également un personnel au Centre canadien des eaux douces à Burlington (Ont.), et collabore étroitement avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'intéresse à d'autres aspects du problème de la pollution.

L'objectif principal de l'Office est d'augmenter la connaissance, la valeur et la capacité de rendement des pêcheries et autres ressources aquatiques canadiennes par la recherche scientifique. Cette recherche permet d'assurer la survivance et l'accroissement de la faune marine et lacustre du Canada (poissons, mammifères et invertébrés). A cette fin, les scientifiques de l'Office étudient l'environnement (y compris la pollution), les ressources (présence et abondance du poisson, et conséquences de la pêche), les techniques de capture, les façons d'accroître les ressources, et les produits commerciaux.

L'Institut des eaux douces de l'Office de recherches sur les pêcheries a réussi à ensemencer, pour fins de pêche saisonnière, de la truite arc-en-ciel dans des petits lacs du Manitoba qui en hiver gèlent jusqu'au fond.

La contribution de l'Office à l'aménagement de nouvelles pêcheries et aux méthodes de traitement du poisson, sur la côte de l'Atlantique comme sur celle du Pacifique, a fait économiser à l'industrie de la pêche des millions de dollars. La recherche portant sur l'eau de mer glacée a permis d'épargner des sommes incalculables en limitant les pertes et en haussant les normes de qualité dans le traitement du poisson.

En 1969, on a évalué les résultats des expériences effectuées dans les lacs peu profonds des Prairies où l'on a transplanté, au printemps, des alevins de truites arc-en-ciel et pêché à l'automne des truites vendables. Ces lacs, qui gèlent jusqu'au fond en hiver, ne peuvent assurer la survivance des poissons; néanmoins ils sont riches en éléments nutritifs. Grâce à la méthode de l'alevinage-pêchage, on croit pouvoir établir dans les Prairies un nouveau type de pêche lucratif; les premières expériences semblent confirmer la théorie.

C'est sur le travail des scientifiques de l'Office que se fonde l'exploitation rationnelle des ressources aquatiques renouvelables. L'intégration rapide de la pêche en une industrie de l'alimentation à partir d'exploitations plutôt primitives, a transformé radicalement l'industrie. L'apport de l'Office au développement de farines de poisson de haute qualité et de concentrés de protéines de poisson lui ont valu une renommée mondiale. La réputation de ses spécialistes et de la qualité de leur travail est inégalée dans le monde des sciences aquatiques.

Une des principales contributions de l'Office au progrès scientifique du Canada a été d'encourager les jeunes intéressés aux sciences à s'orienter vers la biologie marine. L'Office s'est montré généreux dans ses subventions aux universités, et il a affecté dans certaines de ses stations, au nombre de dix dans tout le Canada, un laboratoire à l'usage des étudiants de niveau universitaire.

Recherches forestières

Divers aspects de la forêt sont étudiés par des organismes tant publics que privés: universités, gouvernements provinciaux, compagnies de pâtes et papiers, gouvernement fédéral.

Par l'intermédiaire du Service canadien des forêts d'Environnement Canada, c'est le gouvernement fédéral qui contribue le plus à la recherche forestière en y consacrant, chaque année, environ $25,000,000. Le Service possède, à travers le pays, des laboratoires stratégiquement situés, de même qu'un certain nombre d'instituts spécialisés, dont la plupart ont leur siège à Ottawa. A l'heure actuelle, les principaux travaux comprennent des études sur la répression biologique, c'est-à-dire l'emploi de virus, de parasites et de prédateurs pour lutter contre les infestations d'insectes; le reboisement des zones coupées à blanc; l'hydrologie forestière, l'enraiement de la pollution de l'eau, la classification des terres propres à l'aménagement de parcs nationaux; les effets écologiques probables de la mise en valeur du Nord canadien et la valeur récréative de telle ou telle forêt. A ces travaux viennent s'ajouter les recherches qu'effectuent traditionnellement le Service en matière de sylviculture, d'incendie, d'insectes et de maladies, de produits du bois, et autres sujets connexes.

On utilise de l'équipement moderne pour cueillir des cônes d'arbres choisis, à des fins de reproduction.

Un chercheur étudie l'effet de la température et de la luminosité sur la croissance des pousses de pruche et sapin de Douglas.

Outre le programme fédéral de recherches forestières, les provinces de Québec, du Manitoba, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont leurs propres organismes de recherches qui s'occupent surtout de résoudre les problèmes que posent la protection contre les incendies, la sylviculture, la pédologie, la dendrométrie et l'amélioration des essences; quant aux études entomologiques, pathologiques et celles qui concernent les produits forestiers, ils s'en remettent au programme fédéral.

Sur le plan des industries, ce sont les compagnies de pâtes et papiers qui consacrent le plus d'efforts à la recherche. La plupart de ces compagnies font des recherches technologiques sur la pulpation et le papier, en plus d'être membres cotisants de l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada, à Montréal. Cet institut réalise de vastes programmes de recherches concernant la pulpation et le papier, ainsi que des études de moindre envergure en matière d'exploitation des bois et de sylviculture. Les fabriques de bois d'oeuvre et de contre-plaqué s'en remettent principalement aux laboratoires fédéraux de produits forestiers pour ce qui regarde leurs besoins de recherche.

D'autres recherches en sciences forestières et domaines connexes s'effectuent dans différentes universités canadiennes. Il existe des facultés de foresterie à l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver), à l'Université de Toronto, à l'Université Laval (Québec) et à l'Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton). En collaboration avec l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers, l'Université McGill, à Montréal, forme des étudiants de deuxième cycle dans les domaines intéressant l'industrie des pâtes et papiers.

Religion

A l'été de 1534, Jacques Cartier débarquait sur la côte de Gaspé, près d'un promontoire sur lequel il érigea une croix de bois de 30 pieds de haut. Par ce geste, il prenait possession de nouvelles terres non seulement au nom de son pays, mais aussi de sa foi. Depuis, l'histoire du Canada retrace l'évolution interdépendante – parfois antagonique – de l'Église et de l'État.

Un des épisodes hauts en couleur et en courage de la fondation du Canada fut écrit par les missionnaires jésuites dont le martyr, Jean de Brébeuf, est un des authentiques héros des Canadiens de toutes confessions. Sous la direction de Madame d'Youville, les Soeurs grises, entre autres communautés hospitalières éminentes, ont laissé elles aussi l'exemple, trop souvent oublié de nos jours, d'un dévouement et d'une force d'âme extraordinaires au service des bourgades lointaines, à une époque où les soins de santé, mêmes les plus élémentaires, faisaient défaut. Avec un zèle sans bornes, les Soeurs grises qui, de fait, furent les premières infirmières visiteuses du Canada, ont accompli leur mission de charité au milieu de dangers et de privations inimaginables.

Au début de la colonisation anglaise, les premiers missionnaires et pasteurs protestants ont joué un rôle essentiel dans l'édification du pays. Bien souvent l'église

était le pivot de la vie communautaire. James Evans, missionnaire méthodiste, inventa l'écriture syllabique cree, donnant ainsi aux Indiens la possibilité de lire et écrire leur propre langue sur de l'écorce de bouleau. Au XIX° siècle, Egerton Ryerson, autre pasteur méthodiste, jetait les bases d'un système d'éducation publique en Ontario. Lors de la conquête des Prairies, John McDougall, apôtre méthodiste qui avait acquis la confiance des Indiens, servit d'intermédiaire indispensable dans l'élaboration du traité qui prévint la guerre avec les tribus de l'Ouest. Au-delà des Grands lacs, c'est grâce aux religieux itinérants et à la Gendarmerie royale que le Canada n'a jamais connu d'«Ouest indompté».

Deux traits distincts caractérisent l'histoire religieuse du pays. D'une part, l'Église catholique s'est signalée par la puissante et durable emprise de son clergé au Canada français. D'autre part, les Églises protestantes, du moins celles qu'on appelait ailleurs Églises libres, manifestèrent, dès le début, une tendance – quasi indispensable dans les agglomérations clairsemées de la nation naissante – à oublier les subdivisions traditionnelles des vieux pays pour créer chez nous des Églises autonomes.

Ainsi le Canada fut le premier pays où les différentes sectes méthodistes s'unirent pour se donner une forme monolithique. De même, tous les congrégationnalistes se sont groupés en une confession unique. Les presbytériens eux-mêmes, malgré leurs divisions séculaires, ont fusionné leurs rangs. Sauf une minorité presbytérienne dissidente, ces trois unions confessionnelles se sont ensuite rapprochées pour former, en 1925, l'Église-Unie du Canada. C'était là la première unification du genre dans l'histoire des Églises protestantes.

A l'heure actuelle, l'Église-Unie et l'Église anglicane étudient certaines propositions susceptibles de permettre leur fusion. On ignore si ces entretiens aboutiront à une union immédiate et officielle, mais il est certain que ces deux Églises travailleront désormais selon des formes de collaboration inédites.

Par ordre d'importance numérique, l'Église catholique, l'Église-Unie et l'Église anglicane groupaient, au recensement de 1961, près de 80% de la population canadienne. D'autres confessions connues comptent un nombre appréciable d'adeptes. L'Église presbytérienne vient en tête avec plus de 800,000 fidèles, suivie de l'Église luthérienne avec plus de 600,000. Par rapport à leurs coreligionnaires américains, les baptistes du Canada n'ont pas acquis autant de rayonnement. Divisés en plusieurs «conventions», ils occupent surtout l'Est du pays et leur effectif global dépasse le demi-million.

Comme tous les pays libres, le Canada compte de nombreuses petites dénominations religieuses, dont certaines marquent la scène canadienne depuis longtemps déjà, tandis que d'autres, d'origine plus récente, sont de caractère régional. Au Canada, les quakers n'ont jamais été en grand nombre mais, à l'instar des mennonites, ils jouissent d'un haut degré d'estime. Les unitariens, pour leur part, existent presque exclusivement dans les grandes villes, mais comptent un nombre impressionnant de personnalités influentes. Partout au Canada, des groupes connus sous le nom général d'«évangéliques» prennent rapidement de l'ampleur depuis quelques années. Dans certains cas, il ne s'agit que d'églises individuelles. Parmi ces groupements, l'Église du peuple, à Toronto, est la plus considérable et la plus dynamique. Sous la conduite du remarquable évangéliste Oswald Smith et, plus tard, de son fils Paul, cette congrégation est presque devenue une confession en soi. Le plus fort groupe organisé d'évangéliques est l'Église pentecostale qui, au recensement de 1961, réunissait moins de 150,000 adeptes.

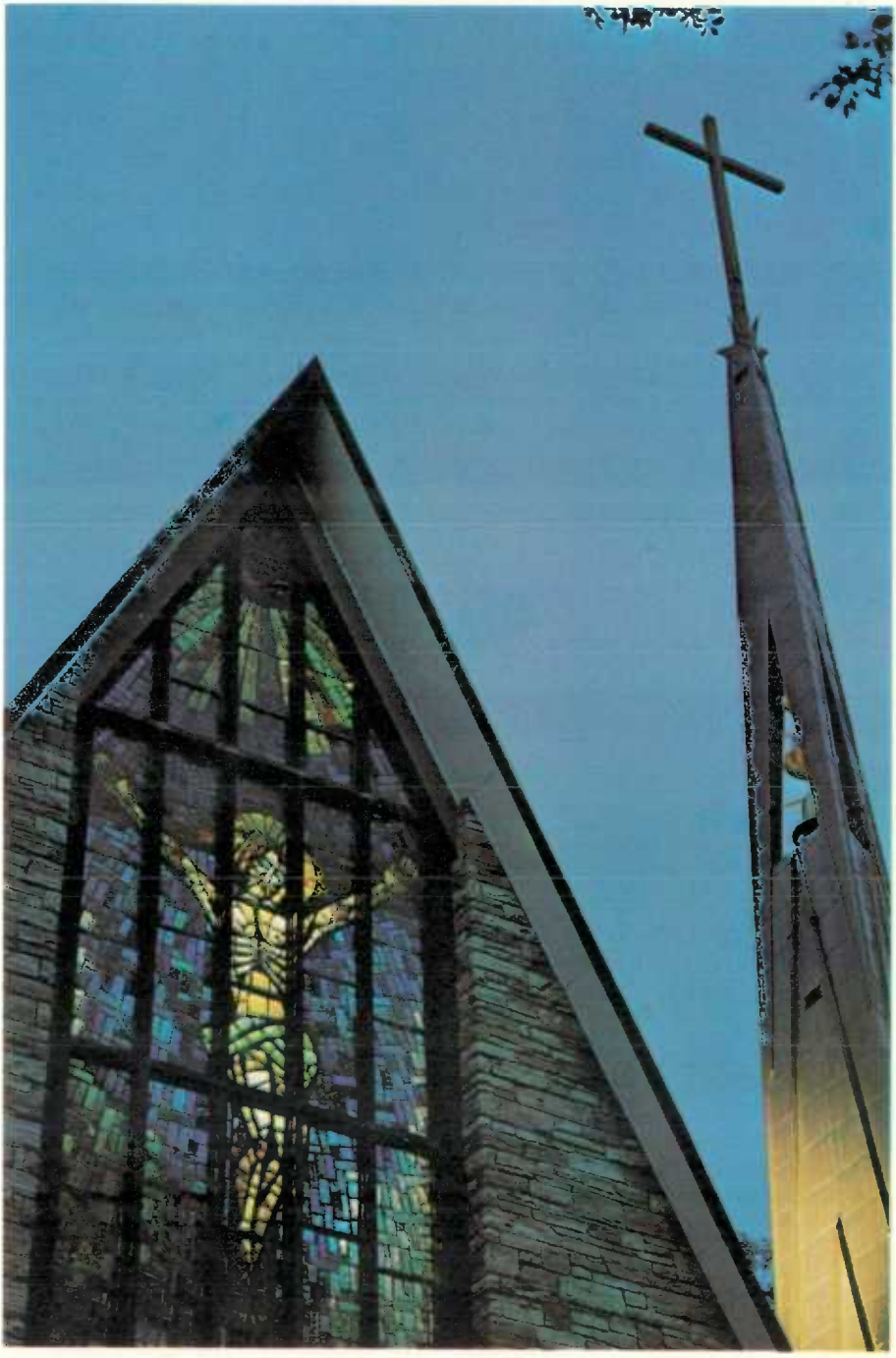

Dans les provinces de l'Ouest en particulier, des Canadiens issus de diverses ramifications de l'Église grecque-orthodoxe ont laissé, comme témoignage de leur ascendance religieuse, des temples à bulbe distinctifs de leur patrie d'origine. Ces orthodoxes sont environ 200,000.

Récemment, l'Église coptique d'Égypte a installé à Toronto—où elle compte quelque 1,000 adeptes—un siège d'où elle dirige les congrégations coptiques du Canada et des États-Unis.

Parmi les collectivités religieuses moins connues du Canada, les huttérites, par exemple, se composent d'agriculteurs répartis en communes, où la vie de famille est très intense. Bien qu'ils utilisent les techniques agricoles modernes, ils restent socialement attachés aux usages du passé comme aux vertus anciennes.

Depuis quelques années, la vie religieuse canadienne présente, comme trait caractéristique, un degré nouveau de cordialité et de collaboration, non seulement entre les différentes Églises protestantes, mais aussi, entre protestants et catholiques. Il est significatif que quelques-uns des premiers exemples de cet esprit nouveau soient venus du Québec, où des membres du clergé catholique ont invité leurs frères protestants à participer avec eux, dans leurs cathédrales, à des cérémonies liturgiques. En outre, catholiques et protestants ont collaboré à la mise sur pied du Pavillon chrétien d'Expo 67.

Après la communauté chrétienne, c'est la communauté juive qui est la plus ancienne, la plus vaste et la plus influente du Canada. Malgré leur faible pourcentage au sein de la population, les juifs fournissent, depuis les débuts mêmes de l'histoire canadienne, un apport considérable à la vie et à la culture du pays. Un rapprochement s'est produit entre chrétiens et juifs, et des relations plus cordiales et clairvoyantes sont nées de la création, au début des années 40, d'un organisme appelé d'abord Conférence canadienne puis Conseil canadien des chrétiens et des juifs. Ce Conseil s'est employé à établir des contacts et à promouvoir des programmes propres à favoriser la compréhension et l'estime réciproques. Il a le mérite d'être le principal initiateur de la Semaine de la fraternité en tant qu'institution canadienne.

Les juifs ne sont pas les seuls représentants au Canada des grandes religions du monde, autres que le christianisme. Les centres urbains comprennent maintenant des groupes appréciables et croissants de musulmans, de boudhistes, d'hindous, de sikhs (surtout en Colombie-Britannique) et autres.

Le Canada n'a pas été sans connaître la bigoterie et la rivalité de religion mais, dans l'ensemble, son histoire est remarquablement exempte de violence d'origine religieuse. Le caractère de la vie canadienne—faite de petites collectivités luttant pour s'établir au sein d'un immense territoire—comportait un besoin inhérent de collaboration dans des entreprises communes, ainsi que ses propres impératifs de tolérance.

Peu à peu, d'ailleurs, la tolérance a tempéré la méfiance traditionnelle. De nos jours, rares sont les secteurs où les clivages de la société canadienne se situent sur le plan religieux. Ce qui, au début, n'était que trêve prend de plus en plus figure de paix véritable. Or la paix peut apporter au Canada de demain un climat d'appréciation mutuelle d'une envergure telle que nul n'en sera exclu, et si les Canadiens n'ont pas encore atteint cet état, sans doute s'en approchent-ils au moins autant que tout autre nation du monde.

ERNEST MARSHALL HOWSE

Loisirs

Les sports, tant ceux de participation que de divertissement, occupent une place croissante dans la vie des Canadiens, et l'activité sportive a aussi un effet marqué sur l'industrie touristique de la nation. Au cours de 1967, et depuis, la mise sur pied d'un nombre impressionnant de complexes sportifs de toutes sortes a modifié radicalement les loisirs de la société canadienne, qui s'urbanise rapidement et qui se tourne de plus en plus vers les sports de participation pour se procurer l'exercice qu'elle obtenait autrefois dans le travail quotidien.

Ce besoin croissant d'échapper à la tension de la ville a donné lieu à autre chose que des patinoires et des pentes de ski. Parmi les nouvelles installations, on trouve des centres culturels, des parcs, des voies d'accès, des hôtels et des endroits de villégiature, sans compter les sites historiques restaurés. Tout cela, d'une façon ou d'une autre, permet aux Canadiens et aux touristes d'échapper provisoirement aux tensions de la ville.

Sports d'hiver

L'hiver long et rigoureux marque le pays d'une empreinte ineffaçable. Mais ces dernières années des millions de Canadiens ont décidé de tirer le meilleur parti du climat.

La récréation hivernale de plein air en général, et le ski alpin en particulier, ont connu une popularité sans cesse accrue dans les années 60. Les stations de ski ont continué de se multiplier en 1970, avec l'ouverture de six grands nouveaux centres. On a aménagé 32 monte-pentes, y compris 10 télé-sièges jumelés. La province

1. La Commission de la capitale nationale a récemment fait oeuvre innovatrice à Ottawa en aménageant une partie de l'historique canal Rideau à l'intention des patineurs. A l'arrière plan se dressent le parlement (à gauche) et l'hôtel Château Laurier.

2. La motoneige est devenue ces dernières années un sport de pointe.

3. Le curling, sport d'origine écossaise, compte beaucoup d'amateurs au Canada.

4. Au printemps, quand la sève monte dans les érables, c'est le temps des réjouissances à l'érablière.

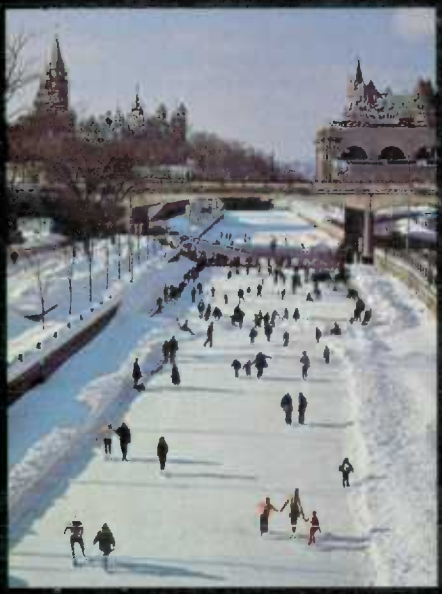

1

2

3

d'Ontario vient en tête avec 19 nouveaux monte-pentes et 3 des 6 nouvelles stations. On voit maintenant poindre des signes d'un nouvel intérêt national pour le ski de fond ou cross-country. On estime que les ventes d'équipement de ski nordique ont triplé en 1970.

La motoneige continue de connaître un essor phénoménal et les ventes au Canada ont augmenté de 25% en 1970 pour atteindre 140,000 unités. On s'en sert aussi bien comme moyen de récréation que comme moyen de transport. La plupart des provinces ont adopté des lois et des règlements pour que ces véhicules soient conduits avec prudence et qu'il y ait le moins d'accidents possible. La popularité des courses de motoneiges a augmenté considérablement comme l'indique le nombre de compétitions prévues pour la saison courante.

Le curling, sport où les Canadiens excellent depuis nombre d'années dans les concours internationaux, est de plus en plus pratiqué. Autrefois sport rural ou de petites villes, il a gagné les grands centres urbains pour devenir une des activités hivernales les plus en vogue du Canada.

Loisirs d'été

Si l'urbanisation croissante de notre société a radicalement modifié l'aspect traditionnel des activités hivernales, elle exerce aussi des effets sensibles sur les loisirs d'été. Pour illustrer le vif désir d'évasion des citadins pendant la saison chaude il suffit de signaler qu'en 1970, 12,500,000 personnes ont visité les parcs nationaux du Canada, soit un million de plus qu'en 1969.

Fort heureusement, le Canada abonde en espaces libres qui se prêtent bien à la récréation ou à la simple contemplation de la nature. Le réseau de parcs nationaux englobe aujourd'hui quelque 19 millions d'acres, dont 115 terrains de camping, et l'on réserve de plus en plus de terrains en vue d'en faire des parcs nationaux et provinciaux. En 1970, l'État choisissait les sites de quatre nouveaux parcs nationaux, présentement en voie d'aménagement: un sur l'Île Vancouver en Colombie-Britannique, deux au Québec, soit dans la Mauricie et à Forillon, et un à Kouchibougouac au Nouveau-Brunswick.

De plus, on compte au-delà de 50 parcs et sites historiques nationaux, auxquels d'autres viendront s'ajouter. Mentionnons la forteresse de Louisbourg érigée au XVIIIe siècle dans l'Île du Cap-Breton et qui est peut-être la reconstruction historique la plus élaborée au monde. Il y a aussi Castle Hill, un fort construit au XVIIe siècle pour assurer la protection de Placentia, première colonie de Terre-Neuve. Lower Fort Garry, sur la rivière Rouge, au Manitoba, évoque sous sa forme restaurée le mode de vie des commerçants de fourrures du milieu du XIXe siècle. Dans le nord-ouest, le Canada et les États-Unis aménagent de concert le parc historique international de la ruée vers l'or du Klondike. Le plus septentrional des parcs historiques est celui du Fort Prince-de-Galles, sur la baie d'Hudson, dont les murs ont une épaisseur de 24 pieds à la base. Quant au Fort Malden à Amherstburg (Ont.), c'est le parc historique le plus au sud: construit en 1797-1799, détruit par les Américains en 1813, et reconstruit en 1819-1823, ce parc rappelle l'une des rares fois où des opérations de défense se sont déroulées à la frontière canado-américaine.

Il existe aussi 640 parcs provinciaux et des milliers de terrains municipaux et privés de camping, que l'on ne cesse d'améliorer et d'agrandir.

Chaque année, à mesure que de nouvelles routes et de nouveaux services aériens y donnent accès et que les pourvoyeurs y installent pavillons et campements, des régions riches en poisson et en gibier attirent un nombre croissant de

sportifs. En 1970, le record mondial pour le thon géant capturé à la ligne et au moulinet (997 livres, pris au large du Cap-Breton en 1953) a été battu à deux reprises, une fois au large de l'Île-du-Prince-Édouard et l'autre au large de la Nouvelle-Écosse, avec des prises de 1,040 et 1,065 livres respectivement. La même année à Tree River (T.N.-O.), un nouveau record mondial de 28 livres et 2 onces a été établi pour l'omble de l'Arctique, dépassant de 12 onces le record précédent de 1963.

Le littoral maritime et les millions de lacs et de rivières du Canada offrent des possibilités illimitées pour les sports et la récréation nautiques. La construction de chalets en bordure des lacs connaît un grand essor, et la popularité de la natation, du ski nautique, de la navigation de plaisance et de la plongée sous-marine ne cesse d'augmenter.

Les eaux intérieures et côtières sont le théâtre de nombreuses courses de yachts, de voliers et d'embarcations à moteur, ainsi que d'épreuves de natation. On observe un nouvel intérêt pour le canotage en milieu sauvage, amorcé par l'expédition des canots des voyageurs du Centenaire de 1967, et le travail des volontaires de la Fédération canadienne du camping qui ont tracé des circuits canotables.

La vogue des excursions à pied a repris grâce à l'aménagement de pistes spéciales dans les parcs nationaux et provinciaux et à l'inauguration en Ontario de la piste Bruce qui, longue de 480 milles, relie la péninsule du même nom à l'escarpement du Niagara. Quelques-unes des plus belles pistes au monde se trouvent dans l'Ouest canadien, notamment la piste internationale Chilkoot rendue célèbre par la ruée vers l'or de 1898 et qui va de Skagway (Alaska) à Bennett (C.-B.). Les pistes des Rocheuses sont uniques pour la beauté du paysage et la proximité de la faune. Elles s'échelonnent entre la piste de promenade avec arrêt pour prendre le thé, et le réseau international Great Divide de 500 milles qui traverse les montagnes, et dont 360 milles se trouvent en territoire canadien.

Activités spéciales

Au Canada, le calendrier des événements récréatifs et sportifs s'étend sur toute l'année et chaque saison a ses festivités propres. Fin mars, début avril, ce sont les parties de sucre dans les érablières de l'Est canadien. Au printemps ont lieu les festivals de fleurs comme ceux de la région de Niagara en Ontario, de la vallée d'Annapolis en Nouvelle-Écosse et de la vallée d'Okanagan en Colombie-Britannique, sans oublier le célèbre Festival des tulipes à Ottawa.

En été, expositions, foires et festivals se succèdent. Terre des Hommes, qui occupe l'emplacement d'Expo 67, est devenue une exposition estivale permanente. Parmi les autres manifestations bien connues il y a, en Alberta, les Jours du Klondike à Edmonton ainsi que le Stampede et l'exposition de Calgary, et en Colombie-Britannique, le Festival de la mer à Vancouver; les Maritimes offrent, entre autres, l'Exposition des pêches et la réunion des pêcheurs, à Lunenburg en Nouvelle-Écosse.

Les foires d'automne demeurent un événement important dans bien des régions du Canada et varient depuis les foires locales d'une myriade de petites communautés, jusqu'à l'Exposition nationale de Toronto.

L'hiver c'est, un peu partout au pays, la saison des carnavals qui s'accompagnent souvent de concours de ski et de curling, de courses de traîneaux à chiens et de motoneiges, de tournois de hockey et de pêche sur glace. Parmi les plus populaires citons le Carnaval de Québec, le festival des Neiges de Sainte-Agathe-des-Monts (Qué.), le festival des Trappeurs au Pas (Man.) et le Carnaval d'hiver de Vernon (C.-B.).

1. Nombreuses sont les rivières, comme celle-ci dans le parc des Laurentides, où la pêche à la truite est excellente.

2. La Belle Époque revit au carnaval de Kenora, dans le nord de l'Ontario.

3. La nuit tombe sur la toute nouvelle Place de l'Ontario, à Toronto. Les Torontois y profitent des avantages d'une exposition qui dure tout l'été.

4. Le Stampede de Calgary est célèbre dans le monde entier. Les cowboys à dos de boeuf sauvage y font sensation.

5. Deep Cove, sur Indian Arm, près de Vancouver (C.-B.), un des nombreux ports de plaisance de la côte ouest.

1

2

3

La population

Au milieu de 1969, la population mondiale était estimée à 3,483 millions d'habitants. L'Amérique du Nord en comptait 309 millions, ou 8.3%, et la part du Canada était de 21.1 millions, ou 0.6%. Cependant, cette population occupait 7.3% de la surface totale des terres émergées. La distribution et le régime de croissance de la population du Canada présentent de très intéressantes caractéristiques. Les paragraphes qui suivent exposent la répartition de la population par province et par catégorie d'habitat (régions rurales et urbaines), l'évolution de la composition par sexe, par âge, et par état matrimonial, de même que les facteurs de croissance.

Au 1er juin 1970, la population du Canada était estimée à 21,377,000 habitants, soit 3,139,000 de plus qu'au recensement de 1961 et 1,362,000 de plus qu'au recensement de 1966. Cette croissance se répartit de façon très inégale entre les provinces, dont trois seulement ont vu croître leur part de la population totale. En 1961, sur 100 personnes vivant au Canada, 34.2 habitaient en Ontario, 8.9 en Colombie-Britannique et 7.3 en Alberta. En 1970, ces chiffres étaient passés à 35.7 pour l'Ontario, à 10 pour la Colombie-Britannique et à 7.5 pour l'Alberta. Les chiffres correspondants sont baissés de 28.8 à 28.1 au Québec, de 10.4 à 9.4 dans les provinces de l'Atlantique, de 5.1 à 4.6 au Manitoba et de 5.1 à 4.4 en Saskatchewan.

Répartition numérique et proportionnelle de la population, par province

Province ou territoire	Population (en milliers)			Répartition en pourcentage		
	Recensement de 1961	Recensement de 1966	Estimation pour 1970	1961	1966	1970
Canada	**18,238**	**20,015**	**21,377**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Terre-Neuve	458	493	518	2.5	2.5	2.4
Île-du-Prince-Édouard	105	109	110	0.6	0.5	0.5
Nouvelle-Écosse	737	756	766	4.0	3.8	3.6
Nouveau-Brunswick	598	617	624	3.3	3.1	2.9
Québec	5,259	5,781	6,013	28.8	28.9	28.1
Ontario	6,236	6,961	7,637	34.2	34.8	35.7
Manitoba	922	963	981	5.1	4.8	4.6
Saskatchewan	925	955	942	5.1	4.8	4.4
Alberta	1,332	1,463	1,600	7.3	7.3	7.5
Colombie-Britannique	1,629	1,874	2,137	8.9	9.3	10.0
Yukon	15	14	16	0.1	0.1	0.1
Territoires du Nord-Ouest	23	29	33	0.1	0.1	0.2

La croissance de la population du Canada au cours de la décennie commencée en 1960 a été caractérisée par une augmentation sensible de la population urbaine. D'après le recensement de 1961, près de 11.2 millions de Canadiens, soit 62% de la population totale, vivaient dans des centres urbains de 5,000 habitants et plus; en 1966, cette proportion était passée à 65%, ce qui représente à peu près 13 millions d'habitants. Au recensement de 1966, il y avait 325 centres urbains de 5,000 habitants et plus, contre seulement 306 en 1961. Au recensement de 1966, il y avait 40 villes de plus de 50,000 habitants, contre seulement 29 en 1961.

On peut considérer que les habitants de Saint-Faustin, au Québec, forment une population rurale non agricole.

Cette urbanisation est clairement mise en évidence par la croissance de la population des 19 régions métropolitaines du recensement du Canada; cette population a augmenté de 15% entre 1961 et 1966, tandis que celle du reste du Canada n'a augmenté que de 5%. Au recensement de 1966, ces régions comptaient 9,633,000 habitants, ou 48.1% de la population totale du Canada. Au 1er juin 1970, leur population était de 10,447,000 habitants, soit 48.9% de la population totale du Canada.

Le recensement de 1966 a mis en évidence l'accroissement de la population dans les centres urbains au détriment des régions rurales: en 1961, 69.6% de la population du Canada vivaient dans les régions urbaines et 30.4% dans les régions rurales, tandis qu'en 1966, ces proportions étaient de 73.6 et de 26.4%. (Par définition, les régions urbaines comprennent toutes les villes de 1,000 habitants et plus, qu'elles soient constituées ou non, de même que les banlieues urbanisées des villes de 10,000 habitants et plus. Le reste de la population est classée comme rurale). La population rurale comprend les personnes qui vivent dans les fermes de recensement (fermes ayant un acre et plus, et des ventes annuelles de $50 et plus) et celles qui font partie de la population rurale non agricole. La population rurale est baissée d'un quart de million d'habitants entre 1961 et 1966, soit de 4.5%. C'est dans le secteur rural agricole qu'a été enregistrée la plus forte baisse de population, soit 159,000 environ. Au cours de la même période, la population urbaine a augmenté de plus de 2 millions d'habitants, c'est-à-dire de 16%. Plus de la moitié de cet accroissement a été enregistré dans les villes de 500,000 habitants et plus.

En 1966, le degré d'urbanisation variait considérablement d'une province à l'autre, comme on peut le voir au tableau qui suit.

Population rurale et urbaine, Canada et provinces, 1966

Province ou territoire	Population totale	Rurale	Urbaine[1]
Canada	**20,014,880**	**5,288,121**	**14,726,759**
Terre-Neuve	493,396	226,707	266,689
Île-du-Prince-Édouard	108,535	68,788	39,747
Nouvelle-Écosse	756,039	317,132	438,907
Nouveau-Brunswick	616,788	304,563	312,225
Québec	5,780,845	1,255,731	4,525,114
Ontario	6,960,870	1,367,430	5,593,440
Manitoba	963,066	317,018	646,048
Saskatchewan	955,344	487,017	468,327
Alberta	1,463,203	455,796	1,007,407
Colombie-Britannique	1,873,674	463,181	1,410,493
Yukon	14,382	7,554	6,828
Territoires du Nord-Ouest	28,738	17,204	11,534

[1] Y compris les personnes vivant dans des centres de 1,000 habitants et plus.

La répartition de la population par sexe et par province en 1961, 1966 et 1970 fait ressortir quelques changements notables. Avec les années, il y a eu diminution

Distribution de la population par âge et par sexe, 1970 (estimation)

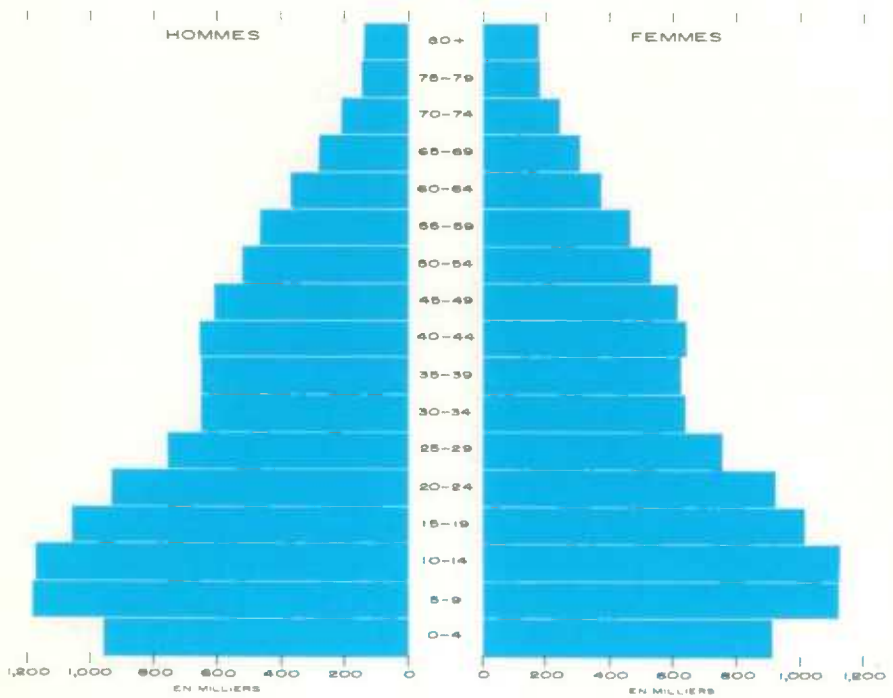

du nombre d'hommes par millier de femmes. En 1970, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes dans deux provinces: au Québec (991 hommes pour 1,000 femmes) et en Ontario (997 hommes pour 1,000 femmes). La répartition est égale dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest comptent beaucoup plus d'hommes que de femmes. Dans toutes les autres provinces, l'évolution du taux de masculinité indique un accroissement graduel de la proportion de femmes. En 1970, on estime qu'il y avait 1,005 hommes pour 1,000 femmes dans l'ensemble du Canada, alors qu'en 1961, il y avait 1,022 hommes pour 1,000 femmes.

La répartition par âge en 1961, 1966 et 1970 indique que la proportion de la population âgée de moins de 15 ans diminue constamment. La population âgée de moins de 15 ans représentait 33.9% de la population totale en 1961, 32.9% en 1966 et 30.3% en 1970. En même temps, la proportion de la population d'âge actif (15-64 ans) est passée de 58.4% de la population totale en 1961 à 59.4% en 1966 et à 61.9% en 1970. Cependant, la proportion de la population de plus de 65 ans est restée relativement stable à 7.7% environ.

Le graphique (p. 90) donne la pyramide des âges de la population estimative de tout le Canada pour 1970. On remarquera que le nombre de personnes de 0-4 ans est baissé de façon sensible au cours des dernières années, et que la base de la pyramide se rétrécit. Cette évolution aura plus tard des conséquences importantes sur le nombre d'enfants entrant à l'école et dans la main-d'œuvre. Un autre détail intéressant de ce profil démographique est l'importance numérique des groupes d'âge scolaire et universitaire. Les conséquences les plus probables en seront une continuation de l'encombrement des locaux scolaires; un accroissement des entrées sur le marché du travail, une augmentation du nombre des mariages, et peut-être un renversement de la tendance à la baisse de la natalité. L'importance numérique moindre des groupes d'âge compris entre 25 et 45 ans s'explique par la baisse de la natalité au cours de la dépression et de la Seconde Guerre mondiale.

Les naissances, les décès, l'immigration et l'émigration sont les facteurs de l'évolution démographique (pour l'ensemble de la nation). Le tableau suivant indique le nombre de naissances, de décès, d'immigrants et d'émigrants pour les périodes de juillet 1961 à juin 1966, et de juillet 1966 à juin 1970.

Éléments de l'évolution démographique du Canada, 1961-1966 et 1966-1970
(en milliers)

Population au recensement		Naissances	Décès	Immigrants	Émigrants	Population (fin de la période)
		1961 à 1966				
1961 = 18,238						
	Total	2,249	731	539	280	
	Moyenne annuelle	450	146	108	56	20,015
		1966 à 1970				
1966 = 20,015						
	Total	1,483	612	752	261	
	Moyenne annuelle	371	153	163	65	21,377

Au 1er juin 1969, le nombre estimatif de familles au Canada (sans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) était de 4,807,000, soit 289,000, ou 6.4%, de plus qu'au recensement de 1966, et 667,000, ou 16.1%, de plus qu'au recensement de 1961. Le nombre moyen de personnes par famille était de 3.9 au 1er juin 1969, le même qu'aux recensements de 1961 et 1966. La population vivant en familles au 1er juin 1969 représentait 88.4% de la population totale du Canada. C'est dans les provinces de l'Atlantique que la famille moyenne est la plus grande: 4.2 personnes. Le Québec vient ensuite avec 4.1 personnes, suivi des provinces des Prairies et de l'Ontario, avec 3.8 et 3.7 personnes respectivement. C'est en Colombie-Britannique que la famille est la plus petite: 3.6 personnes.

Le nombre moyen d'enfants par famille au Canada en juin 1969 est demeuré le même qu'en 1961 et 1966, soit 1.9. Il convient de signaler que l'expression «enfant dans une famille» désigne un enfant célibataire, âgé de 25 ans et moins et vivant avec ses parents.

Le nombre cumulé des familles sans enfants (représentant 29.2% du total des familles) et des familles avec un seul enfant a légèrement augmenté par rapport à 1966, la proportion de ces familles est passée de 48.4 à 48.6% de l'ensemble, mais elle a légèrement baissé par rapport au recensement de 1961 (49.6%). Par contraste, les familles de trois ou quatre enfants représentaient 22.2% de toutes les familles en juin 1969, comparativement à 21.9% en 1966 et à 20.9% en 1961. Les familles de cinq enfants et plus représentaient 8.4% de toutes les familles en 1969, contre 9.2% au recensement de 1966.

Les estimations pour 1969 indiquent des différences marquées selon les régions pour le nombre d'enfants par famille. Les familles sans enfants comptaient pour 26.2% seulement de toutes les familles au Québec et 26.5% dans les provinces de l'Atlantique, mais cette proportion passait à 29.9% pour l'Ontario, 31.7% pour les provinces des Prairies et 32.5% pour la Colombie-Britannique. Par ailleurs, les familles de cinq enfants et plus représentaient 13.1% de toutes les familles pour les provinces de l'Atlantique, 12.1% pour le Québec et 6.8% pour les provinces des Prairies; pour l'Ontario et la Colombie-Britannique ces proportions étaient de 6.1% et 5.0% respectivement.

Selon les estimations relatives aux familles du Canada en 1969, 28.7% des chefs de familles «normales», c'est-à-dire de familles où les deux conjoints sont présents, étaient âgés de moins de 35 ans, 24.5% de 35 à 44 ans, 20.9% de 45 à 54 ans, 15.0% de 55 à 64 ans et 10.9%, de 65 ans et plus.

Population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial, 1956, 1961 et 1966

État matrimonial	Répartition numérique			Répartition proportionnelle			Augmentation proportionnelle
	1956	1961	1966	1956	1961	1966	1961-1966
				%	%	%	%
Population âgée de 15 ans et plus	**10,855,581**	**12,046,325**	**13,423,123**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**11.4**
Célibataires	2,960,929	3,191,206	3,764,833	27.3	26.5	28.0	18.0
Mariés	7,146,673	8,024,304	8,723,217	65.8	66.6	65.0	8.7
Veufs	711,211	778,223	870,297	6.6	6.5	6.5	11.8
Divorcés	36,768	52,592	64,776	0.3	0.4	0.5	23.2

Le nombre de personnes célibataires âgées de 15 ans et plus a augmenté de 18% au Canada au cours de la période 1961-1966, alors que cette augmentation n'avait été que de 8% au cours de la période 1956-1961 et de 5% au cours de la période 1951-1956. L'augmentation notable du nombre d'adultes célibataires est due surtout à l'accroissement sensible du nombre des jeunes adultes qui sont nés durant l'après-guerre, soit à une époque où le taux de natalité était élevé. Par contraste, la population mariée a augmenté de 8.7% entre 1961 et 1966, alors que l'accroissement avait été de 12.3% pour la période 1956-1961. La population veuve et divorcée a augmenté à 12.5% entre 1961 et 1966, contre 11.1% pour la période 1956-1961.

Par province, ce sont les Territoires du Nord-Ouest, avec 33.3%, et le Québec, avec 33.1%, qui comptent la plus forte proportion de personnes célibataires; la Colombie-Britannique, avec 24.6%, compte la plus faible. L'Ontario avait la plus forte proportion de sa population âgée de 15 ans et plus qui était mariée, soit 67.6%, tandis que cette proportion était la plus faible dans l'Île-du-Prince-Édouard, soit 60.5%. Avec 8.4%, la Colombie-Britannique comptait proportionnellement le plus de personnes veuves et divorcées, tandis que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, avec 4.9% chacun, et le Québec, avec 5.8%, enregistraient les proportions les plus faibles.

Chaque année, des gens de tout âge et de toute condition participent à la Marche des Millions (de 40 milles) afin de recueillir des fonds pour venir en aide au tiers monde.

Bilinguisme

L'existence, depuis les débuts de l'histoire canadienne, de deux groupes linguistiques principaux a été l'une des forces dynamiques qui ont contribué à façonner le pays et à lui conférer son caractère unique. Pour sauvegarder ce précieux héritage national, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures visant à assurer une égale participation des Canadiens anglophones et francophones à l'avenir du Canada.

En 1963, le gouvernement instituait une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour enquêter sur de multiples questions concernant la langue et la culture au Canada. En octobre 1968, après la publication du premier volume du rapport de la Commission, le gouvernement saisissait la Chambre des communes d'un projet de loi sur les langues officielles qui, après avoir été étudié et discuté à fond, a donné lieu à une version définitive que le Parlement a adoptée à l'unanimité en juillet 1969; la nouvelle loi est entrée en vigueur en septembre de la même année.

L'article 2 de la Loi sur les langues officielles précise que pour tout ce qui relève des institutions fédérales «l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada» et qu'elles «ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada».

La Loi comprend en outre trois grandes divisions. D'abord, un certain nombre de clauses garantissent que tous les documents publics émanant d'une source fédérale officielle seront publiés en anglais et en français. La Loi prévoit ensuite la

En 1971-1972, 1,350 fonctionnaires fédéraux étudiaient l'anglais et 7,650, le français.

création de «districts bilingues». Dans ces districts, et dans certains autres cas particuliers, les services fédéraux seront dispensés au public dans les deux langues officielles. Enfin, la Loi énonce les fonctions du Commissaire aux langues officielles qui est chargé de faire respecter l'esprit et l'intention de la Loi.

Eu égard à l'article 2, «il incombe au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la . . . loi et l'intention du législateur dans l'administration des affaires des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. A cette fin, il procèdera à des instructions, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues par lui et fera les rapports et recommandations prévus . . . par la . . . loi» (article 25).

Il découle de cet article que le Commissaire exerce essentiellement deux fonctions: il agit soit comme ombudsman linguistique, soit comme auditeur général linguistique. Il est à remarquer que son rôle ne s'applique qu'aux domaines de compétence fédérale. Le Commissaire est nommé par le Parlement pour sept ans et son mandat est renouvelable pour des périodes d'au plus sept ans chacune. Il est tenu de soumettre annuellement au Parlement un rapport sur ses activités au cours de l'année précédente.

En vue d'élaborer et de mettre en oeuvre son programme relatif aux langues officielles, le gouvernement a créé au sein du Secrétariat d'État un Programme d'expansion du bilinguisme, dont les différents aspects ont été confiés à quatre directions.

La **Direction des programmes des langues** est chargée des programmes de bilinguisme entrepris de concert avec les provinces. Jusqu'ici, les efforts ont surtout porté sur la création d'un programme de subventions destinées à financer l'instruction dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. En outre, la Direction vient en aide aux organismes privés qui demandent assistance ou conseils sur des questions relatives au bilinguisme, et collabore avec d'autres organes intéressés en vue de mettre en valeur le caractère bilingue de la région de la capitale nationale.

La **Direction des programmes du bilinguisme** collabore étroitement avec le Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique dans la mise au point et la coordination de la politique du bilinguisme concernant les services publics. Elle intervient également pour aider les ministères et organismes en matière de bilinguisme. Enfin, elle assure la liaison avec le Conseil consultatif des districts bilingues.

La **Direction de l'action socio-culturelle** est responsable de l'élaboration d'un programme de subventions à double objectif: promouvoir une plus grande compréhension entre les deux principaux groupes linguistiques et une meilleure appréciation, par tous les Canadiens, du caractère bilingue de la société canadienne; raffermir et encourager le développement linguistique et culturel des communautés parlant l'une ou l'autre des deux langues officielles dans les régions où elles sont en minorité.

Grâce à cet ensemble de programmes, le gouvernement espère donner aux Canadiens francophones et anglophones des chances égales de participer à la vie de la nation. Il compte également sauvegarder et fortifier la société canadienne riche de deux langues principales et de nombreuses traditions culturelles.

Immigration

L'immigration a profondément influencé la croissance et la prospérité du Canada depuis la Seconde Guerre mondiale. Du début de 1946 à la fin de 1969, le pays a accueilli 3,267,144 immigrants qui figurent pour 20% de l'accroissement de la population canadienne au cours de cette période. Environ un Canadien sur sept est un immigrant arrivé depuis la guerre.

Les années de pointe de l'immigration depuis la guerre ont été 1957 (282,164 personnes) et 1967 (222,876). Mais l'afflux d'immigrants n'a pas connu d'interruption. En 1969, 161,531 se sont établis au Canada et en 1970, 147,713.

Depuis la Confédération, près de 10 millions d'immigrants sont venus au Canada et au 1er janvier 1970, le nombre de résidents canadiens nés à l'étranger dépassait largement les 3 millions.

En 1969, dernière année complète pour laquelle on possède des statistiques, les immigrants originaires de Grande-Bretagne et d'Irlande représentaient 20.6% du total. D'autres groupes importants sont venus des États-Unis (14.1%), des Antilles (8.1%), de l'Italie (6.4%), de la Chine (5.1%), du Portugal (4.4%), de la Grèce (4.3%), de l'Allemagne (3.6%), de la France (3.4%) et de l'Inde (3.3%).

En 1969, 84,349 travailleurs immigrés sont venus grossir la population active du Canada. Sur ce nombre, 27.8% travaillaient dans l'industrie manufacturière, la mécanique ou la construction, et 34.9% faisaient partie des cadres ou du personnel administratif des entreprises. Les manoeuvres représentaient une proportion de 2.4% et les travailleurs agricoles, 2.7%. Les premiers chiffres pour 1970 montrent que le nombre des immigrants spécialisés et membres des professions libérales demeure élevé, tandis que celui des immigrants semi-spécialisés et non spécialisés diminue.

Voici, selon les statistiques d'après-guerre sur l'immigration (1946 à 1969 inclusivement), la répartition des immigrants par région d'implantation: Ontario, 52.6%, Québec, 20.5%, Prairies, 13.3%, Colombie-Britannique, 10.7%, provinces de l'Atlantique, 2.7%, Territoires du Nord-Ouest, 0.1% et non précisé, 0.1%.

En 1951 le ministère de l'Immigration a mis sur pied un programme de prêts d'indemnité de passage pour aider ceux que le manque de ressources financières empêchait de venir au Canada. A la fin de 1970, 308,423 personnes avaient bénéficié de cette aide et $55,873,229 avaient été versés, dont la majeure partie a été remboursée. Au cours de la seule année 1970, 2,982 personnes ont reçu des prêts d'une valeur totale de $1,037,923.

Le 1er octobre 1967 entrait en vigueur un nouveau Règlement sur l'immigration, dans lequel étaient explicités les principes de sélection des immigrants. Un système d'évaluation permet aux agents d'immigration d'appliquer uniformément les mêmes normes à l'égard des aspirants immigrants dans tous les pays du monde. Le règlement précise que les citoyens canadiens ou les résidents permanents du Canada ont le droit de faire venir au pays les personnes à leur charge; le privilège de demander l'admission de parents plus éloignés est étendu à toutes les parties du monde, à mesure que de nouvelles catégories de parents deviennent admissibles.

En rattachant les normes de sélection aux conditions existantes au Canada, le nouveau règlement vise à assurer un afflux d'immigrants capables de répondre aux exigences de l'économie et aux besoins en main-d'oeuvre du pays. On fait

Depuis la Confédération, près de 10 millions d'immigrants sont entrés au Canada.

maintenant une distinction entre les personnes à charge et les parents qui se destinent au marché du travail. Il y a trois catégories d'immigrants: les «personnes à charge parrainées», les «parents nommément désignés (non à charge)», et les «candidats indépendants» qui ne sont ni parrainés ni nommément désignés.

Les personnes à charge parrainées sont admises au Canada à la condition d'être en bonne santé et de bonnes moeurs. Les candidats indépendants doivent satisfaire à un ensemble de normes d'évaluation fondées sur le niveau d'instruction et la formation, l'emploi garanti, les qualités personnelles, la demande au sein de la profession envisagée, la compétence professionnelle, l'âge, la connaissance du français ou de l'anglais, la présence de parents au Canada, et les possibilités d'emploi dans le lieu de destination.

Le Canada a un bureau d'immigration, ou un agent d'immigration, dans les pays suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hong-kong, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Suède, Suisse, Trinité et Yougoslavie. Dans d'autres pays, c'est le ministère des Affaires extérieures qui, par l'entremise de ses missions (ou des services diplomatiques ou consulaires britanniques), veille aux intérêts de l'immigration canadienne.

les pouvoirs publics et leurs services

Le gouvernement

Le Canada est un État fédératif, créé en 1867, à la demande des trois colonies indépendantes (le Canada Uni, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), par le Parlement britannique. Celui-ci adopta alors l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui réunissait les colonies en une «Union fédérative» pour ne former qu' «... une seule et même Puissance (*Dominion*) sous le nom de Canada». A part une modification prévoyant la nomination de sénateurs supplémentaires pour rompre une impasse entre les deux chambres du Parlement, la loi impériale ne faisait qu'exprimer les décisions auxquelles les délégués des colonies, les «Pères de la Confédération», en étaient eux-mêmes arrivés.

La loi divisait le pays en quatre provinces. La partie appelée jusqu'alors «la province du Canada» devenait le Québec et l'Ontario; les frontières de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick restaient inchangées. En 1870, le Manitoba fut créé par le Parlement du Canada; en 1871, la Colombie-Britannique se joignait à l'union fédérative, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873. En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta furent érigées en provinces; enfin, en 1949, Terre-Neuve est devenue la dixième province.

L'A.A.N.B. conférait au Canada l'autonomie complète pour son administration intérieure, et graduellement le pays devait obtenir aussi le parfait contrôle de ses affaires extérieures. C'est aujourd'hui un État souverain, sauf pour certaines dispo-

sitions peu nombreuses mais très importantes de sa constitution, qui ne peuvent être modifiées que par le Parlement britannique. Toutefois, cette restriction est purement théorique, puisque le Parlement britannique vote invariablement tout amendement proposé par le Parlement canadien. La seule raison pour laquelle le plein pouvoir de modifier sa constitution n'a pas été transféré au Canada est que les Canadiens n'ont pu encore se mettre d'accord sur une formule d'amendement.

L'A.A.N.B. donnait au Parlement canadien le pouvoir de faire des lois pour « . . . la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets exclusivement assignés aux législatures des provinces». Par précaution supplémentaire et pour éviter les possibilités de malentendu, l'Acte énumérait des exemples de ce pouvoir général: la défense; le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation; la réglementation du trafic et du commerce; la navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*); les pêcheries; la monnaie et les banques; la faillite et l'insolvabilité; le taux d'intérêt; les brevets d'invention et les droits d'auteur; le mariage et le divorce; la loi criminelle y compris la procédure en matière criminelle; les pénitenciers; les lignes de bateaux à vapeur ou autre bâtiment interprovincial et international, les traverses, les chemins de fer, les canaux et le télégraphe reliant la province à une autre ou à d'autres provinces ou s'étendant au-delà des limites de la province; puis, enfin, tous les «travaux» considérés par le Parlement comme étant «pour l'avantage général du Canada». A cette énumération on a ajouté, par voie d'amendement, l'assurance-chômage et le pouvoir de modifier la constitution, sauf en ce qui concerne le partage des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales, les droits acquis aux langues française et anglaise, les droits constitutionnels de certaines confessions religieuses en matière d'enseignement, la nécessité d'une session annuelle du Parlement et la durée maximum du Parlement.

Pour l'agriculture et l'immigration, en vertu de la loi de 1867, le Parlement et les législatures provinciales obtenaient des pouvoirs concurrents, mais en cas de conflit la loi fédérale devait l'emporter. Des amendements ont établi une juridiction concurrente pour les pensions, mais avec préséance de la loi provinciale en cas de conflit.

Divers arrêts du Comité judiciaire du Conseil Privé britannique (la plus haute Cour d'appel pour le Canada jusqu'en 1949) ont, à toutes fins pratiques, substitué les exemples découlant du pouvoir de légiférer au nom de «la paix, l'ordre et le bon gouvernement», au pouvoir général qu'ils étaient censés illustrer. Ce pouvoir en est alors venu à ne plus signifier que la compétence pour adopter des lois temporaires d'urgence en temps de guerre. En revanche, des interprétations judiciaires ont également arrêté que la compétence du Parlement s'étendait aux lignes téléphoniques et à la circulation routière interprovinciales et internationales, de même qu'à toute la navigation aérienne et à toute la radiodiffusion.

L'A.A.N.B. imposait un bilinguisme officiel circonscrit à certains secteurs. Dans les débats du Parlement, les députés peuvent prendre la parole en français ou en anglais; les documents, archives, procès-verbaux et journaux et les lois du Parlement doivent être publiés dans les deux langues; enfin, l'une ou l'autre langue peut être utilisée devant les tribunaux créés par le Parlement. Les mêmes dispositions s'appliquent à la Législature et aux tribunaux du Québec.

En fait, le Gouvernement et le Parlement du Canada, de même que les gouvernements et les législatures provinciales au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, ont dépassé les exigences constitutionnelles en matière de bilinguisme. En 1969, le Parlement canadien a adopté la Loi sur les langues officielles proclamant que l'anglais et le français ont un statut égal et sont officielles au Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du Gouvernement du Canada.

En juin 1971, les chefs des gouvernements fédéral et provinciaux se réunissaient à Victoria (C.-B.) pour discuter de la révision constitutionnelle.

Le bilinguisme est en voie de se généraliser dans l'administration centrale, dans la capitale nationale et partout où la minorité francophone ou anglophone est suffisamment importante. Telle est aussi la tendance au Nouveau-Brunswick. Le Québec, en principe comme en fait, est bilingue depuis fort longtemps.

Sauf pour un bilinguisme officiel dans certains secteurs et pour certains droits accordés à quelques minorités religieuses, la constitution canadienne ne garantit d'aucune façon spécifique les droits fondamentaux comme la liberté de culte, de presse ou de réunion. Ces droits sont protégés par la loi ordinaire et peuvent être diminués ou supprimés par le Parlement fédéral ou les législatures provinciales. De telles mesures seraient cependant contraires à la tradition canadienne. En 1960, d'ailleurs, le Parlement a adopté une Déclaration canadienne des Droits de l'Homme et le Gouvernement actuel a proposé d'insérer dans la constitution canadienne une Charte des Droits de l'Homme qui placerait ces droits à l'abri du pouvoir du Parlement et des législatures provinciales.

Chaque législature provinciale a un pouvoir exclusif dans les matières suivantes: amender sa constitution (sauf en ce qui concerne la fonction de Lieutenant-gouverneur, chef de droit de l'exécutif provincial); les ressources naturelles; la taxation directe à des fins provinciales; les prisons; les hôpitaux, asiles et oeuvres de bienfaisance; les institutions municipales; les licences pour prélever un revenu aux niveaux provincial et municipal; les entreprises et les travaux locaux; la constitution des compagnies provinciales; la célébration du mariage; la propriété et le droit civil; l'administration de la justice (y compris la création de tribunaux civils et criminels et la procédure civile); les questions de nature purement locale ou

privée; enfin, l'enseignement, sous réserve de certaines garanties accordées à des écoles confessionnelles à Terre-Neuve, et à des écoles catholiques ou protestantes dans les autres provinces. Les arrêts judiciaires ont donné une portée très grande à la juridiction sur «la propriété et le droit civil», allant jusqu'à y inclure presque toute la législation ouvrière et une grande partie de la sécurité sociale.

La constitution canadienne

L'A.A.N.B. et ses amendements constituent la base de la constitution canadienne. Il ne s'agit, toutefois, que d'un schéma de gouvernement qui est complété par l'interprétation judiciaire par diverses lois du Parlement et des Législatures et surtout, par la coutume ou les usages, c'est-à-dire les conventions généralement admises eu égard au fonctionnement des lois. Quiconque prendrait à la lettre les dispositions de l'A.A.N.B. croirait que le Canada est gouverné par une monarchie absolue. De fait, les pouvoirs du monarque sont exercés, ainsi que le disaient les Pères de la Confédération, «selon les principes bien compris de la constitution britannique», c'est-à-dire, selon les usages et les interprétations qui ont graduellement transformé la monarchie britannique en une démocratie parlementaire. Le Canada a hérité de ces conventions et les a adaptées à ses besoins.

Le gouvernement du Canada

Le pouvoir exécutif. Par un choix libre et réfléchi des Pères de la Confédération, le Canada est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif est «attribué à

Sa Majesté la Reine, accompagnée du prince Philip et de la princesse Anne, visitant la Colombie-Britannique lors des célébrations du centenaire de l'entrée de cette province dans la Confédération.

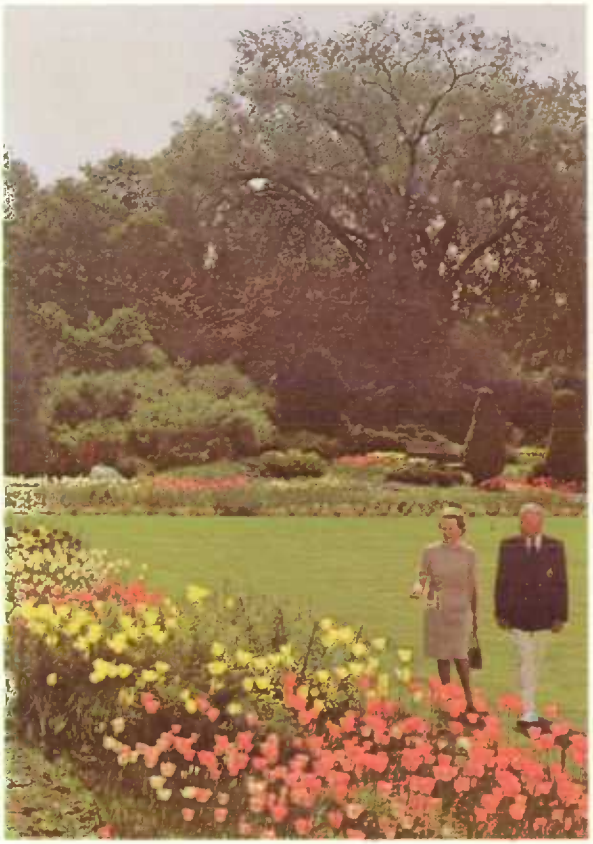

Le Gouverneur général, le très hon. Roland Michener, et Mme Michener, dans les jardins de Rideau Hall à Ottawa.

la Reine» du Canada (qui est aussi la Reine de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de Ceylan). Au sens strict de la loi, ses pouvoirs sont très étendus. De fait, ils sont exercés sur la recommandation d'un Cabinet, responsable devant la Chambre des communes élue par le peuple.

Dans presque tous les cas, la Reine est représentée par le Gouverneur général (maintenant toujours un Canadien) qu'elle nomme, sur la recommandation du Gouvernement canadien, normalement, pour une période de cinq à sept ans. Le Gouverneur général peut agir de sa propre initiative, dans des circonstances très extraordinaires. Par exemple, advenant le décès du Premier ministre, le Gouverneur doit en choisir un nouveau dans le parti détenant la majorité au Parlement pour occuper le poste jusqu'à ce que le parti majoritaire élise un nouveau chef. D'autre part, si un gouvernement se retrouvait, après une élection, avec moins de la moitié des sièges au Parlement et s'il demandait alors de nouvelles élections immédiates le Gouverneur général devrait refuser de les accorder, car tout Parlement nouvellement élu doit au moins pouvoir siéger et tenter d'administrer les affaires publiques.

Toutefois, sauf, dans ces circonstances extraordinaires, la Reine ou le Gouverneur général doit agir sur la recommandation du Cabinet ou, dans certains cas, sur

Le Premier ministre, le très hon. Pierre Elliott Trudeau, s'entretient avec Jean-Marc Léger, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française.

celle de son chef, le Premier ministre. Celui-ci nomme les membres du Cabinet, fixe la date de réunion du Parlement, décide normalement à quel moment un nouveau Parlement doit être élu (bien qu'une élection doive être tenue au moins tous les cinq ans, à moins que la guerre, une invasion ou une révolte ne rendent la chose impossible). Le Cabinet nomme les membres du Sénat (chambre haute du Parlement), les juges des cours supérieures, les juges de district et de comté, de même que les Lieutenants-gouverneurs des provinces. Il peut annuler toute loi provinciale dans l'année qui suit son adoption. Il commande aux forces armées, nomme les fonctionnaires, gracie les criminels, déclare la guerre, fait la paix, nomme les ambassadeurs, conclut ou ratifie les traités, établit des règlements dans les limites fixées par des lois du Parlement.

La loi ne fait pas mention du Cabinet et elle ne parle guère du Premier ministre. L'A.A.N.B. ne fait que créer un «Conseil privé de la Reine pour le Canada», nommé par le Gouverneur général pour «l'assister et le conseiller». En fait, ce Conseil privé est inactif. Il est composé de tous les ministres du Cabinet, de tous les anciens ministres, des anciens Orateurs des deux chambres, du juge en chef, des anciens juges en chef et de certaines personnalités qui y ont été appelées à titre honorifique. Sa seule importance concrète est de constituer la base légale du Cabinet, lequel n'est, légalement, que le «comité du Conseil privé».

Le Cabinet se compose des membres du Conseil privé que le Premier ministre invite à ses réunions. Il s'agit, en fait, des titulaires de tous les ministères et, en général, de quelques ministres «sans portefeuille», c'est-à-dire sans ministère. Au mois d'avril 1970, le Cabinet comptait 30 membres: le Premier ministre, 24 titulai-

res de ministère et 5 ministres sans portefeuille. Habituellement, un sénateur est nommé ministre sans portefeuille. La coutume veut que chaque ministre occupe un siège dans l'une ou l'autre des Chambres, ou qu'il en obtienne un dans un délai relativement court.

La durée d'un Cabinet n'est pas déterminée. Il est au pouvoir jusqu'à ce que le Premier ministre meure ou démissionne. Le Cabinet de Sir Wilfrid Laurier est demeuré au pouvoir plus de 15 ans et le second Cabinet de Sir John A. Macdonald, près de 13 ans.

Si un parti d'opposition remporte plus de la moitié des sièges lors d'une élection générale, le Cabinet démissionne et le Gouverneur général invite le leader de ce parti à former le nouveau gouvernement. Le Premier ministre appelé choisit son Cabinet parmi les membres de son propre parti: au moins un ministre par province (sauf, habituellement, l'Île-du-Prince-Édouard) et, normalement de nos jours, huit à dix de l'Ontario et du Québec, six à huit des provinces de l'Ouest et au moins un protestant de langue anglaise du Québec, un ministre de langue française en dehors du Québec et un Irlandais catholique.

Le Cabinet doit faire bloc sur toute question de politique gouvernementale. Un ministre qui ne peut soutenir cette politique doit démissionner. Chaque ministre doit répondre de son ministère devant la Chambre des communes, et l'ensemble du Cabinet est responsable devant la Chambre de la politique du gouvernement et de l'administration en général. Si le Cabinet est renversé en Chambre sur une motion de censure il doit ou bien démissioner (le Gouverneur général invitera alors le chef de l'Opposition à former un nouveau Cabinet), ou bien demander de nouvelles élections (ce qui est généralement le cas de nos jours).

La défaite d'un projet de loi important du Gouvernement est généralement considérée comme un vote de censure et conduit aux mêmes conséquences. Toutefois, le Cabinet peut décider de ne pas considérer une telle défaite comme décisive et il appartient alors à la Chambre de procéder à un véritable vote de censure.

Seul le Cabinet peut présenter des projets de loi pour lever des impôts ou prévoir la dépense des fonds publics. Les simples députés peuvent proposer une réduction des impôts ou des dépenses projetés, mais jamais une augmentation. En vertu de ses règlements, la Chambre consacre aux affaires du Cabinet la majeure partie de son temps et, actuellement, presque toute la législation émane du Cabinet. De même, le Cabinet a le pouvoir exclusif de proposer la clôture des débats, mais si les partis ne sont pas d'accord, le Cabinet peut proposer de fixer un calendrier pour chaque étape d'un projet de loi. Mais les règlements voient aussi à ce que l'Opposition dispose de tout le temps voulu pour interroger, critiquer et attaquer le Gouvernement. Au cours de chaque session parlementaire, 25 jours sont alloués spécifiquement à l'Opposition pour débattre toute question qui lui convient et, au cours de six de ces jours, elle peut proposer une motion de censure.

Le pouvoir législatif: le Parlement. Le Parlement est composé de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes.

Le Sénat se compose de 102 membres nommés par le Cabinet: 24 de l'Ontario, 24 du Québec, 24 des Maritimes (10 de la Nouvelle-Écosse et 10 du Nouveau-Brunswick, 4 de l'Île-du-Prince-Édouard), 24 des provinces de l'Ouest (6 chacune) et 6 de Terre-Neuve. Maintenant, les sénateurs prennent leur retraite à l'âge de 75 ans.

L'A.A.N.B. donne au Sénat exactement les mêmes pouvoirs qu'à la Chambre des communes, sauf pour les projets de loi touchant les deniers publics qui doivent venir de la Chambre des communes. Le Sénat peut rejeter tout projet de loi, mais il le fait rarement. Il accomplit presque tout le travail concernant les bills privés (in-

corporation des compagnies, etc.) et soumet la législation générale à un examen minutieux en comité. Certains comités spéciaux du Sénat ont aussi étudié des problèmes majeurs d'intérêt public et présenté des rapports d'une grande valeur. Fin décembre 1971, le Sénat comptait 66 libéraux, 1 libéral-indépendant, 19 conservateurs-progressistes, 1 Crédit social et 2 indépendants; il y avait 13 sièges vacants.

La Chambre des communes, devant laquelle seul le Cabinet est responsable, compte 264 membres: 7 de Terre-Neuve, 11 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick, 4 de l'Île-du-Prince-Édouard, 74 du Québec, 88 de l'Ontario, 13 du Manitoba, 13 de la Saskatchewan, 19 de l'Alberta, 23 de la Colombie-Britannique, 1 du Yukon et 1 des Territoires du Nord-Ouest. Les députés sont élus à raison de un par circonscription et, à toutes fins pratiques, en proportion avec la population de chaque province, mais aucune province ne peut avoir moins de représentants aux Communes qu'au Sénat. Le nombre total de députés est redistribué après chaque recensement décennal. Tout citoyen canadien adulte (sauf quelques exceptions évidentes, comme les prisonniers) peut voter. Fin décembre 1971, la Chambre des communes comptait 150 députés libéraux, 71 conservateurs-progressistes, 25 du Nouveau parti démocratique, 13 du Crédit social, 2 indépendants et 1 libéral-indépendant; il y avait 2 sièges vacants.

Tout projet de loi subit trois «lectures». La première est une simple formalité. A la deuxième lecture, la Chambre donne au projet de loi une considération préliminaire qui porte sur le principe de la loi et, si elle est satisfaite, elle le renvoie à un comité qui l'étudiera article par article. Les projets de loi touchant les revenus publics, et certains autres projets lorsque la Chambre le juge à propos, sont renvoyés au Comité plénier, c'est-à-dire à la Chambre elle-même qui se transforme en comité et qui siège selon des règles spéciales facilitant la discussion. Tous les autres bills sont renvoyés à l'un des 18 «Comités permanents» (composés chacun de 12 à 30 députés) qui se spécialisent dans un ou plusieurs sujets. Le Comité renvoie le projet de loi à la Chambre, avec ou sans amendements; à ce stade, n'importe quel député peut proposer des amendements sujets à discussion. Alors vient la troisième lecture. Si le projet de loi passe cette épreuve, il est envoyé au Sénat, où il est soumis, à peu près, à la même procédure.

La constitution canadienne serait inopérante sans les partis politiques. Pourtant, les lois canadiennes ignorent presque complètement les partis, ce qui est une excellente illustration de l'importance des conventions dans la constitution. Les partis rendent possible un gouvernement stable, capable d'appliquer ses politiques. Ils assurent une critique permanente et organisée et permettent des changements de gouvernement qui s'opèrent dans l'ordre. Ils contribuent à éduquer l'électorat sur les affaires publiques et à concilier les vues et les intérêts des divers éléments du pays.

L'origine du parti libéral remonte aux partis réformistes d'avant la Confédération qui, vers 1840, luttèrent pour le gouvernement responsable. Le parti conservateur-progressiste remonte à la coalition des conservateurs modérés et des réformateurs modérés de la Province du Canada, en 1854, six ans après l'accession au gouvernement responsable. Il est devenu un parti national en 1867, lorsque Sir John A. Macdonald, le premier des Premiers ministres du pays, a formé un Cabinet avec huit conservateurs et cinq libéraux ou réformateurs, dont les partisans ont été vite connus sous le nom de «libéraux-conservateurs». L'appellation actuelle a été adoptée en 1942. Le Nouveau parti démocratique date de 1961, lorsque la plus importante fédération syndicale (le Congrès du Travail du Canada) et le parti C.C.F. ont uni leurs forces pour lancer un nouveau parti. (Le C.C.F., – Fédération du Commonwealth Co-opératif, – avait été fondé en 1932, et groupait alors les mouve-

ments agricoles et ouvriers des provinces de l'Ouest.) Le Parti Crédit Social du Canada est fondé sur les théories monétaires du Major Clifford Douglas, et présentement tous ses membres à la Chambre des communes viennent du Québec.

Le pouvoir judiciaire. Presque toutes les cours sont provinciales, mais les juges, à partir des cours de comté, sont nommés par le Gouvernement du Canada (sauf pour les cours de vérification des testaments en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick). Le Parlement a le pouvoir d'établir une cour d'appel générale et d'autres tribunaux pour une meilleure application de ses lois. Aussi a-t-il établi la Cour suprême du Canada et d'autres tribunaux. La Cour suprême du Canada et les cours provinciales font partie d'un même système pour garantir le respect des lois fédérales ou provinciales. La Cour suprême du Canada est également habilitée à exprimer son opinion sur toute loi ou projet de loi, émanant des deux niveaux de gouvernement. Elle se compose d'un juge en chef et de huit juges puînés nommés par le Gouvernement du Canada. Trois des neuf juges doivent être des avocats du Québec. Les juges de cette cour et des cours supérieures provinciales ne peuvent être destitués que par le Gouverneur général sur la requête des deux Chambres du Parlement, mais aucun juge n'a encore été destitué.

Les neufs juges de la Cour suprême du Canada

Le Palais de Justice du comté de Peel, en Ontario.

Gouvernement provincial et territorial

Les structures de gouvernement dans les provinces sont sensiblement les mêmes qu'au fédéral, sauf qu'aucune province n'a de chambre haute.

La plus grande partie du Nord canadien, à l'ouest de la baie d'Hudson, n'est rattachée à aucune province. Elle est organisée en deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui sont sous la juridiction du Gouvernement et du Parlement du Canada, mais qui jouissent d'une autonomie grandissante.

Le Yukon est administré par un Commissaire nommé par le Gouvernement du Canada, assisté d'un Conseil élu de sept membres. Le Commissaire en Conseil peut adopter des lois sur les impôts directs pour des fins locales, et sur l'établissement de bureaux territoriaux, la vente de spiritueux, la conservation de la faune, les institutions municipales, les permis, l'incorporation de compagnies locales, la célébration des mariages, la propriété et le droit civil et autres questions de nature locale ou privée.

Les Territoires du Nord-Ouest sont administrés par un Commissaire, nommé par le Gouvernement du Canada, assisté d'un Conseil de quatorze membres, dont quatre nommés par le gouvernement central et dix élus. Le Commissaire en Conseil a sensiblement les mêmes pouvoirs qu'au Yukon.

Gouvernement municipal

La forme de «gouvernement» municipal, étant de juridiction provinciale, varie considérablement. Toutes les municipalités (cités, villes, villages et municipalités rurales) sont administrées par un Conseil élu. En Ontario et au Québec, il y a aussi des comtés qui groupent pour certaines fins des municipalités plus petites; les deux provinces ont entrepris la création de municipalités régionales pour les zones métropolitaines.

En général, les municipalités sont responsables des services de police et d'incendie, des prisons locales, de l'entretien des rues, des hôpitaux, des services d'aqueduc, des services sanitaires et enfin des écoles qui sont souvent administrées par une Commission distincte, élue à cette fin. Leurs revenus proviennent surtout de l'impôt foncier, des permis et licences et des subventions provinciales. Le nombre total des municipalités est actuellement d'environ 4,500.

EUGENE FORSEY et JEAN-CHARLES BONENFANT

Citoyenneté

Plus de 1,150,000 personnes ont été admises à la citoyenneté depuis 1947 et la moyenne annuelle s'élève actuellement à près de 60,000. Les demandes d'admission sont étudiées par la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté chargée d'appliquer la Loi et le Règlement sur la citoyenneté canadienne. De façon générale, c'est elle qui s'occupe de toutes les questions d'acquisition et de perte de citoyenneté, de naturalisation, de preuve de statut et autres questions connexes.

Un effectif de 200 personnes est affecté au bureau central d'Ottawa et aux 13 cours de la citoyenneté situées dans les principales villes du pays. Les régions moins peuplées et les districts éloignés sont desservis par des cours de circuit. Les tribunaux ordinaires s'occupent également des questions de citoyenneté, ainsi que le font certains services et fonctionnaires désignés par le gouvernement: la Direction peut ainsi étendre ses services jusque dans les régions les moins accessibles.

Le rôle principal de la Direction est d'assurer au public un service constant dans le domaine de la citoyenneté. Elle étudie quelque 130,000 demandes de toutes sor-

Les Canadiens ont hérité des coutumes et traditions de nombreux pays. Voici un danseur ukrainien shumka et une danseuse écossaise lors d'un spectacle au parc Leamy, à Hull (Qué.).

Le *Community Folk Art Council* du Toronto métropolitain avait pris en charge le programme de la Semaine canadienne, durant laquelle les Butler Irish Dancers se sont produits en face de l'Hôtel de ville.

tes chaque année, revoit les méthodes, interprète la Loi et le Règlement et, au besoin, propose des modifications.

La Direction cherche activement l'appui des clubs, associations ethniques et autres organismes communautaires pour rejoindre d'éventuels candidats à la citoyenneté et pour éveiller l'intérêt du public.

Citoyenneté de naissance

La citoyenneté de naissance tient normalement au droit héréditaire ou au fait d'être né dans les limites d'un pays. Le Canada reconnaît les deux cas mais, dans le premier, seule l'hérédité paternelle est reconnue. En outre, la Loi contient certaines dispositions spéciales visant d'autres catégories de personnes, dont les sujets britanniques et les femmes de citoyens canadiens admis légalement au Canada et y ayant établi leur domicile avant 1947, année de la mise en vigueur de la loi actuelle.

Citoyenneté par naturalisation

On peut également devenir citoyen canadien par décision ministérielle après avoir déposé une demande officielle et satisfait à toutes les exigences de la Loi. Les conditions essentielles sont: domicile au Canada pendant cinq ans (un an pour la femme d'un citoyen canadien), bonnes moeurs, connaissance suffisante d'une des deux langues officielles, compréhension des responsabilités et privilèges de la citoyenneté, intention de s'établir en permanence au Canada et enfin fidélité au serment d'allégeance. Certaines dispositions spéciales s'adressent aux personnes mineures.

Éducation

Pour les Canadiens, l'éducation revêt une importance primordiale. En effet, les estimations révèlent qu'en 1970-1971 au-delà de 6,300,000 élèves à plein temps, répartis dans 17,000 maisons d'enseignement, mobilisaient 310,000 professeurs à service continu, au coût de 7,600 millions de dollars. La même statistique peut s'interpréter comme il suit: un Canadien sur trois est directement engagé dans l'enseignement, soit comme élève, soit comme professeur, et plus de 20 cents par dollar d'impôt recueilli aux divers échelons de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) servent à l'éducation. Pour tous les pouvoirs publics, le coût de l'enseignement est donc un élément majeur et, au niveau municipal, il constitue de loin le poste de dépense le plus considérable.

Enseignement primaire et secondaire

En vertu de la Confédération, l'enseignement au Canada relève des provinces. Il existe donc des systèmes provinciaux distincts d'enseignement qui, tout en présentant de nombreux traits communs, diffèrent quant à l'organisation des districts scolaires, aux programmes, au financement, aux règlements ou lois et autres aspects connexes.

Chaque province possède son ministère de l'Éducation, placé sous l'autorité d'un ministre membre du Cabinet, et chacune s'est dotée d'écoles primaires et secondaires publiques dirigées par des conseils scolaires dont les membres, élus ou nommés, sont assujettis à la loi scolaire de la province. Dans une large mesure, les ministères provinciaux de l'Éducation confient l'administration des écoles aux autorités locales compétentes, mais se réservent le pouvoir direct d'accréditer les enseignants, d'approuver les budgets des conseils scolaires et de surveiller la qualité de l'enseignement. Les conseils scolaires sont responsables de la construction et de l'entretien des écoles, de l'engagement des professeurs et du personnel administratif, de l'organisation du transport des élèves s'il y a lieu, et, à un degré croissant, de la détermination des matières à enseigner et des manuels à utiliser.

En 1970-1971, un peu plus de 95% des jeunes Canadiens fréquentaient les écoles publiques de régie locale; les autres 5% fréquentaient des écoles privées ou relevant du fédéral. Les écoles dont le gouvernement fédéral a charge comprennent essentiellement les écoles pour jeunes Indiens, celles des Territoires, que régissent les administrateurs officiels de ces régions, et celles réservées aux enfants des militaires en poste dans les principales bases canadiennes au pays et outremer.

Ces dix dernières années, la plupart des systèmes scolaires du Canada ont subi de profonds remaniements. La tendance est à la régionalisation. Amorcé en Alberta et en Colombie-Britannique, le mouvement s'est étendu peu à peu aux autres provinces. Le mode de création des grands districts varie d'une province à l'autre. Certaines ont réorganisé entièrement leurs districts scolaires par voie législative. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, abolissait en 1967 les quelque 400 districts officiels qui régissaient ses écoles à l'époque, pour en créer 33 nouveaux couvrant l'ensemble de son territoire. De leur côté, l'Ontario et le Manitoba ont réaménagé progressivement leurs circonscriptions scolaires, tantôt par des lois, tantôt par des référendums locaux. En Ontario, le township constituait la région traditionnelle d'administration scolaire. Dans les années 60, cette province a décidé que le township serait la subdivision principale et, par une loi subséquente, elle faisait du comté le module administratif. La formation progressive de grandes régions admi-

nistratives en Ontario y a réduit le nombre de conseils scolaires, qui est passé de 3,800 en 1959-1960 à environ 222 en 1970-1971. Depuis quelques années le Manitoba est réparti en 48 grandes «divisions» administratives pour ce qui est des écoles secondaires, mais compte de nombreux petits districts au niveau de l'enseignement primaire. Par suite d'une série de référendums dans les circonscriptions scolaires, la province a graduellement fusionné les districts scolaires avec les divisions, si bien qu'en 1970-1971 seulement 8 des 48 grandes divisions géographiques ne fonctionnaient pas encore selon le principe de la division unitaire, où un même conseil s'occupe du primaire et du secondaire.

Au Québec, une loi de 1961 créait de grandes divisions administratives pour l'enseignement secondaire, mais dans le cas de l'enseignement primaire les petits districts ont continué d'exister. D'après de récents communiqués émanant de la province, les districts dont relèvent les écoles élémentaires seront réorganisés en 1971-1972, de sorte que l'administration de l'enseignement primaire ne comptera plus que 168 conseils.

Terre-Neuve a récemment remanié son système de districts scolaires en fusionnant la plupart des districts protestants. Le 1er janvier 1970, on dénombrait 43 districts dans la province: 15 pour les écoles catholiques, 26 pour les conseils protestants intégrés, 1 pour le conseil scolaire pentecostal et 1 pour le conseil scolaire adventiste septième jour. La Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont annoncé qu'elles projetaient de restructurer leurs districts scolaires.

Au Canada, la hiérarchie des années d'études n'est pas uniforme. Chaque province a son système propre. Pour comprendre les diverses échelles d'années de scolarité, il faut tenir compte des points suivants:

Ces enfants de la pré-maternelle de l'École francophone de Toronto chantent et miment les mots d'une chanson française.

Régimes provinciaux par années de scolarité

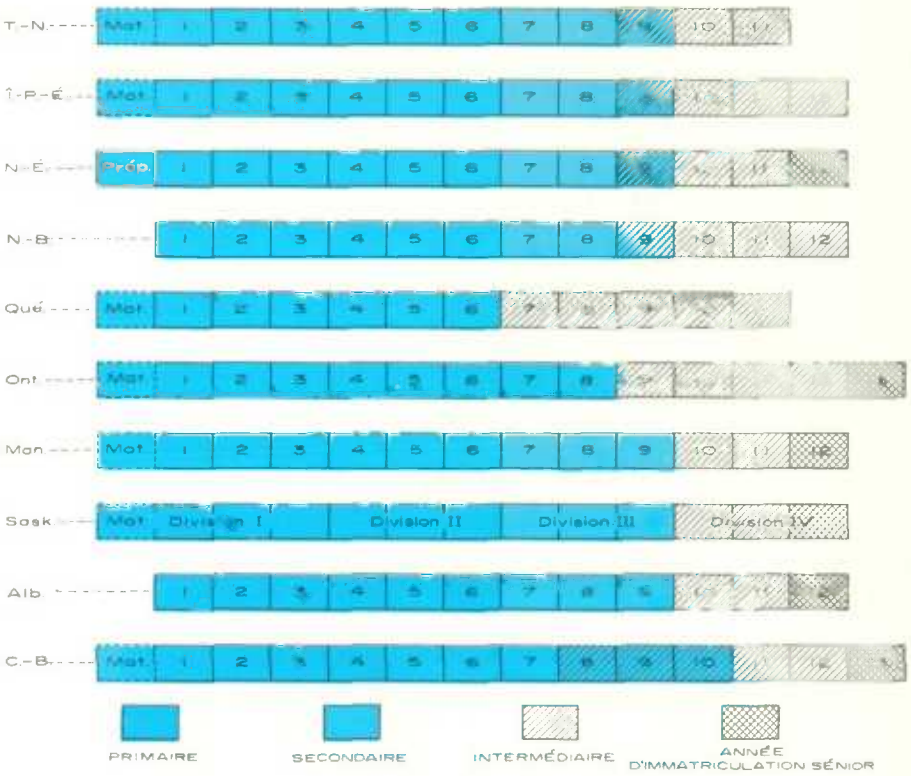

1. L'année de «senior matriculation» (terme employé dans le graphique même s'il n'est peut-être pas en usage dans toutes les provinces) est l'étape du secondaire à partir de laquelle il faut trois ans pour obtenir un baccalauréat sans spécialisation d'une université provinciale.

2. La plupart des provinces adoptent le principe de la promotion par matière, qui permet à l'élève de progresser à son propre rythme et non d'après un système rigide de promotion par classe. (En fait, les chiffres du graphique pour le Nouveau-Brunswick et le Québec correspondent à des «années» plutôt qu'à des «classe»).

3. Au Québec, les élèves qui terminent leur 11e année d'études doivent faire deux autres années au niveau collégial (CEGEP) pour entrer à l'université.

4. En Ontario, les écoles primaires catholiques séparées dispensent un enseignement qui va de la maternelle à la 10e année inclusivement.

5. Le système d'enseignement public du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta ne comportent pas de maternelle. L'année dite préparatoire à la première n'existe uniformément qu'en Nouvelle-Écosse. Ailleurs, le nombre de classes préscolaires s'est rapidement accru ces dernières années.

6. L'Ontario et le Manitoba offrent la maternelle ou prématernelle aux moins de 5 ans. Le nombre de classes à ce niveau est cependant limité.

La Direction de la récréation du ministère de la Jeunesse de l'Alberta a mis sur pied un programme d'entraînement rigoureux, l'*Outward Bound*. Il apprend aux garçons à survivre dans les régions sauvages, à vaincre la montagne et à réaliser divers autres efforts d'ordre physique et mental. L'escalade d'un mur de 12 pieds, par exemple, exige un labeur collectif.

7. En Nouvelle-Écosse, le certificat de fin d'études secondaires s'obtient au niveau, soit du «junior matriculation» (11e année) soit du «senior matriculation» (12e année). Cependant, la tendance qui se manifeste dans cette province indique qu'il n'y aura bientôt qu'un seul niveau d'obtention du certificat, soit la 12e année.

8. En Colombie-Britannique, la 13e année est en voie de disparaître, car les collèges régionaux et de district offrent l'équivalent. En 1971-1972, elle n'existera plus du tout.

Enseignement professionnel et technique

La plupart des provinces offrent un enseignement professionnel et technique aux niveaux secondaire et postsecondaire. Il existe trois principaux types d'établissements: les écoles secondaires (techniques ou polyvalentes), les écoles de métiers dont les élèves sont du même groupe d'âge que ceux du secondaire, et les instituts techniques postsecondaires ou collèges communautaires. La majorité des écoles de métiers et des instituts techniques sont administrés par la province, tandis que l'enseignement professionnel et technique de niveau secondaire relève des conseils scolaires locaux.

Outre l'enseignement et la formation professionnels assumés par la province ou les conseils locaux, nombre d'écoles de métiers et de collèges commerciaux privés offrent une vaste gamme de cours techniques et de métiers, parfois par correspondance.

Aux termes de la Loi sur la formation professionnelle des adultes, le gouvernement canadien finance la formation et le recyclage des adultes, souvent par voie de paiements à des établissements publics ou privés qui dispensent l'enseignement voulu.

Enseignement supérieur

Selon la province et le niveau d'obtention du certificat d'études secondaires, un élève peut s'inscire dans une institution d'enseignement supérieur après la 11e, la 12e ou la 13e année. La durée des études universitaires varie entre trois ans après le secondaire ou «senior matriculation» pour un baccalauréat sans spécialisation et cinq ou six ans pour un premier grade professionnel en art dentaire, en droit ou en médecine. La maîtrise exige au moins un an d'études et de recherches après l'obtention d'un baccalauréat reconnu; pour le doctorat, il faut normalement deux ans au-delà de la maîtrise.

L'accroissement des effectifs demeure un des principaux problèmes des universités canadiennes; pour une bonne part, cela découle du nombre considérable d'élèves d'âge collégial, mais aussi de l'importance et du prestige croissant de l'enseignement universitaire. Face à cette augmentation de l'effectif étudiant, on a créé plusieurs nouvelles universités ces dix dernières années, tandis que des établissements existants s'agrandissaient et que de nouveaux collèges ouvraient leurs portes. Dans un effort pour atténuer le problème et offrir des programmes postsecondaires différents de ceux des universités, plusieurs provinces ont mis sur pied un réseau de collèges communautaires. Au Québec, les Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) dispensent des cours de deux ans qui conduisent à l'université, ainsi que divers programmes terminaux de formation professionnelle d'une durée de trois ans. En Ontario, les *Colleges of Applied Arts and Technology* offrent des programmes postsecondaires non universitaires de deux ou

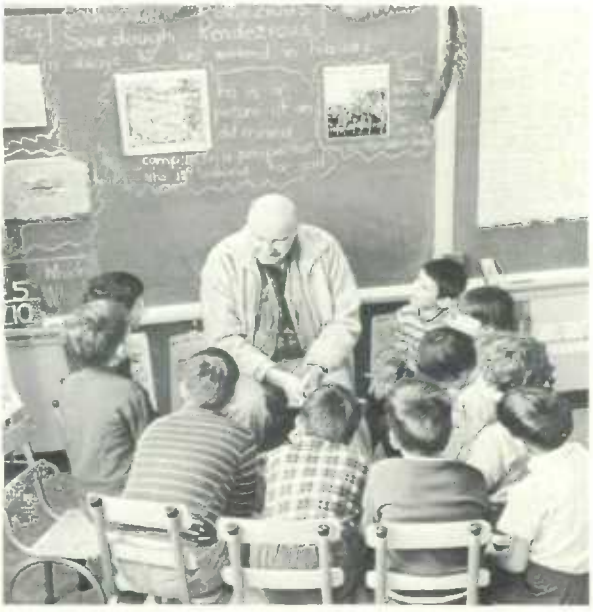

Jeunes élèves de Whitehorse, au Yukon, captivés par le récit des aventures qu'ont vécues les pionniers de la prospection dans ce territoire.

trois ans. En Colombie-Britannique, les collèges régionaux et de district, au nombre de 8 en 1970-1971, proposent des cours de deux ans donnant accès à l'université, ainsi que des cours terminaux de formation professionnelle ou en vue d'une carrière. Au Manitoba, les instituts techniques existants ont récemment été convertis en *junior colleges*. Dans d'autres provinces, les *junior colleges*, les instituts techniques ou certains établissements postsecondaires accueillent surtout les élèves qui ne se destinent pas à l'université, mais ils donnent aussi des cours préparatoires aux études universitaires.

On estime qu'en 1970-1971, environ 330,000 étudiants à plein temps et 147,000 étudiants à temps partiel étaient inscrits à des programmes de niveau universitaire, soit une augmentation approximative de 34,000 à plein temps et de 25,000 à temps partiel.

Le financement de l'enseignement au Canada

La proportion du produit national brut du Canada consacrée à l'enseignement est passée de 1.5% en 1944 à environ 9.0% 25 ans plus tard, c'est-à-dire en 1969.

Des étudiants inscrits au cours de biologie de la pollution à l'Université de Trent, à Peterborough (Ont.), analysent un cours d'eau local à l'aide de leur laboratoire flottant, le *Turtle II*.

La réparation des montres figure au programme des cours du collège communautaire de Red River, à Winnipeg (Man.).

Districts scolaires, commissaires, écoles et étudiants inscrits aux systèmes publics[1] 1970-1971

Province	Nombre de districts scolaires[2]				Nombre de commissaires d'écoles[2]	Nombre d'écoles[3]	Nombre d'élèves[4]
	Écoles primaires uniquement	Écoles secondaires uniquement	Écoles primaires et secondaires	Total districts scolaires			
Terre-Neuve	–	–	43	43	569	820	161,000
Île-du-Prince-Édouard	306	15	3	324	1,191	245	29,900
Nouvelle-Écosse	–	12	65	77	473	715	214,900
Nouveau-Brunswick	–	–	33	33	441	560	175,800
Québec	–	–	–	–	–	3,300	1,598,800
Ontario	145	–	77	222	2,140	4,800	2,022,400
Manitoba	75	6	41	122	665	770	246,900
Saskatchewan	35	11	79	125	699	1,000	247,300
Alberta	–	–	195	195	894	1,260	423,900
Colombie-Britannique	–	–	81	81	535	1,510	522,400
Yukon	–	–	–	–	–	22	4,600
Territoires du Nord-Ouest	–	–	3	3	15	58	10,000
Total	–	–	–	–	–	**15,060**	**5,657,900**

[1]Sans les écoles indiennes fédérales, les écoles fédérales au Nouveau-Québec, ni les écoles outre-mer relevant du ministère de la Défense nationale. [2]Au 1er janvier, 1970. [3]Estimation. [4]Chiffres provisoires. [5]Les écoles du Yukon relèvent de l'administration centrale du département de l'Éducation, à Whitehorse. [6]Exception faite des districts scolaires publics et séparés (catholiques) de Yellowknife et de ceux des écoles séparées (catholiques) de Hay River, tout l'enseignement primaire et secondaire des Territoires du Nord-Ouest relève de l'administration centrale du département de l'Éducation à Yellowknife. Le nombre d'élèves s'applique à la totalité des Territoires du Nord-Ouest.

Le très hon. Lester Pearson, chancelier de l'Université Carleton, à Ottawa, préside à une collation des grades.

Comme on l'a déjà indiqué, les dépenses au titre de l'enseignement en 1970-1971 ont été estimées à quelque 7,600 millions de dollars.

Le gouvernement fédéral accorde des subventions ou conclut des ententes de partage fiscal pour le soutien, au niveau provincial, de l'enseignement des métiers et de l'enseignement technique, de l'enseignement de la seconde langue officielle et de langue parlée par les minorités, de l'enseignement universitaire et de maints programmes de formation de la main-d'oeuvre. En outre, il finance entièrement l'enseignement aux Indiens et aux Esquimaux, aux enfants des membres des forces armées et à certains enfants à charge des morts de la guerre ou des anciens combattants.

Ce sont les provinces qui assument la majeure partie du coût de l'enseignement, puisqu'il s'agit d'un domaine relevant de leur compétence. Dans la plupart des cas, les frais de l'enseignement public primaire et secondaire sont acquittés au moyen de l'impôt local et des subventions provinciales aux conseils scolaires. Deux provinces (Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick) couvrent presque la totalité de ces frais à même leurs recettes générales.

En 1967-1968, 70% des fonds consacrés au fonctionnement des universités et des collèges provenaient des gouvernements fédéral et provinciaux, 20% des droits d'inscription, 1.4% des dons, et 8.6% d'autres sources.

Services de santé

Au Canada, l'administration des services de santé relève directement des provinces, qui délèguent souvent aux municipalités une autorité considérable à certains égards. Le gouvernement fédéral s'occupe des questions de santé d'envergure nationale et fournit une aide financière importante aux services sanitaires et hospitaliers des provinces. Tous les niveaux de gouvernement sont secondés par un réseau d'organismes bénévoles oeuvrant dans divers domaines de la santé.

Les progrès de la médecine et des services de santé ont donné lieu à une amélioration sensible de l'état de santé des Canadiens ces dernières décennies. De 1941 à 1968, l'espérance de vie pour les hommes est passée de 63 à 69 ans et pour les femmes, de 66 à 75.5 ans. Le taux de mortalité infantile a diminué régulièrement, passant de 61 pour 1,000 naissances vivantes en 1941 à 19.3 en 1969. La proportion des naissances à l'hôpital est montée de 49 à 99.5%, et le taux de mortalité liée à la maternité est tombé de 36 à 2.1 pour 100,000 naissances vivantes. En 1969, les trois principales causes de décès étaient les maladies cardio-vasculaires, le cancer et les maladies du système nerveux et des organes sensoriels, qui ont affecté surtout les personnes de plus de 45 ans; les morts accidentelles, qui viennent au quatrième rang, se sont produites davantage chez les jeunes adultes.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est le principal organisme fédéral en matière de santé. En collaboration avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et locaux, il cherche à améliorer l'état de santé de tous les Canadiens et vient en aide à ceux qui sont absolument ou partiellement incapables de faire face aux exigences de la vie quotidienne. Par l'entremise de la Direction des aliments et drogues, le ministère protège la population canadienne contre les dangers de certains aliments, drogues, cosmétiques et produits médicaux mis sur le marché. La Direction des services médicaux s'occupe des mises en quarantaine et des services médicaux à l'intention des immigrants, des Indiens, des Esquimaux et d'autres groupes spéciaux. La Direction des services d'hygiène fournit des conseils et des services de consultation aux organismes sanitaires provinciaux et locaux sur diverses questions concernant la santé des Canadiens. La Direction de l'assurance maladie et de l'aide à la santé offre aux provinces des services de consultation technique. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral acquitte 50% des frais de services de la santé que les provinces mettent à la disposition de ceux qui y ont droit parce qu'ils ont prouvé qu'ils étaient dans le besoin.

Parmi les autres mesures importantes destinées à améliorer la santé des Canadiens, citons les programmes d'éducation sur l'usage du tabac visant à réduire l'incidence du cancer des poumons et autres maladies attribuables à l'usage de la cigarette, sur la santé de la mère et de l'enfant dans le but de réduire la mortalité infantile et maternelle, et enfin sur l'hygiène du milieu pour amener l'élimination des déchets industriels et autres déchets chimiques nuisibles. Le ministère a également mis sur pied un programme complet de protection du public contre les radiations nocives provenant de l'utilisation de matières radioactives.

Au Canada, la lutte contre la pollution relève traditionnellement des provinces, mais le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social accorde une aide consultative et technique pour l'étude et l'enraiement de certains problèmes de pollution dans de nombreuses régions du pays. Il a créé un réseau national de prélèvement d'échantillons qui permet de fournir des renseignements utiles sur la qualité

Salle des enfants à l'Hôpital Charles Camsell, d'Edmonton (Alb.).

de l'air dans les villes canadiennes. De plus, le ministère est directement chargé d'aider la Commission mixte internationale sur la question des agents de pollution de l'air traversant la frontière canado-américaine.

Programme de soins médicaux

La Loi sur les soins médicaux, adoptée par le Parlement en décembre 1966, est entrée en vigueur le 1er juillet 1968. Le 1er janvier 1971, les dix provinces participaient au programme fédéral et l'on prévoit qu'en avril 1972 le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest y auront adhéré. Aux termes de la Loi, le gouvernement fédéral verse à une province la moitié du coût par habitant de tous les services assurés en conformité des régimes dans l'ensemble des provinces, multiplié par le nombre d'assurés dans ladite province; il faut pour cela que le régime provincial satisfasse à certaines conditions, c'est-à-dire qu'il englobe tous les services médicaux, qu'il s'applique à l'ensemble de la population, qu'il soit administré par une autorité publique, et que les prestations soient transférables d'une province à l'autre.

Avant l'adoption de cette Loi, 20% de la population canadienne n'avait aucune forme de protection contre le coût toujours croissant des soins médicaux et chirurgicaux. Les autres 80% étaient protégés à des degrés divers par des assurances individuelles ou collectives de tous genres. Sous le nouveau régime, une assurance médicale tous risques est disponible suivant des termes et conditions uniformes

pour tous les résidents de toutes les provinces. De cette façon, aucun Canadien ne peut se voir refuser la protection de l'assurance en raison de son état de santé, de son occupation ou de son âge.

La population du Canada bénéficie véritablement aujourd'hui d'une protection complète contre le coût des services médicaux et chirurgicaux. Cette protection est offerte à tous les résidents et transférable d'une province à l'autre. En 1971, le coût national moyen de ce service a été estimé à environ $55.60 par personne par an. Les contributions fédérales couvrent près de la moitié de cette somme, les provinces devant acquitter environ $27.80 par personne.

Assurance-hospitalisation et services diagnostiques

Le programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation couvre actuellement 99.5% de la population assurable du Canada. Le régime des subventions fédérales aux provinces, dont l'objet est de payer approximativement la moitié du coût de certains services hospitaliers, est prévu par la Loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Aux termes de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), les provinces peuvent se retirer des divers programmes fédéraux-provinciaux, y compris de l'assurance-hospitalisation. C'est ce qu'a fait le Québec le 1er janvier 1965; en conséquence, la contribution fédérale à son programme d'assurance-hospitalisation se fait sous forme d'abattement fiscal et non en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation.

Pour participer au programme, une province doit offrir à tous ses résidents, selon des termes et conditions uniformes, les soins hospitaliers en salle publique et certains autres services à l'intention des hospitalisés, dont ceux de diagnostic (tests de laboratoire et examens radiologiques). Les provinces peuvent aussi offrir des services de consultation externe couverts par l'assurance; les modalités varient sensiblement d'une province à l'autre.

Les modes de financement et d'administration des programmes d'assurance-hospitalisation, ainsi que certains détails concernant l'admissibilité aux prestations, sont fixés par les provinces. Bon nombre d'entre elles ont élargi leurs services de consultation externe visés par l'assurance.

La loi fédérale ne s'applique qu'aux services fournis par des établissements reconnus pour traitements actifs, maladies chroniques ou convalescence et par des établissements connexes; elle exclut expressément les hôpitaux pour malades mentaux, les sanatoriums antituberculeux et les établissements de soins de surveillance. Du 1er juillet 1958 au 31 mars 1970, les versements fédéraux aux provinces se sont chiffrés à environ 4,225 millions de dollars et pour la seule année financière 1969-1970, à 636 millions.

Caisse d'aide à la santé

La Loi fédérale de 1966 sur la Caisse d'aide à la santé a prévu un fonds de 500 millions de dollars pour financer, entre 1966 et 1980, l'établissement d'installations pour la recherche et la formation du personnel médical. Les fonds prélevés

Suivant un quadrillage prédéterminé, ce technicien de la Division de la radioprotection du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social vérifie, à l'aide d'un détecteur spécial, l'effluent d'une salle de toilettes publique afin de déceler des fuites susceptibles de polluer les eaux avoisinantes du lac Leamy, au Québec.

La Direction générale des aliments et drogues, à Ottawa, analyse fruits et légumes pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucune trace de pesticides.

sur la Caisse peuvent couvrir jusqu'à 50% des coûts de planification, de construction, de rénovation, d'acquisition et d'équipement des locaux destinés à la formation et à la recherche médicales.

Au 31 mars 1970, le gouvernement fédéral avait approuvé des paiements aux provinces d'une valeur de 160 millions, dont 106 avaient déjà été versés; les deux tiers environ de ces montants étaient destinés aux établissements de formation et l'autre tiers, à ceux de recherche. Le Comité consultatif d'aide à la santé, composé du sous-ministre fédéral de la Santé qui fait fonction de président et d'un représentant de chaque province, conseille le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur tous les aspects du programme et approuve les plans provinciaux d'élargissement des cadres sanitaires.

Subventions à l'hygiène nationale

Le Programme de subventions à l'hygiène nationale, inauguré en 1948, a pour but d'aider les provinces à étendre et à améliorer leurs services d'hygiène publique et d'hospitalisation. Le 31 mars 1970, le gouvernement fédéral avait versé aux provinces et aux territoires 900 millions, dont 325 étaient affectés à la construction et à la rénovation d'hôpitaux. Depuis la mise sur pied de ce programme, la plus importante subvention particulière a servi au financement de la construction

De plus en plus de Canadiens font du vélo pour se maintenir en forme et combattre la pollution de l'air causée par l'automobile.

hospitalière, mais elle prenait fin le 31 mars 1970. Le gouvernement a aussi exprimé son intention d'abandonner d'ici la fin de l'année financière 1971-1972 ses subventions à l'hygiène en général, sauf ses subventions à la recherche en hygiène publique et au titre de la formation professionnelle.

En vertu du nouveau Programme de subventions à l'hygiène nationale, établi en avril 1969, le gouvernement fédéral a alloué pour l'année financière 1970-1971 $2,300,000, à raison de 10 cents par personne. Ce nouveau programme est administré par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et ses objectifs fondamentaux sont d'encourager les études de recherche, les démonstrations de services et les activités de formation importantes pour l'amélioration des services de santé du Canada.

Maladies chroniques et réadaptation

L'allongement de la vie humaine résultant des mesures efficaces prises contre la mortalité infantile et les maladies contagieuses et des progrès réalisés dans le domaine de la médecine et des médicaments a tourné l'attention des spécialistes et du grand public vers la lutte contre les maladies chroniques et prolongées. On travaille actuellement au dépistage polyphasé des affections chroniques comme le diabète et le glaucome; des organismes bénévoles collaborent avec les organismes publics. La plupart des grands hôpitaux généraux, et tout particulièrement les hô-

pitaux d'enseignement, ont mis sur pied des cliniques de consultation externe spécialisées en orthopédie, en neurologie, ou dans le traitement de l'arthrite, du diabète, de la fibrose kystique, des troubles cardiaques et du cancer. Il existe dans la plupart des villes du Canada des salles de traitements prolongés dans les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour maladies chroniques, les maisons de convalescence ou de soins spéciaux, des foyers pour vieillards et infirmes, et enfin des centres ouverts pendant le jour.

Les succès des programmes de réadaptation des accidentés du travail, en vertu du plan provincial d'indemnisation, des anciens combattants par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants, et des enfants handicapés grâce à diverses contributions, a suscité l'expansion des services de réadaptation des invalides. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par son Programme de subventions à l'hygiène nationale, a encouragé l'aménagement de services de réadaptation. Depuis janvier 1966, le ministère assume également la responsabilité des services prothétiques dans tout le Canada. Il existe trois grands centres de recherche et de formation prothétiques et orthopédiques, sans compter le centre prothétique de Toronto.

En collaboration avec le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, les ministères provinciaux de la Santé et du Bien-être exécutent aussi des

Apprendre à hisser son propre fauteuil roulant dans une automobile fait partie intégrante de la rééducation du paraplégique.

Une chambre hyperbare a été installée à l'Hôpital Général de Toronto d'abord pour le traitement des plongeurs ou des ouvriers de tunnels souffrant du mal des caissons. Aujourd'hui elle sert plus souvent aux patients dont l'état s'améliore quand leurs tissus subissent une imprégnation croissante d'oxygène, comme c'est le cas des personnes atteintes de gangrène gazeuse ou d'empoisonnement par l'oxyde de carbone.

programmes de réadaptation professionnelle des invalides pour leur permettre de reprendre un travail rémunérateur. Les Centres de Main-d'oeuvre du Canada procurent aux handicapés des emplois qui leur conviennent, tandis que d'autres travaillent dans des ateliers protégés. Les enfants handicapés bénéficient de services spéciaux d'enseignement dans toutes les provinces.

Maladie et arriération mentales

Les gouvernements et des groupes de citoyens mobilisent actuellement des ressources en vue d'assurer des soins constants aux malades mentaux et aux attardés. Dans les hôpitaux généraux et établissements psychiatriques communautaires, les services de psychothérapie pour les hospitalisés de bref séjour et les services de soins connexes dispensés le jour, les services d'urgence et ceux de consultation externe ont pris de l'expansion. Les Centres de la Croix-Blanche de l'Association canadienne d'hygiène mentale aident les personnes sortant des établissements psychiatriques à se réadapter à la vie sociale et professionnelle. La subvention fédérale à la lutte contre l'arriération mentale soutient divers organismes bénévoles qui se consacrent à la recherche et à l'amélioration du bien-être des arriérés mentaux.

Abus des drogues

Par suite de la présentation du rapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'utilisation des drogues à des fins non médicales (Commission LeDain), le ministère a entrepris divers programmes en vue de trouver des solutions au problème. La Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants ont été modifiées: elles prévoient désormais l'établissement de laboratoires régionaux d'analyse des drogues dans tout le Canada. Le nouveau règlement permet à un médecin de recevoir de l'un de ses patients un échantillon d'une drogue ou d'un stupéfiant qu'il remettra pour l'analyse aux scientifiques autorisés à posséder la drogue à cette fin. Ce service est d'une extrême importance pour les médecins qui traitent des personnes souffrant d'abus des drogues. De concert avec les ministères provinciaux de la Santé et du Bien-être social et avec d'autres organismes, le ministère projette la mise sur pied d'un programme d'information qui fournira aux Canadiens des renseignements à jour et fondés sur des faits relativement à l'abus des drogues. Pour l'année financière 1970-1971, le ministère a alloué plus de $400,000 pour financer diverses activités suscitées par le problème de la drogue.

Programme de planning familial

En septembre 1970, le ministère lançait un nouveau programme de recherche et d'éducation et d'information du public en matière de planning familial. Au titre de ce programme, il aide financièrement les ministères provinciaux et organismes privés s'occupant de recherche et de diffusion de renseignements sur le planning familial. L'objet du programme est de réduire le nombre des enfants non désirés, négligés ou maltraités ainsi que les cas d'abandon, et de désertion ainsi que les coûts du bien-être social.

Bien-être social

Au Canada, bon nombre de services sociaux et de sécurité du revenu sont assurés par les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux, et par des organismes bénévoles. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est le principal organe fédéral en matière de bien-être; les autres organismes fédéraux jouant un rôle important dans ce domaine sont la Commission d'assurance-chômage, le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'administration des services d'assistance et de bien-être à l'égard des personnes nécessiteuses relève en premier lieu des provinces, qui peuvent déléguer une partie de leurs responsabilités aux municipalités. A ces services publics s'ajoutent ceux des organismes bénévoles.

Divers programmes sont destinés à protéger les Canadiens: Régime de pensions du Canada, pensions de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocations familiales et aux jeunes, programmes provinciaux d'aide aux nécessiteux, services de bien-être de l'enfance, et services aux personnes âgées, y compris les soins dispensés par les hospices.

Le Livre blanc sur la sécurité de revenu des Canadiens, déposé à la Chambre des communes le 30 novembre 1970, proposait de remplacer les allocations familiales par un Régime de sécurité du revenu familial, de modifier les programmes relatifs à la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti, de remanier le Régime de pensions du Canada, et d'organiser des rencontres avec les provinces afin d'améliorer les programmes provinciaux d'assistance sociale financés aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Les propositions concernant la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ont pris forme de loi en décembre 1970.

Régime de pensions du Canada

En 1966, on a lancé un programme d'assurance sociale à participation. Avec sa contrepartie, le Régime des rentes du Québec, il couvre la majeure partie de la main-d'oeuvre canadienne. Employés et employeurs contribuent pour un montant égal à 1.8% des revenus entre $600 et le maximum des gains ouvrant droit à pension ($5,400 par an en 1971). Le plafond des gains est ajusté jusqu'à concurrence de 2% en fonction de l'indice de pension établi aux fins du Régime. Les travailleurs à leur compte contribuent pour 3.6% de leurs gains à condition que ceux-ci soient d'au moins $800 par an. Les pensions mensuelles de retraite des personnes âgées de 65 ans ou plus correspondent à 25% des gains mensuels moyens du cotisant ouvrant droit à pension, mais elles sont payables à taux réduit jusqu'en 1976 où seront appliqués les taux normaux. Les prestations aux survivants payables depuis février 1968 comprennent les pensions de veuves, de veufs invalides et d'orphelins, et un versement unique à titre de prestations de décès. Depuis 1970, les cotisants admissibles qui deviennent invalides peuvent toucher une pension et des prestations supplémentaires pour leurs enfants à charge. Les pensions sont également ajustées chaque année en fonction de l'indice de pension.

Sécurité de la vieillesse

Le gouvernement fédéral verse une pension mensuelle à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus qui remplissent les conditions de résidence, c'est-à-dire qui

ont résidé au Canada durant les dix années précédant l'approbation de leur demande de pension. Toute interruption de résidence au cours de cette période peut être compensée par des périodes de résidence antérieures, depuis l'âge de 18 ans, équivalant à trois fois la durée des absences, mais il faut avoir été domicilié au pays pendant l'année qui précède immédiatement la demande de pension. De 1968 à 1970, la pension de base de $75 a été majorée de 2% par an en fonction de l'indice de pension. La loi adoptée en 1970 fixe la pension mensuelle à $80 à partir de janvier 1971.

Au 31 décembre 1970 le nombre de pensionnés s'élevait à 1,711,184, et les versements pour l'année financière 1969-1970 se chiffraient à $1,467,056,517.

Supplément de revenu garanti

Les pensionnés qui ne touchent guère de revenu, ou rien du tout, à part leurs prestations, peuvent recevoir un montant supplémentaire aux termes du programme de supplément de revenu garanti inauguré en 1967. La Loi de 1970 fixe le supplément maximal à $55 pour un pensionné seul ou pour un couple dont l'un des conjoints reçoit une pension, et à $95 pour un couple dont les deux conjoints sont des pensionnés. Le supplément est réduit de $1 pour chaque tranche de $2 de revenu en sus de la pension de sécurité de la vieillesse. Dans le cas des personnes ayant droit au supplément, celui-ci et la pension de sécurité de la vieillesse seront majorés annuellement, après 1971, jusqu'à concurrence de 2%, compte tenu des

augmentations de l'indice de pension. Il faut soumettre chaque année une déclaration du revenu de l'année civile précédente, et les prestations de l'année financière en cours sont établies d'après cette déclaration. Le revenu est déterminé de la même manière qu'aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu; pour chaque requérant marié il correspond à la moitié du revenu total des deux conjoints. En 1971 le supplément maximal ajouté à la pension de sécurité de la vieillesse garantit un montant mensuel de $135 pour un pensionné seul ou un couple dont seulement l'un des conjoints est un pensionné, et de $255 pour un couple dont les deux conjoints reçoivent une pension.

Le 31 décembre 1970, 821,813 personnes recevaient un supplément. Les versements pour l'année financière 1969-1970 se sont élevés à $263,478,628.

Allocations familiales, assistance familiale et allocations aux jeunes

Les allocations familiales sont versées par le gouvernement fédéral à la mère de chaque enfant de moins de 16 ans né au Canada ou y résidant depuis un an. Le montant mensuel est de $6 pour les enfants de moins de 10 ans et de $8 pour ceux de 10 à 15 ans. Le 31 décembre 1970, 3,012,297 familles recevaient des allocations pour 6,833,903 enfants. Les paiements pour l'année financière 1969-1970 se sont chiffrés à $560,050,000.

Les paiements d'assistance familiale se font aux mêmes taux que l'allocation familiale pour chaque enfant de moins de 16 ans n'ayant pas un an de résidence et

Les scripteurs électroniques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social libellent quelque cinq millions de chèques par mois.

étant à la charge d'un immigrant qui projette de s'établir de façon permanente au Canada, ou d'un Canadien qui revient demeurer au Canada. Cette forme d'aide est accordée pendant un an jusqu'à ce que l'enfant ait droit à l'allocation familiale. Le 31 décembre 1970, 24,794 enfants dans 12,273 familles en bénéficiaient. Les paiements durant l'année financière 1969-1970 se sont élevés à $2,856,846.

Les enfants qui résident au Québec peuvent recevoir des allocations supplémentaires aux termes du Programme d'allocations familiales du Québec inauguré en 1967. Ces allocations sont payables deux fois par an à l'égard des enfants québécois depuis leur naissance jusqu'à 16 ans; le taux annuel est de $30 pour un enfant, $65 pour deux, $105, pour trois, $155 pour quatre, $215 pour cinq, $285 pour six, et $70 de plus pour chaque enfant après le sixième. En outre, une allocation supplémentaire de $10 par mois est payable au compte des enfants âgés de 12 à 16 ans inclusivement.

En vertu du Programme fédéral d'allocations aux jeunes, un montant de $10 par mois est payable à tout enfant âgé de 16 ou 17 ans qui étudie à plein temps ou qui est dans l'impossibilité de le faire en raison d'une incapacité mentale ou physique. Le Québec possède son propre programme d'allocations scolaires pour lequel il reçoit une compensation du fédéral. Il s'agit d'un programme analogue au programme fédéral en vigueur dans les autres provinces. Le 31 décembre 1970,

493,143 jeunes, sans compter ceux du Québec, bénéficiaient d'une allocation. Pour l'année financière 1969-1970, le gouvernement fédéral a dépensé à ce titre $55,101,900.

Assistance sociale

Les nécessiteux et les personnes à leur charge peuvent bénéficier d'une aide financière de la part des provinces ou des municipalités. Les coûts de l'aide et de certains services de bien-être sont partagés avec le gouvernement fédéral en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Les bénéficiaires comprennent les veuves et autres mères nécessiteuses ayant des enfants à leur charge, les personnes incapables de travailler à cause de leur âge ou d'une incapacité mentale ou physique, les personnes sans emploi et celles dont les prestations provenant d'autres sources sont insuffisantes. Des allocations sont accordées pour couvrir les besoins fondamentaux en nourriture, vêtements, soins personnels et logement, et pour répondre parfois à des besoins particuliers, qu'il s'agisse d'ameublements, de fournitures scolaires ou de services domestiques. Une autre forme d'aide est assurée par les foyers pour les personnes âgées incapables de prendre soin d'elles-mêmes.

Les programmes fédéraux-provinciaux spéciaux à l'intention des invalides et des aveugles, qui assuraient une allocation mensuelle de $75 aux personnes nécessiteuses ayant au moins dix années de résidence, ont été abandonnés dans certaines provinces; les aveugles et les invalides dans le besoin y reçoivent maintenant de l'aide aux termes de programmes provinciaux d'assistance sociale ne comportant pas de conditions de résidence.

Bien-être de l'enfance

L'expression «bien-être de l'enfance» se rapporte tout particulièrement aux services statutaires devant assurer la protection et le soin des enfants négligés ou privés temporairement ou en permanence des soins de leurs parents. Ils comprennent la protection des enfants dans leur foyer, les placements dans des foyers nourriciers, les services d'adoption et les services aux parents non mariés. Tous ces services relèvent des provinces et sont administrés par les ministères provinciaux du bien-être ou par des organismes bénévoles, ordinairement des sociétés d'aide à l'enfance. Leur objectif est de raffermir les liens familiaux ou, s'il s'agit de foyers brisés, de voir à ce que les enfants reçoivent les soins dont ils ont besoin. Des efforts spéciaux sont faits en vue de placer les enfants handicapés dans des foyers d'adoption. Le nombre d'adoptions au Canada est présentement d'environ 19,000 par an.

Services de bien-être

Au niveau local, les services de bien-être sont assurés par des organismes provinciaux, municipaux et bénévoles. Ils comprennent notamment des programmes pour les personnes âgées, des services de réadaptation et de consultation, des services d'aide domestique et des garderies de jour, des services de développement communautaire, et des services à l'intention de groupes particuliers (jeunes, handicapés, etc.).

Les services publics de garderie pour les enfants dont les mères travaillent ne se sont pas répandus uniformément au Canada: ils sont essentiellement concentrés dans les grandes régions urbaines.

Un enfant sourd apprend à former des mots en suivant de la main le mouvement des lèvres de son professeur.

Foyer pour vieillards, *Island Lodge*, relève de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (Ont.).

Services aux personnes âgées

Divers services communautaires relevant d'organismes publics et bénévoles sont offerts aux personnes âgées. Il existe notamment des services d'information, de consultation et d'orientation, des visites amicales, des répertoires de logements et des services d'aide ménagère. Des clubs et des centres offrent des activités sociales et des loisirs, outre les services courants. Certains ont même organisé une «cantine mobile». Des logements à prix modique spécialement conçus pour les personnes âgées ont été construits et financés grâce à des prêts du gouvernement fédéral à faible taux d'intérêt et aux contributions des provinces, des municipalités et des particuliers. Les établissements, comprenant entre autres foyers et maisons de repos, pour personnes âgées incapables de se suffire à elles-mêmes, fonctionnent sous les auspices d'organismes publics, bénévoles ou religieux.

Subventions nationales au bien-être social

Pour aider et fortifier les services de bien-être du Canada, le fédéral accorde des subventions aux ministères provinciaux et municipaux du bien-être, aux organismes et organisations nationales et locales bénévoles, aux écoles de service social et aux établissements de recherche, pour la réalisation de démonstrations, de recherches, d'études sur la main-d'oeuvre, d'action sociale et d'autres projets jugés d'envergure nationale.

Des subventions de formation et des bourses sont accordées à des Canadiens pour leur permettre de faire des études et de parfaire leur formation en service social. La diversité du programme et les services consultatifs qui y sont associés en font un instrument souple de l'expansion des services de bien-être; c'est aussi grâce à lui que se multiplient les expériences et les innovations.

L'Institut Canadien National des Aveugles s'occupe de réadapter les personnes frappées de cécité.

Marilynn Minaker au Centre du Centenaire, à Ottawa, lors des épreuves sportives trans-canadiennes.

Santé et loisirs

Toutes les provinces et la plupart des grandes municipalités offrent des programmes de conditionnement physique et de loisirs par l'entremise des services communautaires et des systèmes scolaires.

La Loi fédérale de 1961 sur la santé et le sport amateur prévoit un programme d'aide fédérale sous forme de services et de subventions directs aux organisations nationales et aux provinces. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en assume l'administration, avec le concours d'un Conseil consultatif national. Des subventions sont accordées dans le but d'encourager le sport amateur et de permettre aux sportifs canadiens de participer aux compétitions internationales.

Développement social et sécurité sociale au plan international

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social intervient au niveau de la participation du Canada aux activités de développement social des Nations Unies en siégeant à la Commission des Nations Unies pour le développement social et en travaillant pour l'UNICEF. Il fournit une aide financière et du personnel au Conseil international du bien-être social, à l'Union internationale des organisations familiales et à d'autres organes du même genre s'occupant de développement social. L'Agence canadienne de développement international bénéficie d'une aide au titre de ses programmes d'assistance sociale à l'étranger.

Le ministère s'intéresse et participe aux travaux du Canada au sein de l'Organisation internationale du travail relativement à l'élaboration d'instruments de sécurité sociale sur le plan international, et aux aspects professionnels du développement de la sécurité sociale étudiés par l'Association internationale de la sécurité sociale. Il travaille étroitement avec le Comité interaméricain permanent de la sécurité sociale sur des questions d'aide technique et il négocie et administre des accords avec l'étranger en matière de sécurité sociale.

Affaires des anciens combattants

Le ministère des Affaires des anciens combattants administre un programme permanent d'aide à près d'un million d'anciens combattants. Il offre des soins et services médicaux aux anciens combattants admissibles, il les aide à s'établir sur des terres ou encore à se construire une maison, il les assiste socialement ainsi que les personnes à leur charge, et aide à l'éducation des enfants des morts de la guerre.

La Commission canadienne des pensions, qui relève directement du ministre des Affaires des anciens combattants, est chargée d'appliquer la loi sur les pensions. Durant l'année financière 1970-1971, plus de 200 millions de dollars ont été versés en pensions d'invalidité et en prestations de décès à près de 160,000 anciens combattants et personnes à leur charge.

La Commission des allocations aux anciens combattants, qui est aussi un organisme indépendant, a payé pour sa part des allocations de plus de 80 millions de dollars à des anciens combattants, veuves et orphelins.

Le 2 décembre 1970, le ministre des Affaires des anciens combattants annonçait que le gouvernement avait consenti à majorer les pensions d'invalidité et les allocations d'anciens combattants de 10 et 15% respectivement à compter du 1er avril 1971.

Le premier remaniement important de la Loi sur les pensions depuis 50 ans s'est traduit par l'adoption d'une nouvelle loi en mars 1971. C'était là l'aboutissement de plusieurs années d'études qui avaient donné lieu au rapport du Comité Woods et au Livre blanc sur les pensions des anciens combattants. Cette restructuration complète de la Loi sur les pensions comporte de grandes améliorations, dont les plus importantes sont l'établissement d'un Conseil de révision des pensions nouveau et autonome, des allocations distinctes et accrues aux pensionnés à 100% souffrant d'une invalidité exceptionnelle, des dispositions spéciales s'appliquant à tous les prisonniers de guerre des Japonais, la formation d'un Bureau de services juridiques des pensions indépendant, et une explication de la clause du «bénéfice du doute».

A cause des années écoulées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la partie du programme sur la réadaptation des anciens combattants est pratiquement arrivée à terme, mais le secteur des soins médicaux et des services s'élargit chaque année et il en sera ainsi pendant encore longtemps. Le Ministère demeure responsable de l'administration de neuf hôpitaux et de trois foyers pour anciens combattants. L'année dernière près de 29,000 anciens combattants ont reçu des soins ou des traitements prolongés dans ces établissements.

En septembre 1970, le ministre inaugurait officiellement le nouvel hôpital Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec), qui remplace l'ensemble de bâtiments qu'on avait commencé de construire en 1917 pour accueillir les blessés de la Première Guerre mondiale. Le nouvel hôpital Sainte-Anne passe pour le plus raffiné du genre au monde.

Les anciens combattants qui reçoivent une pension d'invalidité peuvent sur demande se faire traiter aux frais du ministère dans un hôpital ne relevant pas de celui-ci, au Canada ou à l'étranger.

La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants prévoit pour ces derniers une aide financière, sous forme de prêts ou autre, leur permettant de s'adonner, à plein temps ou à temps partiel, à l'agriculture ou à la pêche commerciale, ou de se

Le plus récent hôpital pour anciens combattants est celui de Sainte-Anne-de-Bellevue, au Québec.

construire une maison. Depuis l'adoption de la Loi en 1942, plus de 122,000 anciens combattants, dont près de 3,000 en 1970-1971, ont reçu des prêts ou des subventions. Depuis l'entrée en vigueur de la loi jusqu'à la fin de 1970, près de 1,049 millions de dollars ont été versés en prêts dont 53% (555 millions) ont été remboursés.

L'année 1970 était une année historique en ce qu'elle marquait le 25e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. On a donc fait appel au Ministère pour organiser et coordonner deux cérémonies spéciales. La première célébrait la libération de la Hollande par la Première Armée canadienne. La délégation officielle à ces cérémonies canado-hollandaises était composée du ministre, des représentants de la Légion royale canadienne, du Conseil national des associations d'anciens combattants et de commandants de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation qui avaient participé aux opérations de la Seconde Guerre mondiale. Le principal service a eu lieu au cimetière canadien de Groesbeek en Hollande où sont ensevelis 2,335 soldats canadiens morts en libérant les Pays-Bas.

Le 8 mai 1970, une cérémonie du Souvenir solennelle et émouvante commémorant la fin de la guerre en Europe s'est déroulée sur la colline parlementaire à Ottawa en présence du Gouverneur général, du Premier ministre, de membres du Sénat, du Cabinet, de la Chambre des communes, et de représentants de plusieurs gouvernements étrangers.

Travail et main-d'oeuvre

Législation ouvrière

Le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales adoptent tous deux des lois sur le travail. Le Parlement a le pouvoir d'adopter des lois sur le travail régissant les employeurs et les travailleurs de certaines industries, en particulier des services de transports et de communications à caractère extra-provincial. La plupart des lois pour la protection des travailleurs sont provinciales. Les Conseils territoriaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest adoptent des ordonnances sur le travail.

Normes du travail

Les normes minimales concernant l'âge d'emploi, le salaire, les heures de travail et le temps supplémentaire, les congés annuels et les jours fériés pour les travailleurs relevant du fédéral figurent dans le Code canadien du travail (Normes). D'autres normes y ont été insérées en 1971 qui touchent le congé de maternité, l'égalité des salaires, l'avis de cessation d'emploi et l'indemnité de départ. Des normes analogues sont également établies par les lois provinciales.

Dans chaque province, une loi sur la scolarité obligatoire interdit l'emploi d'enfants d'âge scolaire pendant les heures de classe. En règle générale, il faut avoir au moins 18 ans pour travailler dans une mine et 15 ou 16 ans pour travailler ailleurs. Un salaire minimum s'appliquant à la plupart des travailleurs a été fixé par les autorités fédérales et provinciales, comme l'indique le tableau ci-après. Les lois concernant le versement et la collecte des gains ont fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années.

Salaire minimum général pour les travailleurs adultes expérimentés

Autorité	Taux horaire
Fédéral	Travailleurs de 17 ans et plus: $1.75
Terre-Neuve	Travailleurs de plus de 18 ans: hommes, $1.25; femmes, $1.00
Île-du-Prince-Édouard	Hommes de plus de 18 ans, $1.25; femmes, 95c.
Nouvelle-Écosse	Travailleurs de 18 ans et plus: hommes, $1.35 (grands centres), $1.25 (reste de la province); femmes, $1.20 (grands centres), $1.10 (reste de la province)
Nouveau-Brunswick	$1.25
Québec	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.50
Ontario	$1.65
Manitoba	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.50
Saskatchewan	Travailleurs de 17 ans et plus: $1.50 (dix villes), $1.40 (reste de la province)
Alberta	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.55
Colombie-Britannique	$1.50
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Travailleurs de 17 ans et plus: $1.50

Le gouvernement fédéral, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont respectivement une loi générale concernant la durée

du travail; ces lois fixent le nombre maximum d'heures au-delà duquel il est interdit de travailler sauf en vertu d'un règlement spécial ou d'un permis, ou le nombre d'heures au-delà duquel s'applique le taux de rémunération des heures supplémentaires. La durée du travail dans les branches d'activité particulières est régie par d'autres lois adoptées par chacune des administrations.

Congés annuels rémunérés par province

Autorité	Durée du congé annuel	Paye de congé annuel
Fédéral	2 semaines	4% des gains annuels
Terre-Neuve	2 semaines	4% des gains annuels
Île-du-Prince-Édouard	1 semaine	2% des gains annuels
Nouvelle-Écosse	2 semaines	4% des gains annuels
Nouveau-Brunswick	2 semaines	4% des gains annuels
Québec	2 semaines	4% des gains annuels
Ontario	1 semaine; 2 semaines après 2 ans de service	2% des gains annuels la première année; 4% des gains annuels après la deuxième année
Manitoba	2 semaines	Paye régulière
Saskatchewan	2 semaines; 3 semaines après 5 ans de service	1/26 des gains annuels les quatre premières années; 3/52 des gains annuels après la cinquième année
Alberta	2 semaines	Paye régulière
Colombie-Britannique	2 semaines	4% des gains annuels

Suivant la législation du travail, tous les employés au Canada ont droit à un congé annuel payé. La norme générale est de deux semaines rémunérées après un an d'emploi; trois provinces ne prévoient qu'une semaine. En Ontario et en Saskatchewan, la durée du congé annuel payé augmente en fonction de l'état de service (deux semaines après deux ans en Ontario, et trois semaines après cinq ans en Saskatchewan). Le travailleur dont l'emploi prend fin avant une année complète de service a droit à un congé annuel rémunéré.

En vertu des lois du fédéral, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, les employés ont droit à huit jours fériés payés; en Alberta et au Manitoba il en est prévu sept. Les employés qui travaillent un jour férié ont droit à une prime en plus de leur salaire normal pour la journée. La Nouvelle-Écosse et l'Ontario exigent que les employés qui travaillent certains jours fériés soient payés suivant le taux de rémunération des heures supplémentaires.

Tous les pouvoirs publics ont adopté des lois destinées à assurer le juste emploi, lois qui interdisent la discrimination au niveau de l'emploi et de la participation syndicale pour des motifs de race, de couleur, de religion ou d'origine nationale. Ces lois ont été étendues à la plupart des provinces pour former un code des droits

Benne remontant des puisatiers à la surface, dans une nouvelle mine du district de Sudbury, en Ontario.

de l'homme. Cinq provinces (Colombie-Britannique, Manitoba, Terre-Neuve, Ontario et Québec) interdisent la discrimination dans l'emploi en fonction du sexe, et trois (Colombie-Britannique, Terre-Neuve et Ontario) interdisent la discrimination en raison de l'âge.

Le gouvernement fédéral et certaines provinces ont renforcé leurs lois sur la parité des salaires en précisant les critères permettant d'établir s'il y a égalité du travail, ainsi que le mode de mise en application. Il n'est plus nécessaire de déposer une plainte par écrit.

Le Parlement et sept provinces (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan) ont adopté des lois en vertu desquelles l'employeur est tenu, le cas échéant, de donner à l'employé un préavis de cessation d'emploi. Dans les entreprises fédérales, il faut donner deux semaines de préavis. En Ontario la durée varie selon l'état de service, d'une à huit semaines. Dans les autres provinces, la pratique usuelle est un préavis d'une semaine ou d'une durée égale à la période normale de paie.

Au fédéral, en Ontario et au Québec, la loi exige de l'employeur qu'il communique au ministère du Travail un préavis de licenciements collectifs pour permettre aux autorités gouvernementales de mettre sur pied des programmes de réaffectation des travailleurs. Le délai de préavis varie selon le nombre de travailleurs en cause. En vertu du Code fédéral, l'employeur doit verser une indemnité de départ à l'employé dont l'emploi prend fin après cinq ans ou plus de service continu auprès du même employeur.

Préavis de mises à pied collectives

Autorité	Préavis requis	Délai de préavis	A qui donner préavis
Fédéral	50 travailleurs ou plus congédiés en moins de quatre semaines	50-100 travailleurs: 8 semaines 100-300: 12 semaines Plus de 300: 16 semaines	Ministre du Travail, ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, et syndicat ou travailleur
Québec	10 travailleurs ou plus congédiés en moins de deux mois	10-100 travailleurs: 2 mois 100-300: 3 mois Plus de 300: 4 mois	Ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre
Ontario	50 travailleurs ou plus congédiés en moins de quatre semaines	50-199 travailleurs: 8 semaines 200-499: 12 semaines 500 ou plus: 16 semaines	Ministre du Travail et chaque travailleur

Une employée a droit à un congé de maternité d'au moins 17 semaines (11 avant et 6 après l'accouchement) au fédéral, et d'au moins 12 semaines (6 avant et 6 après l'accouchement) en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. La loi de l'Ontario s'applique aux employeurs comptant 25 employés ou plus. Pour pouvoir obtenir un congé de maternité en vertu des lois fédérale et de l'Ontario, l'employée doit être à l'emploi de son employeur depuis au moins un

A l'aide d'un microscope et d'un équipement semi-automatique, une technicienne soude de minuscules fils d'or pour interconnecter bornes et groupes de résistances.

an. L'employée ne peut pas être congédiée pour des motifs se rattachant à son absence en congé de maternité pendant une certaine période ou durant toute la grossesse; de plus, les lois de l'Ontario et du gouvernement fédéral stipulent qu'à son retour l'employée doit être réintégrée dans ses fonctions sans perte d'avantages.

Les lois sur la sécurité du travail établissent des normes minimales de sécurité et d'hygiène dans les lieux de travail. Ces lois sont constamment révisées et adaptées à de nouvelles conditions. Les lois sur l'indemnisation des travailleurs prévoient des indemnités d'invalidité attribuable aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles. Il existe dans toutes les provinces des mesures législatives prévoyant l'apprentissage sous surveillance de l'administration publique et l'accréditation des hommes de métier spécialisés.

Négociation collective

Toutes les autorités publiques ont des lois régissant la négociation collective. Ces lois reconnaissent aux travailleurs le droit de se syndiquer et exigent que l'employeur et le syndicat accrédité négocient collectivement pour conclure une convention collective touchant les salaires et autres conditions d'emploi. Sauf au Québec, une commission des relations du travail représentative est chargée de l'accréditation d'un syndicat comme agent négociateur exclusif pour un groupe de travailleurs. Au Québec, les fonctions d'accréditation sont assumées par des fonctionnaires spéciaux du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, et il est possi-

ble d'en appeler au tribunal du travail. Des clauses concernant les pratiques injustes imposent des restrictions aux employeurs et aux travailleurs ou à leur syndicat lorsqu'il y a ingérence relativement aux droits de l'un et de l'autre.

Aux termes de toutes les lois, les parties à un différend peuvent faire appel aux services de conciliation du gouvernement; toute grève ou lock-out est interdit pendant la période de conciliation. La convention collective lie l'employeur et le syndicat et les travailleurs en cause. Aussi longtemps qu'elle est en vigueur, la grève est interdite et les litiges doivent être réglés par voie de griefs et, au besoin, l'arbitrage.

Dans quelques provinces, la loi interdit à certaines catégories de travailleurs assurant des services essentiels, par exemple les pompiers, les policiers ou les travailleurs des hôpitaux, de faire la grève; ceux-ci doivent soumettre à l'arbitrage exécutoire tout différend de droit non réglé. Certaines autorités publiques ont adopté des lois spéciales ou permanentes pour mettre fin aux grèves jugées préjudiciables à l'intérêt public. En Colombie-Britannique, la Commission de médiation, constituée par une loi de 1968 pour agir en qualité d'organisme indépendant de médiation, peut, sur l'ordre du Cabinet, invoquer l'arbitrage obligatoire pour protéger l'intérêt et le bien-être publics.

Dans la plupart des provinces les fonctionnaires ont le droit de négocier collectivement, et ce droit s'étend de plus en plus à divers groupes professionnels. Dans certaines provinces, il existe une loi adaptée aux caractéristiques spéciales de l'industrie de la construction. Plusieurs de ces lois prévoient l'accréditation d'organisations d'employeurs comme agents négociateurs en vertu d'une procédure plus ou moins semblable à celle régissant l'accréditation des syndicats.

Au moyen d'un transplanteur mécanique une équipe met en terre des semis de brocoli dans une ferme du Nouveau-Brunswick.

Assurance-chômage

La loi canadienne sur l'assurance-chômage, dont l'application relève de la Commission d'assurance-chômage, est entrée en vigueur le 7 août 1940. Aux termes de son mandat, la Commission devait mettre sur pied un régime national d'assurance-chômage et administrer un service d'aide en matière de placement. A cette fin, elle a institué à travers le Canada un réseau de bureaux régionaux. Pour demander des prestations, les assurés s'adressent, soit en personne, soit par écrit, au bureau local de la Commission. Depuis le 1er avril 1965, il n'est plus indispensable qu'en premier lieu le requérant s'inscrive comme demandeur d'emploi auprès de cet organisme; désormais, c'est le personnel même de la Commission qui transmet aux intéressés les renseignements nécessaires à leur inscription aux Centres de Main-d'oeuvre du Canada, dont un aperçu des programmes paraît plus loin.

L'assurance est obligatoire. Elle s'applique à toute personne travaillant en vertu d'un contrat de service, sauf certaines exclusions précises. Sont exclus les domestiques, les instituteurs, les personnes payées autrement qu'à l'heure, à la journée, à la pièce ou au mille et dont le revenu annuel dépasse $7,800. Les travailleurs rémunérés à l'heure, à la journée, à la pièce ou au mille contribuent à l'assurance-chômage, quels que soient leurs gains. Depuis le 1er avril 1967, l'assurance couvre certains ouvriers agricoles; toutefois, les travailleurs membres de la famille de l'employeur sont les principaux cas d'exception.

On estime qu'en mars 1969, près de 80% des salariés étaient assujettis à la loi. Employeurs et employés sont tenus de verser des cotisations égales, dont le montant varie selon le salaire hebdomadaire de l'employé. Le gouvernement fédéral ajoute un cinquième à la masse des cotisations et assume les frais de gestion. Afin de protéger dans une certaine mesure le niveau de vie du salarié inactif, le taux de prestation hebdomadaire est fonction de la cotisation hebdomadaire, dont le chiffre dépend de la catégorie de revenu. La grille des cotisations comporte dix paliers, allant de 10 cents pour les gains hebdomadaires inférieurs à $20, jusqu'à $1.40 pour les gains de $100 ou plus par semaine. Le maximum des prestations hebdomadaires s'établit à $42 dans le cas des assurés seuls, et à $53 dans celui des assurés ayant des personnes à charge. Une disposition concernant les gains admissibles prévoit le rajustement automatique de la prestation hebdomadaire lorsque le salaire gagné en une semaine dépasse de moitié le taux de prestation applicable.

La loi renferme aussi un article spécial qui, relativement aux prestations, atténue les exigences habituelles pour une période de cinq mois et demi à compter de la semaine où tombe le 1er décembre. Dans cet intervalle, les travailleurs incapables de remplir les conditions normales qui ouvrent droit à prestation peuvent toucher des prestations saisonnières, pourvu qu'ils comptent au moins 15 semaines d'emploi assurable depuis le 31 mars, ou qu'ils aient bénéficié d'une période de prestations ordinaires ayant pris fin à la mi-mai précédente. Du 24 novembre 1968 au 17 mai 1969, quelque 43% des périodes établies étaient des périodes dites de «prestations saisonnières».

Durant les 12 mois terminés le 31 mars 1969, les bureaux locaux ont reçu, au total, 1,846,000 demandes nouvelles ou renouvelées. A la fin de chacun de ces mois, une moyenne de 414,000 personnes figuraient comme prestataires et les versements atteignaient $459,185,000. Voici les chiffres correspondants pour les 12 mois terminés le 31 mars 1968: 1,887,000 demandes, 394,000 prestataires et $388,583,000 en versements.

Programmes de main-d'oeuvre

La politique de main-d'oeuvre du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration vise à aider les Canadiens à s'adapter aux changements économique et technologique, et offre des services d'orientation et de placement.

Appuyés par d'importantes lois du Parlement, les quelque 4,000 conseillers en main-d'oeuvre, affectés à plus de 390 Centres de Main-d'oeuvre du Canada, travaillent à la réalisation des objectifs du ministère. En vertu du programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada, un travailleur peut, sur la recommandation d'un conseiller en main-d'oeuvre, suivre un cours de formation ou de recyclage. S'il fait partie de la population active depuis trois ans ou s'il a au moins une personne à sa charge, il peut avoir droit à une allocation de subsistance.

Le programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada fournit de l'aide aux clients des CMC en chômage ou sur le point de l'être, de même qu'à ceux qui sont sous-employés et qui n'ont guère de chance d'obtenir de l'emploi dans leur lieu de résidence. En l'occurrence, l'aide accordée revêt la forme d'une subvention permettant au travailleur de partir à la recherche d'un emploi convenable ailleurs, de déménager, ou de suivre un cours hors de l'endroit où il réside.

Des services de réadaptation sont également offerts aux clients handicapés ou désavantagés des Centres de Main-d'oeuvre du Canada en vertu d'ententes de partage des coûts avec les gouvernements provinciaux. Sous ce rapport, le Programme de réadaptation professionnelle prévoit des cours de formation, des soins

Le campus communautaire George Brown est équipé d'une salle de classe inusitée: il s'agit d'une remorque de 40 pieds de long qu'on déplace d'un point à l'autre de la ville de Toronto afin d'enseigner, entre autres, la dactylographie à des femmes qui se proposent d'entrer sur le marché du travail, et la rédaction de rapports au personnel supérieur des entreprises du centre-ville.

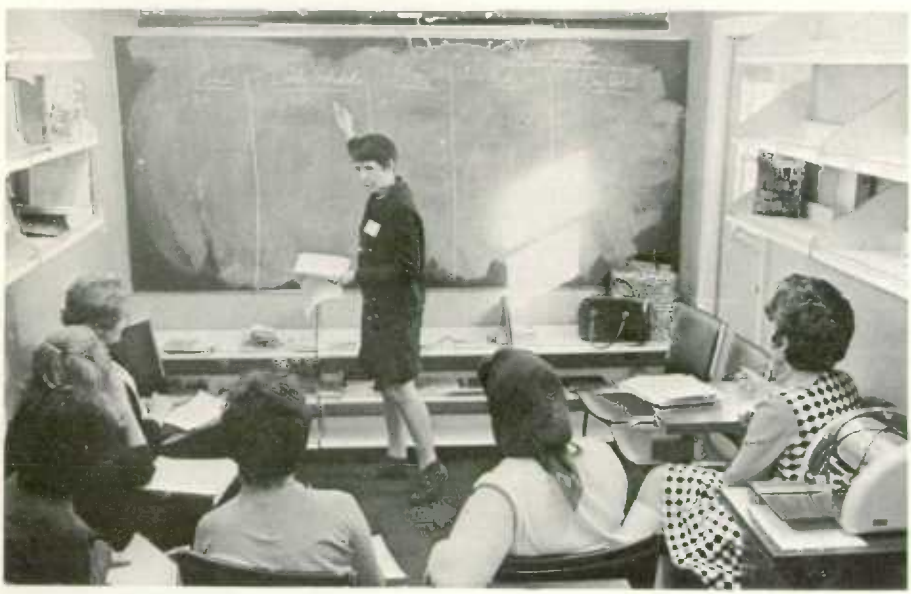

médicaux, des tests d'aptitude, des services d'orientation et des allocations de formation.

Afin d'aider le patronat et les syndicats à régler les problèmes causés par l'évolution économique et technologique, le ministère a institué expressément un Programme de services consultatifs de la main-d'oeuvre du Canada.

En outre, des programmes spéciaux s'adressent aux étudiants, aux travailleurs âgés, aux militaires qui prennent leur retraite et aux travailleurs saisonniers.

L'activité des Centres de Main-d'oeuvre du Canada est coordonnée par cinq bureaux régionaux établis à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Tous les programmes et services de main-d'oeuvre sont administrés par ces bureaux, reliés par télex pour faciliter la communication, d'un littoral à l'autre, de renseignements complets touchant le marché du travail.

Expansion économique régionale

La création du ministère de l'Expansion économique régionale, en avril 1969, marquait le début d'une nouvelle tendance en matière de politique d'expansion régionale du Canada. L'objectif du Ministère est de s'assurer que la croissance économique est assez largement répartie d'un bout à l'autre du pays pour que, dans les régions où le développement a jusqu'ici été trop lent, les possibilités d'emploi et de revenus se rapprochent autant que possible de celles qui existent dans le reste du pays, sans toutefois nuire au taux normal de la croissance nationale. En 1970, on désigna dans huit provinces 22 «zones spéciales» devant être aidées par les programmes du Ministère, qui a mis sur pied trois sortes de programmes pour atteindre son objectif.

Premièrement, il peut aider le secteur privé de l'économie en offrant des stimulants financiers à l'industrie. De tels stimulants rendent moins coûteuse l'implantation d'usines créatrices d'emplois dans les régions à faible croissance.

Deuxièmement, le Ministère peut prendre des mesures directes visant à aider le secteur public de l'économie dans les régions à croissance plus lente. Les provinces pauvres ne peuvent en effet concurrencer les provinces plus riches en ce qui a trait à l'aménagement d'éléments d'infrastructure, comme les écoles, les routes, les systèmes d'eau et d'égouts, les services d'électricité et autres aménagements locaux. Tel est le but des programmes des zones spéciales du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le troisième type de programme du Ministère vise le relèvement social des populations des zones et des régions à faible croissance. Grâce aux programmes de subventions à l'industrie et des zones spéciales, le Ministère peut contribuer à la croissance économique et améliorer les services publics. Toutefois, des mesures spéciales sont souvent nécessaires pour aider les gens à profiter des nouvelles occasions et à s'adapter à leur nouveau mode d'existence. Pour y arriver, le Ministère dispose de plusieurs moyens. Il utilise ses programmes de relance en formation professionnelle à l'intention des gens particulièrement défavorisés; il fait également appel à certaines mesures prévues par les programmes ARDA et FODER.

Il convient de préciser qu'en décembre 1970, le Parlement a adopté certaines modifications en vue d'accorder des subventions accrues et plus étendues. Par exemple, dans les provinces de l'Atlantique les subventions offertes sont augmentées. Dans certaines régions du Québec et de l'Ontario, non comprises auparavant dans le programme, des entreprises peuvent maintenant recevoir une subvention spéciale. Pour favoriser l'établissement, l'agrandissement ou la modernisation des entreprises de fabrication ou de transformation, le gouvernement offre, en plus des subventions, de garantir le remboursement de prêts.

Consommation et Corporations

En décembre 1967, le ministère de la Consommation et des Corporations a été créé pour veiller aux intérêts du consommateur canadien, dont la demande de biens et de services est le fondement de l'économie, et pour susciter un climat propice au développement des affaires dans un système de marché libre. Le Canada devenait ainsi l'unique pays au monde où un même ministère national, dirigé par un membre du Cabinet, regroupe les divers programmes de protection du consommateur avec les fonctions de réglementation exercées par le gouvernement à l'égard des entreprises et les mesures assurant le maintien de la concurrence interne.

Le ministère de la Consommation et des Corporations dispose de trois services distincts: le Bureau de la consommation, le Bureau des corporations et le Bureau du Directeur des enquêtes et recherches établi en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Le Bureau de la consommation a été institué pour favoriser le bien-être du consommateur et aider les Canadiens à devenir des consommateurs mieux avisés. A ces fins, le Bureau élabore des systèmes visant à protéger le consommateur contre les fraudes et les supercheries commerciales, et contre les produits peu sûrs ou dangereux. Il s'efforce d'accroître l'efficacité des choix du consommateur en veillant à ce que celui-ci puisse se fier aux renseignements qui lui sont fournis sur le marché. Il encourage en outre la libre diffusion, par les entreprises et le gouvernement, de renseignements complets et précis sur les biens, les services, les prix et les pratiques du commerce.

Bon nombre des 668 employés du Bureau font partie des services d'inspection du commerce de détail établis dans 27 localités du Canada. Le Bureau compte aussi cinq agences régionales situées à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver; chacune dispose d'un expert-conseil chargé d'aider à régler les problèmes des consommateurs canadiens. De plus, le Bureau a une adresse centrale (Le Consommateur, Case postale 99, Ottawa) où le public peut écrire, soit pour obtenir de l'aide au sujet de plaintes ou des réponses à des demandes de renseignements soit pour formuler des suggestions.

En résumé, les fonctions du Bureau des corporations consistent: 1° à faciliter l'utilisation de la corporation dans l'entreprise privée tout en fournissant des garanties appropriées aux créanciers et aux investisseurs, et 2° à encourager l'innovation en protégeant la création sur le plan intellectuel et artistique. Les principaux instruments statutaires en ce qui concerne 1 sont la Loi sur les corporations canadiennes et la Loi sur la faillite, et en ce qui concerne 2, la Loi sur les brevets, la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels et la Loi sur les marques de commerce.

La Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a pour objet de maintenir une concurrence libre et générale comme premier moyen de favoriser le maximum de production, de distribution et d'embauche dans un régime d'entreprise privée. Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur des enquêtes et recherches enquête sur les pratiques restrictives du commerce de même que sur les fusions et monopoles préjudiciables au public. Il enquête également sur les pratiques commerciales déloyales telles que les distinctions injustes en matière de prix, les remises disproportionnées pour fins de réclame, la publicité fausse et trompeuse, et la fixation des prix de revente. La Commission des pratiques restrictives du commerce fait rapport au Ministre sur les enquêtes pour lesquelles le Directeur des enquêtes et recherches présente des exposés de preuve à la Commission. Le procureur général du Canada intente alors auprès des tribunaux les actions qui s'imposent.

Relations extérieures

Ministère des Affaires extérieures

Créé en 1909 et dirigé par un ministre portant le titre de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministère des Affaires extérieures poursuit trois principaux objectifs: 1° fournir au Gouvernement renseignements et conseils sur les questions de politique étrangère; 2° favoriser la compréhension du Canada et de son peuple par les autres gouvernements et nations, et 3° fournir des services aux Canadiens voyageant hors Canada et aux citoyens des pays étrangers.

En décembre 1970, le Canada avait des postes diplomatiques, consulaires ou commerciaux dans 121 pays. (Le représentant canadien pour le pays marqué d'un astérisque réside dans le pays indiqué entre parenthèses.)

*Afghanistan (Pakistan)
Afrique du Sud
*Algérie (Suisse)
Allemagne
*Antilles, États associés (Trinité et Tobago)
Argentine
Australie
Autriche
*Barbade (Trinité et Tobago)
Belgique
*Birmanie (Malaisie)
*Bolivie (Pérou)
*Botswana (Afrique du Sud)
Brésil
*Bulgarie (Yougoslavie)
*Burundi (République populaire du Congo)
Cameroun
Ceylan
Chili
Chine (République populaire de Chine)
Chypre
Colombie
*Congo, République (République populaire du Congo)
*Corée (Japon)
Costa Rica
Côte-d'Ivoire
Cuba
*Dahomey (Ghana)
Danemark
*Équateur (Colombie)
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
*Fidji (Australie)
Finlande
France
*Gabon (Cameroun)
*Gambie (Sénégal)
Ghana
Grande-Bretagne
Grèce
Guatemala
Guinée (Sénégal)
Guyane
Haïti
*Haute-Volta (Côte-d'Ivoire)
*Honduras (Costa Rica)
Hong-kong
*Hongrie (Tchécoslovaquie)
*Inde
Indonésie
Iran
*Iraq (Iran)
Irlande
*Islande (Norvège)
*Israël
Italie
Jamaïque
Japon
*Jordanie (Liban)
Kenya
*Koweït (Iran)
*Lesotho (Afrique du Sud)
Liban
*Libye (Tunisie)
*Luxembourg (Belgique)
Malaisie
*Mali (Sénégal)
*Malte (Italie)
*Maroc (Espagne)
*Maurice (Tanzanie)
*Mauritanie (Sénégal)
Mexique
*Monaco (France)
*Népal (Inde)
*Nicaragua (Costa Rica)
*Niger (Côte-d'Ivoire)
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
*Ouganda (Kenya)
Pakistan
*Panama (Costa Rica)
*Paraguay (Argentine)
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
*République arabe syrienne (Liban)
République arabe unie
*République centrafricaine (Cameroun)
*République Dominicaine (Venezuela)
*République Malgache (Éthiopie)
République populaire du Congo
*République de Somalie (Éthiopie)
*Roumanie (Yougoslavie)
*Rwanda (République populaire du Congo)
*Saint-Marin (Italie)
*Salvador (Costa Rica)
Sénégal
*Sierra Leone (Nigéria)
Singapour
*Soudan (République arabe unie)
Suède
Suisse
*Swaziland (Afrique du Sud)
Tanzanie
*Tchad (Cameroun)
Tchécoslovaquie
Thaïlande
*Togo (Ghana)
Trinité et Tobago
Tunisie
Turquie
Union des républiques socialistes soviétiques
*Uruguay (Argentine)
Vatican
Venezuela
Yougoslavie
*Zambie (Tanzanie)

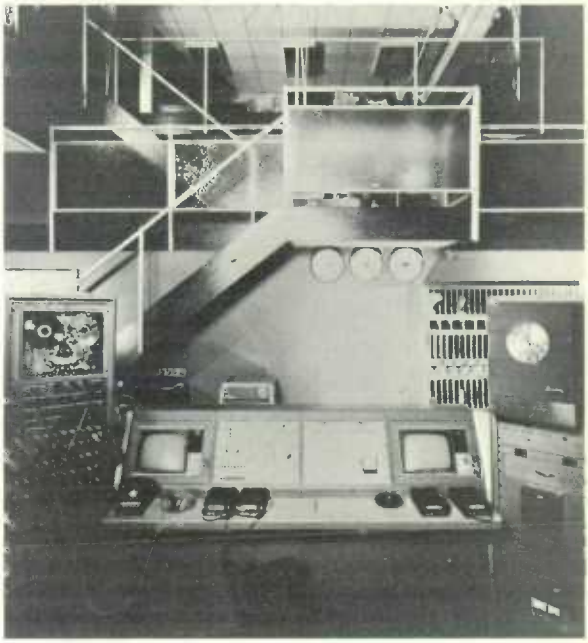

Les fonctionnaires du Centre d'opérations du ministère des Affaires extérieures surveillent tous les télégrammes ministériels, les textes des agences d'information canadiennes et autres, les émissions de radio et de télévision et préparent, à l'aube, un résumé des événements de la nuit.

Le Canada est également représenté au sein des Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine. Il a des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York et à Genève, auprès de la Communauté économique européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à Bruxelles, auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à Vienne, auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles et de la Conférence du Comité du désarmement à Genève.

Le Canada et les Nations Unies

La politique étrangère du Canada repose notamment sur le principe selon lequel il faut continuer de travailler activement à faire des Nations Unies un instrument toujours plus efficace de coopération internationale et, en particulier, accroître son aptitude à s'acquitter des responsabilités définies dans sa Charte. A cette fin, le Canada s'est fixé 11 grands objectifs: contribuer au développement économique et social; aider à freiner la course aux armements; promouvoir l'établissement et le maintien de la paix par l'intermédiaire des Nations Unies; concilier les objectifs du Canada en Afrique du Sud; prendre des mesures de protection de l'environnement; promouvoir la coopération internationale dans l'usage pacifique des réseaux de satellites; favoriser la coopération internationale dans l'utilisation des fonds marins au-delà des limites territoriales; promouvoir le respect des droits de l'homme, notamment par l'adhésion aux diverses conventions des Nations Unies

et leur mise en pratique; contribuer à l'évolution et à la codification du droit international; faire valoir le bilinguisme du Canada aux Nations Unies; contribuer au développement des Nations Unies en tant qu'organisme apte à promouvoir l'harmonie entre des peuples. Le Canada maintient des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York et à Genève, tandis qu'à Ottawa le Bureau des affaires des Nations Unies agit comme conseiller et coordonne la mise en oeuvre de la politique canadienne à l'égard de l'ONU.

Le Canada est membre actif de la plupart des organismes spécialisés de l'ONU dont l'un, l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.), a son siège à Montréal. Le Canada se situe au huitième rang parmi les pays contribuant au budget ordinaire de l'ONU; au cours des 25 premières années d'existence de l'organisation, il a participé pour 460 millions de dollars au financement de ses activités.

Le Canada et les États-Unis

Pour le Canada, aucun pays n'a plus d'importance que les États-Unis. Canadiens et Américains sont en rapport constant à tous les niveaux, qu'il s'agisse des gouvernements, des sociétés ou des particuliers. Il est peu probable qu'il existe ailleurs deux pays dont les liens soient aussi étroits. Comme les points de contact sont nombreux et embrassent tous les domaines d'activité, il est inévitable que des divergences de vues et des frictions se produisent de temps à autre; il est même étonnant qu'il n'y en ait pas davantage. Nos relations sont faites de discussions et de compromis et s'exécutent dans un climat de bonne entente dû essentiellement à la volonté des deux pays de travailler ensemble dans des organismes de consultation mixtes, et à l'ouverture de leur frontière commune.

Les affaires courantes sont confiées pour la plupart à des organisations bilatérales permanentes, par exemple la Commission mixte internationale. Cette dernière est aujourd'hui le point de convergence des efforts visant à combattre la pollution et à régler les problèmes de l'environnement le long de la frontière canado-américaine. Il existe aussi des organismes permanents dans le secteur de la coopération pour la défense (la Commission permanente canado-américaine de défense a été créée en 1940), et dans celui de la recherche scientifique. Les législateurs canadiens et américains se rencontrent chaque année au sein du Groupe interparlementaire Canada — États-Unis pour examiner à titre officieux des questions d'intérêt mutuel. Les relations du Canada avec les États-Unis sont particulièrement poussées dans le domaine du commerce et des affaires économiques, et là encore des réunions annuelles au niveau du Cabinet permettent d'étudier des questions commerciales et financières communes. Dire simplement que le Canada et les États-Unis sont l'un pour l'autre le plus gros client et fournisseur ne suffit pas à traduire l'ampleur de leurs relations. En 1969, les exportations canadiennes vers les États-Unis s'élevaient à 10,500 millions de dollars, soit environ 72% du total. Les exportations des États-Unis vers le Canada se chiffraient à quelque 9,500 millions, c'est-à-dire 25% de l'ensemble des exportations américaines.

Le Canada et le Commonwealth

Le Canada est depuis longtemps un membre actif du Commonwealth dont la taille, la structure et les perspectives ont sensiblement évolué ces dernières années. Cet organisme compte aujourd'hui 31 nations souveraines librement associées qui couvrent environ le quart de la surface terrestre; elles représentent quelque 850 millions de personnes de diverses races, couleurs, croyances et groupes linguistiques, se décomposent en pays économiquement développés et en pays en

voie de développement ainsi qu'en gouvernements engagés et en gouvernements non engagés à l'égard des groupes de puissances internationaux.

Le Canada voit dans le Commonwealth une Association d'envergure unique reliant les nations de six continents et de cinq océans, capable d'exercer une influence bienfaisante en faveur de la paix internationale et du progrès. Dans un monde de plus en plus divisé entre pays développés et pays en voie de développement, scindé sur le plan racial, et où la tendance est à la régionalisation, le Commonwealth offre une perspective globale qui est prise en considération lors des débats sur des questions d'importance internationale. Le fait que les pays membres partagent des valeurs et des traditions découlant d'un long passé facilite les rapports entre dirigeants et représentants du Commonwealth, conférant ainsi à ce dernier un caractère unique. En général, les relations entre les pays membres sont empreintes de bienveillance et de compréhension et traduisent le désir des participants de se consulter et de collaborer lorsqu'il y va des intérêts du développement politique, économique et social.

Le Canada continue de verser aux pays en voie de développement du Commonwealth des sommes considérables par l'intermédiaire du Plan de Colombo (qui comprend maintenant des pays non membres du Commonwealth), du Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth (SCAAP), et du programme canadien d'aide aux Antilles du Commonwealth. La contribution du Canada au Plan de Colombo depuis sa création en 1951 jusqu'en mars 1971 s'élève à environ 1,370 millions de dollars. Les crédits canadiens alloués au SCAAP de 1960 à mars

Le Premier ministre Trudeau lors de la rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth, à Singapour.

1971 se chiffrent à plus de 179 millions, tandis que le montant affecté aux Antilles du Commonwealth depuis 1966 est d'environ 107 millions. Depuis 1957, le Canada a versé 11 millions au Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth qui, en 1970-1971, a permis à 232 étudiants, originaires pour la plupart des pays en développement, de venir étudier au Canada. Dans les domaines de l'éducation et de l'assistance technique, le Canada a fourni en 1970 1,330 enseignants et experts canadiens aux pays en voie de progrès de l'Asie du Sud-Est, de l'Afrique et des Antilles; 713 ont été envoyés dans des pays du Commonwealth.

Relations avec les Antilles du Commonwealth

L'intimité des relations actuelles entre le Canada et les Antilles du Commonwealth est la suite logique des liens qui se sont noués entre les deux régions au cours de l'histoire. Elles entretiennent depuis plusieurs siècles les relations commerciales étroites, renforcées par les intérêts commerciaux et les investissements considérables des Canadiens dans ces îles. Notre association au sein du Commonwealth a également donné lieu à une meilleure compréhension grâce à la communauté de traditions, d'institutions et de valeurs. Tous ces facteurs ont contribué à accroître les communications, particulièrement ces dernières années où il s'est produit des échanges importants de touristes, d'étudiants, d'hommes d'affaires et d'immigrants entre les Antilles et le Canada.

Les intérêts, publics et privés, des Canadiens dans la région continuent de croître et de se diversifier. Actuellement, les investissements canadiens sont estimés entre 450 et 550 millions. En 1970, les exportations du Canada ont atteint $134,100,000 contre 113 millions en 1969 et les importations, $77,900,000 contre $108,700,000 en 1969. Au cours des cinq dernières années plus de 100 millions, dont 24 durant l'exercice financier 1970-1971, ont été affectés aux Antilles du Commonwealth dans le cadre du programme canadien d'aide au développement. Plus de 3,000 Canadiens sont à l'heure actuelle résidents permanents de la région et plus de 125,000 visitent les îles chaque année. En 1970, près de 14,000 Antillais ont immigré au Canada.

Le Canada et l'Europe

L'intérêt du Canada augmente à l'égard de la plupart des régions du globe, mais ses relations avec l'Europe revêtent toujours une importance spéciale. Elles remontent aux origines du Canada, de par le patrimoine culturel que celui-ci partage avec la France et la Grande-Bretagne, et elles reflètent ses liens avec les autres pays européens qui ont contribué à le peupler. Ces relations ajoutent à la richesse de la vie nationale du Canada et permettent de diversifier ses contacts avec le monde extérieur. Elles ont été consolidées par l'importante participation du Canada, en terre européenne, aux deux Guerres mondiales et par son apport soutenu à la sécurité de l'Europe dans l'intérêt de la paix internationale.

Le Canada entretient des relations étroites avec la Grande-Bretagne et la France en particulier, mais aussi avec la plupart des pays de l'Europe occidentale; il est représenté par des missions diplomatiques dans presque tous ces pays. La Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, plusieurs autres pays de l'Europe occidentale, comptent parmi les principaux partenaires commerciaux du Canada et lui

En mai 1971, les premiers ministres Trudeau et Kossyguine signaient un protocole de Consultations entre l'U.R.S.S. et le Canada.

fournissent le plus grand nombre d'immigrants. La prospérité, l'unité et le dynamisme croissants de l'Europe occidentale lui assureront sans doute une place de plus en plus importante dans les relations extérieures du Canada.

Ces dernières années, les relations du Canada avec les pays communistes de l'Europe de l'Est ont considérablement progressé. Les ventes de grandes quantités de blé canadien à ces pays, après 1963, ont été suivies d'une intensification des échanges dans de nombreux domaines, à la faveur d'une diminution générale des tensions internationales en Europe. Le Canada voit dans des relations et des échanges mutuellement avantageux avec ces pays un excellent moyen de favoriser une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest et d'atteindre l'objectif ultime de la bonne entente européenne.

Le Canada et le Moyen-Orient

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Moyen-Orient est un foyer de tensions et de conflits. Le Canada a participé aux efforts des Nations Unies en vue de rétablir le calme et la stabilité dans cette région, et il a largement contribué aux mesures prises pour soulager les victimes du conflit.

Le Canada est l'un des pays qui ont le plus largement contribué à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine; il a fait parve-

nir de l'argent, des aliments et d'autres fournitures destinés à soulager la souffrance au Moyen-Orient. Dans les cas d'urgence, il a fourni de l'aide sous diverses formes par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale.

Des fonctionnaires canadiens poursuivent leur service au sein de l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve (ONUST) qui continue de poster des observateurs le long des lignes du cessez-le-feu dans la région. Le Canada a participé étroitement à la création de la Force d'urgence des Nations Unies; des agents canadiens ont servi dans cette force au Gaza et au Sinaï depuis son intervention jusqu'à son retrait en mai 1967.

Le Canada et l'Afrique

Depuis l'accession à l'indépendance d'anciennes colonies d'Afrique, au cours de la dernière décennie, le Canada a établi avec ce continent des relations officielles par la visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Côte-d'Ivoire, au Nigéria, à la République démocratique du Congo, en Tanzanie et en Zambie en mars 1971. Peu de temps auparavant, le Canada avait accueilli le président du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, et le premier ministre du Ghana, M. Kofi A. Busia.

A l'aéroport de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, l'hon. Mitchell Sharp, ministre des Affaires extérieures, fait une brève déclaration à la presse.

Les premières relations directes ont été établies avec les anciennes colonies britanniques qui accédaient à l'indépendance au sein du Commonwealth. Peu après, voulant souligner par sa politique étrangère la dualité de sa culture, le Canada a affermi ses liens avec l'Afrique francophone. A l'heure actuelle, il entretient des relations diplomatiques avec presque tous les États indépendants d'Afrique; il existe des missions canadiennes dans 11 pays de ce continent. Au début de 1971, on annonçait l'ouverture d'une mission canadienne à Alger.

Le Canada a poursuivi la mise en oeuvre d'un vaste programme d'aide technique et économique, grâce auquel l'Afrique a bénéficié, pour l'année financière 1970-1971, de près de 125 millions de dollars pour l'étude et la réalisation d'un grand nombre de projets dans la plupart des pays entretenant des relations avec le Canada.

Le Canada et la francophonie

Dans son souci de mettre en valeur la réalité nationale, le gouvernement canadien a élaboré au cours de la dernière décennie une politique de relations internationales qui exprime pleinement la dualité linguistique du pays. Le Canada appartient de droit à la vaste communauté des pays qui partagent l'héritage de la langue et de la culture françaises, et il est tout naturel qu'il participe à la vie de cette francophonie; puisque grâce à cette participation le bilinguisme canadien prend une envergure internationale, le gouvernement en a fait un élément fondamental et permanent de sa politique.

Le gouvernement canadien désire multiplier et renforcer ses liens et accroître le nombre de ses échanges culturels et autres avec les pays de cette communauté. Il a déjà établi nombre de rapports prometteurs avec la plupart des 31 pays francophones: accords culturels avec la France et la Belgique, visites de parlementaires, échanges d'étudiants, de fonctionnaires et de professeurs, ouverture de nombreuses ambassades en Afrique francophone depuis 1960, expositions d'art, programmes élargis d'aide culturelle et économique aux pays francophones en voie de développement.

Par ailleurs, le Canada a participé activement à la création de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française qui en 1971 groupait 22 pays. Le délégué du Canada, accompagné de représentants du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, signait à Niamey, le 20 mars 1970, la convention établissant l'Agence. Le premier secrétaire général de l'Agence est un Canadien, M. Jean-Marc Léger. Le Canada contribue pour 33% au budget de l'Agence ($555,000 en 1971) et il participe à tous ses programmes: festivals internationaux du film, rencontres de jeunes, colloques et séminaires sur la diffusion des livres, tourisme, promotion de l'artisanat et diverses initiatives concernant la formation et la recherche pédagogique et scientifique. Le Canada s'est associé à la création par l'Agence d'un centre international de formation aux techniques de gestion, et il offre des stages pratiques; bref, le Canada a pris de multiples initiatives qui visent à approfondir la connaissance mutuelle des pays membres. Enfin, le Canada a accueilli la deuxième Conférence générale de l'Agence à l'automne de 1971.

Depuis 1968, le Canada participe aux Conférences des ministres de l'Éducation des pays francophones d'Afrique et de Madagascar. En 1970-1971, il a contribué pour $64,220,000 aux programmes bilatéraux d'aide aux pays francophones

d'Afrique. Au cours de la même période, 481 professeurs et 137 conseillers canadiens oeuvraient en Afrique francophone, et 536 stagiaires et boursiers en provenance de ces pays étudiaient au Canada. L'intérêt croissant que le Canada porte à la francophonie sous diverses formes reflète une priorité au niveau de son activité diplomatique, et la politique dynamique du gouvernement dans ce domaine témoigne de l'importance que le Canada y attache.

Le Canada et l'Amérique latine

Le Canada entretient des relations diplomatiques officielles avec toutes les républiques de l'Amérique latine où il possède actuellement 11 missions diplomatiques résidentes. Ses relations politiques, culturelles et commerciales avec ces pays ont sensiblement progressé ces dernières années.

Le Canada a également resserré ses liens économiques avec l'Amérique latine, notamment en encourageant l'envoi de missions commerciales composées d'hommes d'affaires canadiens et de représentants du gouvernement. Fait particulièrement important, le gouvernement canadien a directement favorisé les exportations vers l'Amérique latine par le moyen des crédits à long terme qu'il a consentis pour l'exportation de biens d'équipement aux termes de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et de la Loi sur l'expansion des exportations. Ces crédits s'élèvent actuellement à quelque 275 millions.

Dans le domaine de l'aide au développement, le gouvernement canadien a signé en 1964 un accord avec la Banque interaméricaine de développement, en vertu duquel il s'engageait à prêter à taux réduit une somme de 10 millions pour le financement de projets de développement en Amérique latine. De semblables contributions ont été faites dans les années subséquentes, et le montant fourni s'élève aujourd'hui à 60 millions. Les fonds sont administrés par la Banque au nom du gouvernement canadien. Plus tard au cours des années 60, le gouvernement a inauguré, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, un programme de soutien des organismes non gouvernementaux travaillant en Amérique latine et dans toute autre partie du monde en voie d'expansion. C'est ainsi que des organismes bénévoles tels que le Service universitaire canadien outre-mer, le Service administratif canadien outre-mer et des groupes de missionnaires ont bénéficié d'une aide financière pour la réalisation de projets en Amérique latine. En 1971, après une étude d'ensemble de sa politique à l'égard de l'Amérique latine, le gouvernement canadien a mis sur pied un programme bilatéral d'assistance technique au bénéfice de cette région. Une première somme d'environ 10 millions a été affectée au financement de projets relatifs surtout à l'agriculture, à l'enseignement et au progrès social dans certains pays. D'autre part, le gouvernement étudie actuellement la possibilité d'en arriver à une collaboration plus étroite avec la Banque interaméricaine de développement au profit de l'Amérique latine.

Quant aux relations politiques avec l'ensemble de l'hémisphère, le Canada a effectué en 1971 des négociations en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains. Le Canada est

Le chef de la délégation canadienne d'observateurs prenant la parole à l'assemblée générale de l'Organisation des États américains, à Costa Rica.

membre depuis quelque temps de quatre organismes interaméricains (l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, l'Institut interaméricain de statistique, le Centre interaméricain des administrateurs du fisc et le Centre d'études monétaires latino-américaines) et il assiste régulièrement à leurs réunions. L'année dernière, il a négocié en vue de son entrée dans quatre autres organismes interaméricains dont il avait précédemment assisté aux réunions en qualité d'observateur (l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Institut interaméricain sur la sécurité sociale, et l'Institut interaméricain des affaires indiennes).

La décision, prise en 1968, de procéder à une révision complète de la politique du Canada à l'égard de l'Amérique latine sera peut-être de la plus haute importance pour le renforcement futur des liens avec cette région. Les grandes lignes de la nouvelle politique étrangère vis-à-vis l'Amérique latine ont été formulées en 1970. La principale conclusion qui se dégage de cette étude est que le Canada doit entreprendre d'intensifier ses relations avec l'Amérique latine, qu'il s'agisse de relations bilatérales ou de liens établis par l'entremise des organismes interaméricains et de l'ONU. En 1972, le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer en ce sens ses relations avec le reste de l'hémisphère.

Le Canada, l'Asie et le Pacifique

A maints égards le Canada entretient depuis longtemps des rapports officiels et privés avec les pays de l'Asie et du Pacifique, mais l'ouverture d'une ambassade en Chine (Pékin) en 1971 témoigne de son intention d'accroître sa présence dans cette région.

L'ambassadeur du Canada présente ses lettres de créance à M. Tung Pi-Wu, vice-président de la République populaire de Chine.

Le Canada est membre fondateur du Plan de Colombo, dont l'objectif est de promouvoir le développement de certains pays en leur accordant des prêts, des subventions et de l'aide technique; il participe également aux travaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), qui comprend le Comité du Mékong et la Banque asiatique de développement.

En sa qualité de membre de l'Association parlementaire du Commonwealth, de la Fondation du Commonwealth et d'autres organismes analogues, le Canada conserve des liens précieux avec les pays du Commonwealth de l'Asie et du Pacifique.

Outre ses relations diplomatiques, commerciales et d'aide avec les pays de l'Asie et du Pacifique, le Canada travaille depuis 1954 au maintien de la paix dans la région indochinoise à titre de membre des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Laos et (jusqu'à ce que la Commission soit ajournée le 31 décembre 1969) au Cambodge.

Contrôle des armes et désarmement

Le Canada s'intéresse depuis longtemps aux négociations internationales sur le contrôle des armes et le désarmement. En qualité de membre de la Conférence de la Commission du désarmement (CCD) des Nations Unies à Genève, il a pu participer aux discussions et aux efforts déployés en vue d'un accord sur diverses questions. Le 11 février 1971 le Canada signait, avec de nombreux autres pays, un traité, fruit de deux années de travail à la CCD, interdisant l'installation d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur les fonds marins. Actuellement, la CCD étudie des moyens de prohiber l'élaboration, la production et le stockage d'armes chimiques et biologiques et d'interdire les explosions souterraines d'engins nucléaires. L'objectif ultime du Canada lors des négociations sur le désarmement aux Nations Unies et ailleurs demeure le désarmement général et complet sous la surveillance effective d'un organisme international de contrôle.

La politique étrangère et la défense

Conformément à ses objectifs fondamentaux de politique étrangère, le Canada cherche, en matière de défense, à protéger la souveraineté canadienne et à favoriser le maintien de la paix dans le monde. Il refuse le rôle de pays non aligné ou neutre et participe à des accords de sécurité collective avec d'autres États, pour sa sécurité nationale et la défense des valeurs qu'il partage avec des pays amis. En plus de surveiller son propre territoire et ses côtes, le Canada collabore avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord, entre autres par ses activités dans le cadre du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Les opérations de défense continentale du Canada sont exécutées dans la mesure du possible par les forces canadiennes.

Le Canada est toujours membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), aux côtés des États-Unis et de la plupart des pays de l'Europe occidentale. L'influence stabilisatrice de l'OTAN réduit les risques d'une guerre nucléaire mondiale déclenchée en Europe, où sont engagés les intérêts primordiaux des deux grandes puissances. Le Canada attache aussi de l'importance au rôle de l'OTAN en préconisant des ententes politiques et la limitation des armements entre l'Est et l'Ouest. En dehors de sa participation à l'activité politique de l'OTAN, le Canada fournit des unités militaires à l'Alliance, bien que la taille de ses effectifs en Europe ait été réduite de 10,000 à 5,000 hommes, les pays d'Europe occidentale étant davantage en mesure d'assurer leur propre défense. L'action du Canada relativement à la défense continentale est également une contribution à l'OTAN, car l'Amérique du Nord est comprise dans la zone du Traité de l'Atlantique Nord.

A titre de membre de la communauté internationale conscient de ses responsabilités, le Canada juge également opportun de mettre à la disposition de l'ONU et des autres organismes internationaux des effectifs militaires pour le maintien de la paix. A l'heure actuelle, plus de 600 militaires canadiens sont au service des Nations Unies et des Commissions internationales de contrôle dans diverses parties du monde.

Les délégués permanents au conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Défense nationale

Le ministre de la Défense nationale est chargé du contrôle et de la gestion de toutes les activités du ministère de la Défense nationale, des Forces armées canadiennes, du Conseil de recherches pour la défense, de la société Construction de Défense (1951) Limitée et de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada. L'organisation actuelle des Forces canadiennes vient de l'intégration, puis de l'unification des trois armes. En 1965-1966 il a été établie une structure intégrée de commandement pour les forces en campagne. Les quatre commandements régionaux de l'Armée, les deux commandements régionaux de la Marine et les cinq commandements fonctionnels de l'Aviation ont été remplacés par cinq grands commandements fonctionnels: le Commandement de la force mobile, comprenant les forces terrestres et aériennes tactiques; le Commandement maritime; le Commandement de la défense aérienne; le Commandement de l'instruction et le Commandement du transport aérien. De plus, en 1970, tous les Commandements, sauf celui de la défense aérienne, ont été chargés de la responsabilité des services de soutien régionaux et de la coordination avec les administrations locales.

Par suite des changements apportés récemment à la politique de défense, ainsi que de la décision de maintenir le budget de la défense, pour les trois prochaines années, au niveau présent de 1,815 millions de dollars par an, il a fallu modifier les plans de restructuration des Forces armées. En conséquence, il est à prévoir que les 2.2% du produit national brut affectés à la défense en 1970 seront réduits à 1.9% en 1973. Des décisions concernant la structure des Forces armées ont touché ou toucheront jusqu'à un certain point tous les commandements. La principale décision, cependant, porte sur une réduction planifiée des effectifs. Depuis cinq ans et demi, ceux-ci ont été réduits progressivement, étant passés d'environ 120,000 hommes en 1964 à 112,000 en 1965, à 106,000 en 1966, à 104,000 en 1967, à 100,000 en 1968 et enfin à 97,000 en 1969. Pour 1973, on prévoit un effectif total d'environ 82,000.

C'est le Commandement de la force mobile, où les effectifs sont les plus nombreux, qui a été le plus directement touché. En effet, ses cinq groupements de combat (comptant chacun en moyenne 4,000 hommes) ont été formés en trois groupements de combat plus considérables et un petit groupement d'instruction au Canada. Le soutien aérien tactique du Commandement de la force mobile est assuré par des avions CF-5, qui sont actuellement en service, bien que la structure définitive de la force des CF-5 soit encore à l'étude.

En Europe, l'ancien Groupe-brigade mécanisé et l'ancienne Division aérienne relèvent, depuis le 1er juillet 1970, d'un seul commandant des Forces canadiennes en Europe, et sont stationnés côte à côte dans la région sud de l'Allemagne. Réorganisées provisoirement jusqu'en 1973 en un Groupement tactique mécanisé, les forces terrestres relèvent maintenant du Groupe d'armées du Centre plutôt que du Groupe d'armées du Nord. Après 1973, elles deviendront aérotransportables, ce qui les rendra plus compatibles avec le reste du Groupement de combat stationné au Canada, eu égard à leur organisation, leur matériel et leur instruction. La Division aérienne est devenue le 1er Groupement aérien canadien, et comprend un escadron de reconnaissance et deux escadrons d'attaque. Après 1972, ces escadrons seront équipés soit pour la reconnaissance, soit pour l'attaque avec armements traditionnels.

Par suite de la révision de la politique de défense du Gouvernement, effectuée en 1969, de nouveaux objectifs ont été établis portant sur le Grand Nord. Dans le cadre de ces objectifs, la Région du Nord s'est vue confier la tâche de coordonner toutes les activités des Forces canadiennes dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest, ainsi que d'assurer la liaison avec les commissaires de ces territoires et les représentants d'autres ministères et d'organismes civils.

Le programme de modernisation des destroyers actuellement en service se terminera en 1972. Cette même année, le premier de quatre destroyers propulsés par turbines à gaz deviendra opérationnel. Les Forces canadiennes disposeront alors d'une flotte bien équilibrée, comportant des destroyers porteurs d'hélicoptères et des destroyers équipés de systèmes d'armes et de détection perfectionnés. Le programme de construction de navires de soutien modernes est maintenant terminé.

Un programme important de développement est en voie d'exécution dans le domaine de la lutte anti-sous-marine. Il comprend des essais d'évaluation d'un hydroptère en tant que plate-forme de détection et d'attaque, ainsi que l'acquisition éventuelle de nouveaux avions de patrouille maritime à long rayon d'action, en remplacement du parc actuel de ces appareils.

On continue de remplacer graduellement le matériel des forces terrestres en faisant l'acquisition de tout un parc de véhicules légers à chenilles, et d'hélicoptères

Cet appareil plongeur, muni d'un équipage de six marins, dont trois scaphandres, a été construit pour le compte des Forces armées canadiennes.

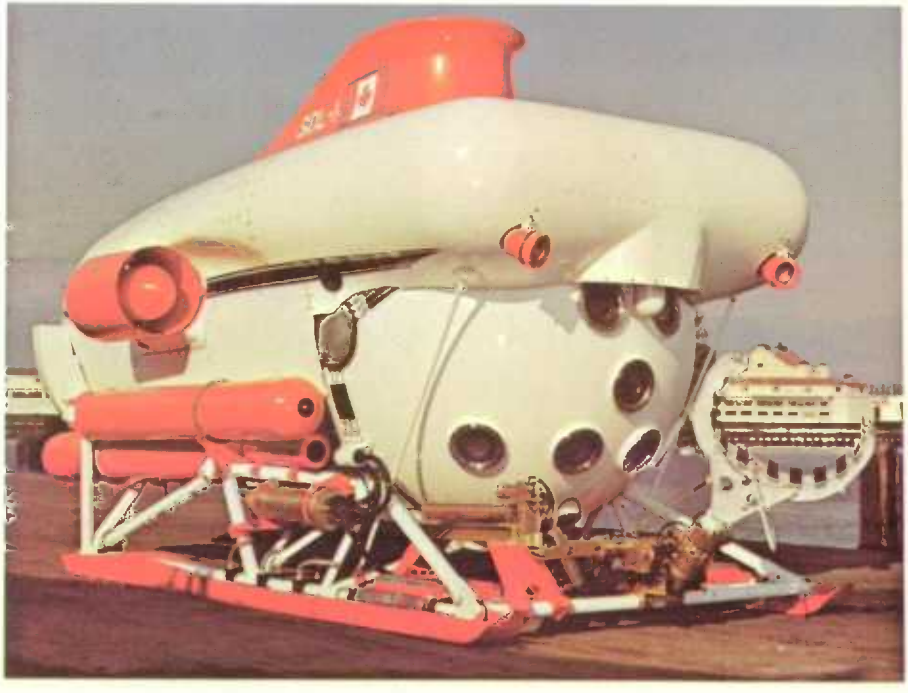

Entraînement d'hiver dans l'Arctique et à Suffield, en Alberta.

de reconnaissance et de transport tactique, ainsi que de motoneiges. Enfin, les forces aériennes ont été dotées d'appareils de transport tactique et, plus récemment encore, de quatre transporteurs lourds à réaction *Boeing 707*. De plus, il existe un programme portant sur la modernisation des intercepteurs à réaction et l'acquisition, dans un avenir rapproché, d'hélicoptères de transport général.

L'assistance militaire du Canada aux autres pays est assurée par deux programmes: assistance en matière d'instruction militaire et aide mutuelle. L'assistance en matière d'instruction militaire est destinée aux pays du Commonwealth en voie de développement, à certains pays francophones, et à d'autres pays de la région du Pacifique. Les programmes d'assistance n'impliquent pas la fourniture de matériel, mais seulement la formation de pilotes, d'officiers et de spécialistes. En ce moment, 11 pays se prévalent de l'assistance militaire du Canada: 19 Canadiens font partie de groupes d'instruction dans quatre pays, et 45 officiers et hommes des forces armées d'autres pays s'entraînent au Canada. L'aide mutuelle du Canada à ses partenaires de l'OTAN se fait contre remboursement et porte surtout sur la formation de pilotes. De plus, le Canada assurera, en 1971-1972, l'entraînement de pilotes des forces armées du Danemark et des Pays-Bas. Le ministère de la Défense nationale organise également des cours de familiarisation, à l'intention des pays qui font l'acquisition de matériels militaires par l'entremise d'autres ministères du Gouvernement.

Ce Twin Otter, au service des Nations Unies, appartient au Commandement du transport aérien des Forces canadiennes. Ses huit hommes d'équipage appuyent le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan.

Agence canadienne de développement international

Bien que le Canada ait apporté après la Seconde Guerre mondiale sa contribution au relèvement de l'Europe et du Moyen-Orient, ce n'est qu'en 1950 qu'il a commencé à s'intéresser véritablement à l'aide au développement international, lorsqu'il est devenu membre fondateur du Plan de Colombo. Ce Plan a été créé pour venir en aide aux nouveaux États de l'Asie du Sud et du Sud-Est qui venaient d'accéder à l'indépendance et il constitue encore l'un des secteurs où le Canada concentre ses efforts, les fonds qu'il y a affectés au cours des vingt dernières années s'élevant à environ 1.2 milliard de dollars.

Ces dix dernières années, l'apport des ressources du Canada s'est élargi et quelque 70 pays de l'Afrique, des Antilles, de l'Asie et de l'Amérique latine reçoivent de lui une aide technique et financière. Les affectations de fonds par le Canada au développement international ont augmenté de plus de cinq fois en volume, passant de $65,400,000 pendant l'année financière 1963-1964 à 365 millions en 1970-1971. (Ces chiffres ne comprennent pas les prêts consentis par la Société pour l'expansion des exportations aux pays en voie de développement pour acheter du matériel de compagnies canadiennes.)

En 1969, l'ACDI a entrepris une étude d'ensemble de la politique du Canada concernant l'aide au développement international, dans le cadre d'une étude générale de la politique étrangère canadienne. En se fondant sur les conclusions de cette étude, le gouvernement du Canada a renouvelé ses engagements en faveur du développement international.

L'école Mount Olivet est une des cent écoles préfabriquées au Canada pour le gouvernement de la Jamaïque.

A l'Institut technique de Singapour, un professeur canadien de mécanique d'atelier et d'arts industriels vérifie les calculs d'un élève.

L'aide bilatérale du Canada se concrétise principalement par la prestation de biens et de services. Les principaux bénéficiaires en sont l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Malaisie, le Nigéria, le Ghana et l'Afrique francophone, l'Amérique latine et les Antilles du Commonwealth. Au titre de son programme d'aide bilatérale, le Canada fournit divers genres d'assistance y compris des capitaux pour pourvoir à la construction d'écoles, de barrages, de routes, et de lignes de transmission; des marchandises sous la forme de nourriture, d'engrais, de matériel, et de matières premières pour l'industrie; et enfin une aide dans les domaines de la technique et de l'enseignement. Dans le cadre de ce dernier programme, le Canada a fourni, en 1970, 200 conseillers et 762 enseignants aux pays en voie de développement et il a assuré la formation au Canada de 1,832 étudiants de ces régions.

Environ 20% de l'aide fournie par le Canada est multilatérale. Les fonds sont donnés ou prêtés aux fins des projets de développement d'organismes internationaux tels que les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Association internationale de développement et un certain nombre de banques régionales de développement.

Deux nouvelles directions ont été récemment ajoutées à l'Agence. La Direction des organismes non gouvernementaux aide les organismes bénévoles du secteur privé à augmenter leur contribution au développement international. Cinq millions de dollars ont été affectés à ce programme au cours de l'année financière 1968-1969 et ce chiffre est passé à $8,500,000 en 1970-1971. On estime que le montant total de l'aide privée apportée par des organisations canadiennes aux nations en voie de développement représente à peu près 35 millions de dollars par an. Beaucoup de ces groupements ont été des pionniers dans le domaine du développement et poursuivent avec succès des programmes que l'appui supplémentaire que leur offre l'ACDI permettra d'élargir et de consolider.

Des experts canadiens examinent la rampe servant à monter les billes jusqu'à l'usine de panneaux durs de Khulna, au Pakistan oriental.

La Direction des affaires et de l'industrie a été créée pour élaborer un programme propre à aider les compagnies canadiennes à fonder ou à développer outre-mer des entreprises viables, facilitant ainsi la transmission des procédés techniques et des fonds d'investissement au secteur privé de l'économie des pays en voie de développement. La Direction travaille en rapport étroit avec les milieux d'affaires canadiens, le ministère de l'Industrie et du Commerce, les sociétés financières internationales et les banques et sociétés de développement outre-mer pour découvrir des occasions intéressantes d'investissement et en organiser le financement dans tous les genres d'industries du secteur secondaire des pays en développement.

Au printemps de 1970, le Parlement a donné son accord définitif à une nouvelle initiative intéressant le développement international, soit le Centre de recherches sur le développement international (CRDI). Le Centre, dont la création fut proposée en 1967 par le très hon. Lester B. Pearson, s'efforcera d'appliquer les connaissances scientifiques et technologiques les plus avancées à l'étude des difficultés des pays en voie d'expansion, en patronnant ou en dirigeant des recherches en vue de combler le vide qui se creuse de plus en plus entre la science et la technologie. Là où l'on dispose du personnel et des institutions les plus capables, le Centre finance des recherches sur des problèmes tels que l'estimation des ressources minérales, la conservation et la distribution de la nourriture, l'amélioration des produits et des techniques agricoles et l'exploitation d'industries à taux de main-d'oeuvre élevé.

Service administratif canadien outre-mer

Le Service administratif canadien outre-mer fait partie du programme canadien d'aide à l'étranger. Il a pour objet d'accélérer la croissance économique des pays en voie de développement en leur fournissant de l'aide sur les plans technique et administratif. A cette fin, il recrute des spécialistes canadiens qui ont bien réussi dans leur profession et qui consentent à faire fonction de conseillers, pendant des périodes pouvant aller jusqu'à six mois, sans rémunération. Dûment documentés, ces volontaires sont envoyés outre-mer pour guider et conseiller des entreprises indigènes ayant fait appel à la participation du SACO et accepté la personne proposée par celui-ci. Le recrutement est facilité par le travail semi-bénévole des représentants régionaux disséminés dans tout le Canada. D'autres oeuvrent dans près de 20 pays en voie de développement où ils font connaître le travail du SACO dans leurs territoires respectifs et aident à coordonner le recrutement, l'affectation et l'exécution des tâches.

SACO fonctionne suivant le principe que toutes les parties engagées, ici au nombre de trois, contribuent de quelque façon au succès de l'entreprise, soit sous forme d'argent ou de temps. Le gouvernement canadien, par le truchement de l'Agence canadienne de développement international, acquitte les frais de fonctionnement du SACO et le coût du transport des volontaires. Ces derniers vivent des expériences intéressantes et enrichissantes en compensation d'un travail dur dans un milieu qui leur est souvent peu familier. Enfin, les organismes bénéficiaires assument les frais de séjour des spécialistes en mission et voient à ce que leurs recommandations soient mises en oeuvre.

Un volontaire du SACO enseigne l'art du montage à une étudiante dans une imprimerie de Kingston, en Jamaïque.

Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

La création du SUCO remonte à 1961, quand 17 Canadiens sont partis travailler dans quatre pays. Depuis, plus de 2,500 Canadiens ont trouvé un moyen pratique de contribuer au développement international grâce à cet organisme. Aujourd'hui, le SUCO compte plus de 1,200 personnes travaillant dans plus de 40 pays en voie de développement en Afrique, en Asie, aux Antilles et en Amérique latine.

Société indépendante et sans but lucratif, le SUCO s'occupe de recruter des spécialistes et des techniciens pour répondre aux demandes des gouvernements et organismes d'outre-mer. Ces derniers considèrent le Service comme une source de main-d'oeuvre pour leurs programmes permanents de développement. L'âge des volontaires s'échelonne entre 18 et 80 ans; leurs métiers sont aussi divers que l'urbanisme et la mécanique de l'automobile. La demande la plus forte s'adresse actuellement aux spécialités suivantes: enseignement (en particulier des mathématiques et des sciences), soins infirmiers, médecine, technique médicale, génie et agronomie. Toutes les affectations sont pour deux ans.

Les membres du personnel du SUCO sont généralement payés selon le barème des salaires du pays de leur affectation. Cette politique permet aux gouvernements étrangers de consacrer leurs ressources financières restreintes à d'autres projets de développement et distingue le SUCO de la plupart des autres organismes d'aide en main-d'oeuvre.

Un médecin du SUCO en Ouganda, soignant de jeunes malades à l'hôpital Jinja.

Physiothérapeute travaillant en Inde comme volontaire du SUCO.

Depuis deux ans, le SUCO cherche à se décentraliser, reconnaissant que la planification initiale et l'administration sont plus efficaces sur place; 25 agents à plein temps et 8 à temps partiel sont maintenant affectés au service des cadres en détachement.

Le SUCO reçoit une aide financière directe et indirecte de quatre sources principales: l'Agence canadienne de développement international (ACDI), les gouvernements et organismes étrangers, les institutions d'enseignement canadiennes, et le secteur privé. En 1969-1970, la subvention accordée par l'ACDI a dépassé $3,260,000, tandis que les gouvernements étrangers ont dépensé au-delà de $3,500,000 en traitements et indemnités de logement. L'aide indirecte, évaluée à $500,000, provient notamment des universités et collèges qui fournissent des bureaux, du matériel et du personnel pour les comités locaux de recrutement et de sélection, des agences de publicité et des mass media qui diffusent sans frais les messages publicitaires pour le recrutement, et enfin des sociétés pharmaceutiques et autres qui donnent des fournitures médicales emballées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Enfin, environ $420,000 sont fournis par le secteur privé: ce montant comprend les dons des particuliers, des sociétés, des fondations, des associations communautaires et des clubs sociaux, ainsi que des milliers de Canadiens qui contribuent aux «Marches des millions».

En 1969-1970 chaque volontaire a coûté directement au SUCO $3,000. Environ 75% de ce montant a été dépensé pour le recrutement, la sélection, la formation, le transport, les assurances, les frais médicaux, et l'entretien des bureaux outre-mer. Le solde a été absorbé par les frais d'administration.

l'économie

L'économie

Les besoins et les aspirations des particuliers et des sociétés sont multiples. Mais les ressources – machines, main-d'oeuvre, sol, épargne, entreprises – susceptibles de satisfaire ces besoins sont très limitées. Même dans un pays *relativement* riche comme le Canada, fort peu de personnes ou d'organismes estimeraient superflu de disposer d'un millier de dollars supplémentaires. Tous les peuples ont donc senti la nécessité d'un système pour contingenter l'utilisation de leurs ressources nationales ou familiales. En bref, le système économique sert à déterminer ce qui doit être produit, pour qui, par qui et de quelle manière. Robert L. Heilbroner* fait remarquer que tous les systèmes inventés par l'homme pour résoudre ces problèmes peuvent être groupés en trois catégories distinctes, selon qu'ils s'appuient sur la tradition, l'autorité ou le marché. L'économie de tradition est la plus

*Heilbroner, Robert L., *The Economic Problem*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice-Hall Inc., 1968.

Montréal est la plus grande ville du Canada et son port, l'un des plus achalandés.

ancienne et la plus rudimentaire. Chacun y produit aujourd'hui ce qu'il y produisait hier et, dans la plupart des cas, ce que son grand-père y produisait voilà cent ans. Les techniques de production et de distribution n'évoluent pas. Par définition, les sociétés traditionalistes sont très stables, mais elles ne peuvent s'adapter au changement d'origine externe.

Au cours de l'histoire, les économies fondées sur la tradition ont généralement été modifiées par l'arrivée au pouvoir d'un personnage fort qui, une fois en possession de l'autorité requise, parvenait à changer les solutions traditionnelles. Sous un régime de type autoritaire, le simple citoyen constate qu'au lieu de répéter les gestes qu'il accomplissait auparavant, il lui faut désormais faire ce qu'on lui ordonne. Il constate aussi qu'à l'avènement d'un régime économique autoritaire le pouvoir passe des mains des «anciens» à celles de l'élite.

Les Canadiens ont évidemment une longue expérience des solutions et des semblants de solutions que la tradition propose à nombre de leurs problèmes économiques et sociaux. Le recours au commandement pour résoudre les problèmes de gestion des ressources, surtout au sein des familles et des entreprises, leur est encore plus familier. Toutefois, la gestion des ressources du Canada est en majeure partie déterminée par le «marché».

Voici, en gros, comment fonctionne l'économie de marché. Le temps et l'énergie sont les ressources de base de toute personne et se commercialisent à des condi-

tions établies individuellement ou collectivement avec les acheteurs. Le revenu provenant du travail est dépensé ou épargné, et l'épargne (réalisée ou reçue en héritage) peut être investie sur le marché des capitaux en vue de bénéfices supplémentaires.

Grâce au fruit de son travail, et peut-être au travail de ses ancêtres, chaque individu (ou famille) entre sur le marché des produits et services comme acheteur. Il parcourt les magasins, lit la réclame et, avec son argent, achète tel ou tel produit. S'il aime ce produit, ou si on le persuade de l'aimer, il pourra l'acheter de nouveau. Chaque client exerce un «libre choix».

Bien entendu, les consommateurs ne peuvent acheter que les produits existants. Les produits et services sont créés par des établissements ou des particuliers «entreprenants», dont le premier effort consiste à imaginer un produit ou un service qui, à leur avis, se vendra. Ils doivent ensuite, grâce à leurs épargnes, – revenus non dépensés – et aux épargnes d'autres personnes, faire l'acquisition de biens d'équipement: terrain, machines, fonds de roulement, et ainsi de suite. Ces entrepreneurs et épargnants doivent être prêts à accepter certains risques, car il se peut que, contrairement à leurs espoirs, le consommateur ne s'intéresse pas à leurs articles. D'ordinaire, on produit en prévision de ventes, qui se réalisent ou non.

Les entrepreneurs qui réussissent à vendre une grande quantité de produits jugent leur entreprise rentable; ils sont donc enclins à produire davantage et à agrandir leur établissement en réinvestissant leurs bénéfices ou de nouvelles épargnes. Le cas échéant, d'autres entrepreneurs seront vraisemblablement portés à faire des investissements analogues dans l'espoir de connaître le même succès.

D'autre part, les entrepreneurs dont les prévisions sont mauvaises subissent des pertes qui les obligent à diminuer leur production et parfois même à fermer boutique. Ainsi, l'effet conjugué du libre choix du consomnatuer et la recherche de bénéfices de la part des entrepreneurs permet aux consommateurs d'orienter la production. Inévitablement cela pose de nombreux problèmes. Tout comme les systèmes fondés sur la tradition ou sur l'autorité, l'économie de marché est loin d'être parfaite, mais elle fournit les moyens de régler divers problèmes économiques.

A l'heure actuelle, cependant, il ne se fait pas d'efforts sérieux pour maintenir une stricte économie de marché, en sorte que des éléments d'autorité et de tradition abondent dans l'économie canadienne et font de celle-ci, en pratique sinon en théorie, un système de marché hétérogène. Les gains de chacun dépendent surtout de l'accord qu'il peut conclure avec ses clients ou avec l'organisme pour lequel il travaille; néanmoins, l'État prescrit aux employeurs des normes de salaires minimums; de même, il régit les conditions de travail, les méthodes de négociation collective, et le reste.

Dans l'ensemble, il faut reconnaître l'existence d'un libre choix. Par ailleurs, l'achat de certaines drogues est illégal; la publicité est réglementée de diverses façons; on peut fixer les heures pour l'achat des produits, etc. En général, on laisse aux entreprises le soin de fournir biens et services, mais dans les pays à économie de marché, comme dans les régimes de type autoritaire, la défense contre l'étranger est assurée collectivement.

Le gouvernement fournit beaucoup d'autres biens et services, soit par l'intermédiaire de ministères comme les Postes, qui relèvent directement de l'État, soit par l'intermédiaire de sociétés de la Couronne, comme les Chemins de fer Nationaux du Canada, dont l'exploitation ressemble beaucoup à celle des compagnies publiques. Même dans le secteur privé, il serait pratiquement impossible de trouver un seul produit ou service non assujetti à une réglementation ou à une influence gouvernementale.

Un des meilleurs moyens de comprendre le système économique du Canada est d'examiner quelques-uns de ses problèmes. On verra que les solutions à ces problèmes consistent généralement en un amalgame de la loi (l'autorité), du marché et du poids omniprésent du passé (la tradition).

Présentement, la pollution est un des problèmes dont on parle le plus. Mais si en vedette soit-elle, la pollution n'est pas un phénomène nouveau. Les coûts de la pollution sont trop souvent acquittés par l'ensemble de la société au lieu de l'être par le particulier ou l'entreprise qui la causent. Les différences entre les coûts particuliers et sociaux sont depuis longtemps reconnues comme un problème de l'économie de marché tout comme, d'ailleurs, des autres types d'économie. Lorsque, par exemple, les eaux d'égoût d'une ville sont déversées dans l'approvisionnement d'eau de la ville voisine, le problème est le même, qu'il s'agisse d'un pays à régime autoritaire ou du Canada. La solution est relativement simple pourtant. Deux choix s'offrent. D'abord, un gouvernement peut dans certaines circonstances interdire tout simplement la pollution; le fabricant et, en fin de compte, ses clients, doivent alors supporter le coût total de la production d'articles non polluants. Si cette mesure se révèle impossible ou politiquement inacceptable, la communauté peut percevoir une «taxe de pollution» pour que le gouvernement puisse attaquer le problème sur le plan collectif. Dans certains cas, le produit de cette taxe pourrait servir à dédommager les victimes du fléau. Un régime d'interdiction ou de taxation devrait améliorer les mécanismes du marché et en rationaliser le fonctionnement, et sa mise en vigueur n'entraînerait la ruine ni de l'économie, ni des particuliers, ni des sociétés en cause, pourvu que l'action soit collective. Si une province ou une municipalité essayait d'imposer une nouvelle taxe sur la pollution à une compagnie de pâtes et papiers, par exemple, alors que pareille taxe ni serait imposée nulle part ailleurs, cela amènerait tout simplement la compagnie à fermer ses portes ou à s'installer là où les frais seraient comparables à ceux de ses concurrents. Souvent, il faut aborder le problème de la pollution à l'échelle nationale et même internationale.

Un autre problème des plus urgents est sans conteste celui de la lutte contre l'inflation et le chômage. Pour le comprendre, il faut d'abord reconnaître que tout type d'économie tend à fluctuer. Même dans les économies statiques de type traditionnel, les années de disette succèdent à des années d'abondance. Les sociétés autoritaristes peuvent plus ou moins contrôler les prix et les salaires en réglementant les organismes industriels et les syndicats. On peut ainsi masquer le chômage, sinon y remédier, en interdisant simplement les licenciements. Toutefois, ces techniques de lutte à l'inflation rendent beaucoup plus difficiles les transferts de ressources entre diverses utilisations. Dans un système de marché, on cherche à employer des moyens indirects pour promouvoir la croissance de l'économie tout en minimisant l'inflation et le chômage.

Examinons d'abord le chômage. Sa résorption appelle, il va sans dire, la création d'un plus grand nombre d'emplois, et cela exige que les hommes d'affaires, les familles et les gouvernements achètent un plus grand nombre de produits et utilisent davantage les services. Mais comment, en période de chômage, peut-on inciter le public à dépenser plus? Il faut reconnaître que la tâche d'aplanir le cycle relève, en première instance, du gouvernement central. Une société, une famille, un gouvernement local qui tenterait à lui seul de renflouer l'économie en augmentant ses dépenses serait voué à l'échec. Seul un gouvernement central fort, muni d'un arsenal considérable d'armes monétaires et fiscales, peut vaincre la récession.

Le gouvernement dispose de maintes méthodes pour accroître le revenu global, les dépenses et l'emploi. L'action la plus simple est d'affecter de l'argent aux travaux publics, par exemple. Dans ce cas, l'accroissement du nombre d'emplois est direct et le supplément de biens et services est fixé sur l'«ordre» du gouvernement. Par ailleurs, celui-ci peut diminuer les impôts, laissant ainsi plus d'argent à dépenser aux contribuables. On peut supposer, sans grand risque d'erreur, qu'une bonne part de ce revenu supplémentaire, après imposition, sera affectée à l'achat de biens de production ou de consommation selon le mécanisme habituel du marché, où interviennent la liberté du consommateur et le système des profits et pertes. Que le gouvernement accroisse ses propres dépenses ou diminue les impôts, il en résultera très probablement une augmentation des dépenses par rapport aux rentrées et, partant, un déficit gouvernemental. Ce déficit sera comblé non par des impôts supplémentaires, qui contrecarreraient les effets recherchés, mais par l'émission de devises additionnelles ou par des emprunts, et par la mise en circulation de fonds qui autrement demeureraient improductifs.

La politique fiscale, dont il vient d'être question, conduit donc à la politique monétaire, c'est-à-dire à la réglementation du volume de monnaie en circulation et du taux d'intérêt pour freiner chômage et inflation. Par le truchement de la Banque du Canada, le gouvernement peut accroître la masse monétaire. Les fonds supplémentaires peuvent servir à faire croître les dépenses de l'État ou être simplement mis à la disposition des entreprises et des consommateurs par le truchement des banques. Toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement des ressources monétaires réduira normalement le coût de leur utilisation (taux d'intérêt) et, par le fait même, incitera les familles et les hommes d'affaires à dépenser davantage en achat de maisons, voitures, services hydro-électriques, usines et autres biens du genre (ou pour embaucher du personnel de production).

La science économique actuelle suggère qu'il serait facile de résorber le chômage, n'était-ce le problème connexe de l'inflation. Malheureusement, bon nombre de politiques conçues pour accroître les dépenses et les emplois tendent aussi à faire monter les prix.

A cette impasse, nulle issue facile. Il existe un rapport inverse entre l'inflation et le chômage. Les années de hausse sensible des prix sont des années de chômage relativement faible. Quand le chômage atteint un taux élevé, les accroissements de prix constituent généralement un moindre problème. Malheureusement, il ne s'agit même pas d'arrêter un simple choix entre différentes combinaisons de chômage et d'inflation. Les économistes commencent à soupçonner qu'à la suite d'une période soutenue de poussée des prix chacun s'attend à de nouvelles augmentations, qui se reflètent aussitôt dans les contrats commerciaux et les conventions salariales. Il s'ensuit qu'un taux toujours plus élevé de chômage sera nécessaire pour retenir l'inflation à un niveau donné. (En langage économique, ce processus s'appelle le déplacement vers l'extérieur de la courbe de Phillips, ce qui n'est qu'une autre expression pour désigner la courbe ou fonction qui traduit le rapport inverse entre le chômage et l'inflation.)

Au Canada, le gouvernement fédéral cherche à déplacer la courbe en recourant non seulement aux politiques monétaires et fiscales traditionnelles, mais aussi à des programmes de persuasion et d'éducation du public, et à certaines méthodes un peu plus directes, afin de réduire chômage et inflation. Il faut persuader les hommes d'affaires qu'une augmentation des profits doit avoir pour contrepartie directe une diminution des prix. Des bénéfices élevés devraient normalement inciter les hommes d'affaires à accroître leurs installations et leur production. Ceci devrait entraîner alors une baisse des prix. La technique de persuasion doit viser à inciter les hommes d'affaires à appliquer rapidement ce processus, ou à leur faire

comprendre que si, pour une raison quelconque, les profits ne servent pas à augmenter la production, ils doivent servir à comprimer les prix. On doit aussi convaincre les syndicats et les cadres que pour prévenir l'inflation, les hausses des traitements et des salaires ne peuvent tout simplement pas, en longue période, dépasser les gains de productivité. Il ne peut y avoir amélioration du bien-être matériel que s'il y a hausse de production.

En d'autres termes, les gains réels dépendent surtout de la production et *non* des salaires. Quand ceux-ci dépassent la production, le gouvernement fait face à un dilemme. Pour simplifier, on peut dire que l'État pourrait décider de laisser l'inflation suivre son cours et fournir les dollars nécessaires pour acquitter la note accrue des salaires (le nombre de travailleurs multiplié par leurs salaires plus élevés). La demande résultante ferait alors monter les prix des produits disponibles et le processus de l'inflation continuerait. Ou, encore, le gouvernement pourrait adopter une ligne de conduite plus ferme et faire savoir qu'il mettra en circulation une quantité de dollars juste suffisante pour maintenir les salaires et l'emploi aux niveaux requis pour permettre l'achat du produit national à des prix constants. Sous un tel régime, on fixerait le *montant* de la masse totale des salaires et le revenu *monétaire* de la nation. Il y aurait plein emploi aussi bien que stabilité des prix, et des augmentations de salaires qui permettraient d'acheter la production

Deuxième grande ville du Canada, Toronto est aussi un port des Grands lacs.

additionnelle résultant d'une plus haute productivité. En revanche, la masse salariale étant ainsi fixée, si certains travailleurs et cadres demandent et reçoivent plus que leur part de revenus, il manquera d'argent pour embaucher tous les travailleurs, et le chômage apparaîtra.

C'est ici que se situe le noeud du problème. Des conventions comportant des hausses exagérées de traitements et de salaires, y compris la rémunération des cadres, suscitent l'inflation ou le chômage, ou les deux à la fois. Faut-il emprunter ce sentier pénible qui mène au chômage, ou peut-on apaiser les demandes incessantes de hausses des salaires pour en arriver à un taux d'emploi accru et à une plus grande stabilité des prix? A l'heure actuelle, la Commission des prix et des revenus tente d'orienter le pays vers la moins pénible de ces solutions.

La concurrence et sa réglementation ne sont pas des sujets d'actualité aussi brûlants que la pollution ou l'inflation, mais la réglementation des affaires fait l'objet d'un examen constant et constitue un élément primordial du système de marché. Concurrence signifie existence d'un choix. Aussi, un marché concurrentiel offre-t-il des choix et, par conséquent, la liberté. On peut, en fait, définir la liberté comme étant la latitude de choisir entre plusieurs options; l'homme privé de cette possibilité est à la fois soulagé du problème de choisir et privé de sa liberté. Non seulement un marché concurrentiel assure-t-il le choix et la liberté, mais il limite par le fait même le pouvoir de chaque firme.

Les économistes traditionnels étaient tellement préoccupés par la question de la concurrence qu'ils ont conçu, dans leurs ouvrages, un marché où la «concurrence parfaite» s'exerçait entre un grand nombre de petits acheteurs et vendeurs. L'impossibilité de réaliser pareil marché est aujourd'hui reconnue. Il n'est même pas jugé souhaitable pour la plupart des industries, car il signifierait, par exemple, la perte des avantages de coût dans les grandes usines efficaces. On se rend compte aussi que le choix, comme toute bonne chose, peut aller au-delà du raisonnable. En effet, toute variété supplémentaire d'un produit non essentiellement nouveau peut avoir une valeur décroissante. On peut même en arriver au point où, par exemple, une nouvelle marque de savon, dont il faudrait comparer le prix et la qualité avec les autres, ne soit rien de plus qu'un embêtement pour la maîtresse de maison.

Les Canadiens ont tendance à envisager la concurrence d'un point de vue pratique. En général, ils favorisent un commerce international plus libre, afin de pouvoir acheter des produits étrangers. Ils désapprouvent les ententes sur les prix. Ils ont adopté des lois pour empêcher les fusions susceptibles de trop restreindre la liberté de choix et ils réclament la diffusion de renseignements meilleurs et plus précis, non seulement sur les produits, mais aussi sur les opérations financières des sociétés qui les fabriquent. On a plutôt négligé ces deux derniers détails, et pourtant, ils sont essentiels à la souveraineté des consommateurs. Pour acheter de façon judicieuse, le consommateur doit avoir à sa disposition des renseignements complets et exacts sur les produits. Pour être en mesure d'investir de façon à augmenter la production des biens en demande et à éviter d'accroître celle des biens non recherchés, les hommes d'affaires doivent disposer de renseignements relatifs aux profits et pertes liés à ces fabrications.

Une des particularités du système économique du Canada réside en ce que ses problèmes tendent à polariser fortement l'attention. Il ne faudrait cependant pas perdre le sens de la perspective, ni oublier les réussites de l'économie. Le Canadien moyen d'aujourd'hui vit plus longtemps, est en meilleure santé et, en général, mène une vie plus agréable que les nobles d'autrefois.

D. E. ARMSTRONG

La croissance économique en 1970

Au Canada, la croissance économique s'est quelque peu ralentie en 1970. La valeur agrégative de la production de biens et services a augmenté de 7.5% pour s'établir à 84,500 millions de dollars. Ce taux de croissance est légèrement inférieur à celui des dernières années, sauf 1967 où il s'était aussi produit une certaine baisse des affaires. L'indice synthétique de dégonflement des prix pour le produit national brut, excellente mesure de l'évolution des prix dans l'ensemble de l'économie, a avancé de 4.1%. Bien qu'inférieure au gain de 4.7% survenu en 1969, cette hausse des prix n'en compte pas moins parmi les plus importantes des récentes années. Cependant, elle découle surtout de la poussée des prix du début de 1970, qui s'est amortie par la suite. En termes réels, c'est-à-dire compte tenu du gonflement attribuable à l'augmentation des cours et non du volume des marchandises, la production canadienne de biens et services a progressé de 3.3% contre 3.5% en 1967 et environ 5% en 1968 et en 1969.

Les mesures fiscales et monétaires adoptées en 1969 ont contribué, semble-t-il, à ralentir la croissance des revenus et de la demande intérieure durant le premier semestre de l'année, tout en modérant les tendances inflationnistes. Au chapitre de la demande, la reprise constatée vers la fin de l'année est vraisemblablement due, en partie, à l'atténuation de ces mesures. La relance de l'activité au dernier trimestre est d'autant plus remarquable qu'elle s'est produite en dépit d'une grève qui a sévi dans l'industrie automobile pendant presque toute cette période. En 1970, un fait notable a contribué à la croissance soutenue de l'économie; il s'agit de l'avance spectaculaire qu'ont connue les exportations du premier trimestre à la fin de l'année.

A mesure que 1970 s'écoulait, la poussée des prix s'est désamorcée peu à peu, mais les coûts n'ont pas évolué dans le même sens malgré les signes d'un modeste progrès de la productivité. La baisse sensible des bénéfices des sociétés souligne ce rapport implicite entre les prix et les coûts, de même que certains autres facteurs, notamment de nombreux arrêts de travail, et les effets de la réévaluation du dollar canadien sur certaines industries exportatrices après la libération du taux de change en juin. Plus restreinte que d'habitude, la croissance de l'emploi n'a pu absorber l'augmentation rapide de la main-d'oeuvre. De ce fait, le chômage est passé de 4.7% en 1969 à 5.9% en 1970, son plus haut niveau depuis 1962.

Les variations cycliques de la demande d'ensemble sont demeurées fortement tributaires des dépenses personnelles. En effet, les achats personnels de biens et services ont augmenté de 5.3%, contre 8 à 10% les années précédentes. Comme il fallait s'y attendre, ce recul s'est fait sentir surtout du côté des biens durables les plus chers, pour lesquels le consommateur peut dépenser de façon particulièrement sélective. La vente de voitures neuves a diminué de 17%. Dans ce domaine, il s'est produit une forte baisse au premier trimestre, suivie d'un regain aux deuxième et troisième trimestres et d'un nouveau recul au quatrième par suite de la grève de l'automobile. L'équipement récréatif et les appareils ménagers étaient aussi en baisse. Au chapitre des non-durables, le rythme de 1969 s'est maintenu en 1970, tandis que pour les semi-durables, comme le vêtement, les chaussures et

St. James, à Toronto; la rénovation des centre-villes exige la construction de tours d'habitation.

les services, on a observé une décélération sensible. Pour les services, la diminution découle d'une nouvelle extension du programme d'assurance maladie, qui a fait passer du secteur privé au secteur public le gros des dépenses d'ordre médical.

En ce qui touche la construction neuve, les taux d'intérêt hypothécaires élevés de 1969 et du début de 1970 ont influé sur les investissements. La construction de domiciles neufs a décliné de 8% en 1970. Les mises en chantier ont fortement diminué en mars 1969 et ont continué de baisser jusqu'en mai 1970; compte tenu du décalage, il s'en est suivi une sensible diminution des dépenses à la fin de 1969 et dans les deux premiers trimestres de 1970. Par suite de la détente du marché hypothécaire durant la seconde moitié de l'année, et grâce aux fonds fournis par le fédéral pour les logements à loyer modique, surtout au dernier trimestre, les mises en chantier ont brusquement repris à compter de juillet, ce qui a entraîné une hausse manifeste (12.7%) des dépenses au dernier trimestre.

A l'exclusion du logement, les immobilisations des entreprises ont augmenté de 8% pour atteindre 11,172 millions de dollars. Malgré le déclin des bénéfices et la

Rapports entre le produit national brut, le revenu national net[1] au coût des facteurs, le revenu personnel, le revenu personnel disponible, et l'épargne personnelle nette, 1970

- LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE = LE PRODUIT NATIONAL BRUT, qui est la valeur marchande de tous les biens et services produits par les résidents canadiens durant l'année.
- LE REVENU NATIONAL NET AU COÛT DES FACTEURS mesure l'ensemble des gains provenant du travail et des équipements consacrés à la production de biens et services.
- LE REVENU PERSONNEL équivaut au total du revenu de toutes sources des résidents canadiens.
- LE REVENU PERSONNEL DISPONIBLE correspond au revenu personnel, diminué des impôts directs personnels et des autres paiements de transfert aux administrations publiques; c'est le revenu dont les particuliers disposent pour fins de consommation ou d'épargne.

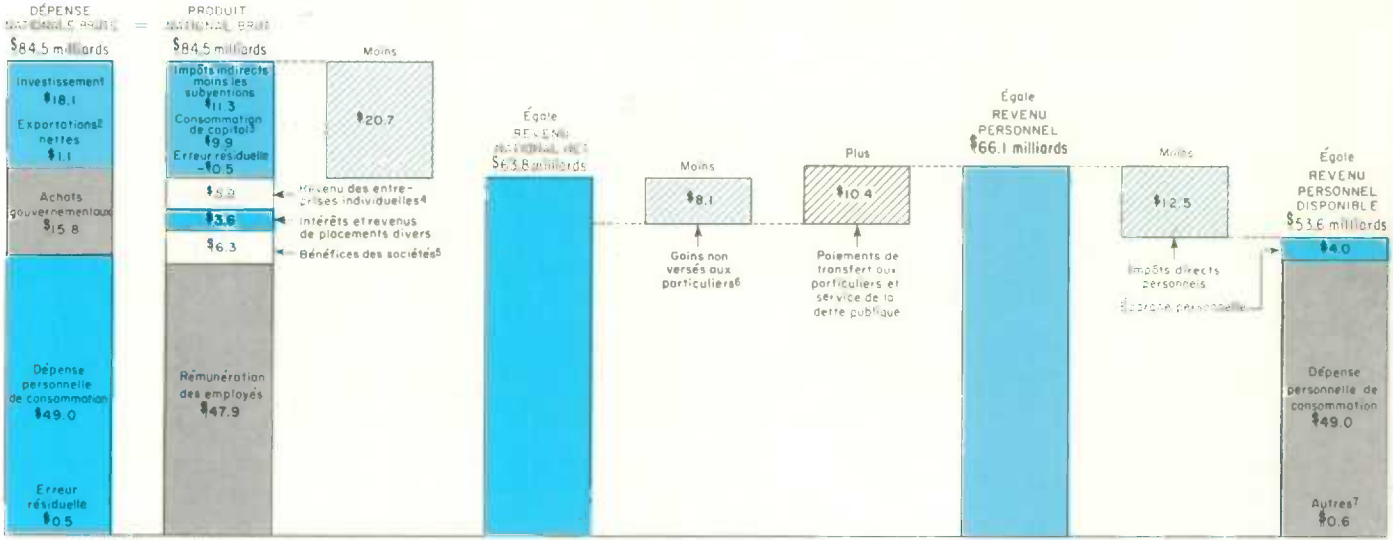

[1] AU COÛT DES FACTEURS, C'EST-À-DIRE AU COÛT DU TRAVAIL ET DU CAPITAL UTILISÉ.
[2] EXPORTATIONS DE $20,967 MILLIONS, MOINS DES IMPORTATIONS DE $19,833 MILLIONS.
[3] CCA ET AUTRES AJUSTEMENTS DE VALEUR.
[4] ENGLOBE LE REVENU NET COURANT QUE LES EXPLOITANTS AGRICOLES TIRENT DE LEUR PRODUCTION, ET LE REVENU NET DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES NON AGRICOLES.
[5] COMPREND L'AJUSTEMENT DE VALEUR DES STOCKS, MOINS LES DIVIDENDES VERSÉS AUX NON-RÉSIDENTS.
[6] SE COMPOSE SURTOUT DES BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS DES SOCIÉTÉS, DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS ET DES REVENUS D'INVESTISSEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.
[7] INTÉRÊTS SUR LA DETTE DES CONSOMMATEURS ET LES REMISES PERSONNELLES AUX NON-RÉSIDENTS.

LES CHIFFRES DE CERTAINES COLONNES AYANT ÉTÉ ARRONDIS, LEURS SOMMES NE CORRESPONDENT PAS AUX TOTAUX INDIQUÉS.

mollesse des ventes sur le marché intérieur, les résultats constatés jusqu'ici rejoignent presque les intentions déclarées lors de l'enquête faite au début de l'année auprès des entreprises. Les dépenses en constructions non domiciliaires ont avancé de 10.1% contre 5.1% l'année précédente. Quant au taux d'accroissement des dépenses en machines et matériel, il s'est accru de 6.2% en 1970, comparé à 11.1% un an plus tôt.

Le gros du fléchissement des stockages s'inscrit dans le secteur de l'agriculture, où les accumulations sont passées de 503 millions de dollars à 178 millions. Cette baisse des stocks agricoles reflète la forte diminution de valeur des nouvelles récoltes partiellement due au programme gouvernemental de réduction volontaire des accumulations. Elle témoigne aussi du fort décroissement des quantités de céréales mises en marché, joint à une hausse des exportations de grain. Les capitaux consacrés au stockage dans les entreprises autres qu'agricoles ont eux aussi diminué quelque peu. Ce phénomène est en grande partie attribuable à l'épuisement des réserves de marchandises au quatrième trimestre, notamment chez les marchands de véhicules qui ont subi les contrecoups de la grève de l'automobile.

En 1970, le PNB s'est accru de 7.5%. Étant donné la hausse de 4.1% au chapitre des prix, le volume a accusé une avance de 3.3%. Variation d'une année à l'autre

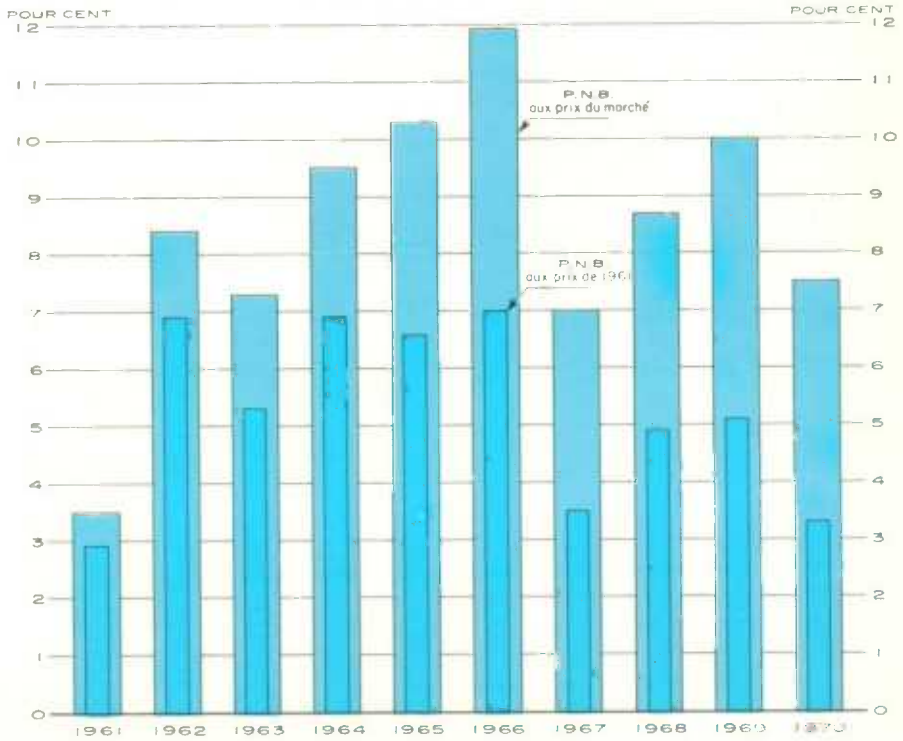

Moissonneuses-batteuses et andraineuses attendant expédition, à Hamilton (Ont.).

La forte demande de biens et services canadiens à l'étranger a été, de loin, le plus vif stimulant de l'économie. Les gains se sont concentrés au premier trimestre, durant lequel ils ont rendu compte de presque tout l'accroissement de la demande globale. Par la suite, les exportations se sont maintenues à des niveaux peu inférieurs à ceux du premier trimestre, de sorte que l'avance pour l'ensemble de l'année a atteint 13.5%. En 1969, l'augmentation avait été de 10.5%. En ce qui concerne les exportations de marchandises, le progrès s'est révélé général mais particulièrement sensible au chapitre des métaux et des céréales. Caractère inusité de cette expansion, l'accroissement des gains ne s'est pas réparti comme par le passé. Les exportations vers les États-Unis, principal client du Canada, n'ont augmenté que très modérément en raison du fléchissement de l'activité économique de ce pays, tandis que les exportations vers les pays d'outre-mer, surtout ceux de la Communauté économique européenne, le Royaume-Uni et le Japon, ont progressé de façon spectaculaire. Par contraste, les importations de biens et services n'ont avancé que de 2%. Cette conjoncture du secteur extérieur a transformé de 2,100 millions de dollars la balance des transactions de biens et services avec les non-résidents, qui est passée d'un déficit de 967 millions de dollars à un excédent de 1,136 millions, soit le plus considérable que le Canada ait jamais connu.

L'accroissement des dépenses courantes des pouvoirs publics en biens et services a été une autre importante force de soutien économique. Leur augmentation de 15.5% cette année se révèle la plus élevée depuis 1966. Près de la moitié de ce gain s'est produit au niveau provincial (37%) principalement en raison des dépenses accrues aux fins des programmes d'assurance maladie. Les dépenses des municipalités et des hôpitaux ont aussi marqué de fortes avances de plus de 10%. A l'échelon fédéral, les dépenses en biens et services se sont accrues de 5.1%.

Du côté des revenus, la rémunération et les salaires supplémentaires provenant du travail ont progressé dans une proportion atteignant 8.9%. Même si ce chiffre est inférieur à ceux des récentes années (qui dépassaient 10% en général), il l'emporte néanmoins de beaucoup sur l'augmentation de 7.5% du P.N.B. La hausse des rémunérations moyennes explique la majeure partie de l'accroissement du revenu des travailleurs. Étant donné que l'industrie des services a absorbé presque tout l'élargissement de l'emploi, les salaires dans ce secteur ont eu de plus en plus tendance à augmenter à une cadence supérieure à celle observée dans l'industrie manufacturière. Par contre, les bénéfices des sociétés sont tombés de 6.2%; c'était là

leur premier recul annuel depuis 1967. Le revenu agricole net a aussi diminué, de presque 20%, surtout à cause de la faiblesse des récoltes. D'autre part, le revenu personnel disponible (soit le revenu personnel après impôt et autres déductions) a progressé plus lentement qu'au cours de toute année depuis 1961, mais comme les dépenses personnelles ont été encore plus modestes dans leur avance, le rapport entre l'épargne personnelle et le revenu disponible personnel s'est accru en 1970.

Affectation du revenu personnel, 1950, 1960, et 1968-1970

Affectation	1950	1960	1968	1969	1970
	(millions de dollars)				
Dépense personnelle en biens et services					
Biens durables	1,384	2,950	5,509	5,920	5,594
Biens semi-durables	1,743	2,781	4,567	4,992	5,119
Biens non durables	5,022	9,487	16,443	17,931	19,410
Services	3,842	9,487	15,841	17,688	18,872
Total, dépenses personnelles en biens et services	11,991	24,705	42,360	46,531	48,995
Impôts directs personnels et autres déductions					
Impôts sur le revenu	612	1,979	5,922	7,469	8,779
Droits de succession et impôts fonciers	66	158	235	237	257
Autres taxes	62	234	539	794	1,049
Contributions des employeurs et des employés à l'assurance sociale et aux caisses de retraite de l'État	237	657	2,090	2,341	2,420
Total, impôts directs personnels et autres déductions	977	3,028	8,786	10,841	12,505
Autres transferts courants					
Aux sociétés	30	181	398	460	484
Aux non-résidents	36	98	111	132	141
Total, autres transferts courants	66	279	509	592	625
Épargne personnelle	647	909	3,558	3,434	3,975
Revenu personnel	13,681	28,921	55,213	61,398	66,100
Revenu personnel disponible[1]	12,704	25,893	46,427	50,557	53,595

[1]Revenu personnel moins le total des impôts directs personnels et autres déductions.

Source du revenu personnel, 1950, 1960 et 1968-1970

Source	1950	1960	1968	1969	1970
	(millions de dollars)				
Rémunération des salariés	8,612	19,303	38,493	43,203	47,043
Solde et indemnités aux militaires	154	559	860	898	906
Revenu agricole net des agriculteurs[1]	1,171	1,018	1,690	1,644	1,162
Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, y compris le loyer	1,699	2,797	4,218	4,410	4,551
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement	965	2,034	4,378	4,961	5,400
Transferts courants					
Des administrations publiques (non compris les intérêts)	1,025	3,099	5,352	6,064	6,807
Dons de charité des sociétés	40	81	127	127	134
Versements des particuliers non résidents	15	30	95	91	97
Revenu personnel	13,681	28,921	55,213	61,398	66,100

[1]Sans les recettes nettes découlant des activités de la Commission canadienne du blé.

Croissance industrielle

Au début des années 60, l'économie canadienne avait repris après une certaine stagnation vers la fin des années 50. A quelques exceptions près, les années 60 ont connu des taux de croissance presque aussi élevés que ceux des années 50. En 1970, il s'est produit un affaiblissement du taux de croissance attribuable en partie aux restrictions monétaires et fiscales de l'année précédente. Néanmoins, pour l'ensemble de la période, c'est-à-dire du premier trimestre de 1961 au quatrième de 1970, la production réelle a progressé de 67.2%, soit au taux trimestriel moyen de 1.3%. Par comparaison, durant la période d'expansion industrielle amorcée au quatrième trimestre de 1957 pour culminer au premier trimestre de 1960, la production réelle totale s'était accrue de 10.5%, soit en moyenne de 1.1% par trimestre.

La lente croissance de la fin des années 50 et les fortes augmentations de production qui ont suivi ont été généralisées dans les principales branches d'activité[1]. Font exception surtout celles qui, même durant la période de ralentissement général, ont bénéficié de l'introduction de nouvelles techniques, de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes de commercialisation. Ce fut le cas notamment des industries pétrolière et charbonnière, de l'industrie chimique, des services publics, des transports aériens et des communications. Il y a aussi certains groupes, principalement celui des services communautaires, commerciaux et personnels, qui ont progressé de façon constante, relativement insensibles aux variations cycliques, en raison surtout de facteurs tels que la croissance démographique. Durant les années 60 et jusqu'à aujourd'hui leur expansion s'est poursuivie sans interruption. Quelques-unes des activités primaires, entre autres l'agriculture, qui sont fortement influencées par des facteurs externes, dont le temps, ont connu d'importantes fluctuations de production annuelle. Il devenait donc plus difficile de dégager une tendance nette. Toutefois, un certain nombre de récoltes céréalières records durant les années 60 et les ventes importantes de blé à l'étranger ont favorablement influé non seulement sur l'industrie agricole, mais aussi, indirectement, sur les transports et l'entreposage qui s'occupaient de la manutention du blé, sur la meunerie qui produisait de grandes quantités de farine pour l'exportation, et ainsi de suite jusqu'au détaillant qui devait satisfaire une demande agricole accrue.

Le tableau suivant montre les taux de croissance trimestriels moyens pour toutes les branches d'activité principales relativement à la période allant de 1961 à 1970 et du quatrième trimestre de 1957 au premier de 1960. Les variations de production sont particulièrement frappantes dans certains secteurs, notamment dans la construction et la fabrication de biens durables. L'augmentation trimestrielle

[1]Aux fins du présent article, dans l'expression «production réelle par branche d'activité», «branche d'activité» comprend: agriculture, foresiage, pêche et piégeage, extraction minière, industrie manufacturière, services publics, construction, commerce de gros et de détail, transports, entreposage, communications, finances, assurances et immeuble, administration publique et défense, et services communautaires, commerciaux et personnels. La production représente le rendement (sans double compte) de chacune des activités économiques du Canada exprimé en dollars de 1961. La production totale correspond à la somme des productions individuelles. Il est difficile de mesurer la production réelle dans certains secteurs, et c'est pourquoi dans le cas de quelques activités importantes on s'est servi des effectifs comme mesures de production. Celles-ci ne sont cependant pas toujours aussi sensibles aux fluctuations que les mesures de la production proprement dite.

moyenne (1.7%) de la production de biens durables depuis le 1er trimestre de 1961 était la deuxième en importance parmi celles des branches principales. La progression supérieure à la moyenne dans la fabrication de biens durables compte en fait parmi les caractéristiques les plus marquantes de l'évolution économique depuis 1961.

Taux de croissance trimestriels[1]

Détail	4e T 1957-1er T 1960	1er T 1961-4e T 1970
Produit intérieur réel	1.1	1.3
Industries productrices de biens	1.2	1.4
Agriculture	0.7	0.9
Industrie forestière	3.5	1.2
Pêche et piégeage	−1.6	0.2
Mines	1.7	1.6
Industrie manufacturière	1.4	1.4
Biens non durables	1.5	1.2
Biens durables	1.3	1.7
Construction	−0.5	1.2
Services d'électricité et de gaz	2.8	1.8
Services	1.0	1.3
Transports, entreposage et communications	1.1	1.5
Transports	1.0	1.5
Commerce	1.1	1.3
Gros	1.7	1.6
Détail	0.8	1.1
Finances, assurances et immeuble	1.0	1.1
Services communautaires, commerciaux et personnels	1.3	1.5
Administration publique et défense	0.5	0.7

[1]D'après la formule du taux d'intérêt composé des années terminales.

Depuis le premier trimestre de 1961, cinq secteurs ont progressé plus lentement que durant la période écoulée entre le quatrième trimestre de 1957 et le premier de 1960; il s'agit entre autres des services d'électricité et de gaz, qui par ailleurs ont évolué plus rapidement que toute autre branche. Pour ce qui est de l'extraction minière, le taux trimestriel moyen d'augmentation a légèrement diminué par rapport à l'expansion des années 1957-1960. La décélération dans les services électriques et gazifères et dans l'extraction minière semble avoir rétabli un meilleur équilibre entre le taux de croissance de ces deux secteurs et celui de l'économie en général. Durant les premières années d'après-guerre ils avaient été soumis à des pressions expansionnistes exceptionnelles. Les mines canadiennes avaient été stimulées par une forte demande internationale à l'égard de leurs produits, et un vaste réseau d'aménagements hydro-électriques était nécessité par une population et une industrialisation en plein essor. En outre, l'exploitation des gisements de gaz naturel dans les provinces de l'Ouest et la construction de pipe-lines transcanadiens ont permis l'utilisation du gaz par les régions urbaines densément peuplées du Canada central. Tous ces développements avaient été amorcés sur une assez petite échelle et exigeaient de gros investissements, lesquels ont atteint un sommet entre 1955 et 1958. L'industrie en cause a donc vu bondir sa production dès que les nouvelles installations sont devenues opérationnelles. Il s'agit d'industries très sensibles aux innovations et aux changements technologiques, mais une fois les remaniements achevés il ne faut pas s'étonner que le taux de croissance fléchisse progressivement.

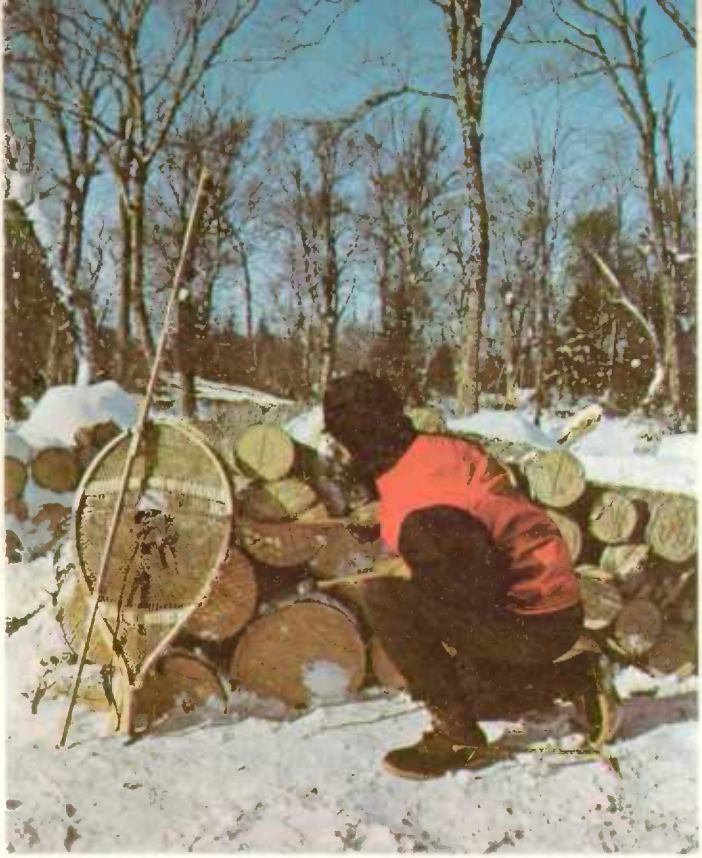

Un bûcheron du Québec mesure le diamètre des billes.

Dans l'exploitation forestière, la diminution du taux trimestriel moyen de croissance par rapport à la période 1957-1960 s'explique par la forte dépression du niveau de production vers la fin de 1957. Les taux élevés du début des années 50 avaient provoqué une surproduction et une accumulation des stocks. Ce phénomène, doublé d'une baisse des prix au Canada et à l'étranger en 1957, entraîna une chute de production durant l'année.

Le graphique ci-après illustre la croissance du produit intérieur réel total depuis 1957, avec la répartition entre les secteurs producteurs de biens et les secteurs de services. En ce qui concerne les industries productrices de biens, l'essor depuis 1961 provient surtout de la fabrication de biens durables. Le principal facteur de ce gain a été l'augmentation sans précédent des productions de véhicules automobiles et de pièces de véhicules automobiles qui à la fin de 1970, s'étaient accrues de 163.4 et 141.1% respectivement par rapport au premier trimestre de 1961. Abstraction faite des arrêts de travail dus aux conflits collectifs, la production de véhicules automobiles a progressé sans interruption importante jusqu'au deuxième trimestre de 1966, où la production a régressé sensiblement. Au deuxième trimestre de 1967, la production automobile avait repris avec une vigueur nouvelle. La baisse temporaire de production dans cette industrie tant au Canada qu'aux États-Unis est liée de différentes manières aux fluctuations de la conjoncture économique de l'Amérique du Nord en général, et aux restrictions monétaires et à la hausse des prix en particulier. Par ailleurs, d'aucuns considèrent l'inquiétude du public concernant la sécurité automobile comme un facteur de fléchissement des ventes.

Il est évident qu'aucun de ces facteurs ne peut être l'unique responsable. Au deuxième trimestre de 1967, les consommateurs avaient repris confiance et disposaient de fonds accrus, et la conjoncture favorable du marché de l'exportation encouragea une plus grande production de véhicules automobiles. Toutefois, depuis 1968, divers facteurs négatifs tels que les grèves et les pénuries de pièces ont directement ou indirectement entravé la production automobile qui, en 1970, s'est effondrée par suite d'une diminution de la demande au niveau des consommateurs et de la grève dans l'industrie de l'automobile; c'est ce qui explique que pour la première fois depuis 1958 la production manufacturière totale pour l'année a diminué, et pour la première fois depuis 1951 le volume du commerce de détail est demeuré stationnaire. L'industrie du fer et de l'acier a également contribué pour une part importante à la croissance industrielle depuis 1961; elle a en effet progressé de 68.9%. Dès 1965, cependant, elle fonctionnait à pleine capacité et c'est pourquoi sa production a aussi été nivelée en 1966 et 1967. Depuis la fin de 1967, l'industrie a enregistré des gains fermes, mis à part les effets négatifs directs ou indirects des pertes de temps occasionnées par les conflits collectifs vers la fin de 1969 et de 1970.

Produit intérieur réel selon la branche d'activité, par trimestre, Indice 1961=100, corrigé des variations saisonnières

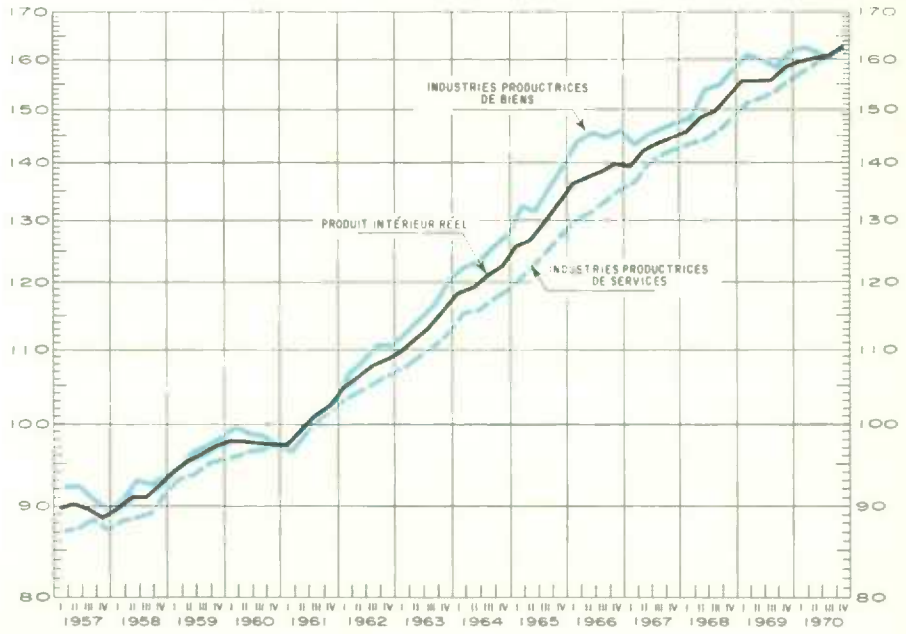

Sous-centrale primaire munie de transformateurs, et utilisée par une usine de fabrication du papier à Gatineau (Qué.). Les usines à papier ont besoin d'énormes quantités d'énergie.

Une autre caractéristique de la croissance industrielle depuis 1961 est l'augmentation du volume de la construction, en dépit des grèves de 1969 et de 1970. Cette activité a dépassé pour la première fois en 1962 son niveau record de 1958. Dans l'intervalle, sa production s'est située à peu près au même niveau qu'en 1957, car elle n'a pas réussi à reprendre l'élan engendré par le boom des investissements vers le milieu des années 50. Néanmoins, d'autres capitaux considérables ont été investis en biens sociaux et industriels au milieu des années 60, pour culminer au premier trimestre de 1966. Affectés d'une part à l'industrie chimique, à celle des pâtes et papiers et à l'aménagement de centrales hydro-électriques, et d'autre part à la construction d'hôpitaux, et surtout d'écoles nécessitées par l'accroissement rapide de la population étudiante, ces investissements ont relancé la construction non résidentielle. Celle-ci a également été stimulée par les projets de commémoration du centenaire du Canada en 1967 et les installations de l'Expo. A un niveau aussi élevé d'activité, toutefois, certains segments de l'industrie étaient en train d'épuiser les ressources disponibles de certaines régions. Au début de 1967, la construction non résidentielle a ralenti par rapport à 1966. Les grèves, la rareté et le coût élevé des capitaux, la hausse des coûts et la décision de juin 1969 de différer les indemnités d'immobilisation et de coûts applicables aux projets de construction commerciale dans trois provinces sont autant de facteurs qui ont provoqué le nivellement de la production dans ce secteur.

La demande croissante de logements suscitée par l'exode rural et l'arrivée massive d'immigrants dans les grands centres urbains, et dans une certaine mesure par l'entrée sur les marchés du travail et de l'habitation des premières personnes nées durant la forte natalité du milieu des années 40, a produit une expansion considérable de la construction résidentielle, en particulier en 1964 et en 1969, où la construction de maisons a marqué de nouveaux records. Parallèlement, la construction d'établissements à logements multiples connaissait un nouvel essor. Le taux des mises en chantier a atteint un sommet au début de 1969 pour aller ensuite en diminuant jusqu'au dernier trimestre de 1970, par suite de la rareté des fonds hypothé-

caires et la hausse des taux d'intérêt et des coûts de construction. La détente du côté de l'offre s'est manifestée directement par la forte augmentation de la construction résidentielle au dernier trimestre de 1970.

Entre 1961 et 1970, les industries de services ont constitué une source importante d'augmentation de la production globale de l'économie canadienne. Les transports, le commerce de gros et les services communautaires, commerciaux et personnels, ont enregistré des taux de croissance trimestrielle supérieurs à la moyenne. Sur l'ensemble de la période, le transport ferroviaire a contribué pour la plus large part du gain dans les transports, bien que la production des transports aériens, par pipe-lines et des services d'autobus interurbain et rural ait progressé plus rapidement. En général, les transports ont joué un rôle de premier ordre en permettant au Canada de respecter ses engagements considérables et croissants à l'exportation. C'est ce qu'indique clairement l'accroissement marqué de l'activité ferroviaire et des transports maritimes à l'époque où les expéditions de céréales outre-mer ont atteint leur sommet, soit en 1963 et 1964. En 1966 et 1969, les éléments des transports qui se trouvaient dans une situation critique ont été gravement affectés, directement et indirectement, par les grèves. En 1970, cependant, il n'y a pas eu de problèmes collectifs graves et le secteur des transports a progressé pour atteindre un niveau nettement supérieur à celui de 1969, touché par les grèves; les transports aériens et par pipe-lines venaient alors en tête.

Bref, depuis 1961 l'économie canadienne progresse constamment à un rythme assez soutenu. Sur l'ensemble de la période, le secteur primordial de l'industrie manufacturière s'est montré fort, et de plus en plus diversifié. La demande de produits canadiens à l'étranger est demeurée élevée, et en conséquence les exportations ont accru leur part de la production totale, particulièrement en 1970. Malgré un certain affaiblissement en 1970, la demande de la part du consommateur depuis 1961 a été un facteur important de l'accroissement des gains au niveau de la production totale. Après la période indécisive de 1969 et d'une partie de 1970 où gains et pertes alternaient, la production industrielle globale à la fin de 1970 manifestait de nouveaux signes de vigueur.

Zion Heights Junior High School à North York (Ont.). Face à l'accroissement de la population étudiante, des sommes considérables ont été investies dans la construction d'écoles.

Le Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada, créé en 1963 par le Parlement, est un organisme consultatif indépendant. Ses principales attributions sont: 1° de définir les objectifs sociaux et économiques du pays en fonction des possibilités réelles d'expansion de l'économie au cours d'une période donnée, de cinq ou dix ans par exemple; 2° de recommander aux pouvoirs publics et à l'industrie privée les mesures les plus susceptibles de favoriser la réalisation de ces objectifs; et 3° plus généralement, de chercher à prévoir les problèmes à venir et d'offrir des conseils sur les moyens d'y faire face dès à présent.

Ainsi, le Conseil est conçu pour aider à la planification prospective dans tous les secteurs de l'économie. Il ne faut cependant pas assimiler cette mission au rôle des plans gouvernementaux dans certains pays d'Europe, car le Conseil n'est qu'un corps consultatif où ne siège aucun représentant du gouvernement et il n'est investi ni de fonctions ni de pouvoirs d'exécution. Le Conseil comprend trois économistes, membres à plein temps, et 25 membres à temps partiel (ces derniers choisis dans le syndicalisme, l'industrie, les milieux financiers, l'agriculture et les autres activités primaires et le grand public), appuyés par un personnel de recherche d'environ 60. D'après son mandat, le Conseil doit publier chaque année «. . . . un exposé des perspectives et des problèmes économiques à long et à moyen termes» et peut également publier d'autres études et rapports. En outre, le gouvernement fédéral peut charger le Conseil d'enquêter sur un aspect quelconque de l'économie, ainsi qu'il l'a déjà fait à deux reprises: en 1965, le Conseil a étudié, en termes généraux, les moyens d'arriver à une stabilité raisonnable des prix, compte tenu des autres objectifs économiques importants; plus récemment, le Conseil a déposé plusieurs rapports successifs sur divers aspects des lois relatives aux coalitions et aux brevets et d'autres politiques gouvernementales intéressant la concurrence commerciale et industrielle et la protection du consommateur.

Les grands objectifs de rendement

Il s'agit ici des principales questions sur lesquelles le Conseil se penche depuis sa création même, sans jamais perdre de vue les cinq grands objectifs économiques et sociaux compris dans son mandat, c'est-à-dire: le plein emploi; une forte croissance économique; une stabilité raisonnable des prix; une situation viable de la balance des paiements et une juste répartition des revenus croissants.

Au cours des sept dernières années, le Conseil s'est efforcé d'allier l'expérience très variée et le jugement pratique de ses membres aux connaissances et à la compétence professionnelle de son personnel (et des experts de l'extérieur qui collaborent à son travail dans de nombreux domaines), afin de s'acquitter de certaines fonctions primordiales que voici: 1° **clarifier** et, dans une certaine mesure, quantifier les grands objectifs économiques et sociaux définis dans sa loi constitutive; 2° **étudier** de plus en plus en profondeur la façon dont l'économie fonctionne – les facteurs de croissance et les causes d'instabilité économique, l'évolution des structures industrielles du pays, l'importance des relations économiques internationales, etc.; 3° **analyser** les possibilités de croissance en regard des grands objectifs mentionnés plus haut; 4° **surveiller** certains aspects clés du comportement de l'économie et estimer régulièrement, chaque année, les progrès de l'économie en

fonction de son potentiel; 5° **conseiller** les secteurs public et privé au sujet de diverses politiques, et parfois aussi, au sujet des programmes, des changements d'ordre institutionnel, des besoins d'informations et d'autres questions ayant trait à la réalisation et au maintien d'un bon rendement par rapport au potentiel et aux objectifs nationaux; 6° **contribuer à une plus grande compréhension de la part du public,** surtout en vue de la prise de décisions touchant les questions, les problèmes et les politiques économiques.

Principaux aspects du rôle consultatif du Conseil en matière de politiques

Depuis le début de ses travaux, le Conseil reconnaît qu'en fixant son attention sur les objectifs de rendement, il s'attaque aux moyens et non aux fins. Réaliser une croissance forte, soutenue et largement partagée entre les diverses couches de la société, ne constitue pas un but en soi. Pareille réalisation ne servirait qu'à faire augmenter sans cesse le volume des ressources mises à la disposition des Canadiens, tant sur le plan individuel que collectif, face à des besoins croissants et à des aspirations nouvelles. Une telle croissance s'impose lorsqu'il s'agit de faire des choix difficiles concernant la répartition de ressources limitées entre des besoins grandissants et concurrents. D'autre part, le Conseil insiste pour souligner l'urgence qu'il y a d'intensifier la recherche sur les objectifs auxquels les ressources sont ou devraient être judicieusement consacrées.

Section de la voûte du cyclotron utilisé pour le programme de recherche nucléaire *TRIUMF* à l'Université de la Colombie-Britannique. Des parois de 13 pieds d'épais protègent contre la radiation.

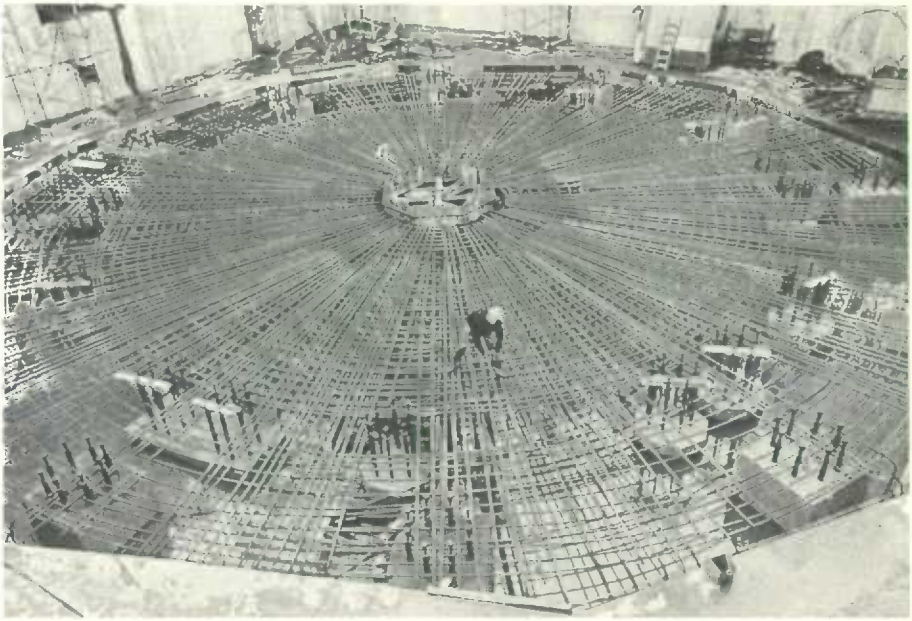

Les conclusions du Conseil en matière de politiques économiques peuvent se ranger sous quatre rubriques principales: politiques de gestion de la demande; politiques visant l'offre et politiques de rajustement; politiques dites structurelles et politiques complémentaires, l'objet de ces dernières étant de mieux faire comprendre au public les rouages de notre système économique et social.

1. En ce qui touche les politiques de gestion de la demande, c'est-à-dire les politiques monétaire et fiscale, le Conseil préconise l'adoption d'une optique différente de celle qui a prévalu pendant la majeure partie de l'après-guerre. Il propose que, compte tenu des limitations découlant de diverses contraintes sur lesquelles le Canada ne peut agir, la stratégie soit modifiée de manière à réorienter l'économie suivant une courbe de croissance adoucie et conforme à l'accroissement continu de son potentiel.

De l'avis du Conseil, il s'agit essentiellement d'axer la gestion de la demande sur la croissance plutôt que sur les cycles économiques. A cette fin, il recommande que la politique monétaire à long terme permette à la masse monétaire de s'accroître à peu près au même rythme sous-jacent que le potentiel de production. Tout indique que les États-Unis abandonnent leur souci de politiques à court terme fondées sur les cycles économiques, en faveur d'un ensemble de politiques à plus long terme du genre précité. Il s'ensuit que le Canada aura plus de latitude et même plus de facilité pour adopter une démarche analogue.

Le Conseil recommande également que la politique fiscale tende à maintenir un léger mais constant excédent budgétaire en période d'emploi élevé. Cet excédent, suggère le Conseil, devrait être évalué à la lumière des comptes nationaux, compte tenu de tous les niveaux de gouvernement, ainsi que des transactions au titre du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

2. Ces principaux moyens de gestion de la demande devront être complétés par un ensemble de politiques visant l'offre (axées sur la croissance) et aussi par des politiques de rajustement, c'est-à-dire: des politiques conçues pour accroître l'offre de biens et services, particulièrement en favorisant une plus grande efficacité dans tous les secteurs de l'économie; des politiques pour permettre une plus grande harmonie entre l'offre et la demande, grâce à une meilleure affectation des ressources, à la suppression des goulots d'étranglement et des rigidités, ainsi qu'à l'abolition des entraves au mouvement des ressources entre les divers points du système économique où se produisent des modifications de la demande. Il importe d'insister davantage sur les politiques susceptibles d'assurer un meilleur fonctionnement des marchés, de façon que les ressources puissent être affectées ou réaffectées avec plus de souplesse et d'efficacité – c'est-à-dire avec un minimum de solutions de continuité dans l'emploi et la production – lorsque la conjoncture économique change par suite d'influences extérieures, de certaines décisions gouvernementales et d'autres facteurs. Fondamentalement, ces politiques sont de nature à accroître la productivité.

Parmi les domaines sur lesquels le Conseil attire particulièrement l'attention, il convient de mentionner l'éducation: politiques en vue de relever convenablement le niveau d'instruction et de compétence de la main-d'oeuvre, y compris le personnel dirigeant; la main-d'oeuvre: politiques visant à assurer une meilleure correspondance entre travailleurs et emplois; le tarif douanier: politiques propres

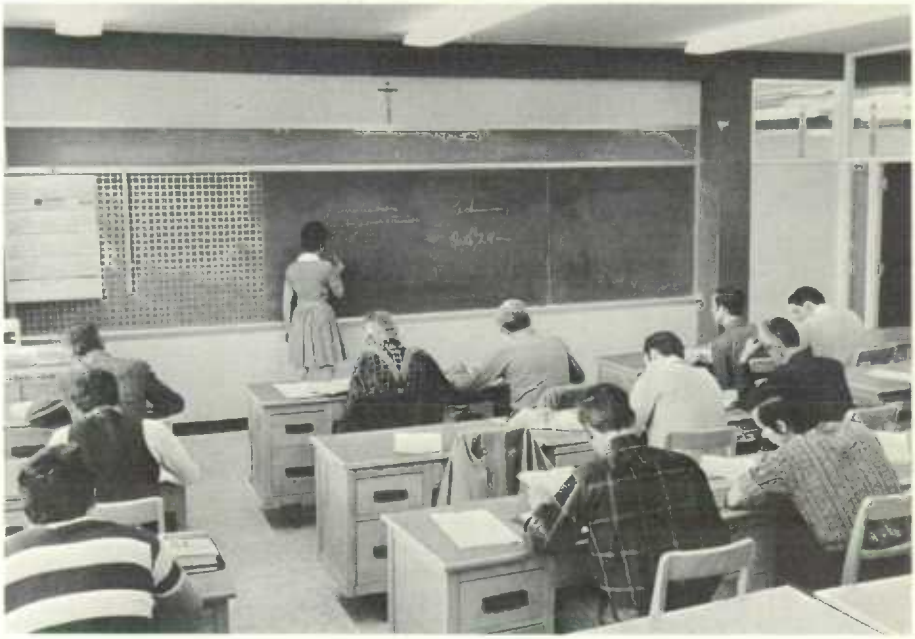

Des cours de formation agricole pour adultes sont organisés par le gouvernement du Québec. La période d'enseignement dure de novembre à avril.

à accroître l'échelle de production ainsi que la spécialisation dans l'industrie canadienne; la concurrence: politiques visant à une plus grande efficacité dans la production et la commercialisation des biens et services; l'innovation: politiques capables d'intensifier et de renforcer l'esprit d'entreprise et d'innovation dans l'industrie canadienne (en effet, le progrès technologique à tous les niveaux d'activité, depuis la recherche et le développement jusqu'à la production et la commercialisation, peut être un puissant facteur d'expansion économique); l'adaptation au changement: politiques pour faciliter l'adaptation et atténuer les désavantages que subissent certains groupes de particuliers et certaines industries lorsque des modifications, profitables à la majorité, se produisent dans les pratiques commerciales et la technologie; la protection des consommateurs: politiques garantissant que la puissance croissante de production sert les intérêts du consommateur au point de vue du coût, de la sécurité et de l'efficacité; les droits d'auteur, brevets, marques de commerce et dessins industriels: politiques visant à encourager la créativité et l'invention, ainsi qu'à faciliter la diffusion et l'application judicieuse des connaissances; la construction: politiques pour stabiliser les fluctuations cycliques perturbantes, en coups d'accordéon, dans l'industrie de la construction, et pour favoriser la baisse des coûts et l'accroissement de la productivité.

3. La troisième grande catégorie de conclusions du Conseil économique en matière de politiques se rattache aux questions de «structure» dans l'économie canadienne. Ainsi, quant à l'objectif d'un haut niveau d'emploi, le Conseil souligne que des mesures particulières s'imposent pour réduire les forts taux de chômage, caractéristiques des régions à faible revenu, de même que le chômage assez élevé qui s'observe dans certains groupes d'âge (particulièrement chez les jeunes). Il im-

porte aussi de chercher à modérer davantage les fluctuations saisonnières de l'emploi. En outre, il conviendrait d'adopter des mesures efficaces pour réduire le chômage chronique qui, dans certains cas, risque de rendre les travailleurs inemployables.

De même, le Conseil a attiré l'attention sur les différences structurelles du taux d'augmentation des prix et des coûts, ainsi que sur la nécessité de prendre des mesures spéciales dans certains domaines où la hausse des prix et des coûts peut se révéler particulièrement forte et persistante.

Dans une économie à niveau d'emploi élevé, il est toujours capital de s'efforcer d'abolir les éléments d'ordre structurel qui font obstacle à la stabilisation des prix.

D'autre part, le Conseil signale les diverses formes de croissance de la productivité dans différents secteurs de l'économie—c'est en fait le thème principal de son *Septième Exposé Annuel*—et la nécessité de rechercher, dans les divers secteurs, les plus importantes sources de croissance économique, de façon à pouvoir mettre au point des ensembles de politiques industrielles propres à favoriser l'accroissement de la productivité.

Dans plusieurs de ses Exposés annuels, le Conseil s'est efforcé de cerner et d'analyser les facteurs qui contribuent aux disparités régionales, et d'élaborer des politiques capables de réduire ces disparités considérables et persistantes. A cet égard, l'utilisation variable de la main-d'oeuvre dans les provinces exerce une influence tenace par suite, notamment, des différences dans la composition par âge de la population, dans les taux d'activité ainsi que dans le niveau de chômage et la moyenne des heures hebdomadaires de travail. Le Conseil fait également remarquer les écarts de productivité qui semblent exister entre les diverses régions du pays. Dans son *Cinquième Exposé Annuel*, il préconise une série de principes propres à assurer une utilisation plus complète et plus efficace des ressources humaines et matérielles dans les régions désavantagées. Il a, en outre, formulé une mise en garde contre les programmes dont le principal résultat est d'enclore la population dans des industries à faible productivité et dans des métiers en voie de disparition; comme correctifs, il recommande d'accroître les investissements dans le capital humain aussi bien que l'équipement industriel et les ressources naturelles, et d'intensifier le développement de centres urbains à croissance efficace.

Par ailleurs, le Conseil a entrepris une étude succincte de la nature des revenus et, plus particulièrement, du problème de la pauvreté. Dans son *Cinquième* et son *Sixième Exposé Annuel* respectivement, le Conseil voue à ce problème un chapitre où il tente d'évaluer, d'une façon très approximative, l'ampleur de la pauvreté au Canada, d'en décrire les principales caractéristiques et de proposer des mesures à court terme et à long terme qui pourraient s'inscrire dans une lutte concertée contre la pauvreté. Dans cette perspective, le Conseil estime que l'important est d'atténuer les conséquences directes de la pauvreté sur le plan individuel aussi bien que social, et de réduire les coûts économiques considérables qu'occasionne une pauvreté trop étendue. Pareille pauvreté, souligne-t-il, freine la croissance de l'économie et nuit au bien-être de tous les Canadiens.

4. Le Conseil a également insisté sur l'importance d'un quatrième ensemble de principes. Il s'agit des politiques ayant pour objet d'amener le public à mieux comprendre les divers secteurs de l'activité économique et sociale, et à participer davantage aux décisions qui s'y prennent.

Les richesses naturelles

Agriculture

L'agriculture reste toujours en tête des industries primaires au Canada, devançant l'exploitation forestière, la pêche, l'extraction minière et l'industrie pétrolière. Elle attire des capitaux qui dépassent les 23.000 millions de dollars, soit 69% en propriété immobilière, 18% en équipement et 13% en bétail et en volaille. En 1969, la valeur du commerce d'exportation canadien de produits agricoles atteignait 1,211 millions, soit environ 8% des exportations totales.

L'évolution de l'agriculture ces dix dernières années – diminution des effectifs agricoles (683.000 en 1960 contre 511.000 en 1970), accroissement des mises de fonds par homme et progression du rendement global – a contribué à augmenter la

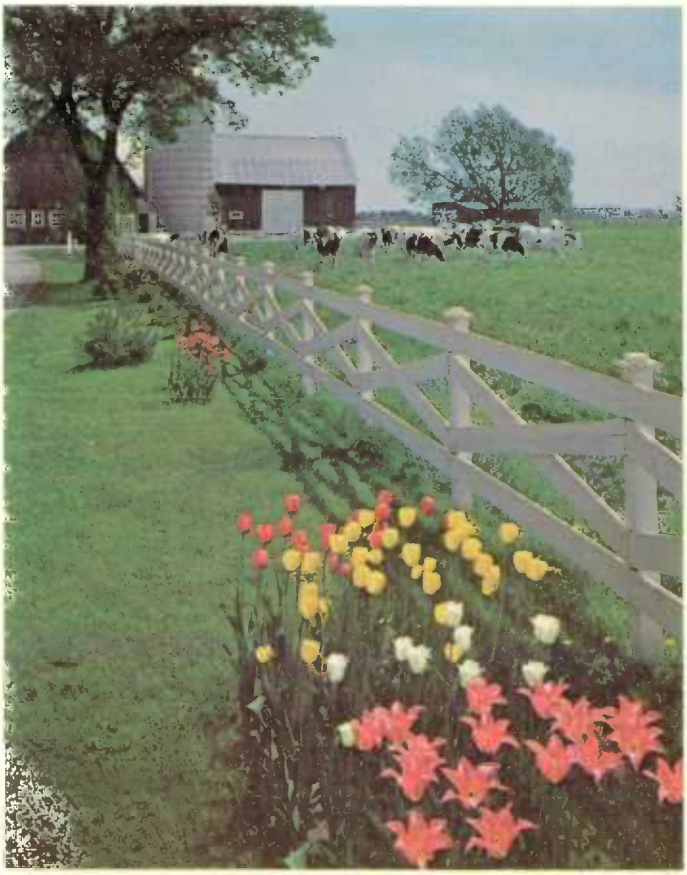

Ferme prospère de Sarsfield, en Ontario.

productivité. Depuis le début des années 60, la productivité agricole, ou le rendement net par homme, a connu un relèvement annuel moyen de 4.8%, en regard de 2.6% dans le cas des industries commerciales non agricoles.

L'agriculture canadienne est en grande partie tributaire d'exploitations familiales dont quelques-unes sont constituées en sociétés, d'autres gérées en associations, mais dont la plupart sont la propriété d'un seul exploitant. Vu que le nombre des fermes a diminué, mais que leur superficie a augmenté, bien des cultivateurs louent d'autres champs, et parfois même toutes les terres qu'ils exploitent. Aujourd'hui, des 174 millions d'acres de terres amendées ou non amendées qui sont en culture, 76% appartiennent à l'exploitant et 24% sont affermées. Moins d'une ferme sur 100 relève d'un gérant. La partie exploitée des terres se restreint d'ordinaire à ce que la famille peut cultiver; quelques propriétaires toutefois engagent des travailleurs. Dans une ferme qui se spécialise par exemple dans les récoltes fruitières ou maraîchères, la superficie n'est pas grande mais la main-d'oeuvre exigée est en général assez considérable. Sur une terre à grain des Prairies, le fermier qui utilise un équipement mécanique peut exploiter 1,000 acres ou plus, à peu près sans aide.

L'Ouest possède 80% de toutes les terres agricoles du Canada, mais l'agriculture se pratique dans toutes les provinces et même dans certaines parties du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Lors du recensement de 1966, environ la moitié des fermes dont le chiffre annuel des ventes atteignait $2,500 ou plus se spécialisaient dans la culture du blé ou l'élevage, 56,000 dans la production laitière et

Groupe de fermes en Saskatchewan.

30,000 dans la production de petits grains autres que le blé. (Aux fins du recensement, la ferme est une terre qui a rapporté au moins $50 de la vente de produits agricoles.)

D'une façon générale, on compte cinq catégories principales d'exploitations: l'exploitation laitière, l'élevage (sans produits laitiers), la culture des céréales, l'exploitation mixte comprenant les céréales et l'élevage, et les cultures spéciales. Les fermes qui se spécialisent dans l'élevage du bétail en général se trouvent surtout en Alberta et en Ontario; viennent ensuite le Québec et la Saskatchewan. Le Québec et l'Ontario devancent de loin les autres provinces pour le nombre d'exploitations laitières; celles-ci constituent environ la moitié des exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse. La culture des grains tels que le blé, l'avoine, l'orge, le lin et le colza se fait surtout en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba. De même les fermes qui se consacrent à la fois aux céréales et à l'élevage se rencontrent surtout dans les provinces des Prairies. L'Ontario vient en tête pour le nombre de fermes agricoles spécialisées, qui tirent la majeure partie de leurs recettes des légumes, des fruits, des pommes de terre et d'autres tubercules, du tabac ou des produits forestiers; Québec se classe deuxième et la Colombie-Britannique, troisième.

La transformation la plus importante qu'ait connue l'économie rurale canadienne, au cours des récentes décennies, a probablement été l'interdépendance grandissante des secteurs agricole et non agricole. Les industries secondaires offrent les fournitures et les services nécessaires à l'activité agricole, et elles emmagasinent, traitent, distribuent et commercialisent les produits. Les producteurs de produits pétroliers, de matériaux de construction, d'énergie électrique, d'engrais, de certains types de machines, de camions, de produits chimiques et pharmaceutiques comptent sur l'industrie agricole pour absorber une partie, et parfois la totalité, de leurs ventes. Près du quart des gens employés dans le commerce de gros gagnent leur vie grâce à l'agriculture; de même, des milliers de Canadiens travaillant dans des entreprises de détail s'occupent de la vente de produits et de matériel agricoles, ou de services liés à la production, au financement ou à d'autres activités propres à l'agriculture. Ainsi, si d'une part l'embauche continue de diminuer au niveau primaire de l'industrie agricole, elle augmente d'autre part dans l'agricommerce.

En l'espace d'un peu plus de quarante ans, le Canada est passé d'une économie à prédominance rurale et agricole à une économie essentiellement urbaine et industrielle. L'agriculture est devenue une activité hautement mécanisée, spécialisée et concurrentielle. Cette mutation rapide, si nécessaire et souhaitable fût-elle, a parfois suscité des problèmes d'ordre économique et social assez difficiles aux gens incapables de s'adapter par leurs propres moyens. Aujourd'hui, de meilleures chances de s'instruire, ainsi que les programmes d'adaptation et de développement rural élaborés par les autorités fédérales-provinciales, contribuent à assurer à ceux qui quittent la terre et la campagne les moyens de se tailler une place dans un milieu urbain, comme à fournir à ceux qui restent fidèles à l'agriculture les éléments qui leur permettront de mener une vie prospère et utile.

Ministère de l'Agriculture du Canada

Lorsque le ministère de l'Agriculture du Canada a été créé en 1867, il lui a fallu s'attaquer à une tâche des plus urgentes: contrôler les maladies propres au bétail et empêcher qu'elles entrent au Canada. Dix-neuf ans plus tard naissait le système des fermes expérimentales destiné à aider les cultivateurs à tirer le meilleur parti possible de leurs ressources. Aujourd'hui, les services du ministère s'adressent tant au fermier qu'au consommateur et ils se situent à tous les échelons de la production, du traitement et de la commercialisation des récoltes et du bétail.

Voici quelques-unes de ses fonctions, assumées par la Direction de la production et des marchés et par celle de l'hygiène vétérinaire: l'inspection et le classement des produits agricoles; la protection des cultures, du bétail et des forêts contre les maladies et les insectes; la promotion de la qualité des graines de semence et du bétail de race; l'application des lois régissant la vente des fournitures agricoles telles que les provendes, les engrais et les insecticides. Le ministère s'occupe également de la gestion du programme de soutien des prix, du régime d'assurance-récolte et d'autres programmes d'aide aux cultivateurs qui subissent des pertes inévitables dues aux intempéries, aux fluctuations du marché et à certains autres accidents. Des recherches en vue de trouver des solutions aux problèmes agricoles sont effectuées par trois directions, celle de la recherche, celle de l'économie et celle de l'hygiène vétérinaire, ainsi que par le Laboratoire de recherches sur les céréales de la Commission canadienne des grains.

Cette Commission, qui surveille le classement et la manutention des grains au Canada, fonctionne indépendamment du ministère, mais elle fait rapport au ministre de l'Agriculture. Il en va de même pour la Commission canadienne du lait et l'Office canadien des provendes. Celle-là soutient le prix sur le marché des principaux produits laitiers traités, et verse directement aux producteurs des paiements d'appoint destinés à accroître leurs recettes de ventes; celle-ci assure la disponibilité et la stabilité du prix des grains servant à nourrir le bétail, de façon à répondre aux besoins des éleveurs. La Société du crédit agricole, organisme de la Couronne responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture, consent des prêts hypothécaires ou corporatifs aux cultivateurs.

En 1969, le ministère s'est donné un Service de liaison internationale chargé de coordonner sa participation grandissante aux organismes internationaux et aux programmes d'aide et de développement. Le Service se tient également au courant des nouvelles tendances des politiques agricoles étrangères et il en évalue les effets sur l'agriculture et le commerce du Canada. (Voir aussi «Recherche agricole».)

Revenu agricole

En 1969, le revenu net des agriculteurs canadiens a été estimé à $1,379,501,000, soit une diminution de 10% par rapport à l'année précédente et de 21% par rapport au niveau record de 1966. Au plan provincial, la plus forte baisse a été enregistrée en Saskatchewan où le revenu net réalisé a fait une chute de $172,474,000. Dans les trois autres provinces de l'Ouest les réductions ont été moins sensibles; l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique ont réalisé des gains par rapport à 1968.

La diminution du revenu net réalisé provient d'une réduction du revenu brut ainsi que de l'augmentation des frais d'exploitation et d'amortissement. Le revenu brut réalisé a baissé de $91,302,000 pour tomber à $4,808,630,000 en 1969, soit le niveau le plus bas depuis 1966. Ce recul est imputable à une réduction des recettes en espèces provenant de la vente des récoltes (en particulier du blé) dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique. Les rentrées des ventes de bétail et de produits du bétail en 1969 ont augmenté dans toutes les provinces, sauf en Saskatchewan. Les deux autres éléments de revenu brut réalisé, soit les recettes en nature et les paiements d'appoint, ont légèrement progressé par rapport à 1968.

Côté dépenses, les frais d'exploitation et d'amortissement dans l'industrie agricole canadienne ont grimpé de plus de 62 millions de dollars entre 1968 et 1969, par suite des augmentations qui se sont produites dans toutes les provinces, sauf au Manitoba et en Saskatchewan où il y a eu de légères réductions attribuables à la diminution sensible des achats d'engrais. En effet, les cultivateurs du Manitoba

ont coupé leurs dépenses à ce poste de près de 48% et ceux de la Saskatchewan, de plus de 50% par rapport à 1968. Des diminutions moins importantes ont été observées en Alberta et en Ontario.

Cette contraction du revenu brut réalisé entre 1968 et 1969 a eu lieu en dépit de l'accroissement du volume de la production agricole et du niveau moyen des prix.

En 1969, l'indice du volume de la production agricole (1949 = 100), a atteint 179.7, soit une avance de 8.6 points par rapport à 1968. L'indice des prix agricoles a gagné 1.8 point au cours de la même période. Lorsque la production matérielle et les prix augmentent, une baisse du revenu brut indique que les stocks doivent s'accroître. En 1968 et 1969, la valeur des stocks de produits agricoles a grimpé de $308,866,000, l'accroissement des stocks de céréales intervenant pour plus de la moitié de cette augmentation.

Les facteurs susmentionnés, c'est-à-dire la diminution du revenu brut réalisé, l'augmentation des frais d'exploitation et d'amortissement, et le mouvement à la hausse de la valeur des stocks, ont produit en 1969 un revenu net total de $1,688,367,000, soit une baisse de $54,766,000 (environ 3%) par rapport à 1968.

Revenu net des cultivateurs, provenant de l'exploitation agricole, 1968-1969

Détail	1967	1968	1969
		(milliers de dollars)	
1. Revenu en espèces	4,376,776	4,355,248	4,195,593
2. Revenu en nature	480,192	536,716	603,102
3. Paiements supplémentaires	6,137	7,968	9,935
4. Revenu brut (1 + 2 + 3)	4,863,105	4,899,932	4,808,630
5. Frais d'exploitation et d'amortissement	3,211,912	3,367,111	3,429,129
6. Revenu net réalisé (4 − 5)	1,651,193	1,532,821	1,379,501
7. Valeur des variations de stocks	−155,115	210,312	308,866
8. Revenu brut total (4 + 7)	4,707,990	5,110,244	5,117,496
9. Revenu net total (8 − 5)	1,496,078	1,743,133	1,688,367

Système de gicleurs sur une parcelle d'essai, à la Ferme expérimentale près de Lethbridge, en Alberta.

La superficie ensemencée en orge dans les Prairies a aussi beaucoup augmenté, surtout en réponse à la demande croissante d'aliments pour le bétail au Canada. Au début des années 60 les superficies d'orge se maintenaient à des niveaux à peu près constants, soit entre 5 et 6 millions d'acres. En 1970, elles sont montées à 9,500,000 acres; et on prévoit qu'avec l'accroissement des possibilités d'exportation, qu'on a commencé à découvrir au début de cette année-là, la production va continuer d'augmenter.

Ailleurs que dans la région des Prairies, les grandes cultures servent surtout à la production locale d'aliments pour le bétail; aussi une grande partie des terres est-elle réservée aux fourrages, aux pâturages et aux céréales mélangées. En outre, un volume considérable de provendes est envoyé des provinces des Prairies vers le reste du Canada.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick la pomme de terre constitue une culture marchande importante, et en Ontario la fève soya a acquis une place plus importante en tant que source d'huile végétale comestible au Canada.

Exportations des six principales céréales

En 1968-1969, les exportations totales de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de graine de lin, de colza et de leurs dérivés se sont élevées à 366,900,000 boisseaux, soit environ 11% de moins qu'en 1967-1968 (410,600,000 boisseaux), et 26% de moins que la moyenne décennale (1957-1958 à 1966-1967) de 492,800,000 boisseaux. Les exportations globales en 1968-1969 étaient inférieures de 7% à la moyenne à long terme (1937-1938 à 1966-1967) de 393,100,000 boisseaux. Les ex-

En 1970, 17 millions de tonnes des céréales principales (le blé, l'orge, le maïs et le soya) ont été acheminées vers l'étranger par la Voie maritime du Saint-Laurent.

Superficie, rendement et production estimatifs des principales grandes cultures, 1969 et 1970

Culture	Superficie		Rendement à l'acre		Production	
	1969	1970	1969	1970[1]	1969	1970[1]
	(acres)		(boisseaux)		(boisseaux)	
Tout blé	24,967,700	12,484,000	27.4	26.6	684,276,000	331,519,000
D'hiver	360,000	355,000	39.8	43.9	14,328,000	15,584,000
De printemps[2]	24,607,700	12,129,000	27.2	26.0	669,948,000	315,935,000
Avoine à grain	7,655,000	7,149,000r	48.5	51.5	371,387,000	367,850,000
Orge	9,535,100	10,042,900	39.7	41.4	378,383,000	415,704,000
Tout seigle	927,300	1,014,700	17.8	22.1	16,493,000	22,427,000
D'automne	821,300	875,700	17.7	22.6	14,535,000	19,800,000
De printemps	106,000	139,000	18.5	18.9	1,958,000	2,627,000
Céréales mélangées	1,740,300	1,939,800	50.2	50.8	87,346,000	98,573,000
Maïs à grain	978,000	1,189,500r	75.1	84.4	73,426,000	100,348,000
Sarrasin	99,700	151,800r	17.0	18.7	1,695,000	2,833,000
Pois secs	73,000	86,400	17.5	18.9	1,280,000	1,631,000
Haricots secs	90,000	82,000	21.7	22.6	1,951,000	1,857,000
Graine de lin	2,340,700	3,368,300	11.8	14.5	27,548,000	48,932,000
Soya	322,000	335,000	23.8	31.0	7,664,000	10,385,000
Graine de colza	2,012,000	3,950,000	16.6	18.1	33,400,000	71,300,000
			(cwt.)		(cwt.)	
Pommes de terre	306,300	313,900	169.3	169.9	51,859,000	53,317,000
			(livres)		(livres)	
Graine de moutarde	267,000	200,000	966	940	258,000,000	187,900,000
Graine de tournesol	48,000	70,500r	708	785	34,000,000	55,350,000
			(tonnes)		(tonnes)	
Foin cultivé	12,606,000	13,620,000	2.03	2.08	25,577,000	28,266,000
Maïs fourrager	682,100	701,300	12.40	13.54	8,459,000	9,496,000
Plantes-racines	10,900	9,700	11.74	12.99	128,000	126,000
Betterave sucrière	79,227	68,722r	13.61	13.24	1,078,221	909,642

[1]Estimation fondée sur la situation existant le ou vers le 22 octobre. [2]Comprend des quantités relativement faibles de blé d'hiver dans toutes les provinces, sauf en Ontario. rChiffres corrigés.

portations de blé, y compris sous forme de farine de blé, ont été évaluées à 305,800,000 boisseaux, soit une diminution de 9% par rapport aux 336 millions exportés l'année précédente, et de 24% par rapport à la moyenne décennale (402,900,000), mais une augmentation comparativement à la moyenne à long terme de 304,600,000. Les exportations canadiennes d'avoine et de produits de l'avoine, établies à 2,700,000 boisseaux, étaient inférieures aux 3,500,000 boisseaux expédiés en 1967-1968. Les exportations d'orge et de produits de l'orge s'élevaient à 26,400,000 boisseaux, noveau de beaucoup inférieur à celui de 1967-1968 (41,400,000). Les exportations de seigle ont également accusé une faible baisse, passant de 4,800,000 boisseaux en 1967-1968 à 4,200,000 en 1968-1969. Les sorties de graine de lin ont atteint 13,400,000 boisseaux, soit 6% de plus qu'en 1967-1968 (12,600,000) et les exportations de colza se situaient à 14,300,000 boisseaux, soit une avance de 16% par rapport à l'année précédente (12,300,000).

En 1968-1969, les exportations de blé en vrac, estimées à 280,500,000 boisseaux, ont été inférieures au chiffre de 310,700,000 atteint l'année précédente, et inférieures également à la moyenne décennale de 362,900,000.

Au cours de la campagne agricole 1968-1969, la Chine est devenue le principal acheteur de blé canadien; elle en a en effet importé 82 millions de boisseaux. La Grande-Bretagne occupait la deuxième place avec des importations de 55,700,000, tandis que le Japon se classait troisième avec des achats de 43,300,000. Suit la liste

des autres marchés les plus importants en 1968-1969 pour les quantités achetées, en millions de boisseaux (chiffres de l'année précédente entre parenthèses): Inde, 15.3 (22.4); Italie, 15.2 (10.2); République fédérale d'Allemagne, 12.8 (17.5); Belgique et Luxembourg, 7.5 (9.9); Pays-Bas, 5.8 (5.0); Suisse, 5.7 (2.6); France, 4.4 (0.9); Pologne, 3.4 (5.8); et Venezuela, 3.0 (3.1).

Fruits et légumes

Les fruits et légumes occupent une place importante dans les secteurs agricole et alimentaire de l'économie. Il existe au-delà de 25 fruits et légumes cultivés à l'échelle commerciale au Canada rapportant environ 160 millions de dollars par année aux cultivateurs (sans compter la pomme de terre).

La pomme est le plus important des fruits cultivés au Canada. On trouve des pommeraies commerciales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans le sud du Québec, presque partout en Ontario et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, en particulier dans la vallée de l'Okanagan. On récolte aussi des fruits tendres (poires, pêches, cerises, prunes) en Ontario, notamment dans la péninsule de Niagara et dans le comté d'Essex. Ces fruits, de même que l'abricot, sont également cultivés à grande échelle dans le sud de la vallée de l'Okanagan.

Outre les arbres fruitiers, les fraises et les framboises sont cultivées sur une base commerciale dans les provinces Maritimes, au Québec, en Ontario, et en Colombie-Britannique. Les fructiculteurs de la Colombie-Britannique cultivent aussi la mûre de Logan dans le sud de la province et dans l'Île Vancouver. La viticulture se pratique sur une assez grande échelle dans la région de Niagara et, à un moindre degré, en Colombie-Britannique. On trouve le bleuet à l'état sauvage dans bon nombre de régions du Canada et sa cueillette dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario se fait sur le plan commercial; une variété cultivée pousse en Colombie-Britannique.

Géraniums en serre à Medicine Hat (Alb.), capitale des fleurs des provinces des Prairies.

Les riches sols des vallées de la Colombie-Britannique, notamment la vallée d'Okanagan, alimentent de multiples vergers (ici en fleurs).

Le Canada compte parmi les grands exportateurs de pommes. Toutefois, on s'attend que les exportations vers la Grande-Bretagne se maintiendront à la baisse observée ces dernières années. En revanche, il se peut que cette diminution soit compensée par des augmentations sur d'autres marchés, en particulier celui des États-Unis où, dans l'Ouest, la récolte a été réduite en 1970, ce qui pourrait ramener nos exportations à ce qu'elles étaient auparavant.

La valeur totale à la ferme des fruits cultivés au Canada a été de $77,500,000 en 1969. Dans les régions productrices, les ventes de fruits constituent une grande partie des recettes des agriculteurs et jouent un rôle important dans l'économie rurale. En 1970, la récolte de pommes a été estimée à 443,600 tonnes, soit un fléchissement par rapport à 1969 (489,000 tonnes).

La culture des légumes de champ est saisonnière au Canada. Durant l'hiver, saison où seule la culture des légumes en serre est possible, la plus grande partie des approvisionnements vient en franchise des États-Unis. Durant la saison de culture, la production canadienne suffit, dans une grande proportion, à la demande. Le Canada exporte certains légumes aux États-Unis, en particulier vers quelques grands centres urbains situés près de la frontière.

En 1970, la superficie des terres canadiennes consacrées à la culture commerciale des légumes (à l'exclusion de la pomme de terre) a atteint 242,790 acres contre 227,260 acres en 1969. La valeur de la production à la ferme s'était élevée à $82,200,000 en 1969 et à $77,600,000 en 1968. La superficie réservée aux cultures

Les producteurs de framboises de la région de Picton, en Ontario, utilisent aujourd'hui des cueilleuses mécaniques.

de conserve (haricots, maïs, pois et tomates) a été de 130,040 acres en 1969 et de 132,870 acres en 1970.

La pomme de terre occupe la place la plus importante parmi les légumes cultivés au Canada. La production de 1970 a atteint 53,300,000 cwt. contre 51,900,000 en 1969. Les ventes à l'exportation des produits dérivés de la pomme de terre diminuent parce que les principaux pays importateurs ont pris les dispositions nécessaires pour accroître leur production de façon à pouvoir répondre à la demande.

L'industrie de la transformation joue un rôle de premier plan dans la commercialisation des fruits et légumes cultivés au Canada. La production de cerises et de baies congelées a considérablement augmenté ces dernières années, et la tendance devrait se poursuivre au rythme des améliorations apportées en ce qui concerne la technologie, la promotion, la distribution et les moyens d'entreposage au niveau du détaillant. Toutefois, la mise en conserve des fruits tendres des arbres fruitiers a diminué de façon sensible, tandis que les importations ont augmenté rapidement. On transforme un peu plus de la moitié de la récolte de légumes (pommes de terre non comprises) et la proportion monte. La consommation de légumes congelés s'est accrue considérablement ces dernières années. La plus grande partie des légumes destinés à la transformation est produite aux termes d'un contrat annuel qui lie la conserverie au producteur pour la récolte d'une superficie déterminée.

Bétail

Les estimations préliminaires pour 1970 indiquent que le total des recettes en espèces provenant de la vente des produits agricoles s'est élevé à 4,162 millions de

dollars, dont 2,624 millions (63%) proviennent de la vente de bétail et de produits animaux; la proportion était de 62% en 1969. Les ventes de bovins (y compris les veaux) et de porcs ont rapporté, en 1970, 974 millions et 488 millions de dollars respectivement. Ces montants représentent 23% et 11% des rentrées totales en espèces, soit à peu près les mêmes pourcentages qu'en 1969. Les recettes en espèces provenant de la vente des moutons et des agneaux ont baissé d'environ 9 millions de dollars en 1969 à quelque 8 millions en 1970.

Le 1er juin 1970, le nombre des bovins et des veaux dans les fermes canadiennes (à l'exclusion de Terre-Neuve qui comptait 8,554 têtes de bétail lors du recensement du 1er juin 1966) a été estimé à 13,060,400, soit une avance de 4% par rapport à 12,586,000 au 1er juin 1969, et la première augmentation depuis 1965 où le chiffre sans précédent de 13,260,000 avait été établi. Le nombre des vaches à lait, 2,550,600, a diminué de 1%, prolongeant ainsi la tendance à la baisse la plus récente amorcée en 1962. Les vaches de boucherie, au nombre de 3,082,100, étaient en augmentation de 5% par rapport à l'année précédente. On a estimé le nombre de bouvillons à 1,832,500, soit une progression de 6%. Le mouvement en faveur des animaux de boucherie au détriment des animaux laitiers s'est donc poursuivi en 1970. Les abattages de bovins inspectés ont été de 2,700,833 en 1970, soit 1% de

A Lethbridge (Alb.), les scientifiques de la station de recherches ont mis au point des mélanges pour permettre aux bovins de mieux subir la transition entre le pâturage et le parc d'embouche.

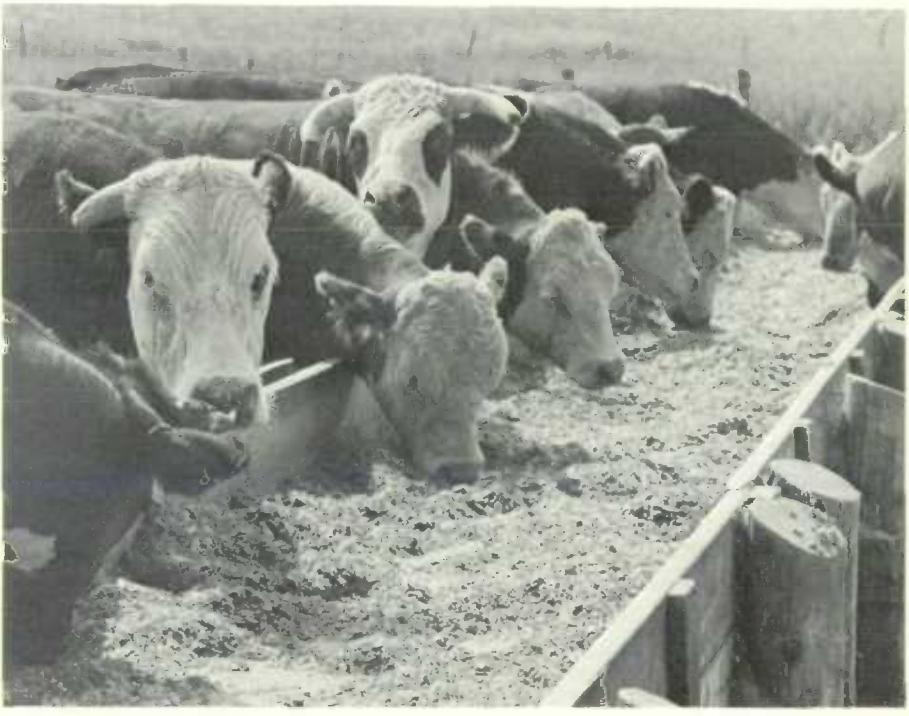

moins qu'en 1969. Par suite de la hausse du prix du boeuf, on a gardé pour la reproduction un plus grand nombre de taures, ce qui a réduit le nombre des abattages. En 1970, les exportations de bovins de boucherie (200 liv. et plus) ont été de 17,357, soit une diminution de 35% par rapport à 1969; celles de bovins d'engraissement (200 liv. ou plus) ont baissé encore davantage (71%) pour passer de 26,248 en 1969 à 7,507 en 1970. Par contre, les exportations de veaux vers les États-Unis se sont situées à 117,427, soit une avance de 1.5% sur l'année précédente. L'un des traits marquants de l'année a été l'accroissement et des exportations (68%) et des importations (21%) de boeuf. Les importations en provenance de l'Australie ont doublé par rapport à 1969. Le ministère de l'Agriculture du Canada a établi que le prix moyen pondéré des bouvillons de choix à Toronto était de $32.25 en 1970, contre $31.10 en 1969. Le prix moyen des bons bouvillons d'engraissement était de $33.95 en 1970 et de $31.60 en 1969. Ces prix étaient nettement supérieurs aux moyennes quinquennales (1965-1969) de $28.10 et $27.85. Toutes les qualités de bovins ont accusé une hausse de prix.

Le 1er juin 1970, il y avait 7,086,000 porcs dans les fermes du Canada (à l'exception de Terre-Neuve qui en comptait 7,307 au 1er juin 1966), soit une augmentation de 23% par rapport au 1er juin 1969 et le chiffre le plus élevé depuis l'année record 1943 où l'on en avait dénombré 7,413,100. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'avance de 45% dans l'Ouest. La demande de blé sur les marchés internationaux étant insuffisante pour absorber la production canadienne, les cultivateurs de l'Ouest se sont vus forcés d'utiliser leur grain pour l'engraissement des porcs. Selon le ministère de l'Agriculture, le nombre des carcasses de porcs classées en 1970 a été de 8,648,250, soit une augmentation de 16% par rap-

Cowboy rassemblant des bovins dans les bad-lands de l'Alberta, en hiver.

Moutons cheviots dans une ferme ovine de Fonthill près de Welland (Ont.).

port à 1969. Toutefois, au dernier trimestre de l'année, soit au moment où l'effet de l'accroissement de la production commençait à se faire sentir, les abattages sont montés de 30%. Cette augmentation a fait baisser les prix; c'est ainsi que le prix moyen pondéré à Toronto est descendu à $32.20 les cent livres pour les porcs d'indice 100, contre $35.70 en 1969. Le fléchissement des prix a à son tour favorisé les exportations de porc abattu et de porc vivant. Celles-là ont augmenté de 22% pour atteindre 70,550,548 livres, et celles-ci ont grimpé de 341% et se sont établies à 61,272 livres, contre 13,899 en 1969. L'accroissement des sorties vivantes est dû essentiellement au mouvement des exportations entre l'Ouest du Canada et le Nord-Ouest des États-Unis.

La population de moutons et d'agneaux au Canada (à l'exception de Terre-Neuve qui en comptait 14,381 au 1er juin 1966) a augmenté pour la première fois depuis 1958. Le 1er juin 1970, on l'estimait à 898,000, soit 2% de plus qu'au 1er juin 1969. L'augmentation de 8% dans l'Ouest a plus que compensé la diminution de 5% dans l'Est. Le troupeau reproducteur composé de bêtes d'un an et plus s'est accru de 2%, résultat d'une augmentation estimative de 7% dans l'Ouest et d'une baisse de 1% dans l'Est. L'accroissement du nombre de moutons a été l'une des causes de la réduction de 15% des abattages inspectés de moutons et d'agneaux, qui sont passés de 212,751 en 1969 à 181,332 en 1970. Les exportations de moutons

et d'agneaux sont tombées de 57%, soit de 22,509 en 1969 à 9,577 en 1970, par suite de l'accroissement de la demande canadienne. Les importations d'animaux vivants sont montées de 22,188 en 1969 à 28,121 en 1970. Par contre, les importations de viande de mouton et d'agneau ont baissé d'environ 7%, soit de 75,114,300 livres en 1969 à 70,010,600 en 1970. Le prix moyen pondéré des agneaux de qualité, à Toronto, était de $33.65 en 1970, comparé à $32.80 en 1969 et à $28.45 en moyenne de 1965 à 1969.

Données estimatives de la production et de la consommation de viande, 1968 et 1969

Détail		1968	1969	1968	1969
		Boeuf		Veau	
Animaux abattus	nombre	3,446,100	3,254,600	1,107,800	903,500
Animaux exportés	nombre	216,092	115,564	137,566	126,926
Production de viande	'000 liv.	1,855,346	1,801,347	134,738	107,619
Total, disparition intérieure	'000 liv.	1,801,726	1,822,420	133,254	106,585
Consommation par habitant	liv.	86.7	86.4	6.4	5.1
		Porc		Mouton et agneau	
Animaux abattus	nombre	9,233,700	8,730,100	454,400	413,000
Animaux exportés	nombre	21,353	16,958	26,669	22,509
Production de viande	'000 liv.	1,181,301	1,134,496	19,685	18,081
Total, disparition intérieure	'000 liv.	1,113,612	1,093,618	87,417	84,307
Consommation par habitant	liv.	53.6	51.9	4.2	4.0
		Tripaille		Conserves de viande	
Production	'000 liv.	122,805	115,560	114,500	132,405
Total, disparition intérieure	'000 liv.	79,568	81,965	136,959	159,106
Consommation par habitant	liv.	3.8	4.0	6.6	7.5

Industrie laitière

L'ampleur de la production laitière est surtout fonction de la densité de la population dans une région donnée du Canada. L'Ontario et le Québec étant les régions les plus peuplées, elles ont contribué ensemble pour 74% de la production totale en 1969.

Les producteurs laitiers ont vu leur production s'améliorer sensiblement par suite entre autres de l'augmentation de la quantité de lait produite par vache. Par exemple, en 1950, 3,100,000 vaches laitières donnaient 14,900 millions de livres de lait; en 1969, 2,600,000 vaches laitières produisaient 18,700 millions de livres de lait. Il existe au Canada quatre races principales de vaches laitières: la Holstein-Frisonne, l'Ayrshire, la Jersey et la Guernesey. Les autres sont la Shorthorn, la Suisse brune, la Red Poll et la Canadienne.

La production totale de lait a légèrement augmenté ces trois dernières années. Elle était de 18,200 millions de livres en 1967 et de 18,700 millions en 1969. La plus grande partie de cette production, soit environ 64%, est entrée dans la fabrication de produits laitiers; quelque 27% ont été vendus sous forme de lait nature, et 9% ont été utilisés sur place pour la consommation et l'alimentation du bétail.

Troupeau de bovins Holstein-Frisonne paissant dans une ferme près d'Ingersoll (Ont.). C'est la race laitière qui prédomine au Canada.

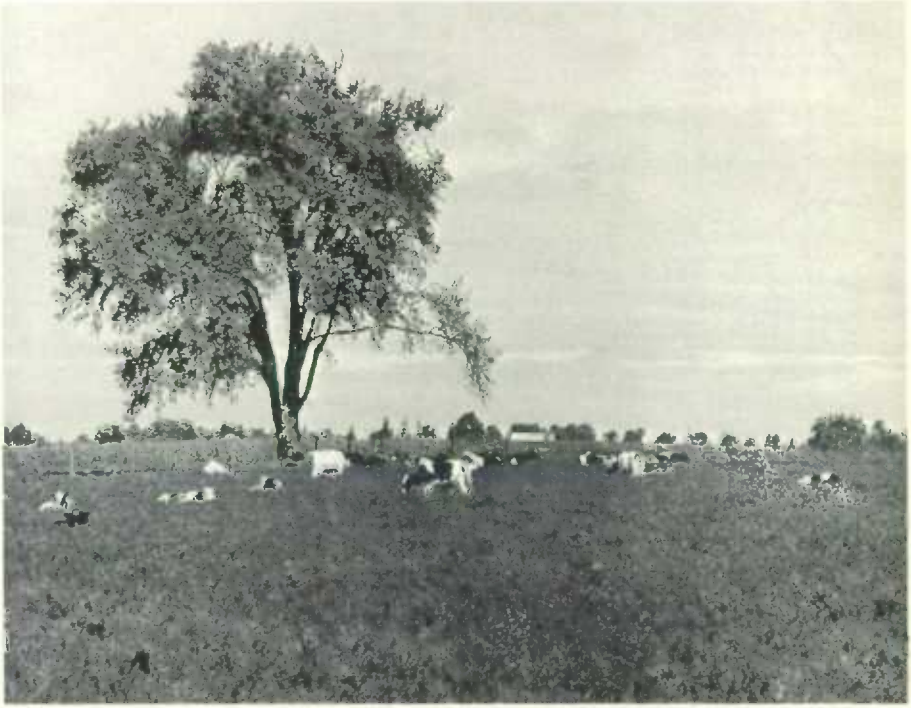

Production laitière, par région économique, 1967-1969

Région économique et année		Production totale de lait	Ventes de lait nature	Produits manufacturés[1]			
				Beurre de fabrique	Beurre de ferme	Fromage cheddar	Mélange pour crème glacée
		milliers de livres					milliers de gallons
Maritimes	1967	873,719	373,665	11,528	318	4,174	2,178
	1968	828,752	363,619	10,204	321	3,759	2,276
	1969	852,582	354,322	11,276	292	4,318	2,293
Qué. et Ont.	1967	13,209,886	3,508,106	247,415	594	150,267	17,040
	1968	13,386,760	3,453,082	254,409	574	155,624	16,794
	1969	13,801,236	3,415,160	271,828	547	155,425	17,624
Prairies	1967	3,228,987	792,608	66,723	2,131	5,221	5,784
	1968	3,218,196	790,521	65,642	2,036	5,307	5,588
	1969	3,150,315	788,332	62,616	1,920	6,117	5,859
C.-B.	1967	895,392	527,095	4,233	121	1,418	3,145
	1968	927,874	522,166	5,641	110	1,713	3,239
	1969	907,249	529,997	4,410	110	1,826	3,329
Total	**1967**	**18,207,984**	**5,201,474**	**329,899**	**3,164**	**161,080**	**28,147**
	1968	**18,361,582**	**5,129,388**	**335,896**	**3,041**	**166,403**	**27,897**
	1969	**18,711,382**	**5,087,831**	**350,130**	**2,869**	**167,686**	**29,105**

[1]Sans compter le beurre de petit lait (5,346,000 livres en 1967, 5,941,000 livres en 1968 et 5,741,000 livres en 1969), les autres fromages (26,179,000, 33,074,000 et 39,451,000 livres respectivement) ni les produits du lait concentré (759,631,000 livres, 811,219,000 et 820,841,000 livres respectivement).

Fabrication du beurre à la Coopérative agricole de Papineau, dans l'ouest du Québec.

Au Canada, les principaux produits laitiers sont le beurre de beurrerie, le fromage cheddar, la poudre de lait écrémé, et le lait évaporé. La production du beurre est assez répandue dans tout le pays, mais le fromage et les produits de lait concentré viennent essentiellement du Québec et de l'Ontario.

La consommation annuelle par habitant de lait, y compris sous forme de produits laitiers, diminue depuis quelque temps. En 1969 elle se situait à 829 livres.

La valeur totale à la ferme de la production laitière a été estimée en 1969 à 743 millions de dollars dont 677 millions provenaient de la vente du lait et de la crème. On a évalué à 66 millions de dollars le lait qui est resté à la ferme.

Volaille et oeufs

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'industrie de l'aviculture a changé du tout au tout. Autrefois la plupart des cultivateurs gardaient quelques poules, mais aujourd'hui la viande de volaille et les oeufs proviennent essentiellement de vastes entreprises assez peu nombreuses mais hautement efficaces. Le nombre moyen des pondeuses a augmenté progressivement de 16,400,000 en 1921 à un chiffre record de 31,500,000 en 1947; en 1970 il y en avait 28,500,000. Le nombre des volailles au Canada s'est accru de 139.7% entre 1921 et 1970, mais celui des pondeuses n'a augmenté que de 73.8% durant la même période. Toutefois, le rendement pour 100 pondeuses a plus que doublé, passant de 9,600 en 1921 à 20,888 en 1970. La consommation d'oeufs par habitant a grimpé de 14.1 douzaines en 1921 à 21.8 en 1970. La consommation de volaille par habitant est partie de 9.6 livres en 1926 pour monter graduellement jusqu'à 23.1 livres en 1951 et atteindre un niveau record de 44.8 livres en 1970.

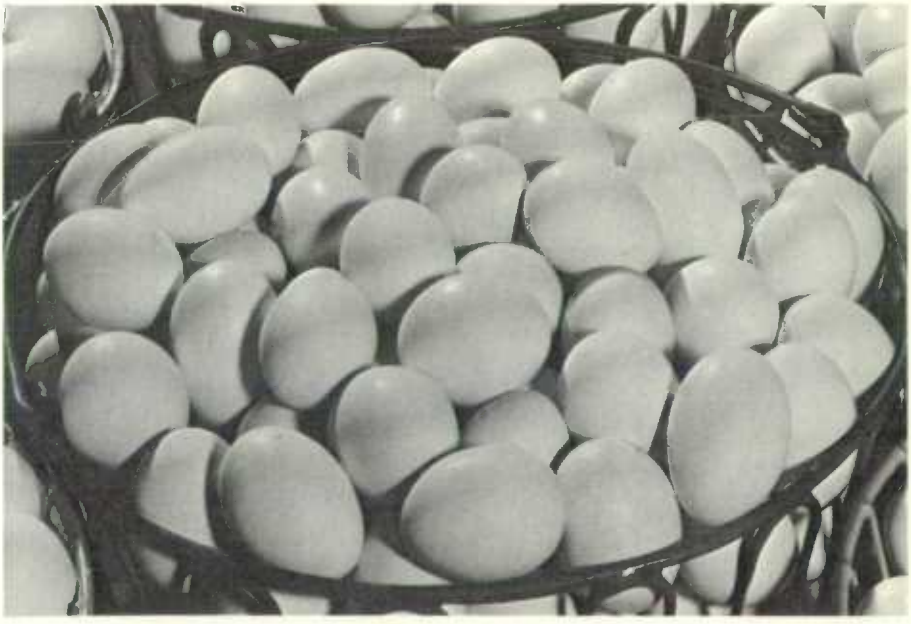

Mannequins vêtus de manteaux de martre canadienne, de vison d'élevage Canada Majestic, et de castor originaire des réserves du Québec.

Fourrures

La traite des fourrures est à l'origine de la colonisation du Canada. Les premiers explorateurs ont rapporté, à leur retour dans leur pays, les peaux d'animaux à fourrure qu'ils avaient acquises des trappeurs indiens; le désir d'accaparer ce commerce suscita la création de compagnies et d'associations qui, en échange de certains privilèges commerciaux, s'engageaient à promouvoir la colonisation du nouveau pays. La première compagnie à détenir une charte l'autorisant à faire le commerce des fourrures vit le jour en France en 1603; elle était composée de marchands. L'exploration des régions du nord et de l'ouest du Canada permit de constater un foisonnement d'animaux sauvages; en 1670, une compagnie anglaise, la Compagnie de la Baie d'Hudson, était autorisée à faire le commerce des fourrures et construisait son premier poste de traite sur la baie d'Hudson. D'autres postes ne devaient pas tarder à surgir jusqu'au littoral du Pacifique. La première compagnie canadienne à faire le commerce des pelleteries a été formée par un groupe de marchands de Montréal en 1783. En 1821, la Compagnie de la Baie d'Hudson absorbait toutes les compagnies de ce commerce en Amérique du Nord britannique.

Les statistiques de la fourrure sont recueillies et publiées annuellement depuis 1920. Pour la saison 1969-1970, le nombre des peaux produites a été de 5,160,983, ce qui est inférieur aux 5,537,466 de la saison 1968-1969; la valeur des prises est tombée de $40,960,308 à $33,766,389. La valeur des peaux sauvages vendues au cours de la saison 1969-1970 s'est située à $14,885,152, soit 44.1% de la valeur totale. Le produit des fermes d'élevage est tombé de $22,924,157 à $18,881,237, le vison étant intervenu pour 99 % de l'ensemble des rentrées. La valeur des ventes de peaux de visons a été de beaucoup inférieure au chiffre sans précédent de $29,505,450 enregistré en 1965-1966.

La valeur des peaux brutes exportées en 1969-1970 est tombée à $28,784,000 contre $35,089,000 la saison précédente. Les importations se sont établies à $18,696,000 en 1969-1970, contre $21,652,000 en 1968-1969.

Nombre et valeur des pelleteries, selon l'espèce, 1969-1970

Espèce	Nombre	Valeur	Valeur moyenne
Animaux sauvages		(dollars)	
Écureuil	589,933	240,111	0.41
Rat musqué	1,601,870	1,932,453	1.21
Castor	433,408	6,540,378	15.09
Hermine (belette)	86,406	59,663	0.69
Lapin	45,350	21,978	0.48
Vison	108,758	1,067,028	9.81
Renard blanc	7,363	103,859	14.11
autre	46,423	513,459	11.06
Lynx	37,477	971,605	25.93
Martre	58,521	473,826	8.10
Raton laveur	51,288	199,305	3.89
Phoques:			
à fourrure, Pacifique Nord[1]	10,371	663,189	63.95
à poil	210,802	1,685,674	8.00
Autres (blaireau, ours, coyote, pécan, loutre, mouffette, chat sauvage, loup, glouton)	72,260	1,412,624	...
Total, animaux sauvages	**3,360,230**	**15,885,152**	...
Animaux d'élevage			
Chinchilla	18,664	170,781	9.15
Renard	1,231	36,608	29.74
Vison	1,780,826	18,673,016	10.49
Total, animaux d'élevage[2]	**1,800,753**	**18,881,237**	...
Total général	**5,160,983**	**34,766,389**	...

... N'ayant pas lieu de figurer. [1]Appelé communément phoque à fourrure de l'Alaska; les chiffres de la rubrique «Valeurs» représentent les recettes nettes du gouvernement fédéral pour la vente des peaux. [2]Y compris les peaux non classées par espèce.

Un trappeur esquimau des Territoires du Nord-Ouest exhibe des peaux de renard blanc.

Forêts

L'étendue des forêts canadiennes

Les forêts du Canada comptent parmi les plus importantes ressources renouvelables du pays. S'étendant à travers le continent en une ceinture ininterrompue de 600 à 1,300 milles de large, elles alimentent en matière première les grandes industries des sciages, de pâtes et papiers, de contre-plaqué et d'autres industries du bois, si essentielles à l'économie du pays. De plus, les forêts canadiennes régularisent le ruissellement des eaux, empêchent l'érosion, abritent et protègent la faune, en soutiennent la vie, et offrent des possibilités sans pareilles sur le plan récréatif.

Les forêts productives—celles qui donnent du bois utilisable—couvrent près d'un million de milles carrés. Le volume total du bois dans ces forêts est estimé à plus de 750 milliards de pieds cubes. Les conifères constituent les quatre cinquièmes du bois, tandis que les feuillus comptent pour un cinquième.

Dans la proportion des trois quarts, la région forestière productive du Canada forme la forêt dite boréale, qui s'étend vers l'ouest puis vers le nord-ouest en une large ceinture, depuis la côte atlantique jusqu'à l'Alaska. Dans cette zone, les conifères prédominent, les essences les plus communes étant l'épinette, le sapin baumier et le pin. La forêt boréale comporte aussi de nombreux feuillus, notamment le peuplier et le bouleau à papier.

Les régions forestières Grands lacs–Saint-Laurent et Acadienne se situent au sud de la zone boréale. Là, les peuplements sont mélangés; on y trouve de nombreuses essences, dont le pin blanc et le pin rouge, la pruche, l'épinette, le cèdre et le sapin, comme principaux conifères, tandis que le bouleau jaune, l'érable, le chêne et le tilleul d'Amérique dominent chez les feuillus.

La région côtière de la Colombie-Britannique présente un aspect totalement différent. Ses forêts se composent exclusivement de conifères et, en raison d'un climat doux et humide et des fortes précipitations, des arbres de grande taille—200 pieds de haut et plus de six pieds de diamètre—y abondent. Cette région représente moins de 2% de la superficie forestière du pays mais produit presque le quart du bois abattu. Les principales essences sont le thuya, la pruche, l'épinette, le sapin et le sapin de Douglas.

Exploitation forestière dans le nord de l'Ontario. Le forestage se mécanise de plus en plus.

Ottawa, capitale du Canada, est un témoin de l'industrie de transformation du bois depuis plus de cent ans.

Les forêts de conifères des régions montagneuses de l'Alberta et de l'intérieur de la Colombie-Britannique sont mixtes; la répartition et les caractéristiques des essences dépendent du climat local, qui varie du sec au très humide. Par suite de l'installation de nombreuses nouvelles fabriques de pâtes et papiers, dans cette région, la production s'y est rapidement accrue ces dernières années.

Les seules forêts canadiennes réellement composées de feuillus occupent une superficie relativement restreinte dans l'extrême sud de l'Ontario, zone à prédominance agricole.

Propriété et administration des forêts

Quatre-vingts pour cent des forêts productives canadiennes appartiennent à l'État. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les gouvernements provinciaux disposent du pouvoir exclusif de légiférer en ce qui concerne la gestion et la vente des terres domaniales, y compris les forêts et le bois, au sein de leur territoire propre. Dans le Nord, qui ne contient qu'environ 8% des forêts productives du pays, les forêts sont administrées par le gouvernement fédéral.

Pendant de nombreuses années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont eu pour politique de conserver au domaine public les terres non indispensables à l'agriculture. Toutefois, dans quelques-unes des régions de colonisation plus ancienne, la proportion de terres d'appartenance privée est forte, spécialement dans les trois provinces Maritimes, où près des deux tiers des forêts productives appartiennent à des particuliers ou à des compagnies. Ainsi, l'administration et la protection de la majeure partie des terres forestières productives du Canada incombent aux divers gouvernements provinciaux, qui mettent les forêts à la disposition de l'industrie privée au moyen de baux à long terme, ou selon d'autres modalités.

Industries forestières

Ce secteur industriel a fourni environ 18% de toutes les exportations du Canada en 1970. Il englobe l'abattage proprement dit, les industries primaires du bois et du papier dont la matière première est surtout le bois rond, et les industries secondaires du bois et du papier qui transforment le bois d'oeuvre, la pâte de bois et le papier de base, etc., en une foule de produits divers.

Abattage. La mécanisation de l'exploitation forestière se poursuit rapidement dans l'Est du Canada. Plusieurs machines d'abattage et de transformation ultra-perfectionnées permettent d'exploiter la forêt presque à l'année longue tout en exigeant beaucoup moins de main-d'oeuvre. Certaines techniques et machines utilisées dans l'Est canadien commencent à faire leur apparition à l'intérieur de la Colombie-Britannique, où les conditions de travail sont analogues dans certaines régions. L'expansion rapide de l'industrie des pâtes et papiers en Colombie-Britannique, ajoutée aux modifications apportées par le Service forestier de la province aux règlements et aux droits de coupe, a entraîné une utilisation plus rationnelle des ressources forestières.

En 1969, la production de billes de sciage et de placage, de billots, de bois à pâte, de bois de chauffage, de poteaux et d'autres produits primaires de la forêt a atteint quelque 4,304 millions de pieds cubes. En général, le bois destiné à l'usage industriel a été transformé au moins partiellement au Canada, mais une faible proportion a été exportée telle quelle.

Scieries et ateliers de rabotage. Ces industries sont particulièrement sensibles aux conditions économiques du pays et des marchés extérieurs, notamment celui des États-Unis. De ce fait, l'année 1970 a connu certaines difficultés. Le marché du bois d'oeuvre s'est révélé léthargique et les prix relativement bas au regard des coûts qui n'ont cessé de croître. Vers la fin de l'année, toutefois, la situation s'est améliorée, et l'on a vu naître un certain optimisme par suite de l'intention annoncée par les gouvernements du Canada et des États-Unis d'encourager la construction domiciliaire. La production de bois d'oeuvre au Canada a atteint quelque 11,260 millions de pieds-planche en 1970, soit un peu moins que les 11,470 millions de pieds-planche de 1969. A cause de la mollesse du marché, le volume des expéditions a été légèrement inférieur à la production. Comme toujours, la Colombie-Britannique a fourni les deux tiers de la production totale, suivie du Québec et de l'Ontario (14.7 et 7.4% respectivement).

Ces dernières années, l'industrie des sciages a beaucoup amélioré sa productivité, la qualité de ses articles et l'utilisation de ses déchets. Aujourd'hui, au lieu de brûler dosses et rebuts, la plupart des scieries de moyenne et grande taille les réduisent en copeaux pour les vendre aux usines de pâte. Surtout en Colombie-Britannique, on voit de plus en plus de grandes scieries remplacer les plus petites.

L'emploi dans l'industrie des sciages et des rabotages a représenté 47,987 années-hommes en 1968, pour une rémunération globale de $264,281,000. La valeur totale des expéditions s'est élevée à $1,179,572,000, dont $1,002,407,000 pour le bois d'oeuvre. La valeur des exportations des sciages a été de $652,696,000 en 1968 contre $696,474,000 en 1969 et $663,775,000 en 1970.

Autres industries du bois

Ce groupe comprend les fabriques de bardeaux, de placages et de contre-plaqué et de panneaux d'agglomérés qui, tout comme les scieries et les usines de pâtes et papiers, sont des industries primaires du bois. Il englobe aussi les industries secondaires qui transforment le bois d'oeuvre, le contre-plaqué, etc., en parquets, portes, châssis, pièces lamellées-collées, bâtiments préfabriqués, caisses, tonneaux, cercueils et ustensiles.

En 1968, l'emploi dans ces entreprises a représenté 37,855 années-hommes, et la rémunération versée a totalisé $218,469,000. La valeur des expéditions a été de $786,768,000 dont $289,445,000 attribuables à l'industrie des placages et du contre-plaqué et $291,923,000 à celle de châssis, portes et bois de menuiserie (y compris les parquets de bois franc).

Pâtes et papiers

Depuis nombre d'années, l'industrie des pâtes et papiers domine l'activité productrice au Canada. Bien que son expansion ne soit pas aussi rapide que celle de certaines autres industries manufacturières, elle se classe encore première pour

D'immenses rouleaux de papier sortent de ce moulin de la région de la Gatineau dans l'ouest du Québec.

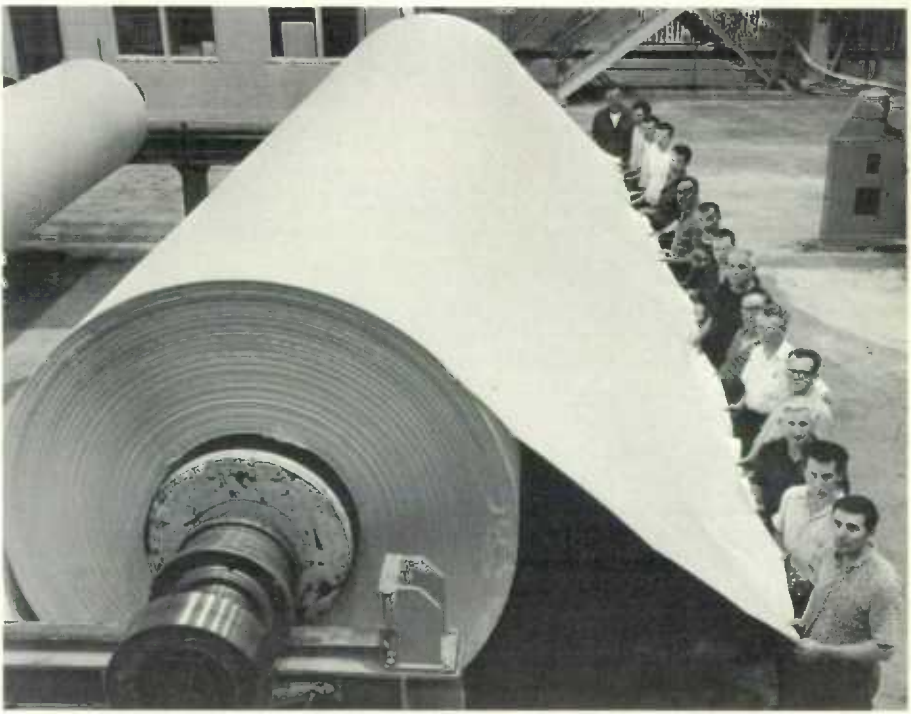

l'emploi, les traitements et salaires versés et la valeur ajoutée par la fabrication. La valeur brute à la vente dans cette seule industrie forme 3.4% du P.N.B. et est intervenue pour 13.1% dans la valeur globale des exportations du Canada en 1968 (14.5% en 1967 et 15.8% en 1966). Le Canada est le deuxième grand exportateur de pâte de bois au monde (16,761,623 tonnes en 1968); seuls les États-Unis le devancent avec 39,428,000 tonnes. La production de papier journal au Canada est de beaucoup la plus forte du monde, s'élevant à 8,031,000 tonnes en 1968, soit près de 40% de la production mondiale.

L'industrie canadienne des pâtes et papiers confectionne surtout des pâtes de bois, ainsi que des papiers et cartons de base; toutefois, elle réalise aussi des papiers et cartons fins et des produits chimiques, de l'alcool et d'autres sous-produits. Environ 70% des pâtes fabriquées en 1968 ont été transformées au Canada en produits ouvrés ou semi-ouvrés, surtout en papier journal. Le reste a été exporté.

Le Québec domine l'industrie des pâtes et papiers au Canada, ayant produit 36.4% de la valeur totale des expéditions en 1968. Viennent ensuite l'Ontario avec 26.5%, puis la Colombie-Britannique (22.7%). La part de la Colombie-Britannique augmente rapidement depuis quelques années grâce à l'implantation d'un certain nombre d'usines de pâtes et papiers kraft. Dans l'Est du pays, c'est aussi la production de pâtes et papiers kraft qui a connu l'accroissement le plus rapide.

L'avion-citerne CL-215 peut s'alimenter à fleur d'eau toutes les sept minutes dans sa participation à la lutte contre les incendies de forêt le long de la côte.

Comme en témoigne cette pépinière d'épinettes dans la région de Thunder Bay, en Ontario, le reboisement revêt de plus en plus d'importance pour l'exploitation forestière.

Industries de transformation du papier

Cette catégorie comprend les fabricants de papier-toiture asphalté, de boîtes et de sacs en papier, et les autres entreprises transformatrices du papier. En 1968, ce groupe comptait 498 établissements (497 en 1967), employait 39,178 personnes (39,037 en 1967) et versait $229,409,000 en traitements et salaires ($211,963,000 en 1967). La valeur des expéditions atteignait le chiffre record de $975,141,000 ($930,132,000 en 1967). Contrairement à l'industrie des pâtes et papiers de base, les industries de transformation du papier dépendent surtout du marché intérieur.

Principales statistiques de l'industrie des pâtes et papiers (1965, 1967 et 1968)

Détail		1965	1967	1968
Nombre d'établissements		132	136	137
Nombre d'employés		69,897	73,983	73,498
Traitements et salaires	(milliers de dollars)	423,732	516,724	552,162
Valeur des expéditions de produits de propre fabrication	(milliers de dollars)	2,104,425	2,301,044	2,446,874
Valeur ajoutée – activité manufacturière	(milliers de dollars)	1,033,532	1,052,085	1,080,941
Pâte expédiée	(milliers de tonnes)	4,650	5,150	5,985
	(milliers de dollars)	592,238	630,604	719,397
Papier et cartons expédiés	(milliers de tonnes)	10,327	10,963	11,183
	(milliers de dollars)	1,389,910	1,542,726	1,574,616
Papier journal exporté	(milliers de tonnes)	7,190	7,464	7,479
	(milliers de dollars)	869,586	955,261	989,831

Pêcheries

Les eaux des régions côtières et des lacs du Canada servent de frayères à bon nombre de poissons et de mollusques et crustacés les plus en demande sur le marché mondial. La pêche et le traitement du poisson ont toujours été des industries importantes au niveau régional, depuis que les Européens sont venus la première fois sur nos bords moissonner ces eaux fécondes. Il y a actuellement au Canada 65,000 pêcheurs professionnels. Grâce à une prise annuelle dépassant de loin le million de tonnes métriques, le Canada se range parmi les principaux producteurs de poisson au monde.

Les conditions favorables du marché ont amené en 1970 une hausse des prix des produits dominants de la pêche, ce qui a eu pour effet d'accroître de 13% les gains bruts des pêcheurs par rapport à la saison précédente, bien que la prise totale soit restée sensiblement la même. Les débarquements se sont établis à 2,720 millions de livres et ont rapporté aux pêcheurs 205 millions de dollars. On estime que la valeur marchande de la production en 1970 a dépassé pour la première fois 400 millions de dollars, soit le double de la valeur totale de 1960. Les gains des pêcheurs ont aussi doublé au cours de la même période, bien que la prise totale n'ait augmenté que d'un tiers.

Les exportations en 1970 se sont maintenues à 278 millions de dollars. Le principal client a été les États-Unis, qui achètent régulièrement plus des deux tiers des exportations canadiennes de produits de la pêche. Les pays d'Europe et des Caraïbes représentent également des débouchés importants.

Au Canada, le gros des produits pêchés provient de la côte de l'Atlantique, où des milliers de pêcheurs côtiers et des centaines de chalutiers et seineurs hauturiers réussissent à concurrencer les flottes des pêcheurs de près d'une vingtaine de

L'omble arctique, véritable délice culinaire, est pêché et séché dans les Territoires du Nord-Ouest.

Des pêcheurs de la côte est enlevant des mailles de leur seine les thons capturés.

pays d'Europe et d'ailleurs. En 1970, la prise le long des côtes de l'Atlantique s'est élevée à 2,370 millions de livres d'une valeur de 132 millions de dollars. Les débarquements en Colombie-Britannique de 239 millions de livres, soit le dixième de ceux de la côte est, ont rapporté aux pêcheurs 59 millions de dollars. Les pêches en eau douce dans les lacs des Prairies, les lacs du nord et les Grands lacs ont été estimées à 105 millions de livres évaluées à $13,500,000.

Les provinces dont les captures ont été les plus importantes sont: Terre-Neuve, 981 millions de livres; Nouvelle-Écosse, 591 millions; Nouveau-Brunswick, 444 millions; et Québec, 257 millions; dans l'Île-du-Prince-Édouard la prise a été 101 millions de livres, soit le double de la normale pour cette province. Quant à la valeur, la Colombie-Britannique venait en tête avec 59 millions de dollars, suivie par la Nouvelle-Écosse, 56 millions; Terre-Neuve, 36 millions; le Nouveau-Brunswick, 18 millions; et le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard, 11 millions.

Les pêcheurs de saumon de la Colombie-Britannique ont réalisé des gains records de 45 millions de dollars sur des débarquements de 154 millions de livres. Le saumon rose constituait le tiers de la prise, le saumon kéta 24%, le saumon argenté 17% et le saumon sockeye 16%. Le filet maillant est intervenu pour 42% de la prise totale, la seine pour 37% et la ligne traînante pour 21%. Les pêcheurs à la ligne traînante ont réalisé les plus hauts gains, soit 17 millions; ils étaient suivis de près par les pêcheurs au filet maillant, 16 millions, puis par les pêcheurs à la seine, 12 millions. Le saumon du Pacifique a rempli 1,420,000 caisses, soit 8% de plus que la moyenne annuelle de 1965 à 1969. Les prix à l'exportation du saumon rose en conserve n'ont pas varié par rapport à l'année précédente, mais pour les autres espèces de saumon ils ont monté de 10%.

Le homard de l'Atlantique s'est classé au deuxième rang quant à la rentabilité; bien que capturé en quantité réduite (36,600,000 livres), il a rapporté aux pêcheurs des gains records de 30 millions. On note une tendance à la baisse des débarquements, qui sont passés d'une moyenne de 44 millions de livres au début des années 60 à moins de 38 millions entre 1966 et 1970. La hausse des prix a cependant permis aux pêcheurs d'accroître leurs recettes malgré la baisse des captures.

Le séchage à l'extérieur est une très vieille méthode de préparation du poisson pour le marché.

Les prises de morue ont considérablement diminué en 1970 (483 millions de livres contre 540 millions en 1969), mais grâce à la montée des prix la valeur des débarquements s'est maintenue à 22 millions, soit à peu près la même que la saison précédente; la morue est ainsi demeurée au troisième rang parmi les produits canadiens de la pêche pour ce qui est des revenus rapportés.

Les pétoncles venaient en quatrième rang du point de vue de la valeur; les pêcheurs ont en effet retiré 14 millions de dollars d'une prise pourtant réduite à 13 millions de livres. Le flétan du Pacifique, dont les débarquements et les prix ont décliné, est passé au sixième rang, avec une prise de 30 millions de livres évaluée à 11 millions de dollars.

Les débarquements de hareng de l'Atlantique ont dépassé, pour la troisième année consécutive, le milliard de livres; ils ont avancé au cinquième rang avec une valeur de 13 millions de dollars. La prise a légèrement fléchi pour tomber à 1,070 millions de livres. Les pêcheries de hareng du Pacifique, fermées depuis 1968 sauf pour la production alimentaire, ont donné moins de 9 millions de livres.

Des mesures gouvernementales ont été prises pendant l'année au sujet de deux problèmes importants touchant la pêche: la pollution du milieu aquatique et l'exploitation effrénée des bancs de poissons par les flottes de pêche canadiennes et étrangères.

La nouvelle Loi sur les ressources en eau du Canada, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi modifiée des pêcheries et d'autres lois connexes adoptées en juin 1970, ont permis au gouvernement fédéral d'assumer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pollution des eaux canadiennes. Une loi présentée en octobre 1970 prévoit la fusion des principaux services gouverne-

mentaux de lutte contre la pollution en un seul ministère formé essentiellement à partir de celui des Pêches et Forêts.

Les modifications à la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, adoptées également en juin, ont permis de délimiter les pêcheries dans des secteurs désignés. Le but de cette mesure est de faire en sorte que les pêcheries du golfe Saint-Laurent, de la baie de Fundy, de l'entrée Dixon, du détroit d'Hécate et du bassin Reine-Charlotte soit gérées exclusivement par le Canada.

Des accords bilatéraux visant à protéger les pêcheries ont été conclus avec les États-Unis et l'U.R.S.S. Des privilèges de pêche réciproques dans certains secteurs ont fait l'objet de négociations avec les États-Unis. Aux termes de deux projets d'accord négociés avec l'U.R.S.S., l'activité des bateaux de pêche soviétiques est limitée à un important secteur de pêche au large de la côte du Pacifique en échange de privilèges d'escale et de pêche dans les eaux territoriales canadiennes.

L'Office canadien du poisson salé a été établi par une loi du Parlement au début de 1971. Terre-Neuve a décidé de participer à son fonctionnement à titre d'unique acheteur et organisme de commercialisation du poisson salé; le Québec vient également d'adhérer.

Toujours en vue de rationaliser l'industrie de la pêche, le gouvernement a imposé une restriction à la croissance de la flotte de pêche au hareng de l'Atlantique. De concert avec 15 autres pays, le Canada s'est abstenu de pêcher l'aiglefin dans certains secteurs désignés de l'Atlantique pendant deux mois, et s'est dit consentant à observer le quota fixé par la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.

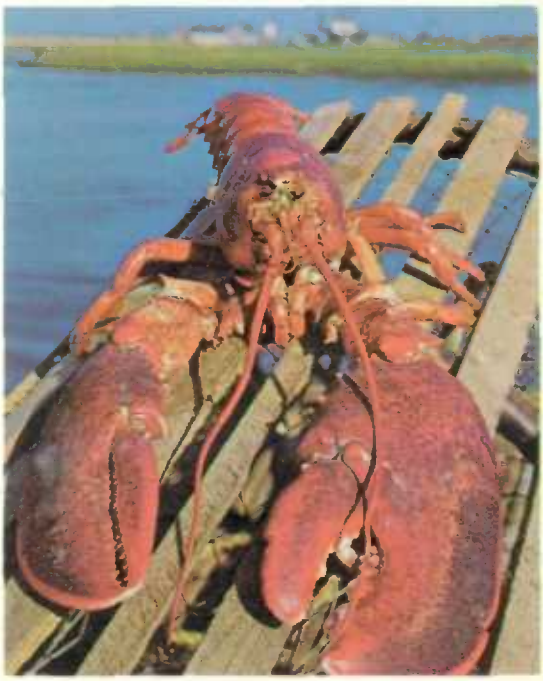

Les homards pêchés dans l'Atlantique peuvent être transportés vivants jusque dans les villes de l'Est.

Minéraux et énergie

Le Canada est très riche en minéraux: après les États-Unis et l'Union soviétique, c'est le plus important producteur au monde dans ce domaine. Depuis les recherches d'or chimériques entreprises par Frobisher au XVIe siècle, l'histoire du Canada a souvent été liée de près à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minérales. Dès les XVIIe et XVIIIe siècles, on a découvert et exploité des gisements de houille en Nouvelle-Écosse et de minerai de fer au Québec. La Commission géologique du Canada, fondée en 1842, encouragea la collecte d'informations sur les minéraux du pays. Dans la décennie suivante, la première ruée vers l'or attira les prospecteurs à Barkerville dans le district de Cariboo (C.-B.). On découvrit plus tard de l'argent, du zinc et du plomb dans le district de Kootenay. Dans le nord de l'Ontario, des équipes de dynamiteurs travaillant à la construction de la voie ferrée du Canadien Pacifique mirent à jour les riches gisements de cuivre et de nickel de la région. L'événement le plus fameux de l'histoire minière du Canada fut sans conteste la ruée vers l'or du Klondike en 1896, mais les découvertes de minerais comme le cobalt, l'argent, l'uranium, l'amiante et la potasse au XXe siècle, ainsi que de nouveaux gisements de cuivre, de nickel et de fer, revêtent une importance encore plus grande.

La hausse de valeur de la production minérale, de 499 millions en 1945 à 5,769 millions en 1970, illustre bien l'expansion remarquable de l'industrie minière canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale. Les chiffres suivants rendent compte de son importance dans l'économie canadienne: plus de 1,150 millions investis dans l'exploitation minière en 1970; exportations de produits minéraux d'une valeur supérieure à 4,000 millions, soit près du quart du commerce d'expor-

Gigantesque foreuse moderne utilisée dans les mines Craigmont à Merritt (C.-B.)

Le gisement South Roberts de la *Steep Rock Iron Mines*, à Atikokan (Ont.).

tation du Canada; plus de 100.000 Canadiens employés par cette industrie; environ 300 mines en activité. Des villes comme Sudbury et Trail dépendent presque entièrement des richesses minérales de la région, tandis que Toronto et Calgary sont, pour les industries minières et pétrolières, des centres financiers où la vie de bien des travailleurs dépend de l'activité extractive.

La valeur de la production minérale au Canada s'est chiffrée à 5,769 millions en 1970, contre 4,738 millions en 1969 et 4,725 millions en 1968. Les conflits ouvriers survenus dans plusieurs entreprises minières en 1969 ont sensiblement ralenti la production de minerais comme le nickel, le cuivre et le fer.

En 1970, les minéraux métalliques représentaient 54% de la valeur de la production minérale canadienne. Les principaux sont, par ordre d'importance, le nickel, le cuivre, le minerai de fer, le zinc, le plomb, l'or et l'argent. Les combustibles minéraux, pétrole et gaz naturel en tête, figuraient pour 30% de la valeur totale de la production. Les minéraux non métalliques et matériaux de construction ont contribué respectivement pour 9% et 7%. Les principaux matériaux de construction sont le ciment, le sable et le gravier, et la pierre; dans le groupe des minéraux non métalliques l'amiante domine, suivi de la potasse, du sel et du soufre élémentaire.

En 1970, le principal produit minéral a été le pétrole brut dont la valeur de production a atteint 1,127 millions comparativement à 1,015 millions en 1969 et à 423 millions en 1960. L'industrie du pétrole brut fait plus loin l'objet d'une étude détaillée.

La production canadienne de nickel est passée de 213,612 tonnes d'une valeur de 481 millions en 1969 à 308,040 tonnes d'une valeur de 830 millions en 1970. La pénurie mondiale de nickel et la hausse des coûts de main-d'oeuvre ces trois dernières années ont fait monter la valeur moyenne de production de $1 la livre en

Mineurs contemplant de haut le chantier d'exploitation de la *Cassiar Asbestos Corporation*, dans le nord de la Colombie-Britannique.

1968 à $1.35 en 1970. La majeure partie du nickel produit au Canada vient de la région de Sudbury où se trouvent des mines exploitées par l'*International Nickel Company* et la *Falconbridge Nickel Mines Ltd.*

La production de cuivre en 1970 a atteint 673,747 tonnes (573,246 en 1969) d'une valeur de 782 millions (588 millions en 1969). Parmi les pays non communistes, le Canada occupe le quatrième rang pour la production du cuivre. Les principales provinces productrices sont l'Ontario (291,909 tonnes), le Québec (173,545 tonnes) et la Colombie-Britannique (109,647 tonnes). L'*International Nickel Company*, qui exploite des mines, des usines, des fonderies et une affinerie de cuivre dans le district de Sudbury en Ontario, est le plus important producteur de cuivre du pays. L'*Ecstall Mining Ltd.*, qui exploite la mine Kidd Creek près de Timmins, occupe le deuxième rang. Les principaux producteurs de cuivre du Québec sont la *Gaspé Copper Mines* à Murdochville et l'*Opemiska Copper Mines Ltd.*, à Chapais.

Le minerai de fer est le quatrième en importance au Canada. La production de 1970 a atteint 53 millions de tonnes d'une valeur de 589 millions, contre 40 millions de tonnes d'une valeur de 454 millions en 1969. L'*Iron Ore Company of Canada* qui exploite la mine du lac Carol au Labrador est le premier producteur, suivi de la *Quebec Cartier Mining Company* à Gagnon (Qué.) et des exploitations de l'*Iron Ore Company* à la frontière Québec/Labrador. Le Canada est le quatrième producteur de minerai de fer au monde, après l'U.R.S.S., les États-Unis et la France.

Pour la valeur de la production, le zinc se classe au cinquième rang parmi les minéraux extraits au Canada. En 1970 la production s'est élevée à 1,211,299 tonnes d'une valeur de 386 millions, contre 1,207,624 tonnes d'une valeur de 368

millions l'année précédente. La production canadienne de zinc a presque triplé depuis 10 ans. Le Canada est le premier producteur de zinc du monde non communiste, avec près du tiers de la production totale. Trois exploitations relativement nouvelles, celles de l'*Ecstall Mining Ltd.*, près de Timmins (Ont.), de la *Pine Point Mines Ltd.*, à Pine Point (T. N.-O.) et de la *Brunswick Mining and Smelting Corporation Ltd.*, près de Bathurst (N.-B.), fournissent plus de la moitié de la production canadienne de zinc.

La production de gaz naturel en 1970 a continué de s'accroître de façon spectaculaire, atteignant 2,295,000 millions de pieds cubes d'une valeur de 351 millions de dollars. En 1969, la production était de 1,978,000 millions de pieds cubes (263 millions de dollars) et, en 1960, de 523,000 millions de pieds cubes (52 millions de dollars). (Il sera question du gaz naturel dans la section consacrée à l'énergie.)

L'amiante, l'un des plus importants minéraux canadiens, s'est maintenu en septième place en 1970, avec une production de 1,654,000 tonnes évaluée à 215 millions. Plus de 80% de l'amiante produit au Canada vient du Québec, et le reste du Yukon, de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve et de l'Ontario. Les plus grandes exploitations d'amiante sont la mine Jeffrey de la *Canadian Johns-Manville Company Ltd.*, à Asbestos (Qué.) et les mines British Canadian et King-Beaver de l'*Asbestos Corporation Ltd.*, situées respectivement à Black Lake (Qué.) et à Thetford Mines (Qué.). Le Canada produit environ le tiers des réserves mondiales d'amiante et n'est dépassé que par l'U.R.S.S. pour ce qui est de la production annuelle.

Le ciment est le plus important matériau de construction produit au Canada; il occupe le huitième rang parmi les minéraux. Environ deux tiers du ciment canadien viennent de l'Ontario et du Québec où sont situées 13 des 24 cimenteries du

Premières lueurs du jour sur la mine Norbec, dans la région de Noranda au Québec.

pays, dont les plus importantes sont celles de la *St. Lawrence Cement Company*, à Clarkson (Ont.), de la Société du ciment du Canada, à Montréal (Qué.) et de la Cie Miron Ltée à Saint-Michel (Qué.).

Parmi les minéraux de moindre importance dont la production s'est considérablement accrue depuis 10 ans, il convient de citer les sous-produits du gaz naturel, le soufre, la potasse et le molybdène. L'accroissement dans le cas des sous-produits du gaz naturel (pentane, butane, propane, etc.), dont la valeur est passée de 16 millions en 1960 à 160 millions en 1970, est lié directement à l'augmentation de la production de gaz naturel commercialisable, rendue possible par la construction d'un réseau de pipelines pour acheminer le gaz de l'Ouest vers les consommateurs de l'Est.

La production de soufre en 1970 est montée à 3,779,850 tonnes contre 2,973,506 en 1969, bien que la valeur soit tombée de $60,700,000 à $30,700,000. Cette baisse est due à une surabondance de soufre sur le marché mondial. Le gaz naturel est la principale source de soufre au Canada; la production de ce dernier est donc directement proportionnelle à celle du gaz naturel, quel que soit le prix du soufre. Presque tout le soufre est transformé en acide sulfurique, dont la moitié sert à la fabrication des engrais.

La valeur de la production canadienne de potasse est passée de moins d'un million en 1960 à 116 millions en 1970, plusieurs mines ayant été mises en exploitation en Saskatchewan entre 1962 et 1970. L'*International Minerals and Chemical Corporation (Canada) Ltd.*, qui exploite deux mines à Esterhazy (Sask.), est le principal producteur canadien. Près de 95% de la production mondiale de potasse est utilisée sous forme d'engrais.

Le Canada n'est dépassé que par les États-Unis comme producteur de molybdène. La valeur de la production est passée d'un million en 1960 à 63 millions en 1970. Plus de 80% de la production canadienne provient de trois mines situées en Colombie-Britannique et exploitées par *Endako Mines Ltd.*, *British Columbia Molybdenum Ltd.*, et *Brenda Mines Ltd.*

Mine et affinerie de potasse près de Rocanville (Sask.).

Production minérale du Canada, par minéral, 1969 et 1970

Minéraux		1969		1970[1]	
		Volume	Valeur en dollars	Volume	Valeur en dollars
Métalliques					
Antimoine	livres	820,122	508,476	716,000	1,131,300
Argent	onces troy	43,530,941	84,014,909	44,282,680	81,922,980
Bismuth	livres	579,059	2,530,564	571,000	3,252,600
Cadmium	livres	5,213,054	18,349,949	4,246,200	16,058,900
Calcium	livres	942,682	953,522	400,000	338,000
Cobalt	livres	3,255,623	6,851,046	5,228,900	11,893,000
Colombium (CB_2O_5)	livres	3,414,495	3,172,845	4,919,000	5,303,600
Cuivre	livres	1,146,491,300	588,280,597	1,347,494,680	782,490,300
Étain	livres	288,427	470,136	281,000	531,100
Fer refondu	tonnes	..	26,643,290	..	29,975,300
Indium	onces troy	..	..	..	..
Magnésium	livres	21,274,841	7,263,849	19,167,000	6,478,400
Mercure	livres	..	..	..	..
Minerai de fer	tonnes	40,054,274	454,075,618	53,209,800	589,126,000
Molybdène	livres	29,651,261	53,387,585	35,353,500	62,625,000
Nickel	livres	427,223,131	481,055,140	616,080,800	829,643,800
Or	onces troy	2,545,109	95,925,158	2,357,620	86,218,120
Platinides	onces troy	310,404	30,881,016	461,200	42,696,500
Plomb	livres	637,263,478	96,672,869	766,415,400	121,246,900
Sélénium	livres	795,865	4,552,347	604,300	5,160,600
Tantale	livres	130,298	937,744	315,000	2,200,000
Tellure	livres	72,410	467,769	58,900	356,400
Thorium (ThO_2)	livres	29,014	55,087	–	–
Tungstène (WO_3)	livres	..	..	..	..
Uranium (U_3O_8)	livres	7,707,735	53,150,657	8,021,000	50,237,000
Yttrium (Y_2O_3)	livres	85,443	671,500	73,000	657,000
Zinc	livres	2,415,248,550	367,842,352	2,422,597,200	385,919,600
Total, métalliques		...	2,378,714,025	...	3,115,462,400
Non métalliques					
Amiante	tonnes	1,611,168	195,211,101	1,654,000	215,270,000
Anhydride arsénieux	livres	339,875	34,000	200,000	20,000
Azote	M pi. cu.	..	..	..	..
Barytine	tonnes	143,230	1,379,752	236,000	2,140,000
Bioxyde de titane, etc.	tonnes	..	30,363,558	..	34,470,000
Diatomite	tonnes	..	..	..	..
Dolomie magnésienne, brucite	tonnes	..	3,209,170	..	3,600,000
Feldspath	tonnes	12,385	301,375	11,000	311,000
Gypse (plâtre)	tonnes	6,373,648	14,995,150	6,442,000	14,956,000
Hélium	M pi. cu.	..	..	..	..
Lithine	livres	–	–	–	–
Mica	livres	–	–	–	–
Oxyde de fer	tonnes	–	–	–	–
Pierre gemme	livres	28,332	44,635	28,000	45,000
Pierre meulière	tonnes	–	–	–	–
Pierre de savon, talc et pyrophyllite[2]	tonnes	75,850	1,097,568	75,000	1,183,000
Potasse (K_2O)	tonnes	3,492,001	69,382,516	3,424,000	116,402,000
Pyrite, pyrrhotine	tonnes	376,159	2,219,362	325,700	1,849,000
Quartz	tonnes	2,300,374	6,279,792	2,902,000	8,610,000
Sel	tonnes	4,657,765	30,406,109	5,052,000	34,248,000
Soufre, gaz de fonderie	tonnes	676,189	7,953,011	708,800	7,282,000
Soufre élémentaire	tonnes	2,973,506	60,725,726	3,779,850	30,710,800
Spath fluor	tonnes	..	3,036,931	..	4,185,000

Production minérale du Canada, par minéral, 1969 et 1970 (fin)

Minéraux		1969		1970[1]	
		Volume	Valeur en dollars	Volume	Valeur en dollars
Non métalliques (fin)					
Sulfate de sodium	tonnes	518,299	8,051,627	478,000	7,611,000
Syénite néphélinique	tonnes	500,571	5,935,239	491,000	6,147,000
Tourbe mousseuse	tonnes	330,174	9,562,123	317,000	9,410,000
Total, non métalliques		...	450,188,745	...	498,449,800
Combustibles					
Gaz naturel	M pi. cu.	1,977,838,205	262,855,588	2,295,278,000	350,953,000
Houille	tonnes	10,671,879	50,578,283	16,047,000	80,506,000
Pétrole brut	barils	410,989,930	1,014,570,734	455,382,000	1,126,999,000
Sous-produits du gaz naturel	barils	66,724,769	137,919,025	77,595,000	159,583,000
Total, combustibles		...	1,465,923,630	...	1,718,041,000
Matériaux de construction					
Chaux	tonnes	1,634,862	19,239,296	1,626,000	19,019,000
Ciment	tonnes	8,250,032	162,091,044	8,065,000	160,440,000
Pierre	tonnes	67,477,012	88,186,262	70,700,000	95,850,000
Produits d'argile		...	51,165,915	...	44,059,000
Sable et gravier	tonnes	201,581,498	122,159,146	194,100,000	117,400,000
Total, matériaux de construction		...	442,841,663	...	436,768,000
Total général		...	**4,737,668,063**	...	**5,768,721,200**

[1]Estimation provisoire.
[2]Y compris la pyrophyllite.
.. Chiffre non disponible.
... N'ayant pas lieu de figurer.
– Néant ou zéro.

Valeur de la production minérale du Canada par catégorie, 1960-1970

Année	Minéraux métalliques	Minéraux non métalliques	Combustibles fossiles	Matériaux de construction	Total
			(millions de dollars)		
1960	1,407	198	566	323	2,493
1961	1,387	210	674	331	2,603
1962	1,496	217	770	356	2,840
1963	1,510	253	885	379	3,027
1964	1,702	287	973	403	3,365
1965	1,908	327	1,045	434	3,714
1966	1,985	363	1,152	481	3,980
1967	2,285	406	1,260	455	4,406
1968	2,493	447	1,343	443	4,725
1969	2,379	450	1,466	443	4,738
1970[1]	3,115	498	1,718	437	5,769

[1]Chiffres provisoires.

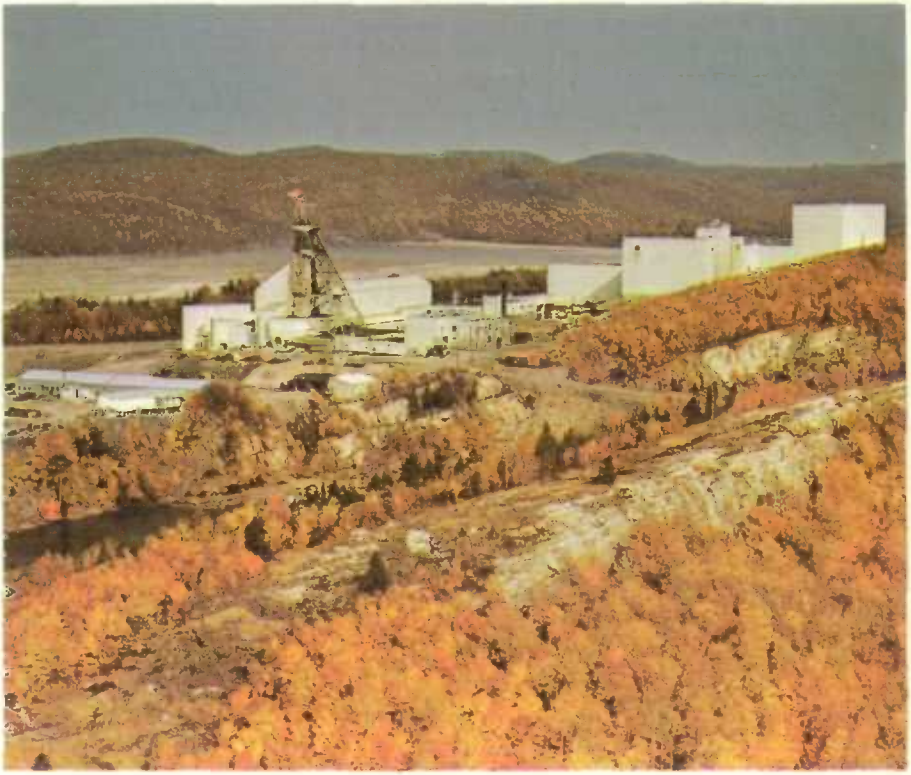

La mine Algom Quirke d'Elliot Lake (Ont.).

Production minérale du Canada, par province, 1968-1970

Province	1968		1969		1970[1]	
	$	%	$	%	$	%
Terre-Neuve	309,711,994	6.6	256,935,937	5.4	358,350,100	6.2
Île-du-Prince-Édouard	976,742	–	451,500	–	500,000	–
Nouvelle-Écosse	56,939,905r	1.2	58,631,575	1.2	58,557,990	1.0
Nouveau-Brunswick	88,452,486r	1.9	94,592,565	2.0	101,192,420	1.8
Québec	725,077,850r	15.4	718,366,119	15.2	798,565,390	13.8
Ontario	1,355,628,670	28.7	1,223,380,337	25.8	1,631,978,500	28.3
Manitoba	209,625,533	4.4	246,340,849	5.2	333,261,820	5.8
Saskatchewan	357,173,719	7.6	344,815,077	7.3	392,507,660	6.8
Alberta	1,091,766,867r	23.1	1,205,308,015	25.5	1,393,503,480	24.1
Colombie-Britannique	389,313,454r	8.2	434,272,656	9.2	495,582,430	8.6
Yukon	21,365,555	.5	35,402,563	.7	79,642,350	1.4
Territoires du Nord-Ouest	115,636,016	2.4	119,170,870	2.5	125,079,060	2.2
Total	**4,721,668,791r**	**100.0**	**4,737,668,063**	**100.0**	**5,768,721,200**	**100.0**

[1]Chiffres provisoires.
[2]Chiffres rectifiés.

Ce spectrophotomètre d'absorption atomique est utilisé par la Direction des mines du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour identifier les divers éléments de roches spécimens en solution.

Charbon

En 1970 les houillères du Canada ont encore manifesté deux tendances très prononcées et distinctes. Dans l'Est, la production de charbon du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse a continué de diminuer en raison de la hausse des coûts, de la réduction de l'aide financière gouvernementale et de la concurrence de la houille d'origine américaine. Dans l'Ouest, par contre, les quantités exploitées ont augmenté de façon spectaculaire pour alimenter les premières expéditions de charbon à coke vers le Japon, et répondre à la demande croissante des centrales thermiques. L'industrie japonaise de l'acier ayant de plus en plus besoin de charbon à coke de qualité supérieure, des contrats à long terme ont été signés ces dernières années qui prévoient la livraison de plus de 200 millions de tonnes de houille au cours des 15 prochaines années. L'Alberta et la Colombie-Britannique possèdent d'importants gisements de cette houille, mais pour garantir que les réserves soient toujours suffisantes il a fallu accroître l'équipement de diverses exploitations, améliorer les moyens de transport entre les mines et le port, et aménager sur la côte ouest des gares maritimes capables d'accueillir les chargements. Récemment, les exportations vers le Japon dépassaient légèrement le million de tonnes par an, mais en 1970 elles ont atteint 4,400,000 et, au cours des prochaines années, elles devraient grimper jusqu'à environ 20 millions par an.

En Alberta et en Saskatchewan, on prévoit que les mines de charbon subbitumineux et de lignite, exploitées à ciel ouvert et à peu de frais, continueront de fournir aux centrales thermiques des quantités croissantes de houille, car les quelques

A la *Cardinal Coal Mine* de Luscar (Alb.), une gigantesque chargeuse à benne frontale emplit les camions de charbon.

usines hydrauliques qui restent ne suffisent pas à combler la demande accrue d'énergie électrique.

En 1970 la production de charbon au Canada s'est établie à 16 millions de tonnes, soit 5,375,000 (50.4%) de plus qu'en 1969. Mises à part les subventions, la valeur préliminaire de cette production était d'environ 81 millions contre 51 millions en 1969. Les importations, dont 90% sont allées aux aciéries et aux centrales thermiques de l'Ontario, ont atteint 19,400,000 tonnes, tandis que les exportations s'élevaient à 4,400,000 tonnes.

Production de charbon, par province, 1969 et 1970

Province	1969	1970
	(tonnes courtes)	
Nouvelle-Écosse	2,621,330	2,128,000
Nouveau-Brunswick	701,952	397,000
Saskatchewan	2,020,105	3,776,000
Alberta	4,426,060	6,616,000
Colombie-Britannique	902,432	3,130,000
Total, Canada	**10,671,879**	**16,047,000**

Pétrole et gaz naturel

L'industrie pétrolière est le principal producteur de minerais au Canada. En 1970, on a extrait des hydrocarbures pour une valeur de $1,637,535,000, soit une augmentation de 16.2% sur 1969. Le pétrole brut, le minéral le plus important du pays, est intervenu pour $1,126,999,000 (455,382,000 barils), le gaz naturel pour $350,953,000 (2,295,278 millions de pieds cubes) et les pentane, propane et butane pour $159,583,000 (77,595,000 barils). De plus, le soufre élémentaire récupéré sous forme de sous-produit du gaz a été évalué à $30,710,800 pour 3,779,850 tonnes courtes. La production de l'Alberta représente 79% de la production totale, celle de la Saskatchewan, près de 13%, celle de la Colombie-Britannique 6%, et celle des autres provinces, près de 2%.

La production de tous les produits s'est accrue en 1970: celle de pétrole brut synthétique de 21.2% et celle de gaz naturel de 15.6%. Le Canada exporte de grandes quantités de gaz naturel et de pétrole brut vers son débouché habituel, les États-Unis. En 1970, les exportations de gaz naturel ont atteint 768,112,547 M pi. cu. (milliers de pieds cubes) d'une valeur de $205,988,000. Il s'agit d'une augmentation de 14.7% sur 1969, et la demande américaine de gaz naturel continue de croître. Le Canada a exporté, en 1970, 240,893,633 barils de pétrole brut évalués à $649,075,000, soit une augmentation de 22.1% par rapport à 1969. Les importations se sont élevées à 208,362,691 barils; néanmoins le Canada devenait exportateur net pour la première fois en 1968. Les raffineries situées à l'est de la «ligne de partage énergétique» (ligne partant de Pembroke et descendant jusqu'à Brockville,

La raffinerie *East St. Paul* de l'Imperial Oil, près de Winnipeg (Man.).

A Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, essai d'installation d'oléoducs, qu'il importe de protéger contre les dégelées du pergélisol.

Ont.) traitent le pétrole brut importé surtout du Venezuela, mais aussi du Moyen-Orient et de l'Afrique. Le brut du Canada, qui vient en majeure partie de l'Ouest canadien, est utilisé à l'ouest de la ligne de partage.

En 1970, les ventes totales de produits du pétrole raffiné ont atteint 509,985,161 barils: 166,951,127 barils d'essence, 167,973,577 barils de distillats moyens, 109,842,634 barils de mazout lourd et 65,217,823 barils d'huiles et des graisses lubrifiantes, d'asphalte et d'autres produits.

L'acheminement du pétrole et du gaz naturel vers diverses régions du continent exige un vaste réseau de pipelines. Les oléoducs et gazoducs sont donc devenus un moyen de transport important. En 1970, le volume de pétrole brut et de ses dérivés (gaz liquéfiés et produits de pétrole raffiné) transporté par canalisation s'est élevé à 368,000 millions de barils-milles, augmentation de 15% par rapport à 1969, et celui de gaz naturel à 1,268,000 millions de M pi. cu.-milles, avance de 20% sur l'année précédente. Cette augmentation provient directement de l'accroissement de la demande de gaz naturel.

En 1969, les dépenses totales d'exploitation et d'immobilisation de l'industrie pétrolière se chiffraient à $1,405,489,000. L'industrie a fait de grands efforts pour trouver de nouvelles réserves et accroître sa production d'hydrocarbures depuis 1961, où elle n'avait investi que $716,158,000. En 1969, les travaux géologiques et géophysiques ont coûté $155,195,000; l'acquisition de terrains et de concessions, $241,343,000; les forages d'exploration et de traçage, $269,947,000; les nouvelles installations, $238,100,000; les travaux sur le terrain, les puits, et dans les usines de gaz naturel, $217,549,000; et les redevances, impôts et dépenses diverses, $293,569,000. Sur le montant total, 72% ($1,011,362,000) ont été dépensés en Alberta, 10% en Saskatchewan et 8% en Colombie-Britannique.

L'exploration géologique et géophysique dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les îles de l'Arctique et au large des côtes canadiennes a pris énormément d'ampleur ces dernières années. La *Panarctic Oil*, entreprise appartenant en commun au gouvernement fédéral et à des investisseurs privés, a trouvé des traces de gaz dans les îles Melville et Roi-Christian, et l'*Imperial Oil* a découvert du pétrole dans le delta du Mackenzie. Aussi de multiples sociétés possédant de vastes concessions dans ces régions ont-elles intensifié leurs travaux d'exploration. D'après les levés sismiques, géologiques et géophysiques, les réserves potentielles de pétrole ordinaire au Canada sont de 120,800 millions de barils, dont 25,000 millions au large de la côte est. Les sables bitumineux de l'Athabasca contiennent environ 300,000 millions de barils de pétrole brut synthétique récupérable par extraction ou par procédé thermique. Les exploitants des sables bitumineux semblent avoir solutionné bon nombre des difficultés techniques auxquelles ils se heurtaient au début.

Électricité

La production canadienne d'énergie électrique croît régulièrement à un rythme remarquable depuis le début du siècle. A partir d'une faible puissance de 133,000 kW en 1900, elle est passée à quelque 42,800,000 kW à la fin de 1970.

Bien que les ressources hydrauliques aient été traditionnellement, et demeurent, la principale source d'énergie électrique du Canada, les ressources thermi-

L'achèvement du barrage Mica, en Colombie-Britannique, est prévu pour 1973. Ce barrage aura une capacité de production de deux millions de kilowatts.

Une des entrées du canal de fuite est du barrage de Churchill Falls; l'eau quitte la chambre de mise en charge pour s'engager dans un tunnel de 5,500 pieds de longueur. Les portes mesurent 60 pieds de haut sur 45 pieds de large.

ques deviennent de plus en plus importantes et l'on prévoit que cette tendance se poursuivra. Le choix entre l'aménagement d'une centrale hydro-électrique ou d'une centrale thermique dépend d'un certain nombre de considérations complexes, dont les plus importantes sont d'ordre économique. Les coûts élevés de construction d'une centrale hydro-électrique sont compensés par les frais d'entretien et d'exploitation, de beaucoup inférieurs à ceux d'une centrale thermique. La longue durée de la centrale hydro-électrique, sa fiabilité et sa facilité d'adaptation à divers régimes de charge sont autant d'atouts supplémentaires, sans compter que l'eau est une ressource renouvelable. L'usine thermique, en revanche, peut être établie à proximité de la région à desservir, ce qui réduit les coûts de transport. On commence toutefois à s'inquiéter des problèmes de pollution que posent ces usines.

La tendance marquée en faveur de la construction de centrales thermiques observée au cours des années 50 tient en partie à ce que dans bien des régions du Canada, et pour des raisons d'économie, la plupart des emplacements hydro-électriques assez rapprochés des centres de distribution étaient déjà aménagés, obligeant

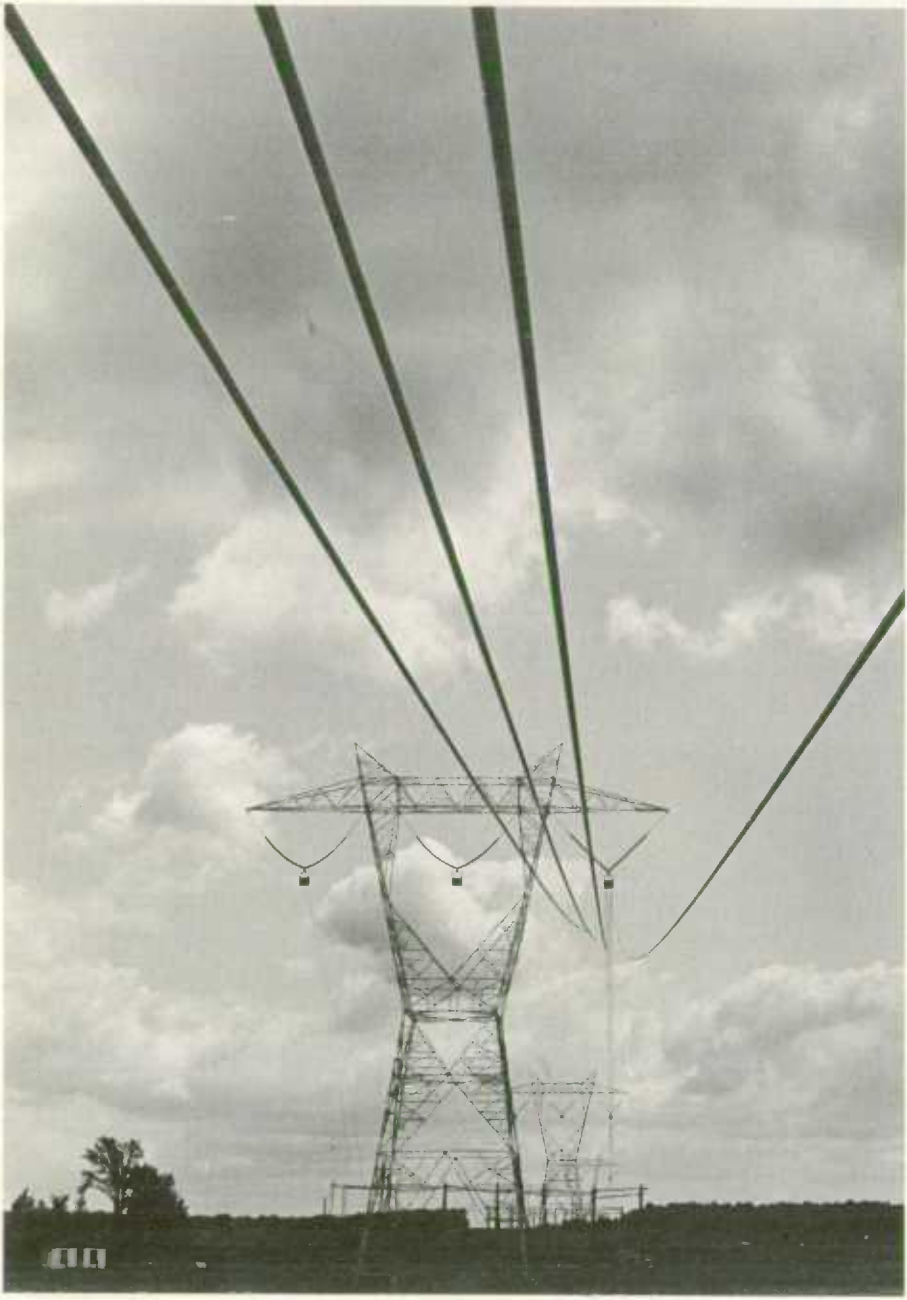

Vue des pylônes et câbles des lignes de 735,000 volts qui transportent l'énergie produite par le complexe hydro-électrique québecois de Manicouagan-Outardes vers le sud, jusqu'à Québec et Montréal.

les planificateurs à se tourner vers d'autres sources d'énergie électrique. Le progrès récent des techniques de transport du courant à très haute tension a cependant stimulé l'aménagement d'usines hydro-électriques à des endroits considérés auparavant trop éloignés. Néanmoins, les centrales thermiques deviendront sans doute un jour les plus importantes.

Ressources hydrauliques et aménagements hydro-électriques

De vastes ressources hydrauliques sont exploitées dans toutes les provinces sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'existe pas de grands cours d'eau. A Terre-Neuve, où les ressources sont estimées considérables, la topographie et le débit se prêtent bien aux aménagements hydro-électriques. Incidemment aux chutes Churchill, dans le Labrador, se construit actuellement la plus imposante centrale hydro-électrique jamais réalisée; une fois terminée, vers la fin des années 70, elle aura une puissance de 5,225,000 kW. Il s'agit de la plus grande usine électrique au monde. Les ressources hydrauliques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, bien que minimes par rapport à celles des autres provinces, représentent quand même une source précieuse d'énergie. Les nombreux cours d'eau de taille moyenne fournissent l'énergie nécessaire aux villes et peuvent servir à l'exploitation des ressources forestières et minérales. La province de Québec est la mieux pourvue en ressources hydrauliques (plus de 40 % du total national) et possède la plus forte puissance installée. La plus grande centrale hydro-électrique du Canada est celle de Beauharnois, sur le Saint-Laurent. Elle appartient à l'Hydro-Québec et sa puissance est de 1,574,260 kW. Viennent ensuite la centrale Bersimis 1, d'une puissance de 912,000 kW, et celle de l'Aluminium du Canada Limitée, à Chute-des-Passes (742,500 kW). Le complexe Manicouagan-Outardes de l'Hydro-Québec, qui produira 5,540,000 kW sur les deux rivières, sera éventuellement le plus important. En Ontario, presque toutes les ressources hydrauliques utilisables à proximité des centres de distribution sont aujourd'hui exploitées, et l'on envisage la mise en valeur d'emplacements plus éloignés. La majeure partie de l'énergie hydro-électrique de la province est produite par l'Hydro-Ontario, le plus important service d'utilité publique au Canada. Ses principales usines, d'une puissance globale de 1,804,200 kW, sont situées à Queenston, sur la rivière Niagara. Le Manitoba est la mieux dotée des provinces des Prairies, avec les immenses ressources des rivières Winnipeg, Churchill, Nelson et Saskatchewan. Les rivières Churchill, Fond-du-Lac et Saskatchewan pourront un jour alimenter les régions du centre et du nord de la Saskatchewan. En Alberta, la plupart des installations sont situées sur la rivière Bow et ses affluents. La Colombie-Britannique vient au second rang quant aux ressources hydrauliques disponibles, et au troisième quant à la puissance installée. Les aménagements sur la rivière La Paix et le fleuve Columbia, fourniront d'immenses ressources énergétiques. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les ressources hydrauliques revêtent une importance particulière pour la mise en valeur des régions minières comme Mayo et Yellowknife. Au Yukon, le fleuve du même nom et ses tributaires fournissent la plus grande partie des ressources. Bien que le relevé soit encore incomplet, les rivières se déversant dans le Grand lac des Esclaves et la rivière Nahanni-Sud, qui se jette dans le Mackenzie, offrent un potentiel considérable.

Centrales thermo-électriques classiques

Environ 90% de l'équipement thermique classique utilisé au Canada sont actionnés par des turbines à vapeur, et le reste par des turbines à gaz et des moteurs à

Centrale thermonucléaire de l'Hydro-Ontario, à Pickering (Ont.).

combustion interne. Le tableau ci-après montre que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest dépendent surtout des centrales thermiques pour leur approvisionnement en énergie. L'abondance des ressources hydrauliques du Québec a jusqu'ici limité à des fins locales l'utilisation de l'énergie thermique, mais là comme ailleurs on y recourt de plus en plus. Le Manitoba et la Colombie-Britannique disposent toutes deux d'une puissance thermique assez considérable, mais pour le moment on développe surtout l'énergie hydro-électrique.

Puissance installée des centrales hydro-électriques et thermo-électriques au 31 décembre 1970[1]

Province ou territoire	Centrales hydro-électriques	Centrales thermo-électriques	Total
	(milliers de kilowatts)		
Terre-Neuve	978	271	1,249
Île-du-Prince-Édouard	—	78	78
Nouvelle-Écosse	163	769	932
Nouveau-Brunswick	570	632	1,202
Québec	13,288	758	14,046
Ontario	6,797	6,920	13,717
Manitoba	1,319	473	1,792
Saskatchewan	567	961	1,528
Alberta	616	2,052	2,668
Colombie-Britannique	3,948	1,465	5,413
Yukon	26	25	51
Territoires du Nord-Ouest	35	47	82
Canada	**28,307**	**14,451**	**42,758**

[1]Chiffres provisoires.

Centrales thermo-nucléaires

La production commerciale d'énergie électrique par des centrales utilisant la chaleur produite par réacteur nucléaire constitue l'un des principaux apports du Canada à la technologie des ressources énergétiques. L'expérience a porté sur l'emploi du réacteur CANDU à uranium naturel et eau lourde. L'utilisation de l'eau lourde comme modérateur assure un rendement élevé d'énergie et facilite le contrôle du combustible dépensé. Le premier réacteur expérimental, d'une puissance de 20,000 kW, a été mis en service en 1962 à Rolphton (Ont.). Depuis lors, on a entrepris la construction de quatre grandes centrales nucléaires. La première, située à Douglas Point sur le lac Huron, a été achevée en 1967; elle comprend un seul groupe de 220,000 kW. La seconde, en voie de construction à Pickering, à l'est de Toronto, se compose de quatre groupes d'une puissance globale de 2,000,000 kW. Elle doit entrer en activité entre 1971 et 1974. Les centrales de Douglas Point et de Pickering utilisent toutes deux l'eau lourde comme refroidisseur. La troisième usine nucléaire doit être construite à Gentilly au Québec; elle sera formée d'un seul groupe de 250,000 kW et utilisera l'eau comme refroidisseur. Enfin la centrale Bruce de Douglas Point (Ont.) d'une puissance de 3,000,000 kW, doit être achevée en 1978.

Production et consommation d'énergie

En 1970, les centrales du Canada ont produit 203,740 millions de kWh d'énergie électrique: 77% dans les centrales hydro-électriques et le reste dans les centrales thermiques. Les exportations vers les États-Unis ont dépassé les importations de 2,402 millions de kWh, portant à 201,388 millions de kWh l'énergie totale mise à la disposition des consommateurs canadiens. En 1969, l'industrie a absorbé environ 58% de toute l'énergie disponible au Canada, les maisons et les fermes, 21% et les clients commerciaux, 12%. La consommation ménagère et agricole moyenne continue de croître d'année en année: en 1969 elle était de 6,834 kWh, s'échelonnant entre un minimum de 3,565 kWh dans l'Île-du-Prince-Édouard et un maximum de 8,374 kWh au Manitoba. Le coût annuel moyen par abonné, pour la consommation ménagère et agricole, était de $102.65.

Spécialiste aux commandes du télémanipulateur de la cellule de haute activité, à l'Énergie Atomique du Canada, à Ottawa (Ont.).

Commerce, finances et industrie

Investissements

Le maintien de la hausse du revenu au Canada dépend entre autres de la capacité de produire et de vendre des biens et des services. Cette capacité et son rendement sont à leur tour largement fonction des capitaux consacrés aux mines, usines, magasins, installations hydro-électriques, matériel de communication et de transport, hôpitaux, écoles, routes, parcs et toute autre forme d'équipement servant à la production de biens et services générateurs de revenus.

Chaque année, les investissements font l'objet d'enquêtes périodiques, dont les résultats paraissent sous forme de statistiques des dépenses effectuées par l'ensemble des secteurs de l'économie canadienne aux chapitres du logement, de la construction non domiciliaire, des machines et du matériel.

Une enquête faite au début de 1971 indiquait que les investissements atteindraient vraisemblablement 19,321 millions de dollars pour l'année, soit une augmentation de presque 10% par rapport au 17,640 millions de 1970. L'accroissement procentuel prévu pour 1971 est nettement supérieur à l'avance de 4% enregistrée en 1970. Cependant, comme toute prévision est tributaire de la conjoncture, il se peut qu'au cours de l'année les conditions économiques modifient les programmes d'investissement envisagés.

Le tableau suivant montre que tous les secteurs principaux de l'économie, exception faite de l'industrie manufacturière, prévoient une augmentation de leurs investissements en 1971. L'extraction minière viendrait en tête avec un accroissement de 27%, suivie par le logement (24%). En ce qui concerne l'industrie manufacturière, la baisse du niveau des investissements indiquée pour 1971 fait suite à deux années d'expansion rapide, mais les montants qui seront investis demeurent supérieurs à ceux de n'importe quelle année précédente, à la seule exception de 1970. Tous les échelons de l'administration publique prévoient une hausse de leurs investissements en 1971; par contre, on s'attend que les investissements des établissements sans but lucratif diminueront quelque peu.

INVESTISSEMENTS
Résumé par secteur, 1969 à 1971[1]
(En millions de dollars)

N° de rubrique	Secteur		Construction	Machines et matériel	Total
1	Agriculture et pêche	1969	249	730	979
		1970	227	636	863
		1971	231	681	912
2	Exploitation forestière	1969	52	54	106
		1970	49	43	92
		1971	52	47	99
3	Mines, carrières et puits de pétrole	1969	888	289	1,177
		1970	906	321	1,227
		1971	1,159	404	1,563
4	Industrie manufacturière	1969	772	1,828	2,600
		1970	989	2,173	3,162
		1971	888	2,096	2,984
5	Services publics	1969	1,719	1,586	3,305
		1970	1,962	1,626	3,588
		1971	2,346	1,686	4,032
6	Construction	1969	14	250	264
		1970	15	250	265
		1971	15	260	275
7	Logement	1969	3,384	–	3,384
		1970	3,077	–	3,077
		1971	3,806	–	3,806
8	Commerce (gros et détail)	1969	197	313	510
		1970	203	319	522
		1971	189	311	500
9	Finances, assurances et immeuble	1969	404	122	526
		1970	423	141	564
		1971	422	143	565
10	Services commerciaux	1969	103	517	620
		1970	128	499	627
		1971	137	544	681
11	Institutions	1969	1,134	209	1,343
		1970	1,146	222	1,368
		1971	1,116	227	1,343
12	Ministères	1969	1,908	205	2,113
		1970	2,086	199	2,285
		1971	2,317	244	2,561
13	**Total (rubriques 1 à 12)**	**1969**	**10,824**	**6,103**	**16,927**
		1970	**11,211**	**6,429**	**17,640**
		1971	**12,678**	**6,643**	**19,321**

[1]Les estimations pour 1970 et 1971 sont sujettes à révision.
Source: *Investissements privés et publics au Canada, Perspectives de 1971 et estimations d'ordre régional* (Bulletin du B.F.S. n° 61-205).

Toutes les régions principales du Canada devraient connaître des augmentations d'investissements variant de 21% en Colombie-Britannique et 13% au Québec à 9% en Ontario, 6% dans les provinces de l'Atlantique et environ 1% dans la région des Prairies. Quelle que soit l'année en cause, la variation des investissements au niveau régional est souvent due à des programmes particuliers et à une conjoncture spéciale dans une région donnée. Ainsi, dans le secteur de l'industrie manufacturière en Ontario, le programme d'expansion des aciéries et des raffineries de métaux non ferreux et de pétrole est neutralisé par la diminution des

investissements pour la fabrication de matériel de transport. Un certain nombre de projets relatifs à l'Accord sur l'automobile étant achevé, et la normalisation s'étant réalisée, on prévoit que les investissements dans le domaine du matériel de transport diminueront considérablement en 1971. Dans la région de l'Atlantique, la forte réduction des dépenses effectuées par les services publics à Terre-Neuve et par l'industrie manufacturière en Nouvelle-Écosse est largement compensée par les sommes investies dans des projets d'envergure par les secteurs miniers et manufacturiers à Terre-Neuve. Au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, l'accroissement des sommes affectées à la mise sur pied de centrales électriques a largement contribué à l'augmentation du niveau des investissements; en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique la hausse des investissements consacrés à la construction de pipe-lines pour le transport du pétrole et du gaz est intervenue pour beaucoup dans l'accroissement des dépenses. On prévoit un taux de construction domiciliaire très élevé dans toutes les régions.

INVESTISSEMENTS
Résumé par province, 1969 à 1971[1]

(En millions de dollars)

N° de rubrique	Province		Construction	Machines et matériel	Total
1	Terre-Neuve	1969	284	111	395
		1970	392	120	512
		1971	459	106	565
2	Île-du-Prince-Édouard	1969	26	18	44
		1970	34	20	54
		1971	43	21	64
3	Nouvelle-Écosse	1969	398	154	552
		1970	394	181	575
		1971	395	190	585
4	Nouveau-Brunswick	1969	229	163	392
		1970	260	194	454
		1971	290	187	477
5	Québec	1969	2,082	1,294	3,376
		1970	2,173	1,215	3,388
		1971	2,538	1,295	3,833
6	Ontario	1969	3,825	2,482	6,307
		1970	4,046	2,811	8,857
		1971	4,571	2,891	7,462
7	Manitoba	1969	640	261	901
		1970	582	311	893
		1971	599	263	862
8	Saskatchewan	1969	459	296	755
		1970	350	273	623
		1971	399	250	649
9	Alberta	1969	1,348	566	1,914
		1970	1,427	527	1,954
		1971	1,445	552	1,997
10	Colombie-Britannique[2]	1969	1,533	758	2,291
		1970	1,553	777	2,330
		1971	1,939	888	2,827
11	**Canada**	**1969**	**10,824**	**6,103**	**16,927**
		1970	**11,211**	**6,429**	**17,640**
		1971	**12,678**	**6,643**	**19,321**

[1]1969: dépenses réelles; 1970: dépenses réelles préliminaires; 1971: prévisions.
[2]Comprend les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Habitation

En 1970, la construction domiciliaire au Canada a été caractérisée par l'importance sans précédent de la création de logements pour personnes à faible revenu. Les programmes de prêts du gouvernement fédéral ont sensiblement influencé l'orientation de la construction résidentielle, de sorte que le quart environ des logements bâtis en 1970 étaient destinés aux groupes à faible revenu.

Le nombre de mises en chantier a été de 190,528 et, bien qu'inférieur à celui de l'année précédente, il se situe au troisième des plus hauts niveaux jamais enregistrés. Vers la fin de 1969, les pressions inflationnistes ont comprimé les capitaux destinés à l'habitation et provoqué une hausse des taux d'intérêt, ce qui s'est répercuté sur l'offre et la demande de fonds hypothécaires. La situation a persisté durant le premier semestre de 1970, mais l'intervention massive de fonds gouver-

Tour d'habitation, dans le nord de Toronto, surplombant la Don Valley.

Maisons de type villageois, à Ottawa (Ont.) et North Bay (Ont.); ces dernières sont réservées aux personnes âgées. Duplex «évolutionnistes» à Longueuil (Qué.); les murs intérieurs en sont amovibles.

nementaux et la relance générale des opérations hypothécaires dans le secteur privé portèrent le nombre des mises en chantier à un niveau satisfaisant.

L'activité des prêteurs agréés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation s'est accrue constamment au cours des derniers mois de l'année, par suite de la stabilisation des taux d'intérêt. Les prêts assurés en vertu de la Loi d'un montant record de 853 millions, ont permis de construire 53,029 logements. En 1970, la participation du secteur privé a cependant fléchi, les prêts ordinaires ayant considérablement diminué par rapport à l'année précédente: 1,700 millions de dollars contre 2,100. Ce changement de comportement peut être attribué au désir des prêteurs agréés de recourir à l'assurance-prêt de la Loi sur l'habitation, surtout depuis que l'enlèvement du plafond des taux d'intérêt sur les prêts consentis selon cette Loi rend ceux-ci plus intéressants pour les prêteurs.

L'élément prédominant de l'année a été l'augmentation spectaculaire du nombre de mises en chantier financées directement par la Société centrale d'hypothèques et de logement, dont le budget d'investissement a atteint le niveau inégalé de 1,100 millions de dollars. En 1969, 26,400 logements ont été financés par la S.C.H.L. et en 1970, 57,000, soit plus du double. Sur ces totaux, 47,019 étaient destinés aux familles à faible revenu en 1970, contre 16,693 seulement en 1969.

Ces chiffres traduisent clairement l'intention du gouvernement fédéral de promouvoir la construction de logements convenables pour les familles de condition modeste. A cette fin, deux programmes spéciaux ont été établis. En premier lieu, la S.C.H.L. a décidé d'investir 200 millions de dollars en vue d'encourager l'élaboration de nouveaux moyens pour la production de logements à coût modique. L'autorisation a été accordée de construire quelque 14,528 logements, représentant 84 projets; le 31 décembre 1970, 9,743 logements étaient en voie de réalisation.

Un deuxième programme spécial de 240 millions de dollars était mis sur pied en août 1970 pour stimuler le marché de l'habitation. A la fin de l'année, les fonds engagés avaient permis la mise en chantier de près de 20,000 logements destinés à des familles à revenu variant de faible à moyen.

La Loi nationale sur l'habitation prévoit plusieurs formes d'assistance financière à des projets intéressant directement l'amélioration des conditions d'habitation et de vie. On peut citer parmi les projets divers qui, en 1970, pouvaient bénéficier d'une aide financière, les logements d'étudiants, les logements destinés aux Indiens et aux Métis, l'aménagement des terrains et le traitement des eaux-vannes.

Grâce à des prêts d'une valeur totale de 36 millions, on a pu offrir un lit à 4,563 étudiants célibataires et 588 appartements pour les étudiants mariés et leur famille. Le gouvernement fédéral peut également partager avec une province les coûts d'aménagement et de service pour les terrains vagues devant servir à un développement résidentiel. Cinq projets ont été entrepris en 1970 en vue de produire 520 lots destinés à la construction résidentielle, et on a approuvé l'acquisition de 542 acres de terrain à des fins d'habitation. En outre, des prêts à 90% peuvent être accordés aux provinces, aux municipalités ou à leurs organismes pour l'acquisition et l'aménagement de terrains. En 1970, 32 prêts d'un montant de $14,300,000 ont été approuvés.

En résumé, la construction domiciliaire au Canada en 1970 s'est concentrée sur la production de logements à loyer modique, et l'activité à d'autres égards a été pour une bonne part orientée vers cet objectif. Le budget de 1971 de la S.C.H.L. est analogue à celui de 1970; grâce à la contribution accrue des prêteurs, l'année a dû être féconde en nouveaux logements avec les mises en chantier dépassant largement les 200,000.

Finances publiques

Finances fédérales

L'étendue des responsabilités du gouvernement fédéral prévue par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les programmes établis dans le cadre de ces attributions ont beaucoup augmenté depuis 1867, et sont devenus très complexes. Il en est résulté que des accords financiers compliqués ont été conclus entre les autorités fédérales, provinciales et locales en vue du prélèvement et du partage des revenus dont doit disposer chacun de ces trois échelons du gouvernement pour faire face à des dépenses considérablement accrues. La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces comporte des ententes sur la perception des impôts et certains paiements fiscaux aux provinces. La loi de 1965 sur les «programmes établis» permet aux provinces de se retirer de certains programmes fédéraux-provinciaux en échange de dégrèvements d'impôts et de versements de péréquation plus importants. Le Québec est la seule province à s'être prévalue de cette disposition de la loi.

Les recettes fédérales, qui ne comprennent pas les sommes perçues pour le compte des provinces, proviennent toujours en majeure partie des impôts. Pour les années financières 1958-1959 à 1968-1969 inclusivement, les impôts ont fourni environ 90% des recettes générales brutes. Au cours de la même période, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, de même que de la taxe de vente, ont représenté entre 67 et 72% des recettes générales brutes. Le produit de l'impôt sur le revenu des sociétés, calculé en pourcentage des recettes générales brutes, est passé d'un sommet de 21% en 1958-1969 à 18% en 1968-1969 et la proportion des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers a monté de 29 à 36%.

Le bien-être social, la défense, le service de la dette nationale et les transferts inconditionnels aux administrations provinciales et locales constituent toujours les principaux chefs de dépenses fédérales. Le coût du bien-être social par rapport aux dépenses générales brutes n'a cessé de s'accroître, se situant à 23% en 1968-1969 contre 19% en 1958-1959. Le coût des services de défense est passé de 29 à 14% durant la même période, tandis que les dépenses au titre du service de la dette et les paiements de transferts inconditionnels aux administrations provinciales et locales sont restés assez stables, variant respectivement de 11 à 12% et de 7 à 8%.

En 1968-1969, les principales dépenses dans le secteur du bien-être social s'établissaient à 1,541 millions de dollars au titre des pensions de vieillesse, 616 millions pour les allocations familiales et 298 millions pour les subventions conditionnelles liées aux programmes communs.

Au 31 mars 1969, la dette nette du gouvernement fédéral atteignait 17,336 millions de dollars, soit 577 millions de plus que l'année précédente; elle représentait 23.8% du produit national brut. La dette obligataire non échue à cette même date était de 19,255 millions de dollars et les bons du Trésor en circulation, de 2,840 millions.

Programmes fédéraux-provinciaux

Les dépenses fédérales au chapitre des programmes fédéraux-provinciaux n'ont cessé d'augmenter cette dernière décennie. Les programmes les plus courants, ad-

Recettes générales brutes et dépenses des services fédéraux, année terminée le 31 mars 1969

Source	Recettes (milliers de $)	%
Impôts		
Sur le revenu		
Sociétés	2,213,040	18.4
Particuliers	4,334,430	36.0
Impôts sur certains paiements et crédits à des non-résidents	205,566	1.7
Taxe de vente générale	2,097,963	17.4
Droits et taxes d'accise spéciales		
Boissons alcooliques	321,041	2.7
Tabac	497,517	4.1
Autres produits et services	66,148	0.6
Droits de douane	761,681	6.3
Impôts sur les biens transmis par décès	112,377	0.9
Autres	9,428	0.1
Total, impôts	**10,619,191**	**88.2**
Privilèges, licences et permis	28,923	0.2
Ventes et services	235,074	2.0
Amendes et pénalités	5,568	0.1
Intérêts et bénéfices nets du fonds du change	497,090	4.1
Entreprises publiques – Bénéfices remis	200,253	1.7
Lingots et monnaie	78,147	0.6
Service postal	363,487	3.0
Autres recettes (y compris les transferts conditionnels de la part des provinces)	11,071	0.1
Total, recettes générales nettes	**12,038,804**	**100.0**

Affectation	Dépenses (milliers de $)	%
Administration générale	688,033	5.4
Protection de la personne et de la propriété	237,813	1.9
Transports et communications	592,765	4.7
Santé	750,831	5.9
Bien-être social	2,852,144	22.5
Services récréatifs et culturels	86,060	0.7
Enseignement	592,495	4.7
Ressources naturelles et industries primaires	693,656	5.5
Expansion commerciale et industrielle	195,885	1.5
Aménagement de la capitale nationale	19,928	0.2
Services de défense	1,796,994	14.2
Pensions et autres indemnités aux anciens combattants	427,897	3.4
Service de la dette (sans les remboursements)	1,486,951	11.8
Entreprises publiques – Paiements au titre de déficits	224,995	1.8
Coopération et aide internationales	149,214	1.2
Transferts inconditionnels aux provinces		
Subventions forfaitaires	31,744	0.2
Accords fiscaux fédéraux-provinciaux	639,272	5.0
Dédommagement, retrait de programmes conjoints	186,925	1.5
Part de l'impôt sur le revenu des services d'utilité publique	20,984	0.2
Subventions en remplacement d'impôts sur les propriétés fédérales (à des fins municipales)	1,320	–
Transferts inconditionnels aux municipalités		
Subventions en remplacement d'impôts	46,017	0.4
Subventions spéciales	1,611	–
Autres dépenses	928,446	7.3
Total, coût des services fournis	**12,651,980**	**100.0**

Finances fédérales, années terminées le 31 mars, 1868-1969[1]

Année	Recettes budgétaires totales	Recettes par habitant[1]	Dépenses budgétaires totales	Dépenses par habitant[2]	Dette nette en fin d'année	Dette nette par habitant[3]
	$	$	$	$	$	$
1868	13,687,928	3.95	13,716,422	3.96	75,757,135	21.58
1871	19,375,037	5.34	18,871,812	5.21	77,706,518	21.06
1881	29,635,298	6.96	32,579,489	7.66	155,395,780	35.93
1891	38,579,311	8.07	38,855,130	8.13	237,809,031	49.21
1901	52,516,333	9.91	55,502,530	10.47	268,480,004	49.99
1911	117,884,328	16.87	121,657,834	17.40	340,042,052	47.18
1921	436,888,930	51.06	528,899,290	61.82	2,340,878,984	266.37
1931	357,720,435	35.04	441,568,413	43.26	2,261,611,937	217.97
1941	872,169,645	76.63	1,249,601,446	109.80	3,648,691,449	317.08
1951	3,112,535,948	226.99	2,901,241,698	211.58	11,433,314,948	816.14
1952	3,980,908,652	284.17	3,732,875,250	266.46	11,185,281,546	773.59
1953	4,360,822,789	301.60	4,337,275,512	299.97	11,161,734,269	751.88
1954	4,396,319,583	96.15	4,350,522,378	293.06	11,115,937,064	727.15
1955	4,123,513,300	269.74	4,275,362,888	279.67	11,263,080,154	717.49
1956	4,400,046,639	280.29	4,433,127,636	282.40	11,280,368,964	701.47
1957	5,106,540,880	317.55	4,849,035,298	301.54	11,007,651,158	662.71
1958	5,048,788,279	303.96	5,087,411,011	306.29	11,046,273,890	646.74
1959	4,754,722,689	278.38	5,364,039,533	314.05	11,678,389,860	667.99
1960	5,289,751,209	302.57	5,202,861,053	326.20	12,089,194,003	676.51
1961	5,617,679,854	314.36	5,958,100,946	333.41	12,437,115,095	681.93
1962	5,729,623,724	314.16	6,520,645,674	357.53	13,228,137,045	712.34
1963	5,878,692,431	316.57	6,570,325,358	353.81	13,919,769,972	736.65
1964	6,253,704,039	330.92	6,872,401,519	363.70	15,070,149,452	781.24
1965	7,180,309,787	373.29	7,218,274,552	375.27	15,504,472,544	789.27
1966	7,695,820,204	391.76	7,734,795,525	393.75	15,543,447,865	776.58
1967	8,376,181,844r	418.49r	8,797,684,457r	439.55r	15,964,950,478	782.40
1968	9,076,589,448	444.82	9,871,364,117	483.77	16,759,725,147	807.93
1969	10,191,135,794	491.28	10,767,248,637	519.05	17,335,837,990	823.13

[1]Ces chiffres sont tirés des *Comptes publics du Canada* et diffèrent de ceux du tableau précédent. Il s'agit ici des recettes et des dépenses brutes et la dette nette représente l'excédent de la dette brute sur l'actif productif net.
[2]Fondées sur l'estimation de la population au 1er juin de l'année précédente.
[3]Fondée sur l'estimation de la population au 1er juin de la même année.
[r]Chiffres rectifiés.

ministrés par les provinces, sont appelés «programmes de subventions conditionnelles»; ils sont subventionnés par le gouvernement fédéral à condition d'être exécutés aux termes spécifiés par ce dernier. Divers programmes de santé et de bien-être relèvent de cette catégorie. Par exemple, en vertu de la Loi sur la Caisse d'aide à la santé, le gouvernement fédéral devra consacrer 500 millions de dollars, entre le 1er janvier 1966 et le 31 décembre 1980, pour aider les provinces à acquérir, à construire ou rénover des locaux destinés à la formation des professionnels de la santé. Aux termes de la loi, les provinces recevront 50% du coût raisonnable des projets approuvés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les projets admissibles au titre de ce programme comprennent ceux intéressant les écoles de médecine, les hôpitaux universitaires et les écoles de sciences infirmières, d'art dentaire et de pharmacie. D'autres programmes prévoient la participa-

La Banque d'expansion industrielle, constituée en 1944 par une loi du Parlement, a prêté $164,600,000 à des petites et moyennes entreprises en 1970 pour les aider à démarrer, à se moderniser ou à s'agrandir.

tion du gouvernement fédéral au coût des allocations aux vieillards, aux aveugles et aux invalides. Les programmes communs assurent aussi l'aide fédérale dans les domaines suivants: soins hospitaliers, soins médicaux, santé et sport amateur, et amélioration des services d'assistance sociale par la formation générale et professionnelle et la recherche. Le programme visant à promouvoir le développement et l'expansion économiques au niveau régional constitue un exemple plus récent de programme de «subvention conditionnelle».

Finances provinciales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit que les gouvernements provinciaux peuvent recourir aux «contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales». En théorie, leurs pouvoirs fiscaux sont limités en ce sens qu'elles ne peuvent prélever d'impôts indirects. En pratique, cependant, l'interprétation juridique de la notion d'impôt direct laisse les coudées franches aux gouvernements provinciaux. Depuis des années les tribunaux définissent l'impôt direct comme étant celui «qui est exigé de la personne même par qui on veut ou souhaite qu'il soit payé». Cette interprétation permet aux provinces d'intervenir dans tous les champs d'imposition, à condition de prélever

Estimation des recettes provinciales brutes en 1970-1971

Source	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
						(millions de dollars)					
(1) Impôt sur le revenu des particuliers	24.0	3.8	43.8	40.9	940.0	898.0	108.3	73.8	163.8	223.9	2,520.3
(2) Impôt sur le revenu des sociétés	9.4	1.1	11.6	9.0	175.0	457.0	32.6	18.7	55.4	73.6	843.4
(3) Taxe générale de vente	38.4	7.2	65.1	59.2	562.9	692.9	67.4	68.0	–	200.5	1,761.6
(4) Taxe sur le carburant	21.6	5.7	38.6	29.9	298.3	413.3	43.9	52.0	80.7	79.3	1,063.3
(5) Primes d'assurance hospitalière et médicale	–	–	–	–	–	617.3	28.6	19.3	48.6	75.0	788.8
(6) Autres impôts provinciaux	6.3	2.0	3.7	34.6	276.8	198.6	19.7	10.5	21.0	40.8	614.0
(7) Privilèges, licences et permis	13.3	1.8	15.4	19.3	232.3	315.9	26.5	61.7	304.0	209.4	1,199.6
(8) Bénéfices provenant de la vente de spiritueux	8.9	3.0	21.7	17.6	105.3	148.5	22.9	35.7	54.1	63.3	481.0
(9) Recettes non fiscales de sources propres	9.9	7.0	38.5	10.2	90.2	393.9	31.1	68.6	53.3	83.2	785.9
(10) Transferts conditionnels provenant d'autres échelons de gouvernement	115.6	27.5	116.1	112.7	338.9	822.4	132.9	116.7	220.8	222.5	2,226.1
(11) Transferts inconditionnels provenant d'autres échelons de gouvernement	101.4	22.8	96.6	85.5	765.4	38.4	47.2	46.0	16.7	1.8	1,223.8
Total, recettes provinciales brutes	**348.8**	**81.9**	**451.1**	**418.9**	**3,785.1**	**4,996.2**	**561.1**	**571.0**	**1,020.4**	**1,273.3**	**13,507.8**

Estimation des dépenses provinciales brutes en 1970-1971

Affectation	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
						(millions de dollars)					
(1) Administration générale	16.1	6.1	18.5	15.9	217.7	202.0	18.4	23.8	50.4	53.0	621.9
(2) Protection des personnes et de la propriété	9.0	1.8	9.2	7.6	147.3	188.4	17.8	16.1	46.3	38.1	481.4
(3) Transports et communications	52.4	10.4	75.1	68.8	345.1	511.9	49.6	80.3	102.3	151.0	1,446.9
(4) Santé	79.4	15.6	162.5	81.6	960.5	1,536.0	183.5	157.5	320.0	381.6	3,898.2
(5) Bien-être social	42.3	7.8	48.2	29.5	506.7	281.1	44.1	41.2	80.8	98.3	1,160.0
(6) Enseignement	93.6	20.2	131.8	144.3	1,191.8	1,584.5	161.4	144.5	366.4	369.5	4,208.0
(7) Ressources naturelles et industries primaires	10.8	4.3	18.1	21.0	140.2	139.8	30.8	29.1	50.4	81.0	525.5
(8) Service de la dette (sans les remboursements)	32.5	8.1	63.3	33.9	195.5	326.5	22.7	44.4	11.5	1.0	739.4
(9) Transferts inconditionnels	2.7	0.6	9.3	18.7	148.1	52.0	10.6	–	41.0	47.6	330.6
(10) Toutes autres dépenses	72.2	4.8	15.3	17.7	166.8	282.6	17.8	24.0	59.8	32.9	693.9
Total, dépenses provinciales brutes	**411.0**	**79.7**	**571.3**	**439.0**	**4,019.7**	**5,104.6**	**556.5**	**560.9**	**1,128.9**	**1,254.0**	**14,125.8**

En Alberta, une douzaine de « villes nouvelles » ont surgi depuis que les découvertes de pétrole et de gaz ont attiré de nombreux travailleurs dans des régions jusque-là dépourvues d'aménagements, tels que des écoles.

l'impôt de façon qu'il soit payé directement par le bénéficiaire d'un revenu s'il s'agit d'un impôt sur le capital ou sur une succession, ou encore par l'acheteur ou l'utilisateur ultime s'il s'agit d'une taxe de vente ou d'accise. Les impôts reportés sur d'autres personnes, comme les droits d'importation ou les taxes de vente et d'accise à d'autres niveaux que celui de la vente au détail, sont les seuls que les provinces ne peuvent pas percevoir, car ils sont jugés indirects.

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

Il va de soi que la capacité d'une province de prélever des impôts qui lui permettront d'offrir des services au public est fonction de sa taille, de sa population, et de la nature et de l'importance de son développement économique. Au cours des années le gouvernement fédéral a adopté, après consultation avec les provinces, des mesures visant à atténuer les écarts de capacité fiscale d'une province à l'autre. Ces mesures ont été intégrées dans une série d'arrangements fédéraux-provinciaux qui, en plus d'assurer la redistribution du produit fiscal recueilli par le gouvernement fédéral aux provinces moins prospères sous forme de versements de péréquation, comprennent certains accords touchant la perception des impôts sur le revenu et sur les successions.

Les arrangements fiscaux actuels entre le fédéral et le provincial sont entrés en vigueur le 1er avril 1967 pour prendre fin le 1er avril 1972. Il s'agit d'accords assez complexes, mais qui établissent essentiellement un système de péréquation selon lequel des sommes sont versées à certaines provinces pour hausser leurs revenus provenant de sources désignées au niveau qui aurait cours si des taux nationaux moyens de rendement étaient appliqués à ces provinces. Les arrangements prévoient aussi le versement de montants additionnels aux provinces Maritimes et comportent des dispositions relatives à la perception de l'impôt sur le revenu. Ces dernières devaient initialement être valables pour la même période que les arrangements, mais en 1968 elles ont été prolongées indéfiniment, jusqu'à résiliation. Grâce à ces arrangements, certaines provinces reçoivent une part importante de leur revenu sous forme de paiements de transfert inconditionnel dont une large part sont des versements de péréquation.

Finances locales

La raison d'être des administrations locales est d'assurer les services qui de l'avis de leurs créateurs, les gouvernements provinciaux et territoriaux, peuvent être le mieux administrés au niveau local. Bien que l'étendue de ces services et les genres d'administrations locales qui les assurent puissent varier considérablement, on peut citer: protection (police, pompiers, etc.), transports (routes, aéroports et certains services maritimes), salubrité de l'environnement (service d'eau, hygiène publique, enlèvement des ordures), santé publique et bien-être, aménagement de l'environnement (planification et zonage, logement), loisirs, activités culturelles et enseignement. De plus, un certain nombre de municipalités assurent le transport urbain, la distribution d'électricité et de gaz et les communications téléphoniques par l'intermédiaire d'entreprises qu'elles ont créées elles-mêmes et qu'on appelle généralement services publics.

Traditionnellement les services des pouvoirs locaux, à l'exception de ceux fournis par les entreprises relevant de leur compétence et vivant en général du produit de la vente de leurs services, ont été financés par l'imposition foncière. Or ces dernières années l'impôt foncier s'est avéré insuffisant face au besoin de nombreux services additionnels et d'amélioration des genres de services existants par suite de l'accroissement de l'urbanisation et de la hausse du niveau de vie. L'imposition foncière représente donc à l'heure actuelle 85% des recettes de source propre des administrations locales, mais un peu moins de 50% de leurs recettes totales. Près de 45% des recettes locales consistent en transferts provenant d'autres échelons du gouvernement. La plupart de ces transferts sont effectués par les pouvoirs provinciaux et territoriaux pour aider les administrations locales à assurer certains services. En 1970 les recettes générales brutes des administrations locales du Canada (sans compter les entreprises) ont été estimées à 7,786 millions de dollars.

Près de la moitié des dépenses publiques locales sont affectées à l'enseignement — principalement à l'enseignement primaire et secondaire. Les services de transport en absorbent environ 12%, la salubrité de l'environnement 9%, la protection 7%, et les autres services des pourcentages moindres. En 1970 les dépenses générales brutes des administrations locales du Canada (sans compter les entreprises) ont été estimées à 8,292 millions. Environ 6.5% des dépenses publiques locales sont affectées au service de la dette. A la fin de 1968 la dette publique des pouvoirs locaux s'élevait à quelque 8 milliards.

Il convient de signaler deux innovations qui acquièrent de plus en plus d'importance au niveau des finances locales. Premièrement, pour accroître les possibilités d'emprunt des pouvoirs locaux, un certain nombre de provinces ont créé des services de financement auxquels les administrations locales vendent la totalité ou une partie de leurs nouvelles émissions d'obligations garanties en contrepartie d'un prêt constitué à partir du produit des propres émissions du service de financement ou des fonds empruntés au Régime de pensions du Canada. Dans un cas comme dans l'autre il s'agit d'offrir aux gouvernements locaux de meilleures conditions d'emprunt que sur le marché libre.

Deuxièmement, certaines provinces ont élaboré un système suivant lequel une partie de l'impôt foncier perçu des propriétaires (ou, en Ontario, des propriétaires ou des locataires) est remise au moment du paiement ou est remboursée ultérieurement au contribuable. Les gouvernements locaux sont à leur tour remboursés par la province.

Banque et épargne

La monnaie canadienne repose sur le système décimal: le dollar canadien vaut 100 cents. Les billets sont émis par la Banque du Canada et la monnaie métallique, qui comprend des pièces d'un dollar, de 50c., 25c., 10c. et 5c. en nickel et de 1c. en bronze, est frappée par la Monnaie royale canadienne. A la fin de 1970, les billets mis en circulation par la Banque du Canada représentaient 3,106 millions de dollars et la monnaie métallique, 461 millions.

Même si beaucoup de transactions économiques effectuées au Canada exigent des paiements sous forme de billets de la Banque du Canada et de monnaie métallique, une proportion croissante des paiements, et certainement presque tous les paiements importants, se font par chèque. Un chèque est un écrit par lequel une personne donne l'ordre à une banque de remettre à un tiers désigné sur le chèque un certain montant à prélever sur son compte auprès de cette banque. Les dépôts dans les banques à charte constituent un moyen pratique de régler les transactions et sont ordinairement considérés comme faisant partie de la masse monétaire, car ils sont en général acceptés dans les règlements de dettes.

Les banques offrent trois sortes de comptes de chèques: les comptes courants, les comptes de chèques personnels ne portant pas d'intérêts, et les comptes d'épargne personnels avec faculté de tirage par chèques portant des intérêts. Il existe aussi des comptes d'épargne sans faculté de tirage par chèques sur lesquels les banques paient un taux d'intérêt plus élevé. Les banques, en tant que

Billets de banque et maquette d'une banque du début du XXe siècle faisant partie de la collection de vieilles monnaies de la Banque du Canada.

groupes, possèdent un service complet de compensation des chèques tirés sur une banque et encaissés dans une autre. Le 30 avril 1970, les banques à charte avaient 20,493,894 comptes de dépôt contenant chacun $1,283 en moyenne.

Banques

Il existe au Canada neuf banques à charte dont la plupart appartiennent à un grand nombre d'actionnaires canadiens. La majorité des banques possèdent une charte (c'est-à-dire une autorisation du Parlement) depuis longtemps, mais deux nouvelles sont nées au cours des quatre dernières années. En août 1970, cependant, l'une de ces nouvelles banques s'est fusionnée avec une ancienne. Chaque banque possède un réseau de succursales qui, dans le cas des plus importantes, s'étend à tout le pays. A la fin de 1970, les banques administraient au Canada 6,200 succursales. Du point de vue de l'actif total, les deux plus grandes banques

L'un des plus récents immeubles du secteur financier de Montréal a été construit par la Banque Canadienne Nationale.

canadiennes sont au nombre des 18 plus grandes banques au monde et les trois plus grandes banques canadiennes comptent parmi les 27 plus importantes au monde.

Outre les comptes de dépôt, les banques à charte offrent divers autres services: vente d'actions et d'obligations, location de coffrets de sûreté, et prêts à des fins et échéances diverses. Les banques prêtent surtout à relativement court terme, mais elles consentent également des prêts hypothécaires à long terme pour la construction commerciale et résidentielle. Elles sont en mesure de compenser les retraits imprévus grâce aux réserves sous forme de disponibilités à vue et de dépôts qu'elles conservent à la Banque du Canada, qui est le banquier des banques à charte.

Nombre de banques à charte interviennent également dans les opérations internationales et offrent des services bancaires dans un certain nombre d'autres pays, en particulier dans les Antilles. A la fin de 1970, les banques possédaient 270 succursales et bureaux à l'étranger.

Autres institutions financières

En 1970, l'actif des banques représentait environ 60% de l'actif de l'ensemble des intermédiaires financiers du Canada. Les principaux concurrents des banques sont les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt hypothécaire, les caisses populaires, les caisses d'épargne et de crédit, une banque d'épargne du Québec, et les sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation. Les courtiers en valeurs mobilières et les agents de change jouent aussi un rôle important dans le système financier.

Les banques à charte demeurent les principales institutions financières du Canada, mais on assiste depuis l'après-guerre à une croissance et une expansion rapide des institutions concurrentes, dont celles qui ont connu le plus grand essor ces dernières années sont les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt hypothécaire; au nombre de 110 environ, elles exploitent plus de 400 succursales dans tout le Canada. Elles acceptent toutes deux des dépôts et possèdent des réseaux de succursales. Elles font concurrence aux banques relativement aux dépôts d'épargne personnels, mais la plus grande partie de leurs fonds provient de la vente d'obligations garanties à terme fixe et de certificats de placement. Une forte proportion de leur actif est sous forme d'hypothèques. De plus, les sociétés de fiducie administrent des caisses de retraite d'entreprises privées et de sociétés et des successions de particuliers, elles gèrent des syndicats de faillite, et agissent comme agents financiers pour le compte de municipalités et de sociétés. C'est le ministère fédéral des Assurances ou l'administration provinciale qui délivre leurs permis aux sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire et qui les surveille.

Un autre intermédiaire financier important est la caisse d'épargne et de crédit, qui au Québec s'appelle caisse populaire. Les caisses populaires ont été créées aux environs de 1900 pour recevoir surtout l'épargne des groupes à faible revenu. Plus tard, certaines commencèrent également à consentir des prêts à leurs membres pour un montant minime. Contrairement aux banques à charte, dont la plupart datent du début du siècle, presque toutes les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires sont nées au cours de la dernière génération. Leur croissance est

due en grande partie à leur système coopératif et au caractère local de chacune des succursales – contraste frappant par rapport à l'évolution de nombreuses autres institutions.

La Banque du Canada

La principale fonction de la Banque du Canada est d'utiliser tous les recours de la politique monétaire pour réglementer le crédit au mieux des intérêts économiques du pays. Les banques à charte doivent avoir, relativement à chaque quinzaine, l'équivalent de 12% des dépôts à vue et de 4% des dépôts exigibles moyennant préavis, sous forme de billets de la Banque du Canada et de dépôts chez celle-ci. Outre ces réserves-encaisse ou réserves primaires, les banques sont tenues de maintenir des réserves secondaires composées des réserves primaires excédentaires, de bons du Trésor et de prêts au jour le jour. Au besoin, ces avoirs peuvent facilement être convertis en argent comptant. La Banque du Canada s'acquitte de son rôle en matière de politique monétaire en modifiant le montant des réserves à la disposition des banques à charte. Étant donné le rapport entre les réserves des banques et la valeur totale de leurs dépôts, la Banque du Canada peut inciter celles-ci à accroître ou à réduire leur actif de façon à produire les conditions de crédit qu'elle juge opportunes. Pour influer sur le volume des réserves des banques à charte, la Banque du Canada acquiert des avoirs financiers sous diverses formes et en dispose.

La Banque consent également des avances à court terme aux banques à charte ou aux banques régies par la Loi sur les banques d'épargne du Québec, de même qu'au gouvernement du Canada. Le taux minimum auquel la Banque est disposée à faire des avances s'appelle le taux officiel d'escompte, et la loi exige qu'il soit connu du public en tout temps. La Banque est l'agent financier du gouvernement du Canada dont elle gère le compte de dépôts auquel s'inscrivent presque toutes les recettes et dépenses publiques; elle s'occupe également de la gestion de la dette et des opérations de change avec l'étranger pour le compte du gouvernement, qu'elle assiste par ailleurs de ses conseils.

Assurances

A la fin de 1969, les Canadiens détenaient plus de 112 milliards de dollars d'assurance-vie. Avec une moyenne par famille de $19,700 en 1969, les Canadiens sont bien assurés comparativement aux citoyens des autres pays.

Le secteur de l'assurance-vie au Canada groupe environ 240 compagnies et sociétés de secours mutuels, dont plus de la moitié sont enregistrées au fédéral. Ce dernier groupe absorbe plus de 90% de l'ensemble du marché et possède au Canada un actif supérieur à 14 milliards de dollars. Outre l'assurance-vie, la plupart des compagnies vendent des polices qui couvrent les frais de maladie et compensent pour le salaire perdu pendant la maladie. On peut se procurer de l'assurance en s'adressant à un agent autorisé ou en participant à un régime collectif offert au lieu de travail.

A part les compagnies d'assurance-vie, environ 350 compagnies vendent de l'assurance contre l'incendie, le vol, les accidents d'automobiles et autres risques. Parmi celles-ci, les compagnies enregistrées au fédéral ont au Canada un actif de plus de 2 milliards de dollars.

Travail

Population active

En 1970, 55.8% des Canadiens âgés de 14 ans et plus faisaient partie de la population active, c'est-à-dire qu'ils avaient un emploi ou en cherchaient. Le nombre des actifs atteignait 8,374,000 et celui des personnes âgées de 14 ans ou plus était de 15,016,000. Comme l'indique le premier graphique, le taux d'activité varie beaucoup suivant l'âge et le sexe.

En ce qui concerne l'évolution de la population active ces dernières années, le graphique suivant permet de tirer trois grandes conclusions. Tout d'abord, l'effectif des travailleurs canadiens a très rapidement augmenté dans les années 60, plus vite que chez la plupart des autres pays industriels, en raison d'une croissance démographique remarquable et aussi de l'augmentation du pourcentage des personnes, en particulier des femmes, ayant un emploi. En deuxième lieu, le chiffre de la population active de même que le nombre de travailleurs occupés et de chômeurs subissent chaque année des fluctuations régulières. Ces dernières tiennent

Pourcentage des personnes actives, selon l'âge et le sexe; moyennes annuelles 1970

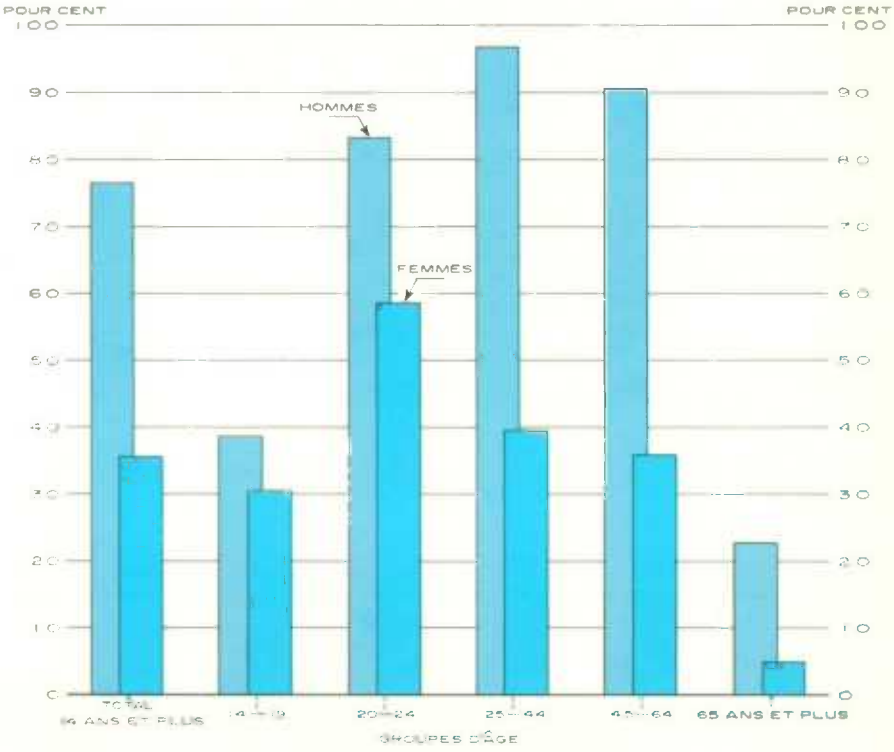

Population active, personnes employées et en chômage, par mois, 1969-1970

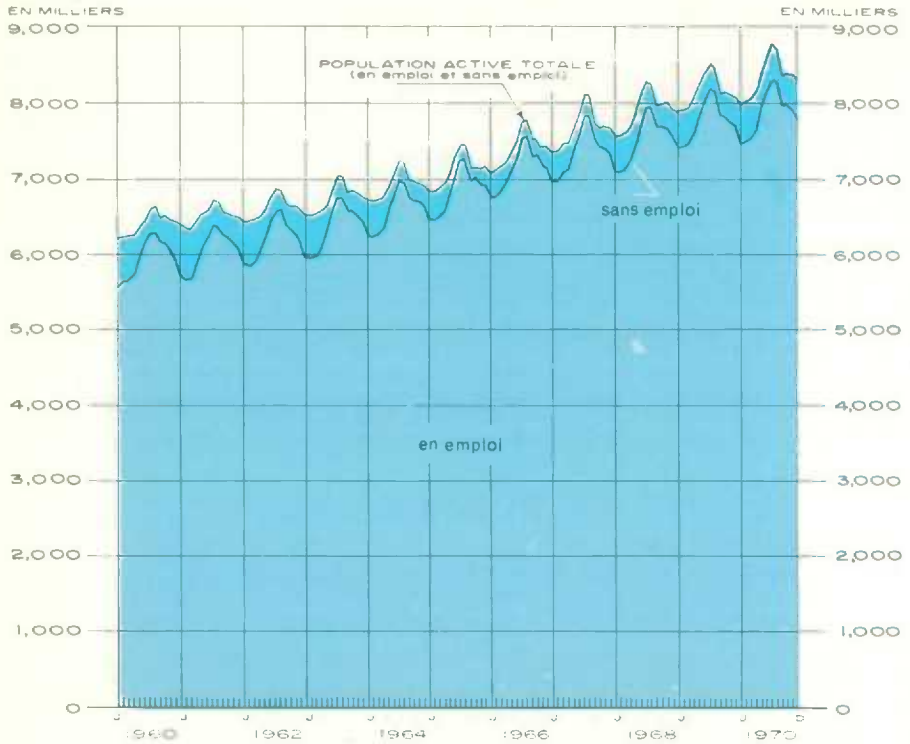

Rémunération hebdomadaire moyenne, certaines branches d'activité au Canada, moyennes annuelles, 1960, 1969 et 1970

Branche d'activité	1960	1969	1970	Variations 1960 à 1970	Variations 1969 à 1970
	(en dollars)			(en %)	
Exploitation forestière	73.85	133.60	138.46	+87.5	+ 3.6
Extraction minière, y compris le broyage	93.19	148.93	164.76	+76.8	+10.6
Industrie manufacturière	78.88	122.93	132.72	+68.3	+ 8.0
Biens durables	85.17	132.13	142.88	+67.8	+ 8.1
Biens non durables	73.73	114.14	123.21	+67.1	+ 7.9
Construction	86.90	150.68	166.38	+91.5	+10.4
Transports, communications et autres services publics	79.68	131.03	142.26	+78.5	+ 8.6
Commerce	62.93	93.80	100.49	+59.7	+ 7.1
Finances, assurances et immeuble	89.57	113.83	120.52	+73.2	+ 5.9
Services	54.86	84.23	90.65	+65.2	+ 7.6
Moyenne générale	75.76	117.63	126.78	+67.3	+ 7.8

au caractère saisonnier de certains emplois, par exemple dans l'agriculture et la construction, où l'activité est fonction du climat. L'année scolaire compte aussi pour beaucoup, puisque les étudiants viennent grossir les rangs actifs pendant les vacances d'été. Troisième point important, le nombre des sans-travail au Canada varie considérablement d'une époque à l'autre. Outre les mouvements saisonniers, il existe des cycles plus longs liés aux conditions économiques générales. En 1970 le pays comptait 495,000 sans-travail, soit 5.9% de la population active, ce qui représente un fort taux de chômage. En 1966, année faible du cycle actuel, le chômage n'était que de 3.6%.

Le troisième graphique donne un aperçu de la façon dont l'économie canadienne absorbe la main-d'oeuvre. Il indique la répartition, par branche d'activité, des 7,879,000 personnes employées en 1970.

Rémunération horaire moyenne et durée moyenne de la semaine de travail pour les travailleurs rémunérés à l'heure, moyennes annuelles, 1960, 1969 et 1970

Branche d'activité et province	Rémunération horaire moyenne			Durée moyenne de la semaine de travail			Variations de la r.h.m.		Variations de la d.m.s.t.	
	1960	1969	1970	1960	1969	1970	1960 à 1970	1969 à 1970	1960 à 1970	1969 à 1970
	(dollars)			(heures)			(en pourcentage)			
Industrie										
Manufacturière	1.79	2.79	3.01	40.4	40.0	39.7	+68.2	+7.9	−1.7	−0.8
Biens durables	1.95	3.00	3.26	40.7	40.6	40.2	+67.2	+8.7	−1.2	−1.0
Biens non durables	1.64	2.57	2.77	40.1	39.5	39.3	+68.9	+7.8	−2.0	−0.5
Extraction minière, y compris le broyage	2.09	3.28	3.71	41.6	41.4	41.0	+77.5	+13.1	−1.4	−1.0
Construction	2.03	3.71	4.22	41.6	39.8	38.9	+107.9	+13.7	−6.5	−2.3
Bâtiment	2.13	3.82	4.35	39.0	38.0	37.4	+104.2	+13.9	−4.1	−1.6
Génie civil	1.86	3.48	3.93	46.5	44.0	42.4	+111.3	+12.9	−8.8	−3.6
Autres branches										
Transports urbains	2.05	3.43	3.65	42.0	41.7	42.1	+78.0	+6.4	+0.2	+1.0
Voirie	1.58	2.49	2.70	38.2	36.2	37.1	+70.9	+8.4	−2.9	+2.5
Blanchissage, nettoyage à sec et pressage	1.00	1.62	1.75	39.9	37.4	37.4	+75.0	+8.0	−6.3	–
Hôtels, restaurants et tavernes	1.02	1.62	1.74	39.1	32.2	31.9	+70.6	+7.4	−18.4	−0.9
Province[1] Industrie manufacturière										
Terre-Neuve	1.61	2.25	2.56	40.6	41.6	40.5	+59.0	+13.8	−0.2	−2.6
Nouvelle-Écosse	1.55	2.20	2.45	40.9	39.8	39.1	+58.1	+11.4	−4.4	−1.8
Nouveau-Brunswick	1.52	2.29	2.48	41.6	40.3	40.5	+63.2	+ 8.3	−2.6	+0.5
Québec	1.60	2.50	2.68	41.2	40.8	40.4	+67.5	+ 7.2	−1.9	−1.0
Ontario	1.88	2.93	3.19	40.3	40.1	39.8	+69.7	+ 8.9	−1.2	−0.7
Manitoba	1.62	2.47	2.72	40.0	39.4	38.9	+67.9	+10.1	−2.8	−1.3
Saskatchewan	1.91	2.94	3.16	38.9	39.7	39.5	+65.4	+7.5	+1.5	−0.5
Alberta	1.90	2.90	3.18	39.5	39.4	39.1	+67.4	+9.7	−1.0	−0.8
Colombie-Britannique	2.18	3.48	3.71	37.5	37.4	36.8	+70.2	+6.6	−1.9	−1.6

[1]Les chiffres de l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas disponibles.

Employés par industrie, 1970, moyennes annuelles

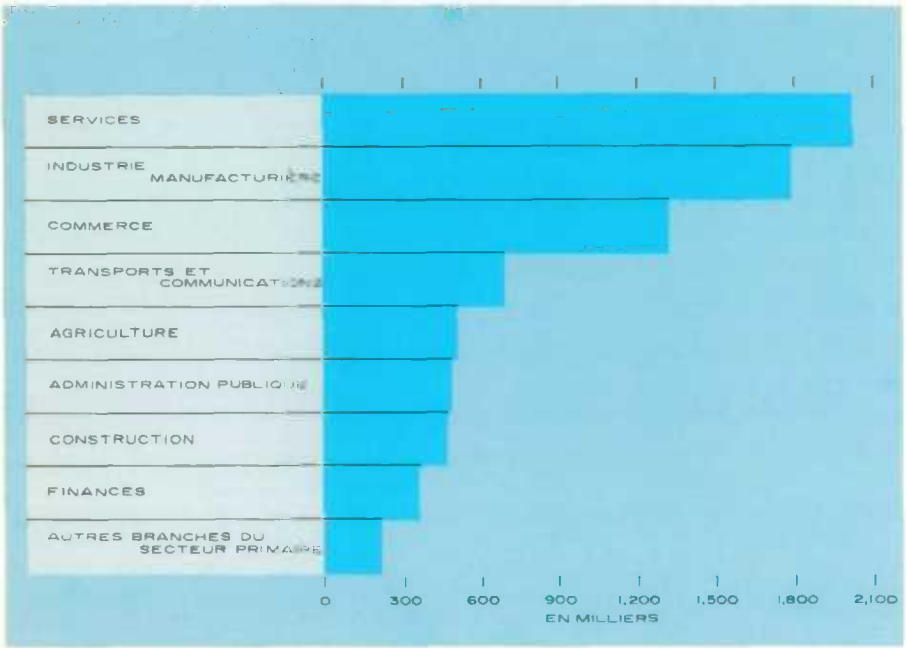

Rémunération et heures de travail

Statistique Canada recueille des données sur la rémunération hebdomadaire moyenne, le nombre moyen d'heures de travail par semaine et la rémunération horaire moyenne, par une enquête mensuelle auprès de quelque 52,000 établissements commerciaux du Canada employant 20 personnes ou plus pendant au moins un mois de l'année. Ces établissements groupent un peu moins de 60% de l'ensemble des travailleurs au Canada.

De 1969 à 1970, la moyenne d'heures par semaine a diminué dans la plupart des branches d'activité. Ces reculs s'échelonnaient entre 0.8% (industrie manufacturière) et 2.3% (construction). Les transports urbains et la voirie ont cependant enregistré des avances de 1.0% et 2.5% respectivement. La durée moyenne de la semaine de travail a diminué dans toutes les provinces, sauf au Nouveau-Brunswick où il s'est produit une légère augmentation.

Au cours de la période observée, la rémunération horaire moyenne s'est accrue dans toutes les provinces et dans toutes les industries. En tête venait la construction avec un gain de 13.7%, suivie de l'extraction minière, y compris le broyage (13.1%). Quant aux provinces, Terre-Neuve a connu l'augmentation la plus importante (13.8%), et la Colombie-Britannique, le gain le plus faible (6.6%).

Dans l'ensemble des industries enquêtées, la rémunération hebdomadaire moyenne a progressé de 7.8% en 1970 pour atteindre $126.78, contre $117.63 en 1969. Les hausses variaient entre 3.6% (exploitation forestière) et 10.6% (extraction minière, y compris le broyage). Du côté de la fabrication, l'accroissement des gains hebdomadaires moyens a été de 8.0%, et de 10.4% dans la construction.

Les industries manufacturières

Les industries manufacturières représentent la plus grande partie des industries productives de biens au Canada, et de ce fait elles ont une influence importante sur l'accroissement de la production, des exportations et du niveau de vie du pays. Elles emploient près d'un quart des salariés du pays et représentent une proportion à peu près égale du produit intérieur brut au coût des facteurs: 17,040 millions de dollars sur 70,150 millions, d'après les chiffres provisoires de 1969. Les premiers résultats des enquêtes mensuelles montrent que les industries manufacturières fournissent de l'emploi à 1,667,600 personnes, et que les expéditions de biens de propre fabrication en 1970 avaient une valeur totale de 45,303 millions. (La valeur des expéditions est de beaucoup supérieure au produit intérieur brut, car elle comprend les produits d'autres industries ou d'autres pays ainsi que les transferts entre usines dans les industries manufacturières.)

Il n'y a pas de mesure précise des exportations de biens fabriqués, mais si l'on accepte que les exportations de matières ouvrées et de produits finals équivalent à peu près à celles des produits fabriqués, les industries manufacturières ont participé, dans une certaine mesure, à la production de presque trois quarts des exportations du Canada en 1970. Au cours des dernières années, cette proportion n'a cessé de croître, par suite de l'accroissement des exportations de certains biens durables, notamment de véhicules automobiles et de leurs pièces.

Les industries manufacturières au Canada se caractérisent par un haut degré de mécanisation et il s'ensuit que leurs usines exigent de fortes immobilisations. Cela tient en partie à ce que de nombreuses industries primaires sont, par la force des choses, des industries de capital, c'est-à-dire qu'elles utilisent une grande quantité de machines, de matériel et de constructions par rapport à leur main-d'oeuvre. Une autre raison est l'importance croissante des industries productrices de biens hautement usinés comme les machines et les automobiles. De plus, le niveau de vie élevé, reflété par les salaires, freine le recours à la main-d'oeuvre, ce qui se traduit souvent par un accroissement de la mécanisation.

Les résultats d'une enquête sur les intentions d'investissement faisaient prévoir en 1970 que les industries manufacturières compteraient pour plus du tiers des investissements privés et publics en machines et en matériel nouveaux au Canada. Évidemment ces dépenses représentent à la fois l'expansion «horizontale» du capital (accroissement de la capacité de production) et l'expansion «verticale» (accroissement du capital par employé ou par unité de produit).

Divers facteurs ont contribué ensemble à une tendance générale à la hausse de la productivité. En fait, la production matérielle des industries manufacturières, par heure-homme de travail, a augmenté à un taux annuel moyen de 4.0 % au cours de la période 1946-1969 et au même taux pendant la période 1961-1969. Par suite d'un ralentissement temporaire de l'économie en 1970, la progression de la production par heure-homme n'a été que de 1.3% par rapport à 1969, ce qui est inférieur à la moyenne. Le volume global de la fabrication a diminué en 1970, et ce pour la première fois depuis 1958, notamment par suite de la baisse de la demande de véhicules automobiles et de leurs pièces.

Cependant, ainsi que le révèle une enquête mensuelle, l'industrie de l'automobile n'en occupait pas moins encore en 1970 la première place au titre de la valeur des expéditions de produits de propre fabrication. En 1965 cette industrie avait délogé celle des pâtes et papiers du premier rang pour le volume des expéditions.

Elle devait rendre cette première place à l'industrie des pâtes et papiers en 1966, mais elle l'a reprise en 1967 pour ne plus la perdre.

Par suite de la baisse de la demande de véhicules automobiles, les premiers résultats de 1970 pour les deux industries sont assez voisins. Les expéditions des fabricants de véhicules automobiles se sont élevées à 2,951 millions de dollars, à comparer à 2,761 millions pour l'industrie des pâtes et papiers, qui vient au deuxième rang. L'industrie de l'abattage et de préparation de la viande, la troisième en importance d'après le recensement des manufactures de 1968, a fait des expéditions de 1,909 millions de dollars en 1970.

C'est le recensement annuel des manufactures qui fournit les détails les plus complets sur les industries manufacturières. Bien qu'au moment où ces lignes sont écrites on ait déjà publié les données provisoires pour 1969, les derniers résultats finals disponibles sont ceux de 1968; ils sont résumés dans le tableau ci-joint. En 1969, les autres parmi les dix principales industries étaient, par ordre d'importance de leurs expéditions, le raffinage du pétrole, la sidérurgie, les fabriques laitières, la fabrication de pièces et d'accessoires d'automobile, les scieries et les ateliers de rabotage, la fabrication de machines et de matériel divers, ainsi que la fonte et l'affinage. (Les expéditions de toutes ces industries, sauf la dernière, ont dépassé le milliard de dollars en 1969.)

Répartition proportionnelle des expéditions des fabricants, selon la première destination, Canada et provinces, 1967

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT MANUFACTURIER	EXPÉDITIONS DANS LA PROVINCE D'ORIGINE	EXPÉDITIONS À D'AUTRES PROVINCES ET TERRITOIRES	EXPÉDITIONS À D'AUTRES PAYS
CANADA	56%	28%	16%
TERRE-NEUVE	38	2	60
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	43	51	6
NOUVELLE-ÉCOSSE	45	36	19
NOUVEAU-BRUNSWICK	43	33	24
QUÉBEC	54	31	15
ONTARIO	58	28	14
MANITOBA	57	38	5
SASKATCHEWAN	74	22	4
ALBERTA	58	33	9
COLOMBIE-BRITANNIQUE	48	15	37

Statistiques manufacturières, certaines années, 1917 à 1970

Année	Employés	Rémunération	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de produits de propre fabrication[1]
	nombre	milliers de dollars		
1917	606,523	497,802	1,281,132	2,820,811
1920	598,893	717,494	1,621,273	3,706,545
1929	666,531	777,291	1,755,387	3,883,446
1933	468,658	436,248	919,671	1,954,076
1939	658,114	737,811	1,531,052	3,474,784
1944	1,222,882	2,029,621	4,015,776	9,073,693
1949	1,171,207	2,591,891	5,330,566	12,479,593
1953	1,327,451	3,957,018	7,993,069	17,785,417
1954	1,267,966	3,896,688	7,902,124	17,554,528
1955	1,298,461	4,142,410	8,753,450	19,513,934
1956	1,353,020	4,570,692	9,605,425	21,636,749
1957	1,340,948	4,778,040	..	21,452,343
1958	1,272,686	4,758,614	9,454,954	21,434,815
1959	1,287,810	5,030,132	10,154,277	22,830,836
1960	1,275,476	5,150,503	10,380,148	23,279,804
1961	1,352,605	5,701,651	10,434,832	23,438,956
1962	1,389,516	6,096,174	11,429,644	25,790,087
1963	1,425,440	6,495,289	12,272,734	28,014,888
1964	1,491,257	7,080,939	13,535,991	30,856,099
1965	1,570,298	7,822,919	14,927,753	33,889,425
1966	1,646,024	8,695,890	16,351,740	37,303,455
1967	1,652,827	9,254,190	17,005,696	38,955,389
1968	1,642,352	9,905,504	18,332,204	42,061,555
1969	1,673,319[2]	10,831,306[3]	20,131,436[4]	45,932,907[5]
1970	1,667,600[2]	11,566,000[3]	19,782,000[4]	45,303,500[5]

[1]Avant 1953, valeur brute de la production.
[2]Fondé sur des données courantes publiées dans «Estimations du nombre d'employés par province et par industrie». (Rapport du B.F.S., nº de catalogue 72-008.)
[3]Fondé sur des données courantes sur les gains dans les industries manufacturières.
[4]Estimation fondée sur le rapport entre la «valeur ajoutée par la fabrication» et la «production manufacturière brute» des années antérieures.
[5]Estimation fondée sur l'enquête mensuelle sur les expéditions des fabricants.

Ce mélange d'industries manufacturières primaires (qui transforment les ressources naturelles) et d'industries manufacturières secondaires (productrices de produits plus usinés) illustre la diversité et le haut degré de développement de l'économie manufacturière du Canada.

Comme on l'a déjà mentionné, c'est la fabrication de véhicules automobiles qui vient en tête de liste pour le volume des expéditions des biens fabriqués. Mais en réalité l'industrie de l'automobile au Canada est beaucoup plus importante que ne l'indiquent les chiffres de cette industrie. Des estimations provisoires pour 1970, il ressort que le total combiné des expéditions des fabricants de véhicules automobiles et des fabricants de pièces et d'accessoires atteint 4,160 millions de dollars. De plus, d'autres industries fabriquent aussi, en quantités moindres, des pièces pour véhicules automobiles. Les fabricants de chambres à air et de pneus ainsi que les fabricants d'accumulateurs ont aussi un apport important dans la fabrication de véhicules automobiles tout en desservant d'importants marchés de pièces de remplacement.

Statistiques manufacturières, par province et par groupe d'industries, 1968

Province ou territoire et groupe d'industries	Employés	Rémunération	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de produits de propre fabrication
	nombre	milliers de dollars		
Province ou territoire				
Terre-Neuve	11,908	57,582	88,386	197,464
Île-du-Prince-Édouard	2,255	8,219	16,569	51,657
Nouvelle-Écosse	32,894	148,811	261,044	663,335
Nouveau-Brunswick	28,139	133,380	240,753	633,577
Québec	521,250	2,923,728	5,215,464	11,742,911
Ontario	810,724	5,171,178	9,714,889	21,942,620
Manitoba	48,100	251,869	443,002	1,118,813
Saskatchewan	15,654	89,955	170,002	489,210
Alberta	49,759	292,983	604,529	1,667,034
Colombie-Britannique	121,490	826,671	1,575,436	3,550,399
Yukon	86	438	834	1,194
Territoires du Nord-Ouest	93	689	1,296	3,341
Canada	**1,642,352**	**9,905,504**	**18,332,204**	**42,061,555**
Groupe d'industries				
Industrie des aliments et boissons	226,470	1,211,043	2,636,728	7,674,300
Industrie du tabac	10,179	63,901	169,808	508,814
Industrie du caoutchouc	24,833	154,959	303,283	565,339
Industrie du cuir	31,741	131,879	201,918	396,242
Industrie textile	73,234	364,097	652,453	1,526,824
Bonneterie	23,845	94,334	170,252	377,069
Industrie de l'habillement	97,596	378,694	600,133	1,258,268
Industrie du bois	90,309	490,721	896,061	1,966,340
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	43,171	211,140	346,805	660,281
Industrie du papier et activités annexes	117,959	836,084	1,479,229	3,422,015
Imprimerie, édition et activités annexes	84,143	535,237	916,397	1,370,351
Première transformation des métaux	113,023	803,456	1,514,867	3,384,248
Fabrication de produits en métal (sauf machines et matériel de transport)	137,559	864,199	1,493,521	2,899,875
Fabrication de machines (sauf électriques)	76,350	520,131	737,399	1,480,375
Fabrication de matériel de transport	149,379	1,102,226	2,045,552	5,597,442
Fabrication de produits électriques	124,215	747,909	1,173,800	2,407,472
Fabrication de produits minéraux non métalliques	51,670	326,042	686,041	1,204,177
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	15,631	138,470	329,417	1,675,999
Industrie chimique	77,027	537,992	1,285,018	2,428,595
Industries manufacturières diverses	74,018	392,990	693,522	1,257,529

Les exportations canadiennes de voitures particulières ont dépassé 1,700 millions de dollars en 1970, tandis que celles de l'ensemble des véhicules automobiles et des pièces a atteint 3,570 millions, ce qui illustre bien les répercussions de l'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile.

Une étude des marchés desservis par les industries manufacturières canadiennes en 1967 montre que 56% des expéditions de produits de propre fabrication avaient une destination première dans la province même de l'établissement fabri-

cant. Environ 28% de la valeur totale (deux dollars dans sept) allaient à d'autres destinations premières au Canada et 16% (un dollar dans six) avaient une destination première à l'étranger. L'on sait cependant que ce dernier chiffre sous-indique considérablement l'importance des marchés d'exportation des fabricants canadiens, car les produits de certaines industries atteignent d'autres pays en grandes quantités par l'entremise d'intermédiaires tandis que d'autres industries exportent leurs produits après les avoir comptabilisés à des services de l'entreprise qui ne sont pas en fait des établissements manufacturiers.

La plupart des chiffres cités dans cette section sont recueillis au niveau de l'établissement: ils s'appliquent à des unités qui équivalent à peu près à des usines ou à des fabriques. Si l'on classe des compagnies entières selon leur activité économique principale, celles dont l'activité principale est la fabrication ont réalisé un bénéfice net avant impôt de 6.8% de leurs recettes totales en 1969, à comparer à 7.4% pour la période 1962-1969.

Le poisson frais est immédiatement préparé à destination des marchés canadiens et étrangers.

Commerce intérieur

Les canaux de distribution peuvent être définis comme étant les moyens par lesquels les marchandises sont acheminées du producteur et des sources secondaires (par ex., les importateurs) jusqu'au consommateur final. Les principaux d'entre eux sont les grossistes (y compris agents et distributeurs), les succursales de vente des fabricants, les points de vente au détail, les distributeurs automatiques, et la vente directe (vente par correspondance, démarchage). De plus, il existe différentes formes de services au consommateur et à l'industrie: hébergement, repas, lieux de loisirs et de détente, blanchissage et autres services personnels, location de matériel, administration, recherche, consultation publicitaire et traitement des données.

La nature et les activités des canaux de distribution évoluent constamment. Au niveau du commerce de détail et des services, les concessions exclusives semblent se multiplier. Les centres commerciaux bien aménagés ont fait leur apparition dans les banlieues; dans le quartier des affaires des centres-villes, les marchands participent à l'activité des nouveaux mails commerciaux et des complexes multicommerciaux à plusieurs étages abritant points de vente au détail et services. Les marchands indépendants se groupent en associations volontaires comportant un service de publicité commun et d'achats centralisés, pour mieux concurrencer les magasins à succursales. Jusqu'en 1968, ils ont adhéré nombreux aux groupes existants, mais en 1969 le rythme d'adhésion semble s'être ralenti. Les compagnies d'essence s'adonnent maintenant à la vente directe et au détail d'appareils et d'articles ménagers et de sport. Les entreprises recourent largement à divers genres

D'énormes supermarchés existent partout au Canada, en particulier dans les régions urbaines.

d'organismes spécialisés dont bon nombre n'ont pris naissance que ces dernières années, entre autres: services de traitement des données, bureaux d'étude des opérations et des marchés, sociétés de relations publiques, maisons productrices de listes d'adresses et conseillers en commercialisation et en gestion.

Commerce de détail par province et genre de commerce, 1968-1970

Province ou territoire et genre de commerce	1968	1969[1]	1970[1]	Variation, 1969-1970
	(millions de dollars)			%
Province				
Terre-Neuve	464.2	470.4	488.2	+3.8
Île-du-Prince-Édouard	121.7	125.7	134.0	+6.6
Nouvelle-Écosse	862.3	893.3	933.5	+4.5
Nouveau-Brunswick	687.2	704.3	736.6	+4.6
Québec	6,564.9	6,937.8	7,090.8	+2.2
Ontario	9,884.7	10,639.2	10,841.6	+1.9
Manitoba	1,118.0	1,159.2	1,181.6	+1.9
Saskatchewan	1,081.6	1,054.7	1,016.4	−3.6
Alberta	2,066.9	2,234.7	2,227.4	−0.4
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2,859.3	3,105.3	3,143.1	+1.2
Total	**25,710.8**	**27,324.7**	**27,793.2**	**+1.7**
Genre de commerce				
Épiceries et épiceries-boucheries	5,985.6	6,422.8	6,873.9	+7.0
Autres magasins d'alimentation	580.7	626.8	635.0	+1.3
Grands magasins[2]	2,444.8	2,723.2	2,841.5	+4.3
Marchandises diverses[3]	727.9	807.9	802.4	−0.7
Magasins généraux	572.0	601.1	630.1	+4.8
Bazars	513.1	541.8	550.2	+1.6
Concessionnaires de véhicules automobiles[4]	4,714.1	4,808.3	4,229.4	−12.0
Stations-service et garages	2,179.8	2,300.4	2,461.6	+7.0
Vêtements pour hommes	398.3	421.4	437.5	+3.8
Vêtements pour femmes	501.8	536.6	540.0	+0.6
Vêtements pour la famille	381.4	389.0	392.3	+0.8
Chaussures	306.5	313.7	322.1	+2.7
Quincailleries	392.4	402.2	409.6	+1.8
Meubles, téléviseurs, radios et appareils	816.1	863.3	840.6	−2.6
Combustibles	471.4	485.5	516.0	+6.3
Pharmacies	736.6	784.1	819.6	+4.5
Bijouteries	213.7	222.6	226.3	+1.7
Tous autres magasins[5]	3,774.5	4,074.1	4,265.2	+4.7

[1]Chiffres préliminaires sujets à révision. Non comprises les corrections pour tenir compte des «créations» et autres éléments.

[2]Depuis 1966 sont comprises les concessions des grands magasins. Non compris les points de vente des grands magasins qui ne sont pas des grands magasins; les ventes par catalogue des grands magasins. La nouvelle définition du grand magasin a influé sur les données de plusieurs autres catégories de commerce de détail qui ne peuvent être comparées aux données antérieures à 1966.

[3]Y compris les magasins qui ne sont pas des grands magasins au sens strict, et les ventes par catalogue.

[4]Y compris les ventes de véhicules neufs et d'occasion, les recettes des services et réparations. Non comprises les données relatives aux voitures d'occasion.

[5]Le principal élément est composé des magasins de boissons alcooliques, mais sont aussi compris les marchands de voitures d'occasion et beaucoup d'autres.

Vu la nature changeante du monde des affaires, il est difficile d'établir aux fins de l'analyse statistique, une classification univoque des points de vente. Par exemple, on ne peut plus faire de distinction nette entre grands magasins, grands magasins à rabais et bazars. Statistique Canada utilise donc depuis 1966 une nouvelle définition du grand magasin. Si de tels changements de définition reflètent le caractère mouvant du commerce de détail, par contre il devient plus difficile de faire des comparaisons avec les chiffres des années antérieures. Le tableau à la page 273 en donne certains détails.

Commerce de détail

De 1966 à 1970 les ventes au détail ont augmenté de 22.5% pour se chiffrer à $27,793,200,000. En Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique le taux d'augmentation était supérieur à la moyenne, alors que dans toutes les autres provinces il lui était inférieur. En Saskatchewan, il y a eu diminution des ventes.

La plus forte augmentation a été enregistrée par les grands magasins (+44%). Il faut noter que l'importante catégorie de marchands d'automobiles, qui avait connu une croissance inférieure à la moyenne de 1966 à 1969, a accusé une baisse considérable en 1970, au point que le total est inférieur de 2.5% à celui de 1966.

L'activité des centres commerciaux a pris énormément d'ampleur. En 1961, environ 5.5% des ventes au détail s'y étaient effectuées; en 1968, la proportion avait

Presque chaque boîte de soupe Campbell vendue entre la tête des Lacs et l'Île Vancouver provient de l'usine de Portage-la-Prairie, au Manitoba.

La boutique, type de magasin relativement nouveau, vend des vêtements mode particulièrement destinés aux jeunes.

plus que doublé pour atteindre 11.2%. On comptait cette année-là au Canada 480 centres commerciaux qui réunissaient 6,634 magasins de détail ayant un chiffre de vente de $2,873,200,000 (sans compter les $126,300,000 provenant des 2,211 points de vente de services).

Sur le montant total des ventes au détail en 1970, $10,576,600,000 (38.1%) provenaient des magasins à succursales et $17,216,600,000 (61.9%), des magasins indépendants. En 1964, les magasins à succursales détenaient 31.7% du marché de détail et les magasins indépendants, 68.3%.

Comme on l'a déjà indiqué, certains détaillants indépendants, soucieux d'une plus grande efficacité dans leur lutte contre les magasins à succursales, se sont groupés en associations volontaires pour profiter à moindre coût des services de gestion et d'achat massif, et d'une meilleure publicité. Les premiers commerces à se grouper ainsi ont été les épiceries et les épiceries-boucheries, les pharmacies et les quincailleries. Leur association na pas empêché les magasins à succursales d'accroître leur part du marché, mais elle a vraisemblablement ralenti leur progrès ces dernières années.

Le mail de la rue Sparks à Ottawa (Ont.) a beaucoup de succès. La circulation automobile y est interdite pour permettre aux acheteurs d'évoluer dans un décor de ville agréablement aménagé.

Vente directe

Ne sont pas comprises dans le commerce de détail les «ventes directes», c'est-à-dire effectuées par démarchage, voie postale ou autre moyen, sans l'entremise d'un magasin; toutefois les ventes par catalogue des grands magasins entrent dans les chiffres du commerce de détail. En 1969 les ventes directes se sont élevées à $712,100,000, augmentation de 2.1% sur 1968, et s'ajoutent aux ventes de détail de $27,324,700,000. Sont également exclues les ventes par distributeurs automatiques qui ont atteint $142,900,000 en 1969, 12.5% de plus qu'en 1968.

Les principaux éléments de la vente directe en 1969 ont été: produits laitiers ($168,000,000); journaux et revues ($128,400,000); cosmétiques et produits pharmaceutiques ($73,800,000); livres et albums de disques ($72,200,000); produits de boulangerie ($51,300,000); appareils électriques ($49,800,000); vaisselle, batteries de cuisine, accessoires de nettoyage, produits nettoyants et savons ($47,200,000). Entre autres, les ventes directes de produits laitiers et de boulangerie et celles de disques sont demeurées stationnaires ou ont fléchi.

Services

La meilleure façon de mesurer et d'analyser l'évolution du secteur important et diversifié des services est de recourir aux données du recensement, car les enquê-

tes intercensitaires n'en fournissent qu'une image partielle. De 1961 à 1966, les services ont prospéré à un taux plus rapide que le revenu personnel disponible ou les dépenses personnelles de consommation. La hausse de 53.9% de leur chiffre d'affaires a également été supérieure à celle de 41.2% des ventes au détail.

En 1966, les recettes des services s'élevaient à 4,587 millions de dollars, dont 2,397 millions provenant des hôtels, camps de touristes et restaurants, 596 millions des services personnels, 442 millions des services récréatifs et de divertissement et 492 millions des services commerciaux.

Crédit à la consommation

Le crédit à la consommation désigne les avances consenties à des fins personnelles, non commerciales, comptant ou sous forme d'ouverture de crédit, pour l'achat de certains biens de consommation par contrat de vente. Sont exclus les hypothèques sur le logement, les prêts pour amélioration des habitations, les prêts bancaires entièrement garantis, les honoraires dus aux médecins, avocats et autres membres des professions libérales, les prêts des agents de change et courtiers en placements, le crédit accordé, entre autres, pour l'obtention de services, y compris les services publics, ceux des hôtels et agences de voyages, et les prêts entre particuliers.

Atelier de matriçage dans une usine de montage de pièces d'automobiles, dans le sud de l'Ontario.

Le crédit à la consommation a constamment augmenté dans les années 60, à un taux annuel approchant 12%. A la fin de 1970, l'encours était de 11,400 millions de dollars, soit une augmentation de 5.1% sur 1969, la plus faible depuis plus de dix ans. La part du crédit total à la consommation consentie par les détaillants et les organismes de financement des ventes a diminué de 1961 à 1970 tombant de 43.4% à 23.9%; celle des banques et autres institutions de prêts s'est par ailleurs accrue dans une proportion égale.

Crédit à la consommation: encours par principales catégories de prêteurs, 1961-1970

Année	Total	Commerces de détail[1]	Autres organismes de financement des ventes[2]	Prêts bancaires comptant[3]	Autres prêts comptant[4]
			(millions de dollars)		
1961	4,250	1,005	838	1,039	1,368
1962	4,694	1,039	902	1,196	1,557
1963	5,270	1,088	982	1,446	1,754
1964	6,056	1,147	1,148	1,808	1,953
1965	6,943	1,216	1,270	2,257	2,200
1966	7,556	1,260	1,346	2,474	2,476
1967	8,372	1,286	1,287	2,994	2,805
1968	9,584	1,329	1,352	3,686	3,217
1969	10,846r	1,415	1,524r	4,171	3,736r
1970	11,400p	1,421p	1,309p	4,685	3,985p

[1]Comprend les comptes ouverts et le crédit à tempérament des grands magasins, des magasins de meubles et d'appareils, etc. [2]Comprend le crédit pour ventes à tempérament accordé par les sociétés de financement et de crédit à la consommation et les cartes de crédit des sociétés pétrolières. [3]Prêts personnels comptant (autres que ceux entièrement garantis ou pour amélioration de l'habitat) consentis par les banques à charte et banques d'épargne du Québec. [4]Comprend les prêts personnels comptant accordés par les sociétés de crédit à la consommation, les caisses d'épargne et de crédit et les Caisses populaires, et les prêts sur polices des compagnies d'assurance-vie.
[P]Données préliminaires. [r]Chiffres rectifiés.

Commerce de gros

Aux fins de la statistique, les grossistes sont classés en cinq catégories: les marchands de gros (dont le chiffre de vente en 1961 représentait 56% des 19,740 millions réalisés), les agents et distributeurs, les succursales de vente des fabricants, les transformateurs de produits primaires et les stations de vente de pétrole en gros.

A elles seules, les ventes des grossistes, d'une valeur estimative de $18,393,700,000 en 1970, ont augmenté de 18.3% depuis 1966, et de 66.5% depuis 1961.

Les ventes de biens de consommation en 1970 ont atteint 8,880 millions, soit une avance de 27.7% depuis 1966, et celles de produits industriels, 9,514 millions, soit une augmentation de 10.7% pour la même période. De 1966 à 1970, il s'est produit au niveau du gros, deux baisses sensibles dans la valeur des ventes: charbon et coke (−15.5%) et machines agricoles (−43.6%). Les commerces les plus importants ont été les épiceries et spécialités alimentaires (3,006 millions), les matériaux de construction et les sciages (2,148 millions) et le matériel et fournitures industriels et de transport (1,731 millions).

Coopératives

Le mouvement coopératif est représenté dans les dix provinces du Canada. Il a été adopté avec le plus d'empressement dans les milieux ruraux où il n'existait guère de moyens de commercialisation des produits agricoles, et où les cultivateurs étaient déçus par les pratiques en vigueur. Il demeure donc essentiellement de caractère agricole; dans les villes, il n'a progressé sensiblement qu'au cours de la dernière décennie grâce à l'établissement de supermarchés et de centres commerciaux de type coopératif. La plupart des coopératives sont constituées en vertu d'une loi provinciale; certaines des plus importantes, dont l'activité s'étend à plus d'une province, le sont en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes ou de lois fédérales spéciales. Cependant, depuis l'adoption de la Loi sur les associations coopératives du Canada en décembre 1970, les coopératives dont l'activité est d'envergure interprovinciale peuvent désormais être constituées sous le régime d'une loi fédérale qui tient compte du caractère et de la forme coopérative de l'entreprise. Les coopératives se répartissent généralement en trois grandes catégories: coopératives de vente (ex.: coopératives laitières recevant le lait des coopérateurs et le vendant pour le compte de ceux-ci), coopératives d'achat (ex.: coopératives achetant des denrées alimentaires pour les revendre à leurs membres); et coopératives de service (ex.: coopératives de transport dont les camions amènent les produits des coopérateurs vers les marchés moyennant une redevance). Certaines coopératives de vente et d'achat s'occupent aussi de fabrication. Outre les coopératives ordinaires ou locales (appartenant en propre aux membres), il existait huit coopératives de gros en 1969 (sept en 1970 par suite d'une fusion); elles servent de distributeurs et d'agences centrales de commercialisation pour les coopératives locales.

En 1969, le chiffre d'affaires brut des 2,400 coopératives locales, groupant 1,700,000 membres, s'élevait à 2,010 millions; leur actif en fin d'année était de 1,250 millions. Le chiffre d'affaires se répartissait ainsi: commercialisation des produits agricoles, 1,283 millions; vente de marchandises et fournitures, 727 millions; recettes de services, 66 millions; et revenus divers, 16 millions. Les produits agricoles qui ont rapporté le plus sont les céréales et les semences (501 millions), les produits laitiers (378 millions), et le bétail et produits du bétail (243 millions). Les principales catégories de fournitures ont été les produits alimentaires (224 millions), les provendes (147 millions) et le pétrole (112 millions). La Saskatchewan était encore au premier rang pour la commercialisation, grâce à ses ventes importantes de céréales et de bétail, tandis que le Québec venait en tête pour la fourniture de provendes et de denrées alimentaires.

Les huit coopératives de gros ont réalisé en 1969 des ventes de 591 millions de dollars: 368 millions en fournitures et 223 millions pour la commercialisation. Les coopératives de gros distribuent et mettent en marché une vaste gamme de marchandises et de produits agricoles dont les principaux sont les produits alimentaires (115 millions de dollars), le bétail (95 millions), les provendes (78 millions) et le pétrole (66 millions).

Deux organismes coopératifs nationaux importants travaillent ensemble à améliorer l'organisation, l'éducation et la promotion en faveur des coopératives. La *Cooperative Union of Canada* concentre ses efforts dans les régions anglophones, tandis que le Conseil canadien de la coopération s'occupe des régions francophones.

Certaines universités canadiennes offrent des cours sur le système coopératif et quelques-unes le font dans le cadre de l'éducation permanente. C'est le cas en particulier de l'Université Saint-François-Xavier en Nouvelle-Écosse qui, depuis le

Le mouvement coopératif au Canada a débuté comme organisme de vente du blé des agriculteurs de l'Ouest.

début des années 30, s'emploie à former dans les Maritimes des spécialistes qui soient en mesure d'organiser et de soutenir les coopératives. On a mis récemment sur pied des cours universitaires, dont certains à court terme pour les cadres et le personnel des coopératives, et d'autres faisant partie du programme régulier. L'Institut international Coady, fondé à l'Université Saint-François-Xavier en 1960, enseigne les principes et l'organisation du système coopératif aux étudiants étrangers venant surtout des pays en voie de développement, où l'on estime que le principe de l'auto-organisation des coopératives est le plus approprié.

Le *Western Cooperative College* de la Saskatchewan offre de brefs cours au personnel des coopératives, et des cours de formation pour les étudiants étrangers. L'Institut coopératif Desjardins du Québec se spécialise dans l'animation sociale et l'éducation des adultes; il s'adresse aux Québécois engagés dans l'action coopérative et aux étudiants étrangers.

Indice des prix à la consommation

En 1970, les prix à la consommation se sont accrus à un taux sensiblement moins rapide que ces dernières années. A la fin de l'année, l'indice ne dépassait que de 1.5% son niveau de décembre 1969. Pour l'ensemble de l'année, l'indice moyen a été de 129.7 (1961 = 100), soit à 3.4% de plus que pour l'année 1969.

Taux d'accroissement des indices annuels moyens pour tous les articles et pour les principaux éléments

	1965/1964	1966/1965	1967/1966	1968/1967	1969/1968	Moyenne quinquennale	1970/1969
Tous les articles	2.5	3.7	3.6	4.1	4.5	3.7	3.4
Alimentation	2.6	6.4	1.3	3.3	4.2	3.6	2.3
Habitation[1]	1.8	2.7	4.3	4.6	5.1	3.7	4.9
Habillement	1.8	3.8	5.0	3.0	2.8	3.3	1.8
Transports	3.8	2.4	4.2	2.6	4.6	3.5	4.0
Hygiène et soins personnels	4.6	3.1	5.2	4.0	4.9	4.4	4.4
Loisirs et lecture	1.6	2.8	5.1	4.9	5.9	4.1	3.5
Tabac et alcool	1.6	2.4	2.6	9.0	3.8	3.9	1.2

[1]Comprend le logement et l'entretien du ménage.

Si la progression de l'indice des prix à la consommation a été inférieure à la moyenne au cours de l'année, c'est surtout parce que l'augmentation dans le domaine de l'alimentation, élément important de l'indice, a été plus faible que la moyenne; la faible ampleur de l'augmentation dans les domaines de l'habillement, du tabac et de l'alcool a aussi exercé une influence sensible. L'habitation, par contre, qui compte pour près du tiers de l'indice, a progressé de 4.9% depuis 1969, taux assez peu différent de celui qui avait été constaté de 1968 à 1969, et sensiblement supérieur à la progression moyenne des cinq années précédentes.

La répartition des mouvements de prix entre biens et services permet d'autres constatations quant aux effets des variations de prix. De 1969 à 1970, l'indice des produits a progressé de 2.2%, soit une augmentation inférieure à la moyenne de 3.0% des cinq années précédentes. De 1969 à 1970, les prix des biens non durables ont augmenté de 2.3%; là encore, il s'agit d'une progression inférieure à la moyenne de 3.9% des cinq années précédentes. Au cours de l'année observée, les prix des biens durables ont augmenté de 1.2%, taux voisin de la moyenne quinquennale de 1.3%. Contrairement à ce qui s'est passé pour les produits, l'indice des services a continué de croître au même rythme; de 1969 à 1970, il a augmenté de 4.8%, taux comparable à celui des cinq dernières années qui s'établissait à 4.7%. Le pouvoir d'achat du dollar (eu égard au dollar de 1961) est tombé de 80c. en 1969 à 77c. en 1970.

Les transports

Les transports au Canada se sont développés de manière à répondre le mieux aux exigences économiques et politiques d'un vaste pays, où les grands centres sont dispersés et où il existe de nombreuses localités excentriques. Ils relient les différentes régions économiques du territoire et permettent d'établir des contacts plus étroits parmi la population.

Le trafic voyageurs, mesuré en voyageurs-milles, a plus que triplé ces vingt-cinq dernières années. Principal moyen de transport, l'automobile représentait toujours, en 1970, environ 88% du total des voyageurs-milles; venaient ensuite les transports aériens (6%), les chemins de fer (3%), l'autobus et les autres moyens urbains de transport en commun (3%). Les services commerciaux de l'air ont enregistré le seul changement significatif au tableau du trafic voyageurs en doublant leur clientèle depuis 1958.

Le transport des marchandises a connu, lui aussi, un essor remarquable. Exprimé en tonnes-milles, le transport des marchandises est passé de 88,340 millions en 1945 à 277,030 millions en 1969. L'évolution du traffic découle notamment du progrès technologique des moyens de transport, de la répartition de l'activité économique et de la population, ainsi que des besoins des nouvelles entreprises industrielles.

Autoroutes à voies multiples construites pour répondre aux exigences croissantes de la circulation routière.

La motoneige se moque des tempêtes qui souvent paralysent l'automobile.

En chiffres absolus, le transport des marchandises par chemin de fer s'est accru de 65,450 millions de tonnes-milles en 1960 à 96,460 millions en 1969. Au cours de la même période, le transport par eau a augmenté de 56,900 millions de tonnes-milles en 1960 à 75,780 millions en 1969. Même si ces deux moyens permettent le mouvement de quantités considérables de marchandises à peu de frais, leur part du marché global des transports n'a pas cessé de décroître, passant de 74.2% au début de la décennie à 62.2% à la fin.

Les pipelines de gaz naturel, de pétrole et des dérivés du pétrole sont devenus un élément majeur du vaste réseau de transports canadiens. Le rendement de cette industrie a atteint 80,010 millions de tonnes-milles en 1969, contre 26,850 millions en 1960. Sa part du marché a grimpé, durant la décennie, de 16.3 à 28.9%.

L'industrie du camionnage a régulièrement pris de l'importance depuis le début des années 50. En 1969, son rendement total était de 15,770 millions de tonnes-milles, soit trois fois plus que les 5,190 millions de tonnes-milles atteintes en 1949. Les camions transportent plus de 50% du tonnage total au Canada. On a aujourd'hui davantage recours à leurs services, sans doute en raison du service prompt, efficace et de porte à porte qu'ils offrent.

Le fret aérien a augmenté d'environ 1,700% depuis vingt ans, bien qu'il ne représente que 1% du transport total. Cette hausse est due aux avantages – principalement vitesse, réduction des stocks et de l'entreposage, et services plus personnels – que présente le transport aérien par rapport aux autres transporteurs.

L'équipement du port de Québec comporte une grue flottante capable de déplacer des charges pesant jusqu'à 80 tonnes.

Progrès récents

Durant la dernière décennie, les entreprises de transport ont subi plusieurs changements technologiques et ont apporté des modifications considérables à certains services traditionnels pour répondre aux besoins particuliers de l'industrie et assurer un mouvement plus rapide et plus efficace des marchandises. L'une des innovations les plus importantes est le conteneur polyvalent universel. Le transport par conteneur est plus rapide, plus efficace et coûte moins cher. Le principal mobile de cette révolution est l'intensification rapide du commerce. Pour tirer le meilleur parti possible des conteneurs, il faut la collaboration de tous ceux qui participent au transport. La conteneurisation, cependant, nécessite d'énormes investissements, des véhicules spécialisés, des nouveaux emballages, de nouvelles installations routières et ferroviaires de manutention et, dans plusieurs cas, des ports complètement nouveaux. Les grandes compagnies de transport maritime et ferroviaire consacrent de fortes sommes à l'acquisition de nouveaux wagons, de nouvelles installations de manutention et de navires porte-conteneurs. A l'heure actuelle, plusieurs armateurs équipent certains de leurs navires pour le transport par conteneur ou en font construire de nouveaux spécialement conçus pour recevoir des conteneurs de dimensions variées. Ces navires permettent de réduire le temps de manutention et d'améliorer la rentabilité du transport en restreignant les risques de perte et d'endommagement.

Les transports maritimes ont été transformés de façon importante par l'avènement du pétrolier géant. Ses dimensions sont énormes: il mesure 1,109 pieds de long sur 170 de large, jauge 250,000 tonneaux, peut contenir deux millions de barils de pétrole brut et croiser à 15.5 noeuds. Les pétroliers de cette taille présentent un danger de pollution du milieu marin. Trois autres développements sont dignes de mention: le rayon laser, capable de guider les navires en ligne droite; l'étrave renforcée «Alexbow» et le pétrolier-transporteur de minerai et de schlamm pour convoyer le charbon de Vancouver au Japon.

Une importante innovation du transport par chemin de fer a été la mise au point de trains-blocs dont les wagons restent accrochés en permanence. Ces trains sont pourvus en outre d'un système radio qui télécommande la locomotive. Les compagnies ferroviaires utilisent les trains-blocs pour exporter le charbon de l'Ouest vers le Japon et l'Est du Canada. La méthode du train-bloc réduit le coût du transport et permet l'exploitation à long terme des grandes houillères de l'Ouest canadien.

On étudie présentement la possibilité de recourir aux trains-blocs pour transporter le grain à un coût moindre. Selon cette méthode, le grain serait manutentionné comme de la marchandise en vrac et on utiliserait des trains-blocs spécialement construits, qui feraient la navette entre un petit nombre d'élévateurs de grande capacité stratégiquement situés dans les principales zones de production. Les compagnies de chemins de fer sont à mettre sur pied un service entièrement automatique de localisation immédiate des wagons qui permettra au client de vérifier rapidement, à l'aide des ordinateurs de la compagnie, l'endroit précis où se trouve tel ou tel de ses wagons de marchandises. De plus, les compagnies de chemins de fer ont entrepris de se doter de gares de triage contrôlées par ordina-

Le port de Point Tupper (N.-É.), d'une profondeur de 100 pieds, pourra accueillir les pétroliers géants de 326.000 tonnes de jauge brute au service de la société Gulf Oil. La raffinerie au sol produira 60,000 barils de pétrole par jour à destination des marchés de la côte est.

CP Rail

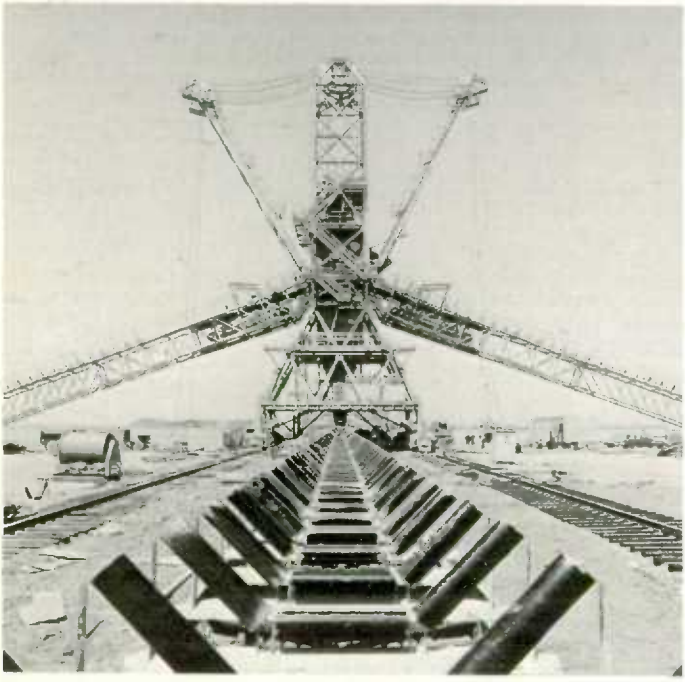

teur, sur le modèle de la gare Alyth du CP Rail à Calgary, dont la construction s'est terminée en 1971.

Dans le domaine de l'aviation commerciale, on prévoit que des avions supersoniques, des avions géants, des avions à décollage et atterrissage courts (STOL) et des avions à décollage et atterrissage verticaux (VTOL) sillonneront les airs dans les années 70. Toutefois, l'avenir de l'avion supersonique paraît incertain, en raison de son bruit excessif et d'autres facteurs nuisibles. Les avions géants peuvent transporter jusqu'à 500 passagers. Pour répondre aux besoins des avions géants et à l'augmentation du trafic aérien, un nouvel aéroport est en construction au nord de Montréal, et l'on achève l'étude d'un autre projet de construction semblable à Toronto. Les STOL et les VTOL pourront utiliser des pistes courtes et atterrir beaucoup plus près de leurs destinations ultimes que les avions ordinaires, ce qui abrégera d'autant les trajets aéroport-ville.

Les sociétés d'autobus interurbains s'adonnent de plus en plus au transport des menus colis. Des terminus pour colis acheminés par autobus se construisent à Toronto, Edmonton, Halifax et Vancouver. L'industrie du transport par autobus interurbain se prépare à participer davantage à cette activité commerciale, que le camion ou le chemin de fer ne peut pas assumer aussi bien.

Dans le domaine du camionnage, les transporteurs interurbains de marchandises cherchent depuis quelques années à accroître leur capacité de charges payantes. Au début de 1970, des «triples» ont été mis à l'essai entre Calgary et

Des trains-blocs télécommandés par radio transportent du charbon de l'Alberta et de la Colombie-Britannique vers le nouveau port de Roberts Bank (C.-B.), d'où il sera exporté au Japon.

Edmonton. Ils se composaient d'un tracteur et d'une semi-remorque à simple essieu auxquels étaient attelées deux remorques également à simple essieu. L'expérience fut étroitement contrôlée et, après la période d'essai, le gouvernement de l'Alberta a autorisé l'emploi de remorques triples entre Calgary et Edmonton, sous réserve de certaines restrictions concernant la température et la circulation de fin de semaine. D'autres provinces ont permis ou permettront bientôt que soient modifiées les règles régissant le poids brut des véhicules sur les autoroutes provinciales.

Le transport routier n'a pas été exempt de problèmes en 1970. Consciente des hauts niveaux de pollution et de bruit, l'opinion publique a amené les législateurs à adopter des lois pour combattre ces maux. L'ampleur des embouteillages dans les grands centres, aux périodes de pointe, demeure un fléau. Soucieuse du bien public, la *Trucking Association of Alberta* lançait en 1969 une campagne de suppression du bruit. La pollution de l'environnement au Canada a attiré l'attention sur les réseaux de transport routier et a suscité diverses modifications concernant les automobiles, les autobus et les camions. Des dispositifs antipollution sont à l'étude et le ministère des Transports a prescrit des normes de sécurité applicables aux véhicules à moteur, afin d'accroître la protection routière et de sauvegarder la qualité de la vie canadienne pour les générations actuelles et futures.

Même si au cours de la dernière décennie les moyens traditionnels de transport commercial des passagers et des marchandises par route, par chemin de fer, par mer et par air ont connu de profonds changements, la mise au point de véhicules nouveaux ou modifiés pour le transport ou la récréation a transformé le mode de

Le pont *Lions Gate* sert de voie de communication à de nombreux habitants de la rive nord qui travaillent à Vancouver.

Le métro de Toronto (Ont.) comprend un réseau à la fois souterrain et de surface.

vie de bien des Canadiens. Les véhicules sur coussin d'air, tel l'aéroglisseur, ouvrent des perspectives nouvelles. L'énorme essor des motoneiges et des motocyclettes ces dernières années témoigne de l'attrait qu'elles exercent comme véhicules récréatifs. Leur popularité engendre aussi plusieurs problèmes qui appellent une réglementation législative ainsi que des recherches sur leur sécurité.

Transport routier

A la fin de 1969, le Canada comptait 517,305 milles de voie publique, dont 468,619 en autoroutes et routes rurales et 48,686 en rues. La construction et l'entretien des voies publiques canadiennes durant 1969 ont coûté $1,957,057,000.

En 1969, 8,254,000 véhicules à moteur étaient immatriculés au Canada, dont 6,433,000 automobiles, 1,422,000 camions et tracteurs routiers, 40,000 autobus, 138,000 motocyclettes et 221,000 véhicules divers, notamment des tracteurs agricoles immatriculés conformément aux exigences des provinces et des territoires. Fin septembre 1970, le nombre des immatriculations marquait une avance de 3.4% sur septembre 1969.

Camions-citernes géants transportant entre autres du pétrole et des produits chimiques.

Même si les citadins utilisent surtout l'automobile, les services de transport urbain revêtent une grande importance pour un grand nombre de Canadiens. En 1970, 62 entreprises de transport urbain de la classe I (celles dont le chiffre d'affaires dépasse les $100,000 par année) ont déclaré 235 millions de revenus (soit une légère augmentation sur 1969), plus 1 milliard de billets vendus (soit une baisse de 2% sur 1969) et 251 millions de véhicules-milles payants (soit le même volume qu'en 1969).

En 1970, les autobus interurbains ont transporté 47,568,000 voyageurs payants, soit le même nombre environ que l'année précédente. Cette catégorie d'entreprises a signalé une légère augmentation au chapitre des revenus, $82,700,000 contre $79,200,000, de même qu'au chapitre des véhicules-milles, 123,370,000 contre 120,700,000.

De 1968 à 1969, les recettes des transporteurs interurbains de marchandises et de mobiliers se sont accrues de 8% en moyenne. Par contre, la hausse des frais d'exploitation et le ralentissement économique de 1969-1970 ont beaucoup marqué cette industrie, surtout dans les trois premiers trimestres de 1970.

Chemins de fer

Une fois de plus le chemin de fer répète aujourd'hui, dans le Nord canadien, le rôle de bâtisseur qu'il a joué au début de la colonisation du pays. La ligne du Canadien National, qui dessert Hay River et les mines de plomb-zinc de Pine Point, a assuré aux Territoires du Nord-Ouest leur premier service ferroviaire en 1964. Le Canadien National dessert également des régions lointaines du nord de la Colombie-Britannique et du Québec, et fournit aux provinces des Prairies une ligne qui atteint la baie d'Hudson, à Churchill (Man.). *L'Alberta Resources Railway*, nouveau chemin de fer dans les contreforts des Rocheuses, au nord de Jasper, est exploité par le Canadien National pour le compte de cette province.

Propriété provinciale, le *Pacific Great Eastern Railway* dessert l'intérieur de la Colombie-Britannique de Vancouver-Nord jusqu'à Fort St. John et au-delà. Un prolongement de cette ligne est censé atteindre Fort Nelson, près de la frontière des Territoires du Nord-Ouest, d'ici septembre 1971. Le *Northern Alberta Railways*, qui appartient conjointement au Canadien National et au Canadien Pacifique, dessert la région située au nord d'Edmonton; son réseau mesure 900 milles.

Au XIXe siècle, la construction d'un chemin de fer transcontinental était une condition essentielle de l'adhésion de la Colombie-Britannique au Canada. Les deux principales voies ferrées traversent un splendide paysage de montagnes.

Les gares de triage, comme celle-ci à Montréal, fonctionnent de plus en plus par ordinateur.

Le port de Saint-Jean (T.-N.) accueille de nombreux navires.

Le nord de l'Ontario est desservi par l'*Ontario Northland Railways*, qui appartient à cette province et dont les voies s'étendent sur 600 milles de North Bay jusqu'à Moosonee, ainsi que par l'*Algoma Central Railway*, compagnie privée dont la ligne de 300 milles relie Sault-Sainte-Marie à Hearst. Le *Quebec North Shore and Labrador* est un autre exemple de voie ferrée qui facilite l'exploitation du Grand Nord. Sa construction, au milieu des années 50, a permis la mise en valeur de très gros gisements de minerai de fer dans le nord du Québec et le Labrador.

Depuis le début du siècle, enfin, une compagnie assure une liaison essentielle au Nord canadien. Il s'agit du *White Pass and Yukon Railway* qui fournit au Yukon un débouché sur le Pacifique à Skagway (Alaska). A l'heure actuelle, l'industrie ferroviaire au Canada est dominée par deux des plus grandes sociétés ferroviaires du monde, le Canadien National, entreprise d'État, et le Canadien Pacifique, entreprise privée. Ces deux sociétés prédominent aussi dans d'autres secteurs des transports: lignes aériennes, camionnage, navigation maritime, cabotage, hôtellerie, télécommunications, et autres entreprises.

Sur les 1,584 millions de recettes ferroviaires déclarées par les 34 transporteurs publics exploitant des chemins de fer au Canada en 1969, la part du Canadien National s'élevait à 52.2%, celle du Canadien Pacifique à 36.7%, celle du *Quebec North Shore and Labrador* à 2.4%, celle du *Pacific Great Eastern* à 1.8%, celle du *Ontario Northland* à 1.1%, et celle du *Chesapeake and Ohio* à 1.0%. Les 4.8% restant se répartissent entre quelque 28 compagnies, dont plusieurs sont des filiales américaines qui n'exploitent que quelques milles de voie ferrée au Canada.

En 1969, les chemins de fer du pays ont chargé 183 millions de tonnes de marchandises payantes, et ont reçu 24 millions de tonnes de correspondances américaines. En tout, 207 millions de tonnes ont été transportées durant l'année, soit 4.1% de moins qu'en 1968. En moyenne, chaque tonne de marchandises a couru 465 milles, tandis que le revenu moyen par tonne-mille s'est élevé à 1.46 cent. La baisse du tonnage était surtout due à des grèves de mineurs en 1969.

Le trafic voyageurs a continué à décroître: 18.9 millions de passagers ont emprunté le chemin de fer en 1969, soit 5.5% de moins qu'en 1968. La distance moyenne parcourue par voyageur s'élevait, en 1969, à 123.8 milles contre 128.0 milles l'année précédente. Le revenu moyen par voyageur-mille est passé de 2.51 cents en 1968 à 2.69 cents en 1969.

Trafic

Les ports du Canada ont manutentionné moins de marchandises en 1969 qu'en 1968. Le tonnage des marchandises en provenance ou à destination de l'étranger a baissé de 4%, passant de 141 millions à 135 millions de tonnes, tandis que les déchargements de marchandises canadiennes dans les ports nationaux ont augmenté de 2%, soit de 56,100,000 tonnes à 57,200,000 tonnes. Au cours de l'année, les ports canadiens ont accueilli environ 115,304 navires.

En 1969, les exportations canadiennes se sont établies à 77,600,000 tonnes contre 86,700,000 en 1968. Sur ce total, les expéditions de minerai de fer ont considérablement diminué, passant de 37,500,000 à 30,400,000 tonnes. Les expéditions de blé (y compris les réexportations) ont baissé de 11,200,000 à 8,300,000 tonnes, tandis que les expéditions de grain sont montées de 600,000 à 1,300,000 tonnes; le soya, de 500,000 à 1,000,000 de tonnes; et le gypse de 4,400,000 à 4,800,000 tonnes. Des diminutions notables au chef des produits comme le bois à pâte, et les sciages ainsi que la potasse expliquent la baisse générale des exportations.

Dans les 57,200,000 tonnes de marchandises importées en 1969, le charbon bitumineux est encore intervenu pour 16,000,000 tonnes. Le soya (1,500,000 tonnes contre 800,000 en 1968), l'alumine et la bauxite (3,600,000 contre 3,300,000 tonnes) ainsi que le pétrole brut (7,500,000 tonnes contre 6,500,000) ont contribué à l'accroissement des importations.

Les canaux constituent l'un des moyens de transport des plus essentiels au Canada. En 1969, quelque 63,200,000 tonnes de fret (sans doublement) ont emprunté les canaux canadiens, dont 61,900,000 tonnes acheminées par le réseau Grands lacs – Saint-Laurent.

Navigation, ports et canaux

Installations. Un littoral sur trois océans, les fleuves Saint-Laurent et Mackenzie, le lac Winnipeg et la baie d'Hudson, voilà quelques-unes des caractéristiques fondamentales de la géographie du Canada qui expliquent l'aspect que revêtent aujourd'hui les transports par eau au pays.

Les voies navigables du Canada – canaux, lacs et rivières – sont ouvertes à tous les pavillons du monde aux mêmes conditions, sauf le réseau des Grands lacs et du Saint-Laurent à partir de Havre Saint-Pierre. En 1966, le droit de transporter

La Voie maritime du Saint-Laurent à Montréal (Qué.).

biens et passagers entre les ports canadiens de ce réseau a été réservé aux navires immatriculés au Canada.

En 1969, 10 ports canadiens ont manutentionné chacun 5 millions de tonnes de marchandises ou plus. Sept-Îles (19.1 millions de tonnes) et Port-Cartier (12.3 millions de tonnes) sont en grande partie spécialisés dans l'exportation du minerai de fer du Québec et du Labrador, et Thunder Bay (13.9 millions de tonnes) se consacre surtout à l'acheminement des céréales. Au chapitre des cargaisons mixtes, Vancouver et Montréal, avec des tonnages respectifs de 23,900,000 et de 17,700,000 tonnes, ont été les deux ports les plus actifs. Hamilton et Toronto qui, ensemble, ont manutentionné quelque 17.5 millions de tonnes ont surtout débardé des matières premières et des denrées alimentaires destinées à la populeuse et active péninsule ontarienne.

Les grands réseaux de canaux au Canada sont la Voie maritime du Saint-Laurent, qui assure la navigation entre Montréal et le lac Ontario; le canal de Welland, qui permet d'éviter la rivière Niagara entre les lacs Ontario et Érié, et le canal de Sault-Sainte-Marie qui relie le lac Huron au lac Supérieur. Les 16 écluses de ces trois canaux permettent de surmonter une dénivellation de 580 pieds entre Thunder Bay et Montréal. Presque tous les océaniques, sauf les plus gros, peuvent emprunter la Voie maritime, qui rend ainsi les Grands lacs accessibles à environ 80% de la flotte marchande du monde. Les canaux secondaires, utilisés pour régulariser le niveau de diverses eaux, comprennent les canaux entre les lacs Bras d'Or en Nouvelle-Écosse et l'Atlantique; les canaux du Richelieu et de l'Outaouais; le canal Rideau entre Ottawa et Kingston; et les canaux reliant le lac Ontario à la baie Georgienne.

L'aviation civile

Au total les compagnies canadiennes de transport aérien ont accueilli 12,030,479 passagers en 1970, sur leurs lignes tant nationales qu'internationales. De ce total, 9,068,364 passagers ont accompli des trajets nationaux et 2,962,115 des trajets internationaux. Les services réguliers ont transporté 10,167,807 passagers, soit 84.5% du trafic total des entreprises aériennes du Canada en 1970.

Ces entreprises comprennent Air Canada et CP Air comme transporteurs transcontinentaux, ainsi que Eastern Provincial Airways, Québecair, Transair Ltd, Nordair et Pacific Western Airlines comme transporteurs régionaux. Les deux sociétés canadiennes d'envergure internationale, Air Canada et CP Air, ont transporté 2,718,714 passagers à bord des appareils de leurs services réguliers, qui desservent les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Russie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce, Israël, le Japon, Hawaii, l'Australie, Hong-kong, le Mexique, le Pérou, le Chili, l'Argentine, et les Antilles du Commonwealth. En 1970, outre le trafic voyageurs de leurs services réguliers, ces compagnies ont acheminé 458,587 passagers vers les diverses régions du monde suivant un régime d'affrètement.

En tout 480 transporteurs aériens assurent des services à l'intérieur du Canada ainsi qu'avec d'autres pays. Leurs activités sont des plus diverses: aide à la construction; poudrage des cultures; services d'ambulance, transport de passagers et de fret, vols récréatifs et vols d'entraînement. Ces transporteurs desservent à longueur d'année les parties les plus septentrionales du Canada de même que ses régions les plus développées, constituant ainsi l'un des réseaux de communication les plus importants pour le pays.

Opérations des transporteurs aériens canadiens, 1970 et 1969

Détail	Transporteurs à horaires fixes		Transporteurs sans horaires		Total	
	1970	1969	1970	1969	1970	1969
Recettes d'exploitation (millions de dollars)	714.2	599.4	107.5	103.3	821.7	702.7
Passagers (taxe unitaire)	554.2	470.9	8.3	9.8	562.5	480.7
Marchandises (taxe unitaire)	101.6	83.7	3.6	5.6	105.2	89.3
Affrètements et forfaits	49.7	33.3	75.2	70.8	124.9	104.1
Services spécialisés et terrestres	8.8	11.5	20.4	17.1	29.2	28.6
Bénéfices nets après impôts (millions de dollars)	−1.1	3.3	2.4	4.2	1.3	7.5
Trafic payant transporté						
Passagers (millions)	10.6	9.1	1.4	1.2	12.0	10.3
Marchandises (millions de livres)	465.9	396.8	168.6	154.0	634.5	550.8

Immatriculation des aéronefs et licences du personnel

Le nombre d'aéronefs civils immatriculés au Canada est passé de 6,270 à la fin de 1963 à 11,315 à la fin de 1970. C'est là une augmentation de 1,253 appareils par rapport aux 10,062 de 1969. Le 31 décembre 1970, 39,587 personnes détenaient une licence contre 37,333 un an plus tôt.

Mouvements aériens

En 1970, 47 aéroports pourvus de tours de contrôle du ministère des Transports ont guidé 4,375,369 atterrissages et décollages. C'est là une avance de 1.0% sur 1969, année où 46 tours de contrôle du ministère des Transports avaient enregistré 4,325,568 mouvements. Par rapport à 1964, la progression atteint 91.2%, puisque les 33 tours de contrôle alors en service avaient enregistré 2,288,504 mouvements.

Une étude des mouvements itinérants (décollages et atterrissages) par type de propulsion montre que le réacté ne fait qu'accroître sa part du trafic; en effet, son pourcentage du total des mouvements est passé de 19.9 en 1969 à 23.3 en 1970. Par contre, le turbopropulsé a connu une baisse d'activité allant de 15.8% en 1969 à 14.0% en 1970.

Répartition des mouvements itinérants[1] dans les aéroports à tours de contrôle relevant du ministère des Transports, par type de propulsion, 1970, 1969 et 1968

Type d'aéronefs	1970		1969		1968	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
A pistons	1,119,486	59.2	1,111,377	61.6	1,044,869	62.6
A turbopropulseurs	264,913	14.0	286,702	15.8	325,958	19.6
A réaction	440,533	23.3	362,977	19.9	248,256	14.9
Hélicoptères	63,618	3.4	57,125	3.1	47,474	2.8
Planeurs	1,143	0.1	2,324	0.1	1,051	0.1
Total	**1,889,693**	**100.0**	**1,820,505**	**100.0**	**1,667,608**	**100.0**

[1]Décollage ou atterrissage d'un avion en direction ou en provenance d'un autre aéroport.

Le V/STOL de Canadair, à décollage et atterrissage vertical, réunit les avantages de l'hélicoptère et de l'avion à voilure fixe: en moins de 10 secondes d'ascension l'avion peut atteindre une vitesse de vol de 100 noeuds.

Aéroglisseur servant aux levés hydrographiques le long de la côte arctique, près de Franklin Point (T. N.-O.). ↓

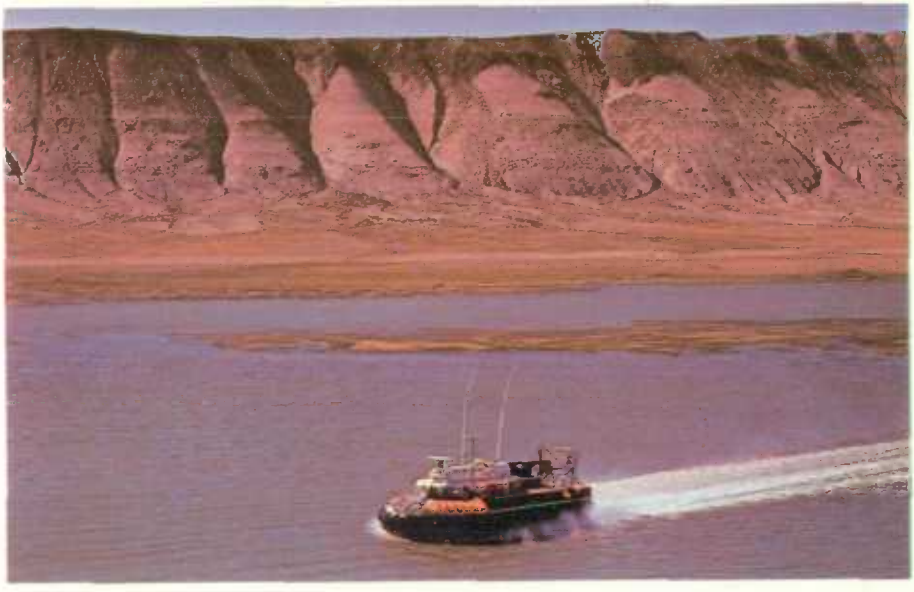

Commerce international

La balance commerciale du Canada est montée de 801 millions de dollars en 1969 au niveau exceptionnel de 2,946 millions en 1970. Cette avance de 2,145 millions provient d'un accroissement de 1,955 millions de la valeur des exportations et d'une diminution de 190 millions de celle des importations.

Le taux d'accroissement de la valeur des exportations a été supérieur à celui de 1969, mais inférieur à celui de 1968. L'augmentation a porté davantage sur le volume que sur le prix. L'indice des valeurs unitaires des exportations canadiennes s'est accru de 2.5% en 1969 et de 2.7% en 1970; celui du volume, de 6.6% et de 10.5%. Le mouvement à la baisse des importations est dû aussi à la diminution du volume plus que des prix. L'indice des valeurs unitaires des importations a augmenté de 2.3% en 1969 et 1970, tandis que celui du volume des importations s'est accru de 12.4% en 1969 mais a fléchi de 4% en 1970.

Le Canada sur la scène internationale

En 1968 et en 1969, le Canada occupait le sixième rang parmi les principaux pays commerçants du monde, après les États-Unis, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et le Japon. Du point de vue des échanges par habitant, il a reculé de la cinquième place en 1968 à la sixième, après le Danemark, en 1969.

Commerce extérieur du Canada, 1964-1970

Année	Exportations			Importations	Commerce	Balance commerciale
	Nationales	Réexportations	Total			
	(millions de dollars)					
1964	8,094	209	8,303	7,488	15,791	+ 815
1965	8,525	242	8,767	8,633	17,400	+ 134
1966	10,071	255	10,325	9,866	20,191	+ 459
1967	11,121	299	11,420	11,075	22,495	+ 345
1968	13,270	354	13,624	12,358	25,982	+1,266
1969	14,504	428	14,931	14,130	29,062	+ 801
1970	16,458	428	16,886	13,940	30,826	+2,946

Les importantes fluctuations des cours du change, soit le montant des devises canadiennes échangées contre une unité monétaire étrangère, affectent les exportateurs et les importateurs canadiens depuis 1966. La Grande-Bretagne et la France ont dévalué leurs monnaies et l'Allemagne a révalorisé la sienne. Fin mai 1970 le Canada a libéré de nouveau le cours du dollar canadien. Un an plus tard, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas en faisaient autant à l'égard de leur monnaie, tandis que l'Autriche et la Suisse faisaient une réévaluation. Par suite de l'annonce que le président des États-Unis faisait en 1971 au sujet de sa nouvelle politique économique, la conversion du dollar américain en or a été suspendue. Le dollar américain et les autres principales monnaies, y compris le yen japonais, sont donc devenus flottants, sous réserve d'un certain contrôle de la part des autorités monétaires nationales.

La bauxite provenant de la Guyane est déchargée à Port Alfred (Qué.), puis transportée à Arvida où l'usine Alcan en extrait l'alumine qui sert à la fabrication de l'aluminium.

En juin 1970 s'ouvraient officiellement les négociations en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne, de la République d'Irlande, du Danemark et de la Norvège dans la Communauté économique européenne (C.E.E.) où ils jouiraient des privilèges de l'union douanière. Les pourparlers effectifs se poursuivent depuis septembre 1970. L'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, le cas échéant, aura une influence considérable sur l'accès du Canada au marché britannique et sur la situation concurrentielle du Canada vis-à-vis de la C.E.E. qui comprend actuellement la Belgique, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Mouvement des marchandises

Exportations. Les exportations totales se sont accrues de 1,955 millions de dollars par rapport à 1969, pour atteindre 16,886 millions en 1970. Les aliments, les provendes, les boissons et le tabac sont intervenus pour 401 millions dans l'augmentation, les matières brutes pour 600 millions, les matières transformées pour 705 millions et les produits finis, pour 239 millions.

Parmi les principales catégories de marchandises, celle des véhicules automobiles et pièces n'a pratiquement pas varié par rapport aux années précédentes, en raison notamment de la grève de la *General Motors*, des nouveaux ajustements du

marché nord-américain de l'automobile et du ralentissement de l'économie américaine en 1970. Néanmoins, les véhicules automobiles et pièces sont demeurés la principale exportation canadienne.

Les ventes de blé et d'orge, de pâte de bois, de pétrole brut, de minerai de fer, de cuivre, de nickel, d'engrais, de produits métalliques de base semi-ouvrés, de tôles et de feuillards d'acier ont considérablement augmenté. Les ventes substantielles de blé, en particulier à l'Union soviétique, aux pays méditerranéens (y compris l'Algérie, la République arabe unie et la Syrie) et aux pays d'Amérique latine, notamment au Brésil, au Pérou et à Cuba, ont annulé le recul de 1969.

Après les arrêts de production et les conflits du travail survenus en 1969, l'industrie métallurgique a repris en 1970. Les minerai et concentrés de fer ont connu une avance de 43% contre une diminution de 25% en 1969, le cuivre et les alliages ont progressé de 58% après un recul de 20% l'année précédente, et les tôles et feuillards d'acier ont grimpé de 75% après une chute de 42% en 1969.

Principales exportations canadiennes, 1966-1970

Produit	1966	1967	1968	1969	1970
	(milliers de dollars)				
Véhicules automobiles et pièces	993,596	1,739,160	2,690,832	3,561,539	3,570,093
Voitures particulières et châssis	429,624	883,862	1,397,510	1,839,225	1,719,496
Pièces de véhicules automobiles (moteurs non compris)	252,858	365,104	556,154	722,935	781,889
Camions, camions-tracteurs et châssis	145,190	280,147	401,880	562,041	553,954
Moteurs de véhicules et pièces	137,857	158,907	246,711	289,265	329,217
Autres véhicules automobiles	28,067	51,140	88,577	148,073	185,537
Papier journal	968,224	955,261	989,831	1,125,801	1,110,393
Pâte de bois (et pâtes semblables)	520,068	543,433	627,874	627,874	785,229
Blé	1,060,670	741,878	684,469	472,703	687,431
Pétrole brut	321,681	397,875	446,413	525,780	649,075
Bois de construction (bois tendre)	439,569	474,604	623,414	664,759	638,242
Minerai et concentrés de fer	369,009	383,063	443,202	333,131	475,743
Cuivre et alliages	266,067	336,723	378,216	300,904	474,591
Aluminium et alliages	372,275	398,910	445,128	474,752	458,638
Nickel et alliages	212,433	229,297	245,433	226,079	434,214
Minerai, concentrés et rebuts de nickel	186,725	203,981	261,030	225,312	368,467
Minerai, concentrés et rebuts de cuivre	130,898	157,464	233,343	233,727	262,750
Amiante brut	182,484	172,397	192,896	216,275	227,248
Engrais et matières fertilisantes	139,560	154,623	168,882	171,918	221,207
Gaz naturel	108,750	123,664	153,752	176,188	205,988
Whisky	127,508	141,514	158,253	189,074	183,140
Pièces d'avions (moteurs non compris)	118,090	183,312	199,751	159,665	180,649
Produits métalliques manufacturés de base	52,595	57,404	70,307	84,903	134,871
Orge	44,957	72,609	40,043	30,426	133,476
Tôles, feuilles et feuillards d'acier	76,956	88,795	109,136	75,185	131,509
Minerai, concentrés et rebuts de zinc	77,745	94,126	99,593	102,611	117,996
Moteurs d'avions et pièces	72,658	94,307	107,288	102,718	109,983
Machines et matériel de bureau	37,870	52,326	49,865	71,152	104,925

Importations. De 1969 à 1970 les importations sont tombées de 190 millions à 13,940 millions. La diminution des commandes de produits finis a contribué au recul pour 279 millions, les opérations commerciales spéciales pour 31 millions et les demi-produits pour 20 millions, annulant ainsi l'accroissement de 41 millions des commandes d'aliments, de provendes, de boissons et de tabac et la hausse de

86 millions de celles de matières brutes. Le fléchissement des importations est lié au ralentissement de croissance du produit national brut du Canada en 1970, et reflète en partie la grève de la *General Motors* en fin d'année.

En 1970 on enregistrait pour la première fois une diminution du commerce des produits automobiles depuis l'Accord canado-américain de l'automobile en 1965. Les importations de véhicules automobiles et de pièces ont baissé de 307 millions sur l'année précédente.

Les produits dont l'importation a augmenté en dépit du recul général sont le pétrole brut, le charbon, les produits chimiques inorganiques, les machines-outils pour le travail des métaux, le café et le sucre.

Principales importations, 1966-1970

Produit	1966	1967	1968	1969	1970
	(milliers de dollars)				
Véhicules automobiles et pièces	1,580,176	2,168,363	3,000,856	3,545,966	3,239,411
Pièces de véhicules (moteurs non compris)	844,995	998,257	1,342,300	1,764,793	1,653,049
Sedans, neufs	348,632	669,706	940,986	908,483	781,531
Moteurs de véhicules automobiles	111,749	144,509	244,462	313,491	270,006
Camions, camions-tracteurs et châssis	69,954	120,731	167,501	236,991	232,574
Moteurs et autres pièces de véhicules automobiles	91,344	91,344	109,849	127,078	104,252
Autres véhicules automobiles	51,006	54,218	72,465	83,485	101,683
Autres voitures particulières et châssis	28,970	41,823	64,443	61,978	68,190
Décapotables neuves, toiture toile	33,526	47,775	58,850	49,667	28,126
Pétrole brut	299,001	355,416	372,586	393,453	415,161
Avions (complets avec moteur)	73,037	147,509	233,704	202,649	205,883
Tracteurs	230,973	233,508	196,661	194,401	188,594
Ordinateurs	93,495	115,902	108,606	160,527	176,290
Charbon	141,038	145,544	160,390	114,603	150,832
Produits chimiques inorganiques	64,800	64,825	67,710	77,731	140,322
Produits chimiques organiques	106,571	116,003	129,036	138,030	133,543
Tôles fortes, tôles minces et feuillards d'acier	117,008	117,230	103,175	155,519	128,875
Machines-outils, travail des métaux	97,649	101,210	82,008	110,637	127,760
Livres et brochures	77,905	96,232	105,392	122,344	126,078
Mazout	102,775	119,824	142,497	131,436	122,225
Matières plastiques non formées	74,140	80,868	99,433	114,830	112,190
Pièces d'avions (moteurs non compris)	83,350	109,965	115,944	112,282	102,830
Minerai, concentrés et déchets d'aluminium	76,623	74,587	83,668	102,942	99,590
Café	72,389	78,027	83,302	82,105	97,956
Viande, fraîche, réfrigérée ou congelée	39,609	40,257	47,975	98,612	96,911
Postes de télévision et de radio, phonographes	41,956	56,200	68,168	92,343	90,485
Matériel de conditionnement de l'air et de réfrigération	59,904	73,542	87,534	81,124	87,386
Sucre brut	44,873	47,575	46,411	70,287	85,275

Répartition géographique

En 1970, environ les deux tiers du commerce du Canada s'est effectué avec les États-Unis, à qui étaient destinées 65% des exportations et d'où provenaient 71% des importations. Le Royaume-Uni, deuxième pays en importance comme client et fournisseur, figurait pour 9% des exportations et 5% des importations. La

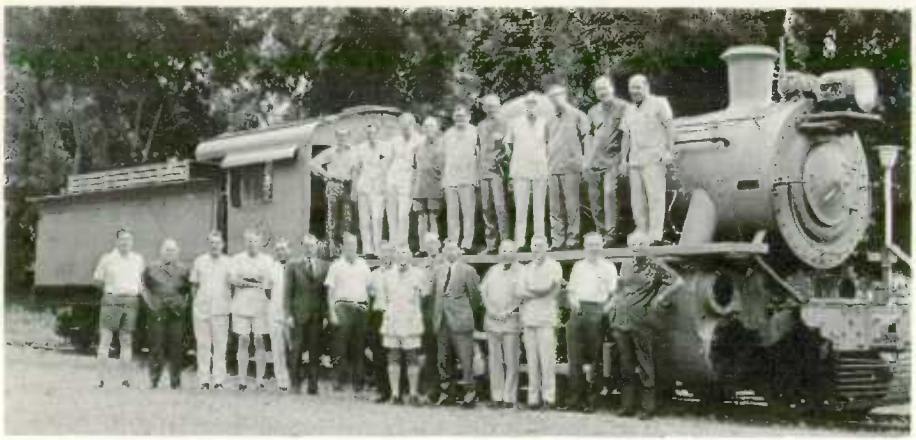

Équipe d'experts du CN qui assure l'exploitation des Chemins de fer de la Zambie tout en initiant les indigènes aux techniques de la gestion, en vertu d'un accord Canada-Zambie.

proportion des échanges commerciaux entre le Canada et le Royaume-Uni est en baisse depuis quelque temps.

D'autre part, les échanges avec le Japon, troisième partenaire commercial du Canada, ont augmenté en valeur et en pourcentage du marché. En 1970 les exportations vers le Japon ont monté de 27% et les importations du Japon, de 17%.

Les autres principaux débouchés pour les exportations canadiennes ont été la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, l'Australie, la Belgique et le Luxembourg, l'Italie, la Norvège, et la France. Chaque pays en a absorbé pour plus de 150 millions.

Les ventes à l'Union soviétique se sont considérablement accrues en 1970 après avoir diminué l'année précédente en raison essentiellement des fluctuations de la demande de blé canadien.

La réduction des arrivages en provenance des États-Unis, du Royaume-Uni, du Venezuela, de la Belgique et du Luxembourg et du Mexique a contribué à la diminution générale des importations canadiennes. Les principaux fournisseurs de-

Véhicule de type nouveau mis à l'essai avant d'être livré à la Russie.

Exportations canadiennes par principaux pays, 1966-1970

Pays	1966	1967	1968	1969	1970
	(milliers de dollars)				
États-Unis	6,027,722	7,079,396	8,941,501	10,273,650	10,641,119
Royaume-Uni	1,122,574	1,169,053	1,209,567	1,096,480	1,479,953
Japon	393,892	572,156	606,787	624,795	793,079
République fédérale d'Allemagne	176,800	177,955	228,733	277,382	383,681
Pays-Bas	143,113	176,431	178,850	184,966	277,189
Australie	117,359	156,249	185,717	163,258	197,750
Belgique et Luxembourg	117,505	100,800	126,648	116,232	189,943
Italie	114,787	141,439	131,210	133,671	183,961
Norvège	107,014	87,423	116,559	103,645	176,235
France	84,541	80,608	81,516	128,583	154,201
République populaire de Chine	184,879	91,306	163,243	122,891	141,995
Inde	107,662	140,592	111,255	95,552	129,842
Venezuela	75,958	82,049	102,671	92,902	111,391
Afrique du Sud	74,393	77,690	68,341	78,501	104,005
Union soviétique	320,605	128,663	88,569	9,071	101,553
Mexique	52,145	49,202	54,589	72,873	91,698
Brésil	21,157	27,540	48,200	50,246	87,387
Espagne	36,900	39,623	41,114	55,908	64,506
Argentine	39,529	33,380	48,017	62,315	59,129
Cuba	61,436	42,390	44,988	40,739	58,900

Importations par principaux pays, 1966-1970

Pays	1966	1967	1968	1969	1970
	(milliers de dollars)				
États-Unis	7,135,611	8,016,341	9,048,372	10,243,147	9,905,110
Royaume-Uni	644,741	673,050	696,085	790,973	738,261
Japon	253,051	304,768	360,180	495,704	581,715
République fédérale d'Allemagne	235,207	256,879	298,869	354,715	370,934
Venezuela	215,059	276,327	357,862	345,596	339,212
France	106,651	130,080	121,647	151,841	158,358
Australie	59,573	64,471	75,990	96,285	146,148
Italie	86,718	110,269	114,492	141,193	144,973
Suède	72,541	76,242	78,091	84,505	105,888
Suisse	50,279	66,022	64,326	83,930	80,831
Pays-Bas	60,489	64,783	69,052	78,678	78,923
Hong-kong	38,911	51,040	58,354	72,942	78,486
Antilles néerlandaises	38,511	60,293	49,658	50,395	54,178
Taïwan	13,089	23,569	34,379	42,456	51,936
Belgique et Luxembourg	61,555	64,620	57,520	60,936	51,504
Brésil	35,777	31,436	38,725	38,725	49,311
Norvège	33,774	33,761	39,204	44,895	49,132
Mexique	33,539	29,535	52,167	64,085	47,344
Afrique du Sud	27,641	37,060	39,315	45,944	45,702
Autriche	15,192	19,715	28,563	38,878	45,614

meuraient les États-Unis, le Royaume-Uni, et le Japon, suivis par la République fédérale d'Allemagne, le Venezuela, la France, l'Australie, l'Italie et la Suède. Chacun de ces pays a fourni au Canada des marchandises d'une valeur supérieure à 100 millions de dollars.

Balance canadienne des paiements internationaux

Fondamentalement, la croissance de l'économie canadienne a été tributaire de l'aptitude du pays à mettre ses ressources en valeur et à se tailler une place enviable au sein des nations commerçantes. Cet essor, le Canada le doit, en partie, à la disponibilité de capitaux d'origine étrangère et aux investisseurs d'autres pays qui n'ont pas hésité à engager chez nous d'importantes sommes sous forme de capital-actions et de prêts à long terme.

L'accroissement de ces apports s'est répercuté sur les importations et les exportations, ainsi que sur les services fournis à l'industrie par les non-résidents, pour finalement grossir le volume des intérêts et dividendes versés à ceux-ci. La statistique de ces transactions figure dans la publication de Statistique Canada, *Balance canadienne des paiements internationaux*. Cette publication analyse aussi de nombreuses autres opérations, y compris les investissements canadiens à l'étranger. En bref, le document du «Conference Board», intitulé *Understanding the Balance of Payments*, définit la balance des paiements internationaux d'un pays comme étant «l'inscription systématique de toutes les transactions économiques intervenues pendant une période donnée entre les résidents d'un pays et le reste du monde».

Au Canada, ces transactions économiques sont classées dans les sections «compte courant» et «compte capital» de la *Balance canadienne des paiements internationaux*. Elles traduisent la fluctuation des mouvements monétaires officiels du pays au cours de telle ou telle période. Le compte courant récapitule

Jeune hockéyeur en train d'essayer des pantalons et genouillères de confection canadienne à Berne, en Suisse.

les échanges de biens et services, assortis des recettes et paiements unilatéraux découlant des opérations de transfert. De son côté, le compte capital identifie les transactions liées aux variations que subissent l'actif et le passif du Canada par suite des investissements canadiens à l'extérieur, et des investissements au Canada par les non-résidents.

Ces dernières années, on constate qu'au compte courant les importations de marchandises représentent en moyenne 70% des paiements courants et les exportations de marchandises, environ 78% des recettes courantes. En outre, la balance commerciale avec les autres pays est favorable au Canada depuis 1961.

En 1970, les exportations canadiennes de marchandises ont poursuivi leur avance, notamment en raison de la prospérité qui s'observait dans certains pays de l'Europe occidentale et au Japon. Dans la même année, toutefois, les importations de marchandises ont légèrement fléchi, à cause de la baisse de l'activité économique au Canada et aux États-Unis. Le commerce des marchandises à marqué un excédent exceptionnel de 3,002 millions de dollars en 1970.

Les ventes de blé, de produits forestiers, de cuivre et de nickel ont contribué à une hausse d'un tiers de la valeur des exportations vers les pays d'outre-mer, tandis que les exportations de minerai de fer, de cuivre, de nickel, de pétrole brut et de gaz naturel vers les États-Unis ont continué d'augmenter. Cependant, au quatrième trimestre, la grève d'envergure continentale de la *General Motors* a exercé un effet modérateur dans les ventes d'automobiles sur le marché libre. Les statistiques préliminaires sur le nombre d'automobiles et de véhicules utilitaires

Caisses de pommes de la Colombie-Britannique déchargées dans le quartier des halles de Hong-kong.

produits au Canada laissent voir une baisse d'environ 161,000 unités entre 1969 et 1970. Les importations d'automobiles ont aussi diminué de 10%. Par contre, les ventes de blé canadien ont sensiblement augmenté en 1970, en raison notamment de la baisse des prix du marché mondial et de la sécheresse qui a sévi en Argentine, en France et en Australie, pays habituellement exportateurs de blé. De fortes quantités de blé ont été livrées vers les pays pratiquant le monopole de leur commerce extérieur, en particulier l'Union soviétique. La chute du prix du blé provient de l'expiration, en 1969, de l'Accord international sur les grains. Au cours de la campagne agricole 1968-1969, le blé numéro 1 du Nord s'est vendu, en moyenne, $1.95 le boisseau à la tête des lacs. En juillet 1970, le prix était $1.73.

Bien que le commerce soit un chapitre important du compte courant, d'ordinaire ce sont les paiements et recettes afférentes aux transactions sur services qui indiquent s'il y aura surplus ou déficit dans ce secteur. Depuis 1949, le Canada accuse chaque année un déficit en ce qui touche l'échange des services commerciaux avec les autres pays. Les investissements étrangers au Canada augmentant beaucoup plus vite que ceux du Canada à l'étranger, les versements d'intérêts et de dividendes ont toujours excédé les recettes. En 1970, les paiements ont dépassé 1,500 millions de dollars et le compte des services a enregistré un déficit sans précédent de plus du milliard.

Les paiements d'intérêts et de dividendes représentent certes une sortie importante de capitaux et témoignent, entre autres, des larges investissements des non-résidents au Canada; toutefois il importe de souligner qu'en général, pour chaque dollar de bénéfice net réalisé au Canada par une entreprise appartenant à part entière à un non-résident, 59c. demeurent normalement au Canada sous forme d'impôts. De plus, l'afflux des investissements étrangers dans l'industrie automobile au cours de la période 1965-1969 a vraisemblablement contribué à accroître l'emploi dans ce secteur. D'après les calculs de Statistique Canada, le nombre d'employés dans les usines de montage et de fabrication des véhicules automobiles est passé de 69,264 en janvier 1964 à 83,987 en janvier 1970.

L'essor croissant du commerce canadien, notamment l'augmentation des expéditions vers les pays d'outre-mer, a suscité l'amélioration des moyens de transport; c'est ainsi qu'on a recours aujourd'hui à des pétroliers géants. Roberts Bank, un nouveau port aménagé en Colombie-Britannique pour assurer l'expédition du charbon vers le Japon, a vu le premier chargement quitter ses quais en avril 1970. A Canport (N.-B.) de nouveaux aménagements portuaires permettent d'accueillir des pétroliers jaugeant jusqu'à 250,000 tonnes.

Les recettes réalisées par ces ports grâce aux importateurs étrangers de produits canadiens sont inscrites au compte des transports. Les autres moyens de transport qui ont réalisé des gains de même source sont les navires canadiens utilisés par leur propriétaire ou affrétés, les chemins de fer, les transports routiers, les pipe-lines et les aéronefs. Par ailleurs, il faut payer des frais de transport dans le cas des importations canadiennes pour lesquelles on utilise des transporteurs étrangers, y compris les coûts de location de navires étrangers.

Les autres comptes de services comprennent les recettes et dépenses pour services à l'entreprise, les voyages, les transactions gouvernementales et diverses formes de recettes et dépenses. Depuis quelques années, les Canadiens ont tendance à profiter de plus en plus des bas prix des vols nolisés à destination de l'Europe et des Caraïbes, ce qui donne lieu à une demande de devises étrangères qui n'a pas été compensée par les dépenses des touristes étrangers au Canada. A l'exception de 1967, année du Centenaire de la Confédération canadienne dont les célébrations, y compris l'Expo, ont attiré un nombre exceptionnel de touristes, le compte

des voyages a contribué à créer un déficit au compte courant. Contrairement à beaucoup de pays du monde, le Canada n'impose pas de restrictions sur les sorties de devises canadiennes; c'est là un autre facteur du déficit du compte des voyages, en particulier avec l'Europe et l'Asie.

Les paiements et recettes de transferts sont des opérations qui, par leur nature, ne produisent pas de mouvements monétaires susceptibles de s'annuler les uns les autres. Par exemple, un immigrant entre au Canada avec des fonds personnels; on envoie gratuitement du blé à un pays en voie de développement; une Église canadienne expédie de l'argent à ses missionnaires outre-mer. Dans le cas du blé, le don est pris en compte dans les exportations canadiennes. Quant à la valeur du blé, elle est comprise dans les contributions officielles, si le donateur est un organisme gouvernemental.

L'aide canadienne aux pays en voie de développement, qui apparaît au compte des contributions officielles, a augmenté de 57 millions de dollars de 1969 à 1970. Cette aide a été fournie en partie dans le cadre du programme mondial d'aide alimentaire, et sous forme d'assistance technique au moyen de subventions aux organismes internationaux chargés des programmes d'aide multilatéraux.

Compte capital

Même si le compte capital ne figure pas au tableau ci-joint, les opérations à ce titre sont aussi importantes et significatives pour la balance canadienne des paie-

Balance canadienne des paiements internationaux, 1965-1970

Détail	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	(millions de dollars)					
Recettes courantes						
Exportations de marchandises (chiffres ajustés)	8,745	10,326	11,338	13,537	14,874	16,841
Services						
Production d'or exportable	138	127	112	120	108	95
Dépenses de voyages	747	840	1,318	978	1,074	1,219
Intérêts et dividendes	322	318	295	353	414	513
Transports	668	758	830	891	936	1,048
Autres recettes provenant des services	562	676	770	840	1,235	1,377
Recettes de transfert						
Héritages et fonds des immigrants	216	268	329	370	363	388
Paiements des particuliers et des institutions	83	83	93	95	91	99
Total des recettes courantes	**11,481**	**13,396**	**15,085**	**17,184**	**19,095**	**21,580**
Paiements courants						
Importations de marchandises	8,627	10,102	10,772	12,162	14,014	13,839
Services						
Dépenses de voyages	796	900	895	1,008	1,292	1,454
Intérêts et dividendes	1,086	1,140	1,211	1,259	1,345	1,524
Transports	761	823	861	931	991	1,012
Autres transactions relatives aux services	904	1,090	1,277	1,441	1,694	1,858
Paiements de transfert						
Héritages et fonds des immigrants	211	198	213	209	194	211
Paiements des particuliers et des institutions	133	139	173	148	172	184
Contributions officielles	93	166	182	133	144	201
Total des paiements courants	**12,611**	**14,558**	**15,584**	**17,291**	**19,846**	**20,283**
Solde du compte courant	−1,130	−1,162	−499	−107	−751	+1,297

Voitures neuves au stade de livraison, au port de Toronto.

ments internationaux que celles du compte courant. L'évaluation des investissements directs est restreinte aux secteurs de l'économie où les non-résidents, du fait qu'ils détiennent des actions, ont le contrôle réel de l'actif et du passif nets des succursales ou filiales canadiennes. Les entrées de capitaux dans ces secteurs de l'activité canadienne sont représentées par la valeur des biens et services ainsi que par les fonds provenant de la société mère située à l'étranger ou du propriétaire principal. Il s'agit donc d'un investissement au compte de l'organisme bénéficiaire. En 1970, 760 millions de dollars sont entrés au Canada sous forme d'investissements directs, contre 655 millions l'année précédente.

Les ventes et achats de valeurs mobilières, soit de nouvelles émissions, soit d'actions ou d'obligations en circulation, figurent également au compte capital. En 1970, les ventes de nouvelles émissions ont été sensiblement affectées par une série de circonstances qui ont entraîné notamment la baisse de 798 millions de dollars des entrées de capitaux provenant de la vente de nouvelles émissions canadiennes. La détente progressive des politiques monétaires du Canada, et le fait que le gouvernement ait demandé officiellement aux ministres provinciaux des finances de limiter le volume de leurs émissions à l'étranger, ont incité les emprunteurs à s'adresser davantage au marché canadien pour obtenir les fonds nécessaires au remboursement de leur dette fondée. Parmi les autres facteurs, il faut citer la débâcle des cours, qui est la plus persistante qu'on ait enregistrée sur le marché du change nord-américain ces dernières années, et qui a amené les investisseurs à réévaluer leurs avoirs.

Les subventions et l'assistance technique ne sont pas les seuls moyens par lesquels le Canada vient en aide aux pays en voie de développement. Une aide considérable leur est également fournie sous forme de prêts à long terme à un taux d'intérêt relativement bas. Ces prêts sont inscrits au compte capital. En 1970, ils représentaient une sortie de 142 millions de dollars comparativement à 89 millions en 1969. Un exemple typique de prêt de cette nature est le crédit consenti par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international au gouvernement du Botswana pour l'achat du matériel électrique nécessaire à l'exploitation des métaux communs dans ce pays.

Le poste d'équilibrage de la Balance canadienne des paiements internationaux est constitué par les avoirs et engagements monétaires internationaux officiels. Le 31 décembre 1970, la valeur nette des avoirs monétaires officiels du Canada était de 4,679 millions de dollars É.-U., soit une augmentation de 1,574 millions de dollars É.-U. par rapport à 1969. Par suite de l'accroissement des réserves, qui marquaient déjà un gain de 978 millions de dollars É.-U. le 31 mai 1970, le ministre des Finances a annoncé que les autorités canadiennes ne maintiendraient plus le cours du dollar canadien dans la limite de 1% de sa valeur au pair (92½ cents). Le

31 décembre 1970, la valeur au comptant du dollar américain sur le marché canadien était de 101.13 cents canadiens.

Tourisme international

Les voyageurs en provenance ou à destination du Canada ont dépensé quelque 2,673 millions de dollars en 1970. Les Canadiens ont laissé 1,454 millions à l'étranger, tandis que les visiteurs ont déboursé quelque 1,219 millions au Canada ou en transport canadien. Pour se rendre compte de l'importance du tourisme international dans l'économie canadienne, il suffit de constater qu'en 1970, il n'a été devancé que par la vente d'automobiles et pièces comme source des recettes d'exportation.

La statistique du tourisme international au Canada provient de deux sources principales: l'inscription aux Douanes ou à l'Immigration des voyageurs arrivant au Canada et les renseignements fournis sur les questionnaires que les voyageurs sont priés de remplir pour Statistique Canada. En vertu d'une entente de coopération, on échange ces données avec le Département du Commerce des États-Unis.

Comme les voyageurs qui restent pour la nuit dans un pays ont plus d'importance pour l'industrie touristique que ceux qui n'y passent qu'une journée, on cherche à distinguer les deux groupes. En raison de la proximité des deux pays et du flot important de voyageurs qui traversent leur frontière commune, les statistiques sur les voyages entre le Canada et les États-Unis sont traitées séparément.

Aéroport international de Toronto, à Malton (Ont.).

Les visiteurs au Canada

Chaque année, la grande majorité des personnes qui visitent le Canada habitent les États-Unis. En 1970, on a enregistré 37,200,000 visites d'Américains, soit 3.9% de plus qu'en 1969. Les deux tiers de ces visites sont rendues par des personnes qui arrivent et partent le même jour. En 1970, 87% des visites, soit 32,000,000 se sont faites en voiture. Les données indiquent que 1,300,000 visiteurs américains sont venus par avion, 1,100,000 par autobus, 600,000 par bateau et 100,000 par chemin de fer. Au regard de l'année précédente, ces chiffres indiquent une hausse dans le transport par avion, par autobus et par bateau, mais une baisse de 30% pour le transport par chemin de fer.

Les réponses aux questionnaires de 1969 indiquent que la durée moyenne de séjour, au Canada, des visiteurs en provenance des États-Unis (compte tenu de ceux qui arrivent et partent le même jour) a été de 2.7 jours, et la dépense moyenne par personne, par jour, de $10.00. Ceux qui voyagent par avion, autobus, ou chemin de fer font généralement un séjour plus long et leurs dépenses sont plus élevées. Pour les automobilistes, on a enregistré une moyenne de 5.6 jours.

Bien que les visiteurs venant d'outre-mer ne représentent que 1.5% des touristes étrangers, leurs dépenses constituent 10% des dépenses totales des visiteurs. En 1970, il y a eu 535,000 visiteurs d'outre-mer, soit une augmentation de 15.6% sur l'année précédente. Ces visiteurs venaient surtout des dix pays suivants: Royaume-Uni (157,000), République fédérale d'Allemagne (41,300), France (36,900), Pays-Bas (28,000), Japon (22,000), Italie (18,600), Australie (17,000), Jamaïque (11,400), Mexique (10,700), et Inde (9,400).

Voyageurs canadiens à l'étranger

La grande majorité des Canadiens qui voyagent à l'étranger vont aux États-Unis. Toutefois, en 1970, bien que le nombre de voyageurs canadiens aux État-Unis ait quelque peu diminué pour s'établir à 35,700,000, le nombre de ceux qui sont allés outre-mer a augmenté de près d'un million, soit 70% de plus qu'en 1969.

Le nombre des voyageurs se rendant aux États-Unis en voiture – 86.1% du total – a légèrement augmenté. Parmi eux, 7,800,000 ont passé au moins une nuit aux États-Unis, tandis que 22,900,000 sont rentrés et sortis le même jour. Tous les autres modes de transport ont subi une baisse. Le nombre des Canadiens rentrant au pays par avion a été de 1,200,000; par autobus 700,000, et 100,000 par chemin de fer et par bateau.

Les chiffres tirés des questionnaires de 1969 révèlent que la durée de séjour des Canadiens passant plus d'une nuit aux États-Unis a été de 6 jours. Les provinces d'origine de ces voyageurs sont: provinces de l'Atlantique (500,000), Québec (3,300,000), Ontario (3,500,000), provinces des Prairies (1,100,000), Colombie-Britannique et Yukon (1,000,000). Une proportion de 30% des voyageurs avaient pour destination la Nouvelle-Angleterre; 21% les États de New Jersey, de New York et de la Pennsylvanie; 13% les États du Pacifique; 12% le sud-est des États-Unis; 10% le Centre nord-est; 7% le Centre nord-ouest; 5% les régions des Montagnes et 2% les autres régions. En 1969, les Canadiens rentrant des États-Unis ont déclaré comme motif principal de voyage: vacances, 59%; visite d'amis ou de parents, 25%; affaires, 9%; magasinage, 4% et autres raisons, 3%.

En 1970, 1,099,400 Canadiens sont revenus de voyages outre-mer, soit une augmentation de 247,000 par rapport à l'année précédente. Tout comme en 1969, la plupart sont descendus aux aéroports internationaux de Toronto et de Montréal. Les Canadiens se rendent outre-mer en vacances surtout, et c'est le Royaume-Uni

L'*Empress of Canada* passant sous le pont Jacques-Cartier à Montréal en direction de la Grande-Bretagne.

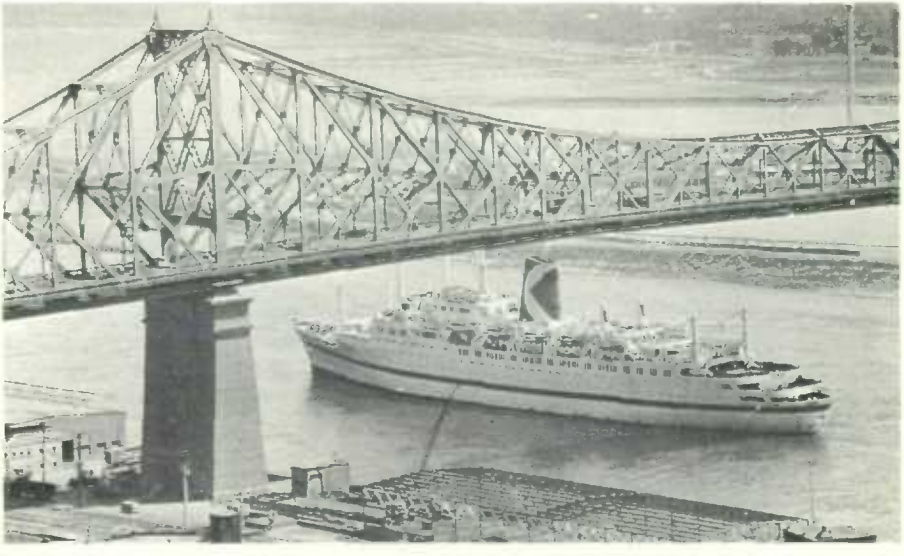

qui reçoit le plus de visiteurs. En 1969, la durée moyenne des séjours outre-mer a été de 26 nuits et la dépense moyenne de $468 par voyageur, sans compter les frais de transport canadien.

Voyages entre Canada et les autres pays, 1967-1969

Visiteurs au Canada	Nombre			Dépenses		
	1967	1968	1969	1967	1968	1969
	(milliers de visites)			(millions de dollars)		
Des États-Unis						
Arrivant et partant le même jour	24,511	23,068	23,454	124	120	121
Séjour de plus d'une journée	15,465	11,708	12,312	1,040	771	840
Total	39,976	34,776	35,766	1,164	891	961
Des pays autres que les États-Unis	590	362	463	154	87	113
Total	**40,566**	**35,138**	**36,229**	**1,318**	**978**	**1,074**
Voyages à l'extérieur du Canada						
Aux États-Unis						
Arrivant et partant le même jour	24,709	25,468	26,116	57	66	57
Séjour de plus d'une journée	7,791	8,480	9,326	570	644	836
Total	32,500	33,948	35,442	627	710	893
Aux pays autres que les États-Unis	522	638	852	268	298	399
Total	**33,022**	**34,586**	**36,294**	**895**	**1,008**	**1,292**

Industrie et commerce

Le ministère de l'Industrie et du Commerce cherche à promouvoir la croissance de l'économie canadienne par le développement des industries manufacturières et

Amateurs de baignade au Nouveau-Brunswick.

Étalage de marques canadiennes au Salon international de l'alimentation à Paris.

de transformation, et par l'expansion du commerce et du tourisme. Il comprend cinq grandes divisions: Politique commerciale et industrielle, Expansion de l'industrie et du commerce, Direction générale de l'économique, Direction générale du tourisme et Administration.

Le service de la **Politique commerciale et industrielle** recommande des politiques et des programmes pour améliorer la croissance et l'efficacité de l'industrie canadienne, ouvrir les marchés étrangers aux produits canadiens et maintenir les relations commerciales entre le Canada et les autres pays.

Le service de l'**Expansion de l'industrie et du commerce** coordonne, tant au pays qu'à l'étranger, l'activité du Ministère relative au progrès de l'industrie et du commerce. Il élabore et applique des programmes d'encouragement et travaille en étroite collaboration avec les autres organismes fédéraux, les ministères du Commerce des provinces, et le secteur privé des affaires et du commerce. Les sous-divisions suivantes font partie du service: Fonctionnement, Services extérieurs (celui des délégués commerciaux compris), Bureau du programme des céréales, et Directions générales des sciences et de la technologie, du design et des services de promotion. La division du Fonctionnement couvre neuf secteurs d'activité: Industries aérospatiales, maritimes et ferroviaires; Agriculture, pêcheries et produits alimentaires; Habillement et textiles; Produits chimiques; Électricité et électronique; Machinerie; Matériaux; Transport motorisé et Produits du bois.

La **Direction générale de l'économique** évalue continuellement les changements économiques actuels et prévisibles à l'étranger susceptibles d'affecter le commerce canadien. Elle prévoit les modifications à la structure des industries et les marchés, analyse les investissements de capitaux au Canada et à l'étranger, et effectue des recherches sur la productivité industrielle.

La **Direction générale du tourisme**, qui groupe l'Office de tourisme du gouvernement canadien et la Direction de l'industrie touristique, encourage les étrangers à voyager au Canada et les Canadiens à visiter leur pays.

Mass media et communications

Téléphones et télécommunications

La configuration géographique du Canada, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique et de la frontière américaine vers le pôle Nord, exige un système de télécommunications efficace. Les centres métropolitains, dont la population s'accroît de plus en plus, sont éloignés les uns des autres tandis que de vastes régions demeurent inexploitées. De nouvelles formes de télécommunications ont donc été mises en oeuvre qui permettent de réduire les distances et le temps et de vaincre ainsi les obstacles naturels. On compte que d'ici peu toutes les régions du pays pourront avoir accès presque instantanément à l'information sous toutes ses formes, ce qui non seulement favorisera le commerce national mais permettra aussi de réduire les disparités régionales et de développer le Nord canadien.

Dans la plupart des pays situés ailleurs qu'en Amérique du Nord, les services de télécommunications sont assurés par l'État. Au Canada, l'infrastructure, l'appartenance et le contrôle des systèmes de télécommunications sont très variés; il faut prendre en considération, en plus des compagnies de téléphone et de télégraphe, des sociétés de radiodiffusion-télévision et des services d'antenne collective, et les fabricants de matériel de télécommunications.

Pour des raisons de commodité, l'histoire des télécommunications au Canada s'est faite à l'aide de termes aussi génériques que télégraphe, téléphone et radiocommunication; mais ces distinctions ont toujours été et demeurent plutôt artificielles. Le mot «télégraphe» désignait à l'origine un appareil permettant de transmettre des messages à distance par un moyen quelconque, tandis que le mot «téléphone» a toujours désigné un instrument pour transmettre des messages parlés. Le téléphone est donc, en réalité, une forme spécialisée du télégraphe; le premier appel téléphonique effectué par Alexander Graham Bell en 1876 a été en effet acheminé par des fils empruntés à la compagnie *Dominion Telegraph*. Lorsqu'une compagnie de téléphone offre d'acheminer un message quelconque autrement que par téléphonie, elle devient une compagnie de télégraphe; de même, certaines compagnies de télégraphe canadiennes assurent le service téléphonique dans certaines régions.

En 1968, le public canadien était desservi par 8,818,000 postes téléphoniques appartenant à 2,067 compagnies de téléphone. En 1969 le nombre de postes atteignait 9,296,000, mais le nombre de compagnies était tombé à 1,888. Parmi les petites sociétés, la compagnie de téléphone des rangs 2 et 3 de Saint-Victor-du-Nord, par exemple, ne comptait que 15 postes; Bell Canada en avait à elle seule (sans ses filiales) 5,752,820, soit 61.9% de tous les postes installés au Canada.

Parmi les sociétés industrielles canadiennes, Bell Canada est la deuxième en importance quant à l'actif total. Elle détient, directement ou indirectement, la majeure partie des parts des quatre compagnies de téléphone qui desservent surtout les provinces Maritimes et d'un certain nombre de petites compagnies au Québec et en Ontario. Les compagnies de téléphone contrôlées par Bell possèdent environ 70% des postes installés au Canada, et plus de 94% de ceux à l'est du Manitoba. Dans le secteur manufacturier, la société Northern Electric Limitée est une filiale à part entière de Bell Canada. L'ensemble des compagnies Bell a un actif évalué à plus de 3,500 millions, des recettes brutes supérieures à 1,250 millions, et quelque 45,000 employés. Bell Canada compte plus de 251,000 actionnaires dont 97.7%,

Le plus récent modèle de téléphone, le Contempra, et ceux qui l'ont conçu.

possédant 95.4% des actions en circulation, demeurent au Canada. Le plus gros actionnaire étranger est *l'American Telephone and Telegraph* (AT & T) qui détient environ 2.1% des titres. Grâce à un accord de service entre les deux compagnies, Bell Canada bénéficie de conseils et d'aide sur des questions techniques et d'exploitation, moyennant un montant annuel.

Un deuxième groupe important est celui que contrôle directement ou indirectement la *General Telephone & Electronics Corporation* (GT & E), dont le siège social est à New York. Il possède 11.7% des téléphones du Canada par l'entremise de la *British Columbia Telephone Company*, de la Québec-Téléphone et de leurs filiales. Dans le secteur manufacturier, une filiale de la GT & E est l'unique propriétaire de *Automatic Electric (Canada) Limited*, et de ses filiales.

Dans les trois provinces des Prairies, le service téléphonique est assuré par des sociétés provinciales de la Couronne: *Alberta Government Telephones*, *The Manitoba Telephone System* et *Saskatchewan Telecommunications*. Ensemble, elles possèdent quelque 12.8% des postes téléphoniques du Canada. Les deux plus importants réseaux municipaux sont ceux d'Edmonton et de Thunder Bay; les autres réseaux municipaux sont relativement petits.

Avant la création du Réseau téléphonique transcanadien (R.T.T.), en 1931, le Canada devait acheminer la plus grande partie de ses messages par les États-Unis. Le R.T.T. est une association volontaire de huit grandes compagnies de téléphone (qui, avec leurs filiales, possèdent 96% des postes téléphoniques au Canada) travaillant ensemble pour maintenir un réseau complet de télécommunications d'un océan à l'autre.

Le R.T.T. n'est pas constitué en société, mais il a un Conseil d'administration composé de directeurs qui représentent toutes les sociétés membres et qui se réunissent fréquemment. Toutes les décisions se prennent à l'unanimité. Le Conseil s'est adjoint des comités opérationnels et administratifs qui planifient et coordon-

Le réseau des Télécommunications CN-CP atteint Inuvik (T. N.-O.), à travers les plaines enneigées.

nent les services et les installations à l'échelle du pays, y compris l'établissement de normes de conception et de méthodes communes d'exploitation. Le R.T.T. répartit ses recettes entre ses membres qui, à leur tour, concluent des accords avec la plupart des compagnies indépendantes. Il s'agit de faire en sorte que les accords issus des négociations garantissent une répartition équitable des recettes provenant de l'exploitation d'un service national.

L'Association du téléphone du Canada (A.T.C.) a été créée en 1921 pour promouvoir l'échange de renseignements techniques et opérationnels. Elle est composée de treize membres.

Dans le secteur de la télégraphie, le plus important réseau est celui des Télécommunications du CN-CP, qui réunit les services de télécommunications des chemins de fer du Canadien National et du Canadien Pacifique.

L'envoi de messages par télégraphe est le plus vieux service public de télécommunication au Canada. Mis au point pour répondre aux besoins des chemins de fer, il devait également desservir le public et diverses petites compagnies ont été créées à cet effet.

En 1930, les sociétés de chemins de fer CN et CP étaient devenues les principaux fournisseurs de service télégraphique public. Elles assumaient également la plupart des premiers services de lignes privées transcontinentales. La «ligne

privée» est une ligne mise à la disposition de l'abonné pour de longues périodes de temps afin de répondre à ses besoins particuliers. Radio-Canada a été la première société à utiliser pareils services, dont l'usage s'est ensuite étendu aux services météorologiques, au contrôle du trafic aérien et à d'autres secteurs du monde des affaires et de l'administration publique; dans bien des cas au cours des années 30, les compagnies commencèrent à les offrir conjointement. Elles continuaient toutefois d'exploiter leurs services publics de télégraphie de façon concurrentielle; elles avaient des bureaux distincts dans quelque 70 endroits. En 1967, cependant, face à des recettes décroissantes et à des coûts croissants, elles élaborèrent un plan d'abandon réciproque des bureaux.

La coopération entre les réseaux de télécommunications du CN et du CP dans le domaine des lignes privées a continué de se développer suivant les termes d'un accord officiel conclu en 1947. D'autres accords analogues ont été réalisés au sujet notamment de l'exploitation en commun du service Télex, négociée en 1957.

Le succès de ces services a entraîné dans une certaine mesure une réduction de l'emploi du service télégraphique public. De même, l'usage accru du téléphone a causé le déclin du trafic télégraphique de caractère social, par opposition à celui des affaires.

En 1949, une loi fédérale créait la Société canadienne des télécommunications transmarines (S.C.T.T.). Les principaux objectifs de cette société de la Couronne sont d'établir, de maintenir et d'exploiter au Canada et ailleurs des services de télécommunications extérieures en vue de la conduite de communications publiques, et d'exercer l'entreprise de communications publiques par câble, appareil de radiotélégraphie, radiotéléphone ou tout autre moyen de télécommunication.

La S.C.T.T. s'est occupée, en pratique, des communications transmarines, à l'exclusion du service direct avec les États-Unis ou d'autres pays qu'il est plus facile d'atteindre en passant par les États-Unis. Grâce aux centres de commutation du service international situés à Montréal et à Vancouver, la S.C.T.T. assure un service téléphonique public avec quelque 200 territoires d'outre-mer. Le service télégraphique public est assuré, directement ou indirectement, par la S.C.T.T. et deux sociétés étrangères, la *Western Union International Inc.* et la *Commercial Cable Company* (filiale de *International Telephone and Telegraph World Communications Inc.*), qui ont conservé les droits de transmission au Canada qui leur avaient été accordés avant 1949. La S.C.T.T. est aussi «l'organisme désigné» pour la participation du Canada à Intelsat.

Contrairement à la S.C.T.T., Télésat Canada, constituée par une loi fédérale en 1969, a pour fonction de créer des systèmes de télécommunications par satellite pouvant fournir, sur une base commerciale, des services de télécommunications entre des endroits situés au Canada.

En règle générale, l'activité des sociétés de télécommunications privées est réglementée par les autorités fédérales ou provinciales qui délivrent la licence. Par exemple, Bell Canada a une charte fédérale et son tarif est fixé par la Commission canadienne des transports. *B.C. Telephone* est également réglementée par le fédéral.

Les Postes

Les Postes canadiennes emploient 48.000 personnes pour assurer la distribution du courrier d'un bout à l'autre du pays, depuis les villes populeuses du sud jusqu'aux extrémités septentrionales de l'Arctique.

Le 1er février 1971 démarrait à Toronto le service de poste garantie, qui devrait normalement s'étendre à tout le pays en 1972. Il garantit la distribution le jour suivant du courrier de la première classe, à la condition qu'il soit destiné à un grand centre du Canada et qu'il soit posté en tenant compte des horaires indiqués sur les boîtes aux lettres ordinaires et sur celles portant une identification spéciale.

En 1974, le code postal fera partie de toutes les adresses au Canada. Actuellement en voie d'adoption, ce code permettra la mécanisation du tri rendue nécessaire par l'accroissement rapide du volume de courrier et par l'encombrement dans les bureaux de poste urbains.

Depuis plusieurs années, les Postes encouragent également la philatélie et prêtent une plus grande attention à la création et au choix des timbres.

La presse

Au Canada, comme ailleurs, l'information imprimée est dominée par les quotidiens: en 1971, 116 quotidiens (dont 13 de langue française) desservaient 103 centres et avaient un tirage de 4.7 millions d'exemplaires, atteignant ainsi environ les trois quarts des ménages canadiens.

Tout comme dans les autres pays, la tendance au Canada est à la concentration de la propriété des quotidiens: 12 groupes seulement publient plus des deux tiers des quotidiens, alors que 63 entreprises publiaient 110 quotidiens en 1966.

Environ 900 hebdomadaires et bi-hebdomadaires (le chiffre fluctue légèrement d'un mois à l'autre) desservent les petites localités et les villes-dortoirs des régions métropolitaines. Ils ont un tirage global d'environ trois millions d'exemplaires. Quelque 130 d'entre eux sont de langue française.

Les journaux qui s'adressent aux Néo-Canadiens dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français tiennent un rôle bien particulier dans l'information au Canada. Ces publications, habituellement hebdomadaires, sont au nombre de 110 environ; elles paraissent en 14 langues (dont un quotidien en italien à Toronto) et ont un tirage de près de 3 millions d'exemplaires.

Les publications professionnelles répondent aux besoins des hommes d'affaires, des membres des professions libérales et des spécialistes. Quelque 510 périodiques, offrant 118 rubriques d'intérêt pour les professions libérales, les affaires, le commerce et l'industrie, ont un tirage global de 4.4 millions d'exemplaires.

Environ 300 publications traitent de l'activité culturelle et des loisirs des Canadiens. La plupart d'entre elles sont mensuelles; certaines sont trimestrielles et quelques-unes, hebdomadaires. Elles touchent l'enseignement, les sports, le bricolage, la religion, les divertissements, l'automobilisme, la navigation de plaisance, les voyages, les arts, la musique, la radio et la télévision.

Cinématographie

Office national du film

L'Office national du film est l'organe officiel de production et de distribution de films et d'aides visuelles diverses au Canada. Ses réalisations, en français et en anglais, passent dans les cinémas, à la télévision, dans les écoles et les centres communautaires, tant au Canada qu'à l'étranger. Des versions en de nombreuses autres langues favorisent la diffusion des films de l'O.N.F. à l'extérieur et contribuent à y mieux faire comprendre le Canada, les Canadiens et leur manière de vivre.

Au Canada, l'Office diffuse ses films par l'entremise des voies commerciales ordinaires – cinémas, stations de télévision et vente de copies – ainsi que par des prêts aux groupes communautaires et aux écoles, qui assurent eux-mêmes la projection des bandes. Les groupes intéressés peuvent s'adresser aux cinémathèques que l'Office possède à travers le pays. Dans les villes où l'O.N.F. n'a ni bureau ni cinémathèque, les bibliothèques municipales ou autres centres culturels et communautaires se chargent de diffuser ses films.

A l'étranger, la distribution des films se fait par l'intermédiaire des bureaux de l'O.N.F. même, des sociétés cinématographiques, des ambassades ou des missions du ministère des Affaires extérieures et du ministère de l'Industrie et du Commerce. Lors de festivals internationaux de cinématographie, aujourd'hui fréquents dans la plupart des grandes villes du monde, l'Office présente de nombreux films qui lui valent d'infaillibles succès. Lors du Palmarès du cinéma canadien en 1970, l'O.N.F. a gagné 17 des 40 prix décernés.

De plus en plus, les films de l'Office servent à promouvoir, tant au pays qu'à l'étranger, le tourisme au Canada en présentant aux visiteurs éventuelles une image attrayante de notre pays. Des cinémathèques touristiques sont à la disposition du public aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en République fédérale d'Allemagne et dans maints autres pays, aussi bien qu'au Canada.

Scène du film de l'Office national du film, *L'homme et le froid*.

L'Office qui, depuis longtemps, fait oeuvre d'innovateur en matière de style et de techniques de production et de distribution, est le premier organisme cinématographique d'importance à utiliser le nouveau système des enregistrements magnétoscopiques à l'intention du grand public. Ce système de vidéo-cassettes permet de passer des films à la télévision ordinaire grâce à un magnétoscope auxiliaire, appelé *Teleplayer*. La production passée et actuelle de l'Office permettra d'offrir plusieurs milliers de films par ce nouveau moyen.

L'Office national du film a son centre de production à Montréal où il dispose de tous les éléments nécessaires à la production et à la distribution de films, depuis l'idée de départ jusqu'à la réalisation de l'oeuvre définitive. L'Office maintient des centres de distribution, souvent complétés par une salle de cinéma, dans les capitales provinciales et dans certaines autres villes canadiennes, ainsi que dans plusieurs grands centres étrangers. Ces bureaux veillent à ce que les productions de l'Office parviennent aux cinémas, aux stations de télévision et au public de leur région respective; en outre, ils conseillent le public quant à l'utilisation de films à des fins particulières.

Chaque année, l'Office réalise de 600 à 700 projets comprenant des films, des bandes de projections fixes, des bandes annonces, des films en boucle, des jeux de diapositives, des projections verticales et des photo-reportages.

Au cours de l'année financière 1970-1971, l'Office a réalisé, entre autres, les films suivants: *L'homme et le froid (Below Zero)* qui montre comment l'homme peut s'adapter et prospérer dans les régions froides comprises entre l'Alaska et la Laponie finlandaise; *Un pays sans bon sens*, ayant pour thème le sens de la nationalité; *This Was the Time*, documentaire sur les célébrations des Indiens Haida; *A Little Fellow from Gambo*, qui trace le portrait du premier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood; *Les rochassiers*, étude portant sur l'alpinisme; *Espolio*, dessin animé inspiré du poème du même nom, de Earle Birney; *Don Messer—His Land and His Music*, consacré au populaire musicien Don Messer, et *Paradise Lost*, qui souligne les dangers de la pollution atmosphérique.

Sociétés cinématographiques privées

En 1970, les présentations dans le cadre du vingt-deuxième Palmarès annuel du film canadien ont eu lieu à Toronto. Le jury international et le public ont pu assister à la projection de 65 films inscrits au concours pendant la semaine du Palmarès au *Town Hall* du *St. Lawrence Centre*. Quatorze de ces films étaient des longs métrages.

Au cours de l'année, 135 sociétés cinématographiques privées et 10 organismes gouvernementaux ont produit des films, des films fixes et des bandes magnétoscopiques. Les deux tiers des sociétés privées étaient de petites entreprises comptant de un à dix employés permanents. En période de pointe, bon nombre de réalisateurs privés ont embauché des spécialistes à la pige, notamment pour la rédaction des scénarios, le tournage et le montage, qui exigent une certaine créativité. Soixante-douze stations de télévision ont également produit un grand nombre de films et de bandes magnétoscopiques. En 1970, l'industrie cinématographique canadienne alimentait 16 laboratoires de cinématographie, dont 13 situés à Toronto, Montréal et Ottawa.

Les jeunes peuvent recevoir une formation cinématographique au *Ryerson Institute of Technology* et au *Sheridan College*. Comme leurs prédécesseurs, ils découvrent que seule la pratique mène au professionnalisme.

L'acte du coeur, mettant en vedette Geneviève Bujold et Donald Sutherland, a été en partie financé par la Société de développement de l'industrie cinématographique.

Radiodiffusion

La Loi de 1968 sur la radiodiffusion énonçait une politique de radiodiffusion pour le Canada, raffermissant le mandat imparti à la Société Radio-Canada d'assurer un service national de radiodiffusion. Elle créait également le Conseil de la Radio-Télévision canadienne, seul organisme d'État ayant le pouvoir de réglementer et surveiller tous les aspects du système de la radiodiffusion canadienne, tant publique que privée.

La Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est une société de la Couronne créée en 1936 par une loi du Parlement canadien pour assurer un service national de radiodiffusion. Ses installations de radio et de télévision s'étendent de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'au Cercle arctique.

Financement. La Société est financée essentiellement par des crédits votés chaque année par le Parlement; la publicité constitue une source de revenus supplémentaires. Comme société de la Couronne, Radio-Canada est responsable envers le Parlement et doit présenter chaque année un rapport de ses opérations au ministre du Cabinet désigné dans la Loi sur la radiodiffusion. Le siège social de la Société est à Ottawa.

Chez Hélène, émission populaire pour enfants télévisée au réseau anglais de Radio-Canada.

La maison en bonbons construite pour la réalisation de l'opéra *Hansel and Gretel* au réseau anglais de Radio-Canada a été donnée en cadeau à l'Hôpital pour enfants de Toronto (Ont.).

Opérations nationales. Radio-Canada offre à la population canadienne six principaux services: deux réseaux de télévision (français et anglais), deux réseaux radiophoniques AM (français et anglais), un service radiophonique FM dans cinq grandes villes, et un Service du Nord multilingue (français, anglais, indien et esquimau) assurant au Nord canadien une radiodiffusion sur ondes moyennes et ondes courtes.

Opérations internationales. Le Service international de Radio-Canada diffuse sur ondes courtes en 11 langues à destination de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, de l'Afrique, de l'Australasie, de l'Amérique latine, des Antilles et de l'Amérique du Nord. Il met aussi à la disposition des stations étrangères de radiodiffusion des émissions par le moyen d'enregistrements musicaux et parlés, de circuits de relais spéciaux et de films pour la télévision. De concert avec le ministère de la Défense

Le chef Dan George, vedette de cinéma réputée, est interviewé par Elwood Glover de Radio-Canada.

nationale, le Service des Forces armées de Radio-Canada offre aux militaires en poste au Canada et à l'étranger des émissions radiophoniques enregistrées et sur ondes courtes, ainsi que des films pour la télévision. Il organise également des tournées de spectacles de variétés.

Radio-Canada collabore à la production et à l'échange d'émissions avec de nombreuses entreprises de radiodiffusion partout dans le monde. La Société fait partie de plusieurs organismes internationaux de radiodiffusion; elle s'occupe aussi de vendre des émissions à l'étranger et participe régulièrement et avec succès aux concours internationaux. En collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et l'Unesco, elle envoie du personnel pour aider des entreprises étrangères de radiodiffusion et forme des étudiants étrangers qui viennent au Canada pour étudier la radiodiffusion. La Société a des bureaux à Londres, Paris, Rome, New York, Washington, et des services des nouvelles à Moscou et en Extrême-Orient.

Programmation. Les émissions de Radio-Canada touchent de nombreux domaines: actualités, information, commentaires, émissions spéciales, documentaires, théâtre, musique, variétés, émissions pour enfants et adolescents, émissions scolaires, éducation des adultes, sports, religion, sciences et arts. Le réseau de télévision français de Radio-Canada offre plus d'heures de théâtre par semaine que tout autre organisme de radio-diffusion au monde. Un des spectacles remarquables présentés par le réseau anglais en 1970 a été *Hansel and Gretel*, d'après une chorégraphie de Celia Franca; l'émission mettait en vedette Maureen Forrester, avec Mario Bernardi à la tête d'un orchestre de 72 musiciens. Plus de 2,500,000 Canadiens ont regardé cette opérette de Humperdinck.

Services audio-visuels. Les réseaux français et anglais de Radio-Canada ont des services de publication qui mettent en vente les textes d'émissions choisies. Certains enregistrements musicaux de Radio-Canada sont vendus au grand public, avec le concours de sociétés commerciales. Pour un prix minime on peut se procurer des enregistrements d'émissions sur bandes à des fins éducatives.

Installations et champ de diffusion. En 1971, Radio-Canada desservait 98.6% de la population canadienne par la radio et 96.6% par le télévision. La plupart des émissions télédiffusées en soirée étaient en couleur, et environ 18% des foyers canadiens possédaient un téléviseur couleur. Le service radiophonique national comprenait 388 stations, dont 44 stations émettrices et 244 émetteurs-relais de faible puissance appartenant à la Société, et 100 stations privées affiliées. Le service national de télévision comptait 318 stations: 18 stations émettrices et 101 stations-relais et réémetteurs de la Société, 18 avant-postes émetteurs (situés dans le Nord canadien et présentant des émissions enregistrées sur bande magnétoscopique) et 43 stations privées affiliées avec leurs 156 réémetteurs.

Les stations privées

En 1970, l'industrie de la radiodiffusion privée au Canada comptait 595 stations partagées comme suit: 270 stations AM; 70 stations FM; 6 stations à ondes courtes; 249 stations de télévision. Leur actif total se chiffrait à $176,871,957. Les plus récentes données de Statistique Canada indiquent que la radio privée emploie 6,292 personnes et la télévision privée, 4,114. Les dépenses annuelles en salaires, avantages sociaux, cachets aux artistes, etc. étaient de $78,946,543. La rémunération

Anything You Can Do est l'une des émissions les plus populaires de la CTV.

hebdomadaire moyenne était de $173.38 en 1970. De ces stations privées 95% sont membres de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, organisme à adhésion volontaire de l'industrie. En 1969, 78 p. 100 des stations privées de radio ont accusé un bénéfice moyen avant impôts, de $6,197; les autres 22 p. 100 ont rapporté un bénéfice moyen de $182,085. Dans l'industrie de la télévision privée 16 p. 100 des stations ont déclaré un bénéfice de moins de $4,800; 39 p. 100 un bénéfice moyen de $16,429 et 25 p. 100 environ $1,044,780, toujours avant déduction des impôts; les bénéfices moyens du groupe intermédiaire de 24 stations de télévision ont été de $155,817. Douze stations de télévision privées détiennent et administrent le réseau CTV, dont les postes atteignent quotidiennement 4,282,000 Canadiens.

CTV et Radiodiffusion Mutuelle Limitée sont des réseaux membres de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. L'Association a son siège social à Ottawa; des succursales à Toronto et à Montréal assurent des services d'échange pour assurer la collecte et la distribution de plusieurs émissions canadiennes et de quelques émissions d'origine étrangère. Par l'intermédiaire de son bureau de la radio à Ottawa, l'Association assure la production de la plus longue continuité radiophonique d'intérêt public, *Report from Parliament Hill*. Les rapports libres de sectarisme politique des députés fédéraux ont commencé en 1944 et ont été diffusés de façon continue par un grand nombre de stations (77 en 1970). Durant de nombreuses années, l'Association a appuyé financièrement le Festival d'art dramatique du Canada et mène un programme de stages de formation professionnelle dans les stations pour les étudiants étrangers.

Graham Kerr, le Gourmet Farfelu, est déjà bien connu du monde anglophone. Son émission est réalisée aux studios Bushnell à Ottawa (Ont.).

Bibliothèques

Il existe dans chacune des dix provinces un service de bibliothèques publiques financé par les autorités locales et provinciales. L'organisme ou la commission responsable n'exerce parfois qu'un rôle consultatif, mais en d'autres cas il intervient considérablement dans le développement du service. Toutes les provinces ont regroupé ou se proposent de regrouper leurs bibliothèques en de plus grands ensembles, et les lois provinciales favorisent généralement la collaboration à l'échelle régionale. Le gouvernement fédéral soutient le service de bibliothèques régionalisé du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et il se prépare à offrir un service analogue aux bandes indiennes.

Les bibliothèques scolaires, traditionnellement conçues comme des dépôts d'imprimés, sont devenues des centres de documentation multiforme. Les bibliothèques collégiales et universitaires ont pris très rapidement de l'expansion, mais il leur faut ralentir à mesure que se tarit l'aide financière. La Bibliothèque nationale a inventorié les ressources des bibliothèques servant aux études supérieures, et lorsque les résultats de cette enquête seront connus, sans doute pourra-t-on compenser ce ralentissement par des politiques d'acquisition plus rationnelles et une plus large mise en commun des ressources.

Le Canada compte près de 1,000 bibliothèques spécialisées: bibliothèques gouvernementales et d'entreprise (près de 300), bibliothèques d'association et d'institution, par exemple de musée, d'hôpital, etc. Chaque province possède une bibliothèque parlementaire. Le plus grand nombre de bibliothèques gouvernementales (environ 85) se trouve à Ottawa. Les plus importantes collections sont celles de la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque scientifique nationale, de la Bibliothèque du Parlement et du ministère de l'Agriculture.

La Bibliothèque du Conseil national de recherches du Canada, qui fait fonction de Bibliothèque scientifique nationale, se spécialise dans les sciences naturelles et la technologie. Elle offre notamment aux chercheurs un système sélectif de diffusion de l'information (SDI) par ordinateur qui lui permet de répondre aux besoins particuliers de chacun.

La Bibliothèque nationale du Canada se spécialise dans le catalogage des archives canadiennes, dans les humanités et les sciences sociales. En vertu de la nouvelle Loi sur la bibliothèque nationale (1969), elle veille à l'application des règlements touchant le dépôt légal. Elle s'occupe de la publication de *Canadiana*, répertoire mensuel des livres, publications officielles, brochures, disques et films canadiens. Elle maintient à jour le Catalogue collectif national, où sont répertoriés sur fiches les ouvrages conservés dans quelque 300 bibliothèques canadiennes. Grâce à ce catalogue, les bibliothèques et les chercheurs savent où trouver les documents dont ils ont besoin. Bon nombre de bibliothèques canadiennes sont reliées entre elles par télex, ce qui accélère les échanges de renseignements et les prêts.

Face à l'augmentation rapide des coûts, les bibliothèques se voient plus ou moins contraintes de mettre leurs ressources en commun. Aux termes de la Loi sur la bibliothèque nationale, celle-ci peut prendre l'initiative de coordonner les ressources et services des bibliothèques; elle a donc créé à cette fin une Direction de la recherche et de la planification. De concert avec les spécialistes des autres bibliothèques gouvernementales, des bibliothèques universitaires et des grandes bibliothèques publiques, la Bibliothèque nationale étudie actuellement la possibilité d'établir au Canada un réseau automatisé d'information sur les bibliothèques.

A l'heure actuelle, huit universités canadiennes confèrent des diplômes en bibliothéconomie, et de plus en plus les collèges communautaires offrent des cours

postsecondaires pour la formation de bibliotechniciens. Par suite de l'automatisation des services, les bibliothèques ont désormais besoin d'un personnel d'analystes de systèmes, de programmeurs et d'informaticiens. Par ailleurs, les grandes bibliothèques requièrent des spécialistes de disciplines particulières, attirant ainsi chez elles une autre catégorie de diplômés.

Archives

Les Archives sont les dépositaires des documents originaux qui relatent certaines phases du développement du pays. Les archivistes sélectionnent ces documents, les préservent, et les mettent à la disposition des chercheurs et du public. Les Archives publiques du Canada, organisme du gouvernement fédéral, remplissent ces

La Bibliothèque nationale et les Archives publiques logent dans l'un des plus beaux édifices d'Ottawa (Ont.).

La salle des journaux de la Bibliothèque nationale renferme des éditions anciennes que tout chercheur peut consulter.

fonctions pour les documents d'intérêt national, qu'ils émanent de l'administration fédérale, des sociétés commerciales ou culturelles ou d'individus qui se sont illustrés dans la politique, la fonction publique, les affaires, les sciences, les lettres, ou les arts. Ces documents peuvent se présenter sous la forme de manuscrits, de cartes, d'imprimés, de gravures, d'enregistrements sonores ou de films. Les Archives publiques occupent depuis 1967 un spacieux édifice à Ottawa, qu'elles partagent avec la Bibliothèque nationale.

Toutes les provinces ont des archives publiques jouant un rôle semblable et les Territoires sont en train d'organiser les leurs. Un grand nombre d'institutions ont également rassemblé des fonds d'archives qu'elles mettent à la disposition des chercheurs et d'un public plus ou moins restreint. Ce sont principalement les grandes bibliothèques municipales, ou celles des universités et des sociétés historiques. Beaucoup des sociétés culturelles, commerciales ou religieuses conservent aussi leurs propres archives; ces archives sont normalement ouvertes aux chercheurs spécialisés mais, règle générale, elles ne sont pas ouvertes au grand public.

Il y a de grands développements dans le domaine des archives. L'accès à ces documents se fait de plus en plus libéral, et le prêt de microfilm entre institutions en facilite la communication. Un intérêt croissant pour les documents audio-visuels exige souvent de nouvelles orientations. Enfin le progrès de l'informatique permet d'espérer une préparation plus rapide et plus économique des instruments de recherches qui rendront plus accessible cette énorme documentation trop peu exploitée.

remerciements

Les collaborateurs

Donald E. Armstrong (*L'économie*), président de l'Institut de recherches financières de l'Université McGill, Montréal (Qué.); expert-conseil auprès du gouvernement et directeur de recherches. B.A., B.Com. Alberta, 1950; Ph.D. en économie, McGill, 1954. Auteur de *An Introduction to Economics* (Toronto, 1959); avec John Lindeman, de *Policies and Practices of United States Subsidiaries in Canada* (National Planning Association (É.-U.) et Private Planning Association of Canada, 1961); et de nombreux articles.

Jean-Charles Bonenfant (*Le gouvernement*), directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec et professeur à l'Université Laval. Auteur de *Les Institutions politiques canadiennes* (Québec, 1954) et de *La Naissance de la Confédération* (Québec, 1969).

Fred Bruemmer (*Les esquimaux*) photographe et journaliste à la pige qui passe une bonne partie de l'année à visiter les collectivités du Grand Nord, vivant avec les Indiens et les Esquimaux dans leurs camps de chasse et de pêche.

Ramsay Cook (*Histoire*), M.S.R.C. Professeur d'histoire à l'Université York, Toronto (Ont.). B.A. Manitoba, 1954; M.A. Queens, 1956; Ph.D. Toronto, 1960. Auteur de *The Politics of John W. Dafoe and The Free Press* (Toronto, 1963); *Canada: A Modern Study* (Toronto, 1964); *Canada and the French Canadian Question* (Toronto, 1966); *l'Autonomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte, 1867-1921*, étude préparée pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969, ainsi que de nombreux articles.

Eugene Forsey (*Le gouvernement*), M.S.R.C. Sénateur; membre du Conseil consultatif de l'Institute of Social and Economic Research, Université Memorial (T.-N.); membre de l'Ontario Advisory Committee on Confederation; professeur invité à l'Université de Waterloo, 1970-1971; gouverneur de l'Université Trent. B.A. McGill, 1925; M.A. 1926; B.A. Oxford, 1928; Ph.D. McGill, 1941; auteur de *Economic and Social Aspects of the Nova Scotia Coal Industry* (McGill Economic Studies, n° 5, Toronto et Montréal, 1925), et *The Royal Power of Dissolution of Parliament in the British Commonwealth* (Toronto, 1943; édition révisée, 1968).

L.-E. Hamelin (*L'Arctique canadien*) B. ès A., Montréal, 1945; M. ès L., Laval, 1948; D. ès L., Grenoble, 1951. Premier directeur (1955-1961) de l'Institut de Géographie; fondateur et directeur du Centre d'Études nordiques de l'Université Laval. Auteur de *La Géographie «difficile»* (Québec, 1952, 1967); *Le Périglaciaire par l'image/Illustrated Glossary of Periglacial Phenomena* (Québec, 1967) avec Frank A. Cook; *Atlas du monde contemporain* (Montréal, 1967) en collaboration; et de nombreux autres ouvrages et articles.

Les très réverend Ernest Marshall Howse (*Religion*). Ministre du culte émérite, Bloor Street United Church, Toronto, Ont. B.A. Dalhousie, 1929; S.T.M. Union Theological Seminary, New York, 1932; Ph.D. (Histoire) Édimbourg, 1934; D.D. United College, Manitoba, 1948; D.Litt. Terre-Neuve, 1965. Auteur de *Our Prophetic Heritage* (Toronto, 1945); *The Law and the Prophets* (Toronto, 1947); *Saints in Politics* (Toronto, 1952, 1960); *Spiritual Values in Shakespeare* (New York, 1955); *The Lively Oracles* (London, 1956); *People and Provocations* (Toronto, 1965) et de nombreux articles.

John Warkentin (*Géographie*), B.Sc. Manitoba, 1948; M.A. Toronto, 1954; Ph.D. Toronto, 1960. Professeur de géographie à l'Université York. Auteur de *The Western Interior of Canada* (Toronto, 1964); et rédacteur de *Canada: A Geographical Interpretation* (Toronto, 1968).

Photographies

Affaires extérieures/Presse Canadienne, p. 153
Agence canadienne de développement international pp. 166, 167, 168
Alberta, ministère de l'Industrie et du Tourisme, p. 257
Alcan (Aluminium du Canada Ltée), p. 299
Association canadienne de l'orchestre national des jeunes, p. 56
Association canadienne des paraplégiques, p. 125
Banque Canadienne Nationale, p. 260
Banque d'expansion industrielle, p. 255
A. Betts Photography/P.C. Engineering Limited, p. 108
Bramalea Consolidated Developments Limited, p. 246
Brigden's Photo/Graphics Limited, p. 51
British Columbia Hydro and Power Authority, p. 240
Bruemmer, Fred, pp. 22(2), 24, 25(2), 41, 42, 43, 44, 45
Canadair Limitée, pp. 222, 297
Canadian Westinghouse Company Limited, p. 142
Carlson, M/Cap. Eric/Forces armées canadiennes, p. 163
Chemin de fer Pacifique-Canadien, p. 286
Chemins de fer Nationaux du Canada, pp. 291, 316
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limitée, p. 241
CJOH-TV, pp. 325, 326
Colombie-Britannique, ministère du Tourisme, p. 39
Compagnie internationale de papier du Canada, p. 221
Conseil national de recherches du Canada, pp. 69, 71
Courrier canadien, p. 216
Ellefsen Ltée, Les Photographes/Direction du Port de Québec, p. 284
Falconbridge Nickel Mines Limitée, p. 231
Fleetham Storage and Services Limited, p. 290
Galerie nationale du Canada, pp. 60, 61
Gazette, Montréal, p. 311
Giroux, Michel/Steinberg's Limitée, p. 281
Globe and Mail, pp. 110, 112, 126, 146
Gouvernement du Canada (divers ministères)
– Affaires des anciens combattants, p. 137
– Affaires extérieures, pp. 104, 151, 155, 156, 159, 160, 161
– Agriculture, pp. 72, 208, 209, 213, 215
– Bureau du Conseil privé, Secrétariat des Sciences, pp. 64 (2), 66, 67
– Conseil de recherches sur les pêcheries, Institut des recherches en eaux douces, p. 74
– Défense nationale, pp. 164 (2), 165
– Environnement, pp. 75, 76, 218, 223, 225
– Main-d'oeuvre et Immigration, p. 97
– Santé nationale et Bien-être social, pp. 120, 121, 122, 123, 127, 129, 131, 133, 135
Gulf Oil Canada Limited, p. 285
Hamelin, Louis-Edmond, p. 25
Hamelin, Philippe, p. 27
Harrington, Richard, pp. 3, 17, 46, 115, 206, 210, 305
Holzapfel, Marie-Louise, Berne/*Commerce extérieur*, p. 304
Hunter, George, pp. 5, 6, 9, 10, 12, 34, 41, 87(3), 89, 140, 174, 178, 181, 184, 202, 203, 217, 226, 228, 229, 232, 235, 238, 244, 245, 277, 282, 287, 294, 297, 308, 309
Hunter, George/Énergie, Mines et Ressources, pp. 236, 237
Hydro-Québec, p. 242
Industrial Development Board of Greater Winnipeg, p. 33
Industrie cinématographique canadienne, Société de développement, p. 321
Institut national canadien des aveugles, p. 134
Island Lodge, Ottawa, p. 133
Kalen, Henry/MacFarlane Communications Services, p. 50
Kent, Brian/Vancouver Sun, p. 319
Lambert, Paul, p. 51

LeCoz, André/Le Théâtre du Nouveau Monde, p. 49
Loblaws, p. 148
Malak, cover, pp. 4, 79, 81, 83 (3), 87, 93, 103, 107, 109, 118, 124, 190, 197, 198, 207, 219, 227, 259, 271, 276, 280, 292 (2), 310
Manitoba, p. 274
Manitoba, ministère de l'Éducation, p. 117
McCain Foods Limited, pp. 139, 143
Muller's Meats Limited, p. 212
Murray, James A., p. 191
Neptune Theatre Foundation, p. 49
Nouvelle-Écosse, Office de tourisme, p. 30
Nouvelle-Écosse, Services d'information, p. 77
Nouveau-Brunswick, Office de tourisme, p. 312
Office national du film, pp. 7, 94, 116, 145, 149, 224, 230, 302 (2), 315, 320, 328, 329
Office d'information et de publicité du Québec, pp. 195, 214
Office du Film du Québec, p. 188
Office de tourisme du gouvernement canadien, pp. ii, 101, 211
Onoszko, Alex, p. 58
Ontario, ministère de Tourisme et d'Information, pp. 19, 87
Patterson, Freeman, pp. 14, 16, 18, 38, 83
Patterson, Freeman/National Film Board, p. 13
Presse Canadienne, p. 102
Prism Photo Associates, pp. 130, 272, 275
Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, p. 31
Radio-Canada, Société, pp. 322, 323, 324
Robin Hood Multifoods Limited/ Commerce extérieur, p. 313
Ron Vickers Limited, p. 145
Royal Winnipeg Ballet, p. 55
St. Lawrence Centre for the Arts, p. 48
Service administratif canadien outre-mer, p. 65
Service universitaire canadien outre-mer, p. 170, 171
Société centrale d'hypothèques et de logement, pp. 249, 250 (3)
Toronto Transit Commission, p. 289
Trans Mountain Oil Pipe Line Company, p. 239
Vancouver Sun, pp. 193, 283, 288
Voie maritime du Saint-Laurent, p. 204
Whitely, T./Alberta Outdoor Education Consultant, p. 114
Willey & Clark/Guelph Spring Festival, p. 53

index

Abus, des drogues 127
Acte de l'Amérique du Nord britannique 33, 99, 100, 102, 105
Affaires des consommateurs et des corporations 148-149
Affaires extérieures, aide à l'étranger 166-171
— ministère 150-161
Agence canadienne de développement international 166-168
Agriculture 197-217
– ministère 199-200
Allocations, aveugles 132
– familiales 130-132
– invalides 132
– jeunes 130-132
Anciens combattants, Affaires. 136-137
Appalaches, Région 4-6
Arctique, l' 20, 21-27
Arrangements fiscaux, fédéraux-provinciaux 257
Arts, Les 47-62
– Centre national 47
– plastiques 59-60, 325
Assurance-chômage 144
Assurance-hospitalisation 121-122
Assurance-vieillesse 128-130
Assurances 262
– médicales 120-121
– sociales 128-135
Aviation civile 295-297

Balance des paiements internationaux 303-308
Ballet 50, 54-56
Banque du Canada 262
Banque et épargne 259-261
Bétail 209-212
Bibliothèque nationale 327
Bibliothèques 327-328
Bien-être de l'enfance 132
– international 135
– social 128-135
– subventions 134
Bilinguisme 36, 94-95
– Direction des programmes 95
Blé, exportations 202-203, 300
– production 205
Bois d'oeuvre 220
Bois, industries du 220-221
Bouclier canadien 8-11

Cabinet fédéral 103-105
Caisse d'aide à la santé 122-123
Caisses de crédit 261-262
– populaires 261
Canada et le Commonwealth .. 152-154
Canaux 294-295
Centre national des Arts 47
Céréales, exportations 204-206
– production 202-205
Chambre des communes 106-107
Charbon 236-237
Chemins de fer 291-293
Chômage 176, 264
Citoyenneté 109-110
Climat 14-20, 23-25
Commerce . 150-160, 272-278, 298-308
– de détail 272-276
– de gros 278
– intérieur 272-281
– international 298-308
– de services 276-277
Communications 314-317
– Ministère 65
Conseil des Arts 47, 62
– économique du Canada 192-196
– national de recherches 64, 67, 71, 327
– privé de la Reine 104-105
Conseil des recherches sur les pêcheries 73-74
Constitution canadienne 101, 102
Construction 249-251
Coopératives 279-280

Cordillère, La 12-13
Crédit agricole 200
– à la consommation 277-278
Croissance économique 180-185
– industrielle 186-191

Danse 54-56
Décès 91
Défense nationale 162-165
– Conseil de recherches 65
Désarmement 160
Drogues, abus 127

Économie, L' 173-179, 180-185
Éducation 111-118
– administration 117-118
– des adultes 115
– aide à l' 118
– dépenses 118
– élémentaire et secondaire 111-114, 117
– organisation scolaire 113-114
– statistiques principales 117
– subventions 118
– universités 115-116, 118
Emploi 263-266
Énergie 65, 240-245
– atomique 65, 245
– hydro-électrique 240-245
– thermique 243-245
Enseignement professionnel et technique 114-115
Esquimaux 41-46, 217
État civil, statistique 91-93
Expansion économique 180-185
— régionale, ministère 147
Exploitation forestière 218-223
Exportations 293-294, 300, 303
– agricoles 197, 204-206

Fabrication 267-271
Festivals 53-54, 57-58
Films (cinéma) 319-321
Finances 246-262
– fédérales 252-255
– fédérales-provinciales 252-255, 257
– municipales 258
– provinciales 255-257
Forêts 218-219
– aménagement et recherches 75-76, 219
Fourrures 216-217
Fruits 206-208

Gains moyens 264-265
Galerie nationale 58-59
Gaz naturel 238-240
Gazoducs et oléoducs 238-239, 283
Géographie 1-13
Gouvernement 99-108
– fédéral 99-107
– municipal 108
– provincial 108
– territorial 25-27, 108
Gouverneur général 62, 103
Grandes cultures 202-209

Habitation 249-251
– Loi nationale (L.N.H.) 251
Histoire 29-36

Immigration 96-98
Importations 300-301, 303
Impôt sur le revenu 255-257
Impôts 252-258
Indice des prix à la consommation 280-281
Indiens 37-40
Industrie et Commerce, ministère 313
– laitière 213-215
– matériel de la défense, recherches 67
Industries du bois 220-221
– forestières 220-222
Institutions financières 261-262
Investissements 246-248
– internationaux 303-308
Irrigation 1-4

Journaux 318

Langues officielles (Loi) 94
Législation agricole 199-200
– ouvrière 138-142

Légumes 206-209
Littérature 61-62
Logement 249-251

Main-d'oeuvre 138-149
– programmes 126, 146-147
Maladies chroniques et réadaptation 124-126
Manifestations diverses 85
Manufactures statistiques 269-270
Mass media 314-317
Minéraux 11, 228-240
– combustibles 234, 236-240
– métalliques 233
– non-métalliques 233-234
– production 233-235
Musique 56-59

Naissances 91
Navigation 294-295
Négociation collective 142-143
Nord canadien 23-27

Office national du film 319-320
Oléoducs 239, 283
Opéra 56-57
Organisation des Nations Unies 151-152
– du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) 161

Paiements internationaux 303-308
Parcs nationaux 84-85
Parlement 99-107
Pâtes et papiers 221-223
Pays, Le 1-27
Pêches 224-227
Pensions 128-130, 136
Pétrole 238-240
Peuples indigènes 37-46
Pipelines 238-239, 283
Plan de Colombo 153-154
Planning familial, Programme 127
Politique scientifique 64
Politiques étrangères 161
Pollution 116, 119, 176
Population 88-93
– selon l'âge 90, 92
– selon l'état matrimonial 92
– croissance 91
– répartition provinciale 88
– rurale et urbaine 90
– selon le sexe 90
Ports 294-295
Pouvoir judiciaire 107
Premier ministre 104
Presse, La 318
Production agricole 203-209
Produit national brut 180, 182, 183
Programmes fédéraux-provinciaux 252-255
– arrangements fiscaux 257

Radio-Canada, Société 322-326
Radiodiffusion 322-326
Réadaptation et maladies chroniques 124-126
Recensement du Canada 88-91
Recherches 63-76
– agricoles 72-73
– et développement scientifiques 63-76
——— Loi stimulant (IRDIA) 67
– fédérales 64-66
– forestières 75-76
– gouvernementales 64-68
– industrielles 67-68
— programmes 67
– instituts 68
– médicales 70-71
– sur les pêcheries 73-74
– provinciales 68
– scientifiques 63-76
– dans les universités 69
Récréation 81-87, 114, 124
Régime de pensions du Canada 128, 136
Reine, la 102-103
Relations extérieures 150-161
Religion 77-80
Représentation à l'étranger 150
Ressources hydrauliques et aménagements 243
– naturelles 197-245
Revenu agricole 200-201
– national 182
– personnel 182, 185

Salaire minimum. 138
Salaires. 138, 264-266
– moyens. 264-265
Santé. 119-127
– services. 119-127
– subventions, Programme. . . . 123-124
Sciences (voir «Recherches» et «Politique scientifique»)
Sciages et ateliers de rabotage. 220
Sénat. 105
Service administratif canadien outre-mer (SACO). 169
– universitaire canadien outre-mer (SUCO). 170-171
Société centrale d'hypothèques et de logement. 251
Sociétés ferroviaires. 291-293
Soins médicaux. 120-127
– programmes. 120-121
Sports. 85
Supplément de revenu garanti. 129-130

Télécommunications. 314-317
Télévision 322-326
Théâtre. 47-53
Tourisme. 309-313
Transports. 282-297
– évolution. 284-289
Travail. 263-266
– emploi. 263-266
– négociation collective. 142-143
– population active. 263-265
– traitements et salaires. 266

Universités et collèges . . . 115-116, 118
– recherches. 69

Vieillards, services aux . . 133, 134, 252
Voie maritime du Saint-Laurent 294-295
Voirie. 289-290
Volaille et oeufs. 215

Canada
ÉCHELLE 1:20.900.000 OU 330 MILLES AU POUCE
MILES
KILOMÈTRES
Capitale fédérale
Capitale provinciale
OCÉAN ARCTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
ALASKA
GREENLAND (DANEMARK)
TERRITOIRE DU YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
DISTRICT DE FRANKLIN
DISTRICT DE MACKENZIE
DISTRICT DE KEEWATIN
ÎLES REINE ÉLISABETH
ÎLE VICTORIA
ÎLE BAFFIN
ÎLE ELLESMERE
ÎLE BANKS
COLOMBIE BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
ÎLE VANCOUVER
BAIE D'HUDSON
Baie James
BAIE BAFFIN
DÉTROIT DE DAVIS
Détroit d'Hudson
Baie d'Ungava
Détroit de Béring
Grand lac de l'Ours
Grand lac des Esclaves
Lac Supérieur
Lac Huron
Lac Michigan
L. Ontario
Lac Érié
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
WHITEHORSE
YELLOWKNIFE
VICTORIA
VANCOUVER
EDMONTON
CALGARY
REGINA
SASKATOON
WINNIPEG
TORONTO
OTTAWA
MONTRÉAL
QUÉBEC
HALIFAX
FREDERICTON
ST-JEAN
CHURCHILL
THUNDER BAY
HAMILTON
DETROIT
WINDSOR
BOSTON
NEW YORK
CHICAGO
SAN FRANCISCO
SEATTLE
DULUTH
MINNEAPOLIS
Vers la Grande Bretagne
Vers l'Europe Sud
Vers l'Afrique
Vers l'Australie
Vers l'Orient

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010316922

c.1

Ca 005